

ASSEMBLY
OF
WESTERN EUROPEAN UNION

ASSEMBLÉE
DE
L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

PROCEEDINGS ACTES OFFICIELS

ELEVENTH ORDINARY SESSION

ONZIÈME SESSION ORDINAIRE

Second Part

Deuxième Partie

November 1965

Novembre 1965

III

III

Assembly Documents

Documents de Séance

W. E. U.

U. E. O.

PARIS

The *Proceedings* of the Second Part of the Eleventh Ordinary Session of the Assembly of WEU comprise two volumes :

Volume III : Assembly Documents.

Volume IV : Orders of the Day and Minutes of Proceedings, Official Report of Debates, General Index.

Les *Actes officiels* de la deuxième partie de la Onzième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. comportent deux tomes :

Tome III : Documents de séance.

Tome IV : Ordres du jour et procès-verbaux, Compte rendu officiel des débats, Index général.

TABLE OF CONTENTS

	Page
List of Representatives and Substitutes	8
 Documents :	
348. Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1964 — The Auditor's Report	10
348. Motion to approve the final accounts of the Assembly for the financial year 1964	23
349. Budget of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1966, submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration by Mr. Mathew, Rapporteur	24
350. Agenda of the Second Part of the Eleventh Ordinary Session, 15th-18th November 1965	43
351. Order of Business of the Second Part of the Eleventh Ordinary Session, 15th-18th November 1965	44
352. Britain, the European Free Trade Association and the European Economic Community — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Edelman, Rapporteur	46
353. Sixteenth report on action taken in national parliaments in implementation of recommendations of the Assembly — Report submitted on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments by Mr. Meyers, Rapporteur	53
354. State of European security — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Duncan Sandys, Rapporteur	56
355. The mobile force of Allied Command Europe — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by General Cadorna, Rapporteur	80
1 Amendment	85
356. Replies of the Council to Recommendations 117 to 124	86
357. Economic and financial aspects of European security — Regulars and conscripts — Report submitted on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Berkhan, Rapporteur	102

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Listes des Représentants et des Suppléants	8
 Documents :	
348. Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964 — Rapport du Commissaire aux comptes	10
348. Motion d'approbation des comptes définitifs de l'Assemblée pour Add. l'exercice financier 1964	23
349. Budget des dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1966, présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration par M. Mathew, rapporteur	24
350. Ordre du jour de la deuxième partie de la Onzième session ordinaire, 15-18 novembre 1965	43
351. Calendrier de la deuxième partie de la Onzième session ordinaire, 15-18 novembre 1965	44
352. La Grande-Bretagne, l'Association Européenne de Libre-Echange et la Communauté Economique Européenne — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Edelman, rapporteur	46
353. Seizième rapport sur l'action entreprise dans les parlements nationaux pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée — Rapport présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux par M. Meyers, rapporteur	53
354. Etat de la sécurité européenne — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Duncan Sandys, rapporteur	56
355. La force mobile du Commandement allié en Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par le général Cadorna, rapporteur	80
1 amendement	85
356. Réponses du Conseil aux Recommandations nos 117 à 124	86
357. Aspects économiques et financiers de la sécurité européenne — Engagés et appelés — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Berkhan, rapporteur	102

TABLE OF CONTENTS

	Page
358. State of European space activities — The political choice — Report submitted on behalf of the Committee on Space Questions by Mr. Brown, Rapporteur	116
359. The political future of NATO — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mrs. Stoffels-van Haften, Rapporteur	130
360. Visit to the United States, 11th-22nd October 1965 — Report submitted for information on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments by Mr. Duynstee, Vice-Chairman	140
361. The dimensions of Europe — Report submitted on behalf of the General Affairs Committee by Mr. Bohy, Rapporteur	150

	Page
358. Les activités européennes en matière spatiale — Le choix politique — Rapport présenté au nom de la Commission des Questions Spatiales par M. Brown, rapporteur	116
359. L'avenir politique de l'O.T.A.N. — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par Mme Stoffels-van Haaften, rapporteur	130
360. Visite effectuée aux Etats-Unis du 11 au 22 octobre 1965 — Rapport présenté pour information au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements par M. Duynstee, vice-président de la commission	140
361. Les dimensions de l'Europe — Rapport présenté au nom de la Commission des Affaires Générales par M. Bohy, rapporteur	150

LIST OF REPRESENTATIVES BY COUNTRIES

LISTE DES REPRÉSENTANTS PAR PAYS

BELGIUM BELGIQUE

Representatives — Représentants

MM. BOHY Georges	Socialiste
DE GRAUW Joseph-Edmond	P.L.P.
DELFORGE Paul	P.L.P.
GILSON Arthur	Soc. chr.
HOUSIAUX Georges	Socialiste
MEYERS Paul	Soc. chr.
STRUYE Paul	Soc. chr.

Substitutes — Suppléants

MM. de la VALLÉE POUSSIN Etienne Soc. chr.	
DEQUAË André	Soc. chr.
DE WEERT Frans	P.L.P.
LEYNEN Hubert	Soc. chr.
MAISSE Henri	P.L.P.
RADOUX Lucien	Socialiste
VAN HOEYLANDT D. Bernard	Socialiste

FRANCE

Representatives — Représentants

MM. ALRIC Gustave	Indépendant
BAUMEL Jacques	U. N. R.-U. D. T.
BOURGEOIS Georges	U. N. R.-U. D. T.
BOURGOIN Pierre	U. N. R.-U. D. T.
DUTERNE Henri	U. N. R.-U. D. T.
GAUTHIER André	Rass. démocr.
HAURET Robert	U. N. R.-U. D. T.
HOUDET Roger	Indépendant
MALLEVILLE Jacques	U. N. R.-U. D. T.
MOUTET Marius	S. F. I. O.
NESSLER Edmond	U. N. R.-U. D. T.
PFLIMLIN Pierre	M. R. P.
PIC Maurice	S. F. I. O.
PINTON Auguste	Gauche démocr.
PRIVAT Charles	S. F. I. O.
RADIUS René	U. N. R.-U. D. T.
VOILQUIN Albert	Républ. indép.
WACH Paul	M. R. P.

Substitutes — Suppléants

MM. DARDEL Georges	
DASSIÉ Albert	S. F. I. O.
DESCHIZEAUX Louis	U. N. R.-U. D. T.
EHM Albert	S. F. I. O.
ESCANDE Louis	U. N. R.-U. D. T.
de GRAILLY Michel	S. F. I. O.
JACQUET Michel	U. N. R.-U. D. T.
LAURENT-THOUVEREY Ch.	Centre démocr.
	Gauche démocr.

MM. LEMAIRE Marcel	
MICHAUD Louis	Centre républicain
de MONTESQUIOU Pierre	M. R. P.
de PRÉAUMONT Jean	Rass. démocr.
RABOURDIN Guy	U. N. R.-U. D. T.
RICHARDS Arthur	U. N. R.-U. D. T.
TINAUD Jean-Louis	U. N. R.-U. D. T.
VITTER Pierre	Indépendant
YVON Joseph	Républ. indép.
ZUSSY Modeste	Centre démocr.
	U. N. R.-U. D. T.

FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Representatives — Représentants

M. BAUER Hannsheinz	S. P. D.
Fürst von BISMARCK Otto	C. D. U.
MM. BLACHSTEIN Peter	S. P. D.
BRAUER Max	S. P. D.
Mme FLITZ Hedi	F. D. P.
MM. FURLER Hans	C. D. U.
HELLIGE Walther	F. D. P.
Mme HUBERT Elinor	S. P. D.
MM. JAEGER Richard	C. S. U.
KLIESING Georg	C. D. U.
KOPF Hermann	C. D. U.
MEYER Ernst Wilhelm	S. P. D.
PAUL Ernst	S. P. D.
SCHMID Carlo	S. P. D.
Président de l'Assemblée	
SEIDL Franz	C. S. U.
SERRES Günther	C. D. U.
WAHL Eduard	C. D. U.
ZIMMER Alois	C. D. U.

Substitutes — Suppléants

MM. BERKHAN Karl Wilhelm	
BESOLD Anton	S. P. D.
CORTERIER Fritz	C. S. U.
ERLER Fritz	S. P. D.
JACOBS Peter	S. P. D.
KAHN-ACKERMANN Georg	S. P. D.
LENZE Franz	C. D. U.
Mme MAXSEIN Agnes	C. D. U.
MM. MEMMEL Linus	C. S. U.
von MERKATZ Hans-Joachim	C. D. U.
von MÜHLEN Klaus	F. D. P.
Mmes PITZ-SAVELSBERG Elisabeth	C. D. U.
RENGER Annemarie	S. P. D.
MM. RUTSCHKE Wolfgang	F. D. P.
SEFFRIN Roland	C. D. U.
SÜSTERHENN Adolf	C. D. U.
von VITTINGHOFF-SCHELL	C. D. U.
Felix	
WIENAND Karl	S. P. D.

ITALY
ITALIE

Representatives — Représentants

MM. AMATUCCI Alfredo	Dém. chr.
AZARA Antonio	Dém. chr.
BADINI CONFALONIERI V.	Libéral
BETTIOL Giuseppe	Dém. chr.
CADORNA Raffaele	Dém. chr.
CONTI Alfredo	Dém. chr.
DARDANELLI Giuseppe	Libéral
FOSCHINI Nicola	Unité mon.
GONELLA Guido	Dém. chr.
JANNUZZI Onofrio	Dém. chr.
LUCIFERO Roberto,	
Marchese d'APRIGLIANO	Indépendant
MASSIMO LANCELOTTI F.	Groupe mixte
MONTINI Lodovico	Dém. chr.
RAPELLI Giuseppe	Dém. chr.
RESTAGNO Pier Carlo	Dém. chr.
VALMARANA Giustino	Dém. chr.
N...	
N...	

Substitutes — Suppléants

MM. ANGELILLI Ugo	Dém. chr.
BASILE Guido	Libéral
CAROLI Martino	Dém. chr.
CINGOLANI Mario	Dém. chr.
COTTONE Benedetto	Libéral
EBNER Anton	Groupe mixte
FERRARI Pierino Luigi	Dém. chr.
FLORENA Arcangelo	Dém. chr.
MATTEOTTI Giancarlo	Soc. dém.
MOLINARI Giuseppe	Dém. chr.
PICARDI Bonaventura	Dém. chr.
REPOSSI Carlo	Dém. chr.
SIBILLE Giuseppe	Dém. chr.
VALLAURI Ettore	Dém. chr.
VEDOVATO Giuseppe	Dém. chr.
N...	
N...	
N...	

LUXEMBOURG

Representatives — Représentants

MM. GALLION Jean	Parti ouv. social.
MARGUE Georges	Parti chrét. social
SCHAUS Eugène	Parti démocrat.

Substitutes — Suppléants

MM. ABENS Victor	Parti ouv. social.
LUCIUS Joseph	Parti chrét. social
SCHAUS Emile	Parti chrét. social

NETHERLANDS
PAYS-BAS

Representatives — Représentants

MM. BOS C. A.	Chr. hist.
DUYNSTEE A. E. M.	Pop. cath.
GOEDHART F. J.	Travailliste
SIEGMANN W. E.	Pop. cath.
Mme STOFFELS-van HAAFTEN J.M.	Libéral
MM. TJALMA J.	Antirévolution.
VOS H.	Travailliste

Substitutes — Suppléants

M. GEELKERKEN N. G.	Antirévolution.
Mlle KOK G. S. H. M.	Pop. cath.
MM. KRANENBURG H. C.	Chr. hist.
LAAN Th.	Pop. cath.
PATIJN C. L.	Travailliste
van RIEL H.	Libéral
RUYGERS G. J. N. M.	Travailliste

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI

Representatives — Représentants

Mr. Maurice EDELMAN	Labour
Mr. Robert EDWARDS	Labour
Sir Eric ERRINGTON	Conservative
Sir Geoffrey de FREITAS	Labour
Lord GRANTCHESTER	Liberal
Mr. William HANNAN	Labour
Lord JELlicoe	Conservative
Lord LISTOWEL	Labour
Lady Megan LLOYD GEORGE	Labour
Mr. Robert MATHEW	Conservative
Mr. W. John PEEL	Conservative
Sir Ronald RUSSELL	Conservative
Mr. Duncan SANDYS	Conservative
Mr. Julian SNOW	Labour
Mr. Christopher SOAMES	Conservative
Mr. Dick TAVERNE	Labour
Mr. David WEBSTER	Conservative
Mr. Victor YATES	Labour

Substitutes — Suppléants

Mr. Ronald BELL	Conservative
Mr. Ronald BROWN	Labour
Mr. Douglas DODDS-PARKER	Conservative
Mr. Peter EMERY	Conservative
Mr. Eric HEFFER	Labour
Lord HENLEY	Liberal
Mr. Anthony KERSHAW	Conservative
Mr. Neil McBRIDE	Labour
Mr. Rafton POUNDER	Conservative and Unionist
Mr. Ivor RICHARD	Labour
The Hon. Nicholas RIDLEY	Conservative
Mr. Anthony ROYLE	Conservative
Mrs. Renée SHORT	Labour
Lord WINTERBOTTOM	Labour
N...	
N...	
N...	
N...	

**Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly
for the Financial Year 1964**

THE AUDITOR'S REPORT

TABLE OF CONTENTS

REPORT OF THE EXTERNAL AUDITOR TO THE ASSEMBLY OF WESTERN EUROPEAN UNION ON THE ACCOUNTS FOR THE FINANCIAL YEAR 1964.

EXPLANATORY MEMORANDUM COMMUNICATED BY THE PRESIDENT TO THE AUDITOR OF THE ASSEMBLY IN CONNECTION WITH THE FINANCIAL YEAR 1964.

APPENDICES

Appendix I : Summary of income and expenditure for the financial year 1964. Financial position as at 31st December 1964.

Appendix II : Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1964.

Appendix III : Contributions to the WEU Assembly budget 1964.

Appendix IV : Provident Fund — Account for the financial year ended 31st December 1964.

**Report of the external Auditor
to the Assembly
of Western European Union
on the accounts for the financial year 1964**

General

1. The following financial statements, together with an Explanatory Memorandum, were submitted to me by the President :

- (a) Summary of income and expenditure for the financial year 1964 and financial position as at 31st December 1964 (Appendix I).
- (b) Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits for the financial year 1964 (showing also transfers between sub-heads) (Appendix II).
- (c) Contributions to the budget for the financial year 1964 (Appendix III).

(d) Account of the Provident Fund for the financial year ended 31st December 1964 (Appendix IV).

2. My examination of the accounts has been carried out in accordance with Article 14 of the Financial Regulations of the Assembly.

*Summary of income and expenditure
(Appendix I)*

3. The approved revised budget provided for expenditure of F 2,013,000.00, of which F 10,000.00 was expected to be covered by miscellaneous receipts, leaving F 2,003,000.00 to be provided by member governments. This sum was met by contributions of F 1,820,492.11 transferred to the Assembly by the Secretary-General of Western European Union and by application of the surpluses of F 91,022.54 on the 1962 budget and F 91,485.35 on the 1963 budget, made available for credit to member governments against their contributions to the 1964 budget. Actual miscella-

**Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée
pour l'exercice financier 1964**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLÉE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1964.

EXPOSÉ DES MOTIFS RELATIF A L'EXERCICE FINANCIER 1964, COMMUNIQUÉ PAR LE PRÉSIDENT AU COMMISSAIRE AUX COMPTES DE L'ASSEMBLÉE.

ANNEXES

Annexe I : Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1964. Situation au 31 décembre 1964.

Annexe II : Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles pour l'exercice financier 1964.

Annexe III : Contributions au budget de l'Assemblée de l'U.E.O. pour 1964.

Annexe IV : Fonds de prévoyance — Situation pour l'année financière au 31 décembre 1964.

**Rapport du Commissaire aux comptes¹
à l'Assemblée
de l'Union de l'Europe Occidentale
pour l'exercice financier 1964**

Observations générales

1. Le Président m'a soumis, outre un exposé des motifs, les relevés suivants :

- (a) Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1964 et situation au 31 décembre 1964 (Annexe I).
- (b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés pour l'exercice financier 1964 (indiquant également les virements entre articles) (Annexe II).
- (c) Contributions au budget pour l'exercice financier 1964 (Annexe III).

(d) Situation du Fonds de prévoyance pour l'année financière au 31 décembre 1964 (Annexe IV).

2. En application de l'article 14 du Règlement financier de l'Assemblée, les comptes ont été vérifiés par mes soins.

*Etat des recettes et des dépenses
(Annexe I)*

3. Le budget révisé approuvé prévoyait que le montant des dépenses s'élèverait à F 2.013.000,00, dont on escomptait que F 10.000,00 seraient couverts par les recettes diverses, F 2.003.000,00 devant être fournis par les Etats membres. Ce total a été couvert par des contributions s'élevant à F 1.820.492,11, qui ont été transférées à l'Assemblée par le Secrétaire général de l'Union de l'Europe Occidentale, et par l'utilisation des excédents de F 91.022,54 sur le budget de 1962 et de F 91.485,35 sur le budget de 1963, qui ont été portés au crédit des gouvernements membres pour

1. Original : texte anglais.

neous receipts amounted to F 20,244.12, making the total income for the year F 2,023,244.12.

4. Expenditure amounted to F 1,976,574.23, leaving F 46,669.89 available for reimbursement to the Council in accordance with Article 9 of the Financial Regulations. This sum consists of a budgetary surplus of F 36,425.77 (as shown in Appendix II) and a surplus of miscellaneous income amounting to F 10,244.12.

Statement of budget authorisations, expenditure and unexpended credits
(Appendix II)

5. The transfers between sub-heads within heads of the budget, shown in this statement, were duly authorised in accordance with Article 6 of the Financial Regulations.

6. Total expenditure on Head IV (General administrative costs), F 397,939.77, exceeded the budget total for that head, F 384,500.00, by F 13,439.77, owing to excess expenditure of that amount on Sub-Head 8 (Printing and publishing of Assembly documents) which arose mainly because there was an unexpected increase in the printing programme in connection with the Assembly's tenth anniversary session. Expenditure on Head VI (Commemoration of the Tenth Session of the Assembly), F 82,846.17, exceeded the budget for that head, F 70,000.00, by F 12,846.17. As indicated in paragraph 3 of the Explanatory Memorandum, the excess expenditure on these heads has been deducted from unexpended credits on other heads in arriving at the net budgetary surplus of F 36,425.77 shown in Appendix II.

7. I wish to record my appreciation of the willing co-operation of the officers of the Assembly during my audit.

E. G. COMPTON,
Comptroller and Auditor General
Great Britain
External Auditor

30th June 1965

Explanatory Memorandum

(communicated by the President to the Auditor of the Assembly in connection with the financial year 1964)

1. The statements attached hereto refer to :
 - (a) Summary of income and expenditure — financial position as at 31st December 1964 ;
 - (b) Statement of budget authorisations and expenditure, transfers and unexpended credits ;
 - (c) Provident Fund.

2. The statement of budget authorisations, expenditure, transfers and unexpended credits indicates that a sum of F 36,425.77 remains unexpended, whereas the final balance of income over expenditure was F 46,669.89. The difference between these two figures, F 10,244.12, represents income in excess of the sum estimated in the budget (see paragraph 5).

3. *Transfers*

Excess expenditure amounting to F 82,852.84 has been met by transfer between sub-heads within heads. Nevertheless, two amounts : F 13,439.77 on publications and F 12,846.17 on the commemoration of the Tenth Session of the Assembly, could not be covered by transfers to Head IV and Head VI and this excess expenditure has been deducted from the overall amount remaining on unexpended credits.

Total unexpended credits ..	F 67,711.71
Less	F 26,285.94
Final balance	F 36,425.77

(see paragraph 2)

4. *Contributions*

Excess of income over expenditure for the financial year 1962 amounting to F 91,022.54 and for 1963 amounting to F 91,485.35 was deducted from the contributions of member States for the financial year 1964. All contributions were paid by member governments before 31st December 1964.

leurs contributions au budget de 1964. Les recettes diverses se sont effectivement élevées à F 20.244,12, soit un revenu total pour l'année de F 2.023.244,12.

4. Les dépenses se sont élevées à F 1.976.574,23, laissant un disponible de F 46.669,89 pour remboursement au Conseil, en vertu de l'article 9 du Règlement financier. Ce total comprend un excédent budgétaire de F 36.425,77 (comme l'indique l'annexe II) et un excédent de recettes diverses s'élevant à F 10.244,12.

*Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits non utilisés
(Annexe II)*

5. Les virements de crédits à l'intérieur de certains chapitres du budget, tels qu'ils sont indiqués dans le relevé, ont été dûment autorisés en application de l'article 6 du Règlement financier.

6. Le total des dépenses au titre du chapitre IV (Frais généraux), soit F 397.939,77, a dépassé le total prévu pour ce chapitre, F 384.500,00, de F 13.439,77 du fait de dépenses supplémentaires au titre de l'article 8 (Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée) dues principalement à l'augmentation du programme d'impression par suite de la célébration du dixième anniversaire de l'Assemblée. Les dépenses au titre du chapitre VI (Commémoration du dixième anniversaire de l'Assemblée), F 82.846,17, ont dépassé de F 12.846,17 le budget prévu pour ce chapitre, soit F 70.000,00. Comme il est indiqué au paragraphe 3 de l'exposé des motifs, le montant des dépenses supplémentaires au titre de ces chapitres a été déduit du montant des crédits non utilisés pour aboutir à un excédent budgétaire net de F 36.425,77 comme il apparaît à l'annexe II.

7. Je tiens à remercier les fonctionnaires de l'Assemblée de l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée lors de la vérification des comptes.

E. G. COMPTON,
*Comptroller and Auditor General
Great Britain
Commissaire aux Comptes*

Le 30 juin 1965

Exposé des motifs

(relatif à l'exercice financier 1964, communiqué par le Président au Commissaire aux comptes de l'Assemblée)

1. Les relevés ci-joints se répartissent ainsi :

- (a) Etat des recettes et des dépenses — situation au 31 décembre 1964 ;
- (b) Relevé des autorisations budgétaires, des dépenses et des crédits restant disponibles ;
- (c) Fonds de prévoyance.

2. Le relevé des autorisations budgétaires et des crédits non utilisés fait apparaître un disponible de F 36.425,77, alors que l'état définitif des recettes et des dépenses indiquait un solde créditeur de F 46.669,89. La différence entre ces deux chiffres, soit F 10.244,12, représente l'augmentation des recettes par rapport au total prévu dans le budget (voir paragraphe 5).

3. *Virements*

Les dépenses supplémentaires s'élevant à F 82.852,84 ont été couvertes par virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre. Toutefois, deux sommes : l'une de F 13.439,77 relative aux publications, l'autre de F 12.846,17 relative à la célébration du dixième anniversaire de l'Assemblée, n'ont pu être couvertes par virements entre le chapitre IV et le chapitre VI, et le montant de ces dépenses supplémentaires a été déduit du montant total des crédits non utilisés.

Total crédits non utilisés ..	F 67.711,71
Moins	F 26.285,94
Solde créditeur	F 36.425,77

(voir paragraphe 2)

4. *Contributions*

Les sommes de F 91.022,54 et de F 91.485,35, représentant l'excédent des recettes sur les dépenses pour les exercices financiers 1962 et 1963 respectivement, ont été déduites des contributions des Etats membres pour l'exercice financier 1964. Toutes les contributions des gouvernements membres ont été versées avant le 31 décembre 1964.

5. *Bank and loan interests and sundry receipts*

The budget for the financial year 1964 provided for receipts amounting to F 10,000.00.

Actual receipts were :

— Bank interest	F	11,403.05
— Social Security reimbursements	F	1,580.18
— Sale of publications ..	F	7,260.89
		20,244.12
	F	20,244.12

6. *Provident Fund*

It was decided that for the financial year 1964 the Provident Fund account would be

drawn up in United States dollars instead of in French francs, thereby reflecting more closely all the transactions in the dollar account at the Banque Lambert. The account now submitted takes account of the transactions for the year in question, together with the opening and closing balances.

7. The Chairman of the Committee and the Clerk of the Assembly have despite heavy commitments, covering the June session in Rome and the commemoration of the Tenth Anniversary of the Assembly, kept the expenditure within the total budget approved by member governments and closed the accounts with a saving of 2.01%.

8. The President would like to take this opportunity of expressing the appreciation of the Assembly for the help which was extended to the Office of the Clerk by the United Kingdom Comptroller and Auditor General.

5. *Intérêts bancaires, intérêts sur prêts
et recettes diverses*

Le budget pour l'exercice financier 1964 prévoyait des recettes s'élevant à F 10.000,00.

Ces recettes se sont effectivement élevées à :

— Intérêts bancaires	F 11.403,05
— Remboursements de la Sécurité Sociale	F 1.580,18
— Vente de publications..	F 7.260,89
	F 20.244,12

6. *Fonds de prévoyance*

Il a été décidé que, pour l'exercice financier 1964, le compte du Fonds de prévoyance serait

présenté en dollars américains et non en francs français, ce qui lui permettra de refléter plus exactement toutes les transactions opérées sur le compte dollars de la Banque Lambert. Le compte tel qu'il est désormais présenté tient compte des transactions opérées durant l'année considérée, ainsi que des soldes d'ouverture et de clôture.

7. Le président de la commission et le Greffier de l'Assemblée ont maintenu les dépenses, en dépit des lourds engagements relatifs à la session de juin à Rome et à la célébration du dixième anniversaire de l'Assemblée, dans les limites du budget global approuvé par les gouvernements membres ; une économie de 2,01 % a été enregistrée une fois les comptes arrêtés.

8. Le Président aimerait saisir ici l'occasion de remercier, au nom de l'Assemblée, le Commissaire aux comptes du Royaume-Uni de l'aide qu'il a apportée au Greffe.

APPENDIX I

Summary of income and expenditure for the financial year 1964
(in French francs)

ANNEXE I

Etat des recettes et des dépenses pour l'exercice financier 1964
(en francs français)

Per attached statement

Voir le relevé ci-joint

Assessments of member States		2,003,000.00
Contributions des Etats membres		

Miscellaneous

Divers

Bank interest	11,403.05	
Intérêts bancaires		
Sundry receipts	1,580.18	
Recettes diverses		
Sale of publications	7,260.89	
Vente de publications		
		20,244.12
		2,023,244.12
Expenditure		1,976,574.23
Dépenses		
Excess of income over expenditure		F 46,669.89
Résultat.....		46,669.89

Financial position as at 31st December 1964**Situation au 31 décembre 1964***Assets**Actif*

Cash at bank	260,655.87	
Disponibilités en banque		
Advances on salaries	4,500.00	
Avances sur traitements		
		265,155.87

*Liabilities**Passif*

Accounts payable	208,638.88	
Restes à payer		
Advance receipts	364.43	
Avances à régulariser		
Balances of salaries due to temporary staff	5,027.99	
Reliquat de traitements dus au personnel temporaire		
Supplementary insurance	4,454.68	
Assurance complémentaire		
		218,485.98
		F 46,669.89

Certifié correct :

Carlo SCHMID
Président de l'Assemblée

Francis HUMBLET
Greffier de l'Assemblée

Adolf MOLTER
*Président de la Commission des
Affaires budgétaires et de l'Administration*

I have examined the foregoing Summary of Income and Expenditure and the Statement of Assets and Liabilities. I have obtained all the information and explanations that I have required, and I certify, as the result of my audit, that in my opinion these Statements are correct.

J'ai examiné l'état des comptes ci-dessus et l'état de la trésorerie. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à mon avis ces relevés sont exacts.

Signed: E. G. COMPTON
Comptroller and Auditor General,
Great Britain
External Auditor

30th June 1965

Le 30 juin 1965

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Budget for 1964
	Budget pour 1964
HEAD I - EXPENDITURE FOR STAFF CHAPITRE I - DÉPENSES DE PERSONNEL	
<i>Sub-Head</i> 1 (a) Salaries of permanent establishment <i>Article</i> 1 (a) Traitements du personnel du cadre permanent	667,500.00
Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security (b) Remplacement de personnel de grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale	5,000.00
<i>Sub-Head</i> 2 <i>Allowances, social charges, etc.</i> <i>Article</i> 2 <i>Indemnités, charges sociales, etc.</i>	
(A) <i>Allowances</i> <i>Indemnités</i>	
(a) Head-of-family allowance Indemnité de chef de famille	14,900.00
(b) Children's allowance Allocations familiales	23,700.00
(c) Expatriation allowance Indemnité d'expatriation	82,500.00
(d) Compensatory rent allowance Indemnité de logement	5,000.00
(e) Overtime Heures supplémentaires	7,000.00
(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff Garantie de change au personnel non français	token purposes pour mémoire
(B) <i>Social charges</i> <i>Charges sociales</i>	
(a) Social security Sécurité Sociale	27,000.00
(b) Supplementary insurance Assurance complémentaire	15,400.00
(c) Provident fund Fonds de prévoyance	89,600.00
Carried forward - A reporter	937,600.00

**ELEVÉ DES AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES, DES DÉPENSES ET DES
RÉDITS RESTANT DISPONIBLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 1964**

DOCUMENT 348
ANNEXE II

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
5,173.88		672,673.88	672,673.88	
		5,000.00	3,255.76	1,744.24
		14,900.00	14,387.16	512.84
		23,700.00	22,792.00	908.00
		82,500.00	80,076.45	2,423.55
		5,000.00	2,669.61	2,330.39
		7,000.00	4,970.56	2,029.44
		27,000.00	26,789.86	210.14
		15,400.00	14,158.56	1,241.44
		89,600.00	87,542.52	2,057.48
5,173.88		942,773.88	929,316.36	13,457.52

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Budget for 1964
Brought forward - Report	937,600.00
<p><i>Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials</i></p> <p>(C) <i>Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents</i></p> <p>Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking examination papers</p> <p>(a) <i>Frais de voyage et indemnités de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris, qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves</i></p> <p>Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons</p> <p>(b) <i>Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge</i></p> <p>(c) <i>Removal expenses</i> <i>Frais de déménagement</i></p> <p>(d) <i>Installation allowance</i> <i>Indemnité d'installation</i></p> <p>(e) <i>Biennial home leave for non-French officials</i> <i>Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français</i></p> <p>(f) <i>Medical examination</i> <i>Examen médical</i></p>	1,600.00
	1,500.00
	3,000.00
	4,500.00
	3,000.00
	500.00
Total of Head I - Total du chapitre I	951,700.00
<p>HEAD II - EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY</p> <p>CHAPITRE II - DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE</p> <p><i>Sub-Head 3</i> <i>Temporary staff</i></p> <p><i>Article 1. Personnel temporaire</i></p> <p>Temporary staff required for the sessions of the Assembly</p> <p>Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée</p>	126,700.00
Carried forward - A reporter	126,700.00

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
5,173.88		942,773.88	929,316.36	13,457.52
		1,600.00		1,600.00
		1,500.00		1,500.00
	1,439.54	1,560.46		1,560.46
	4,500.00			
739.60		3,739.60	3,739.60	
26.06		526.06	526.06	
5,939.54	5,939.54	951,700.00	933,582.02	18,117.98
	12,447.69	114,252.31	110,581.28	3,671.03
	12,447.69	114,252.31	110,581.28	3,671.03

<p style="text-align: center;">DETAILS</p> <p style="text-align: center;">NATURE DES DÉPENSES</p>	<p style="text-align: center;">Budget for 1964</p> <p style="text-align: center;">Budget pour 1964</p>
Brought forward - Report	126,700.00
<p>2. <i>Linguistic staff</i> <i>Personnel linguistique</i></p>	
<p>(A) <i>Interpretation Services</i> <i>Interprètes</i></p> <p>Interpretation services required for the sessions of the Assembly</p> <p>(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée</p>	47,000.00
<p>Interpretation services required for meetings of Committees between sessions</p> <p>(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des commissions devant se tenir entre les sessions</p>	23,000.00
<p>(B) <i>Translation services</i> <i>Traducteurs</i></p> <p>Temporary translators for the sessions of the Assembly</p> <p>Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée</p>	91,500.00
<p><i>Insurance for temporary staff</i></p> <p>3. <i>Assurances afférentes au personnel temporaire</i></p>	2,500.00
<p><i>Installation of equipment and hire of offices for the sessions</i></p> <p>4. <i>Installation d'équipement et location de bureaux pour les sessions</i></p>	58,200.00
<p><i>Miscellaneous expenditure during sessions</i></p> <p>5. <i>Dépenses diverses pendant les sessions</i></p>	7,000.00
Total of Head II - Total du chapitre II	355,900.00

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
	12,447.69	114,252.31	110,581.28	3,671.03
		47,000.00	40,912.68	6,087.32
4,748.82		27,748.82	27,748.82	
7,698.87		99,198.87	99,198.87	
		2,500.00	1,714.95	785.05
	9,669.26	48,530.74	36,896.34	11,634.40
9,669.26		16,669.26	16,669.26	
22,116.95	22,116.95	355,900.00	333,722.20	22,177.80

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Budget for 1964 Budget pour 1964
HEAD III - EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT CHAPITRE III - DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
<i>Sub-Head</i> 4 Premises <i>Article</i> 4 Locaux	69,100.00
<i>Sub-Head</i> 5 Capital equipment <i>Article</i> 5 Dépenses d'équipement	15,900.00
Total of Head III - Total du chapitre III	85,000.00
HEAD IV - GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS CHAPITRE IV - FRAIS GÉNÉRAUX	
<i>Sub-Head</i> 6 Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, removal of machines, etc. <i>Article</i> 6 Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.	93,000.00
<i>Sub-Head</i> 7 Paper, stationery and office supplies <i>Article</i> 7 Papier et fournitures de bureau	40,000.00
<i>Sub-Head</i> 8 Printing and publishing of Assembly documents <i>Article</i> 8 Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	227,000.00
<i>Sub-Head</i> 9 Purchase of documents, reference works, etc. <i>Article</i> 9 Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc.	8,000.00
<i>Sub-Head</i> 10 Official car <i>Article</i> 10 Voiture de service	16,000.00
<i>Sub-Head</i> 11 Bank charges <i>Article</i> 11 Frais de banque	500.00
Total of Head IV - Total du chapitre IV	384,500.00

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
	246.97	68,853.03	47,703.19	21,149.84
246.97		16,146.97	16,146.97	
246.97	246.97	85,000.00	63,850.16	21,149.84
	9,002.22	83,997.78	83,997.78	
	421.08	39,578.92	39,578.92	
14,195.49		241,195.49	254,635.26	13,439.77
	625.22	7,374.78	7,374.78	
	4,016.57	11,983.43	11,983.43	
	130.40	369.60	369.60	
14,195.49	14,195.49	384,500.00	397,939.77	13,439.77

DETAILS NATURE DES DÉPENSES		Budget for 1964	Budget pour 1964
HEAD V - OTHER EXPENDITURE CHAPITRE V - AUTRES DÉPENSES			
<i>Sub-Head Article</i> 12	Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Representatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des présidents et les réunions communes	40,000.00	
<i>Sub-Head Article</i> 13	Expenses for representation and receptions Frais de représentation et dépenses de réceptions	50,000.00	
<i>Sub-Head Article</i> 14	Committee study missions Missions d'études des commissions	2,000.00	
<i>Sub-Head Article</i> 15	Official journeys of members of the Office of the Clerk Frais de mission des membres du Greffe	49,000.00	
<i>Sub-Head Article</i> 16	Expenses of experts and the auditors Frais des experts et du Commissaire aux comptes	7,500.00	
<i>Sub-Head Article</i> 17	Expenditure on information Dépenses d'information	9,400.00	
<i>Sub-Head Article</i> 18	Expenses for groups of the Assembly Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	6,000.00	
<i>Sub-Head Article</i> 19	Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues	2,000.00	
Total of Head V - Total du chapitre V			165,900.00

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
	29,000.00	11,000.00	10,383.65	616.35
	6,900.00	43,100.00	43,071.40	28.60
	1,453.89	546.11	55.00	491.11
22,205.33		71,205.33	71,205.33	
	3,000.00	4,500.00	4,369.97	130.03
135.92		9,535.92	9,535.92	
2,237.52		8,237.52	8,237.52	
15,775.12		17,775.12	17,775.12	
40,353.89	40,353.89	165,900.00	164,633.91	1,266.09

DETAILS NATURE DES DÉPENSES	Budget for 1964 Budget pour 1964
HEAD VI - COMMEMORATION OF THE TENTH SESSION OF THE ASSEMBLY CHAPITRE VI - COMMÉMORATION DE LA DIXIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE	
<i>Sub-Head 20</i> <i>Article</i> Expenditure connected with the Commemoration of the Tenth Session of the Assembly Dépenses relatives à la commémoration de la Dixième session de l'Assemblée.....	70,000.00
Total of Head VI — Total du chapitre VI	70,000.00
TOTAL	2,013,000.00

The expenditure figures include charges for goods delivered and services rendered by 31st December 1964, and paid for up to 31st March 1965, in accordance with the Financial Regulations of the Assembly.

Carlo SCHMID
Président de l'Assemblée

Franz
Greffier

Transfers Transferts		Total after transfers Total après transferts	Total expenditure Total des dépenses	Unexpended credits Crédits restant disponibles
		70,000.00	82,846.17	12,846.17
		70,000.00	82,846.17	12,846.17
82,852.84	82,852.84	2,013,000.00	1,976,574.23	36,425.77

Dans le total des dépenses figurent des sommes concernant des fournitures procurées et des services rendus avant le 31 décembre 1964 et payées avant le 31 mars 1965, conformément au Règlement financier de l'Assemblée.

BLET
emblée

Adolf MOLTER
*Président de la Commission des
Affaires budgétaires et de l'Administration*

CONTRIBUTIONS TO THE WEU ASSEMBLY BUDGET 1964
CONTRIBUTIONS AU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE L'U.E.O. POUR 1964

21

Member States Etats membres	Contributions overpaid in 1963 Contributions versées en trop en 1963	Surplus from 1963 Excédent de 1963	Revised budget for 1964 Budget révisé pour 1964	Contributions required Contributions à verser	Contributions paid in 1964 Contributions versées en 1964
	F	F	F	F	F
Belgium Belgique	— 8,950.55	— 8,996.06	196,961.66	179,015.05	179,015.05
France	— 18,204.51	— 18,297.07	400,600.00	364,098.42	364,098.42
Federal Republic of Germany République Fédérale d'Allemagne	— 18,204.51	— 18,297.07	400,600.00	364,098.42	364,098.42
Italy Italie	— 18,204.51	— 18,297.07	400,600.00	364,098.42	364,098.42
Luxembourg	— 303.40	— 304.95	6,676.68	6,068.33	6,068.33
Netherlands Pays-Bas	— 8,950.55	— 8,996.06	196,961.66	179,015.05	179,015.05
United Kingdom Royaume-Uni	— 18,204.51	— 18,297.07	400,600.00	364,098.42	364,098.42
	— 91,022.54	— 91,485.35	2,003,000.00	1,820,492.11	1,820,492.11

	\$
Accounts of staff members as at 1st January 1964 Comptes des membres du personnel au 1 ^{er} janvier 1964	93,009.42
Contributions of staff members and of the Assembly of Western European Union Cotisations des membres du personnel et de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale	26,791.82
Repayments of loans by staff members Remboursements de prêts par les membres du personnel	910.90
Interest Intérêts	4,695.70
	125,407.84
	125,407.84

Carlo SCHMID
Président de l'Assemblée

Franci
Greffier d

I have examined the foregoing Statement. I have obtained all the information and explanations that I have required, and
J'ai examiné l'état ci-dessus. J'ai obtenu tous les renseignements et explications requis, et je certifie, après vérification, qu'à mo

30th June 1965

E. G. C
*Comptroller and Auditor
General*

FONDS DE PRÉVOYANCE
SITUATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 1964

DOCUMENT 348
ANNEXE IV

	\$
Withdrawals Retraits	3,892.14
Loans to staff members Prêts aux membres du personnel	8,914.29
Bank charges * Frais bancaires	97.44
Accounts of staff members as at 31st December 1964 Comptes des membres du personnel au 31 décembre 1964	112,503.97
	125,407.84
	125,407.84

* After allowing for balance on Crédit Lyonnais account which has been closed.
Dédution faite du solde au Crédit Lyonnais, après fermeture du compte.

EMBLET
Assemblée

Adolf MOLTER
*Président de la Commission des
Affaires budgétaires et de l'Administration*

ify, as the result of my audit, that in my opinion this Statement is correct.
: cet état est exact.

ON
veral, Great Britain
ditor

Le 30 juin 1965

***Accounts of the Administrative Expenditure of the Assembly
for the Financial Year 1964***

**MOTION TO APPROVE THE FINAL ACCOUNTS OF THE ASSEMBLY
FOR THE FINANCIAL YEAR 1964¹**

***submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration²
by Mr. Mathew, Rapporteur***

The Assembly,

Having examined the final accounts of the Assembly for the financial year 1964, together with the Auditor's Report, in accordance with Article 16 of the Financial Regulations,

Approves the accounts as submitted and discharges the President of the Assembly of his financial responsibility.

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Mathew (Acting Chairman); Mr. Duynstee (Vice-Chairman); MM. Azara, Bourgeois, Corterier, Dardel (Substitute: *Escande*), Mrs. Flitz, MM. Gros, Heffer (Substitute: *Hannan*), le Hodey (Substitute: *Leynen*), Lord Listowel, MM. Memmel, Molter

(Substitute: *De Graww*), *Radius*, *Rapelli*, Restagno, *Sir Ronald Russell*, MM. Emile Schaus (Substitute: *Margue*), *Süsterhenn*, *Tjalma*, Valmarana.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

*Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée
pour l'exercice financier 1964*

**MOTION D'APPROBATION DES COMPTES DÉFINITIFS DE L'ASSEMBLÉE
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1964 ¹**

*présentée au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration ²
par M. Mathew, rapporteur*

L'Assemblée,

Ayant examiné les comptes définitifs de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964, ainsi que le rapport du Commissaire aux comptes, conformément à l'article 16 du Règlement financier,

Approuve les comptes ainsi présentés et donne au Président de l'Assemblée quitus de sa gestion.

1. Adoptée par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. Mathew (président en exercice) ; M. Duynstee (vice-président) ; MM. Azara, Bourgeois, Corterier, Dardel (suppléant : Escande), Mme Flitz, MM. Grès, Heffer (suppléant : Hannan), le Hodey (suppléant : Leynen), Lord Listowel, MM. Memmel, Molter

(suppléant : *De Grauw*), *Radius*, *Rapelli*, *Restagno*, *Sir Ronald Russell*, MM. *Emile Schaus* (suppléant : *Margue*), *Süsterhenn*, *Tjalma*, *Valmarana*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris pari au vote sont imprimés en italique.*

**BUDGET OF THE ADMINISTRATIVE EXPENDITURE
OF THE ASSEMBLY FOR THE FINANCIAL YEAR 1966¹**

*submitted on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration²
by Mr. Mathew, Rapporteur*

TABLE OF CONTENTS

Summary of Estimates for the Financial Year 1966
Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads
Explanatory Memorandum

Summary of Estimates for the Financial Year 1966

Details	Estimate for 1966 F
<i>Head I</i> : Expenditure for staff	1,166,800
<i>Head II</i> : Expenditure relating to temporary personnel	406,000
<i>Head III</i> : Expenditure on premises and equipment	91,000
<i>Head IV</i> : General administrative costs	449,000
<i>Head V</i> : Other expenditure	185,000
TOTAL EXPENDITURE	2,297,800
TOTAL RECEIPTS	15,800
NET TOTAL	2,282,000

1. Adopted unanimously by the Committee on Budgetary Affairs and Administration and approved unanimously by the Presidential Committee.

2. *Members of the Committee*: Mr. Mathew (Acting Chairman); Mr. Duynstee (Vice-Chairman); MM. Azara, Bourgeois, Corterier, Dardel (Substitute: *Escande*), Mrs. Flitz, MM. Gros, Heffer (Substitute: *Hannan*), le Hodey

(Substitute: *Leynen*), Lord Listowel, MM. Memmel, Molter (Substitute: *De Grauw*), *Radius*, *Rapelli*, Restagno, Sir Ronald Russell, MM. Emile Schaus (Substitute: *Margue*), Süsterhenn, *Tjalma*, Valmarana.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**BUDGET DES DÉPENSES ADMINISTRATIVES
DE L'ASSEMBLÉE POUR L'EXERCICE FINANCIER 1966¹**

*présenté au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration²
par M. Mathew, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1966
Répartition des dépenses par chapitres et articles
Exposé des motifs

Résumé des prévisions pour l'exercice financier 1966

Nature des dépenses	Prévisions pour 1966 F
<i>Chapitre I</i> : Dépenses de personnel	1.166.800
<i>Chapitre II</i> : Dépenses afférentes au personnel temporaire	406.000
<i>Chapitre III</i> : Dépenses de locaux et d'équipement	91.000
<i>Chapitre IV</i> : Frais généraux	449.000
<i>Chapitre V</i> : Autres dépenses	185.000
TOTAL DES DÉPENSES	2.297.800
TOTAL DES RECETTES	15.800
TOTAL NET	2.282.000

1. Adopté à l'unanimité par la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et approuvé à l'unanimité par le Comité des Présidents.

2. *Membres de la commission* : M. Mathew (président en exercice); M. Duynstee (vice-président); MM. Azara, Bourgeois, Corterier, Dardel (suppléant : Escande), Mme Flitz, MM. Gros, Heffer (suppléant : Hannan), le Hodey

(suppléant : Leynen), Lord Listowel, MM. Memmel, Molter (suppléant : De Grauw), Radius, Rapelli, Restagno, Sir Ronald Russell, MM. Emile Schaus (suppléant : Margue), Süsterhenn, Tjalma, Valmarana.

N.B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Allocation of Expenditure under Heads and Sub-Heads

Details	Estimate for 1966 F
Head I — EXPENDITURE FOR STAFF	
Sub-Head 1: Salaries of permanent establishment	848,000
Sub-Head 2: (A) Allowances	140,600
(B) Social charges	163,200
(C) Expenses relating to the recruitment, arrival and departure of permanent officials	15,000
TOTAL OF HEAD I	1,166,800
Head II — EXPENDITURE RELATING TO THE SESSIONS OF THE ASSEMBLY	
Sub-Head 3: 1. Temporary staff	150,000
2. Linguistic staff	194,000
3. Insurance for temporary staff	2,500
4. Installation of simultaneous interpretation equip- ment	49,500
5. Miscellaneous expenditure during the sessions ...	10,000
TOTAL OF HEAD II	406,000
Head III — EXPENDITURE ON PREMISES AND EQUIPMENT	
Sub-Head 4: Premises	75,000
Sub-Head 5: Capital equipment	16,000
TOTAL OF HEAD III	91,000
Head IV — GENERAL ADMINISTRATIVE COSTS	
Sub-Head 6: Postage, telephone, telegraph charges, transport of documents, typewriters, etc.	106,000
Sub-Head 7: Paper, stationery and office supplies	55,000
Sub-Head 8: Printing and publishing of Assembly documents ...	261,000
Sub-Head 9: Purchase of documents, reference works, etc.	9,000
Sub-Head 10: Official car	17,500
Sub-Head 11: Bank charges	500
TOTAL OF HEAD IV	449,000
Head V — OTHER EXPENDITURE	
Sub-Head 12: Travel and subsistence allowances and insurance for Chairmen of Committees, Rapporteurs and Represen- tatives attending meetings of the Bureau, Presidential Committee and joint meetings	40,000
Sub-Head 13: Expenses for representation and receptions	55,000
Sub-Head 14: Committee study missions	2,000
Sub-Head 15: Official journeys of members of the Office of the Clerk	55,000
Sub-Head 16: Expenses of experts and the auditors	7,500
Sub-Head 17: Expenditure on information	11,500
Sub-Head 18: Expenses for groups of the Assembly	12,000
Sub-Head 19: Contingencies and other expenditure not elsewhere provided for	2,000
TOTAL OF HEAD V	185,000

Répartition des dépenses par chapitres et articles

Nature des dépenses	Prévisions pour 1966 F
Chapitre I — DÉPENSES DE PERSONNEL	
Art. 1: Traitements du personnel du cadre permanent	848.000
Art. 2: (A) Indemnités	140.600
(B) Charges sociales	163.200
(C) Dépenses relatives au recrutement, à l'arrivée et au départ des fonctionnaires permanents	15.000
TOTAL DU CHAPITRE I	1.166.800
Chapitre II — DÉPENSES RELATIVES AUX SESSIONS DE L'ASSEMBLÉE	
Art. 3: 1. Personnel temporaire	150.000
2. Personnel linguistique	194.000
3. Assurances afférentes au personnel temporaire	2.500
4. Installation de l'équipement d'interprétation simultanée	49.500
5. Dépenses diverses pendant les sessions	10.000
TOTAL DU CHAPITRE II	406.000
Chapitre III — DÉPENSES DE LOCAUX ET D'ÉQUIPEMENT	
Art. 4: Locaux	75.000
Art. 5: Équipement	16.000
TOTAL DU CHAPITRE III	91.000
Chapitre IV — FRAIS GÉNÉRAUX	
Art. 6: Frais d'affranchissement, de téléphone et de télégraphe, transport de documents, de machines, etc.	106.000
Art. 7: Papier et fournitures de bureau	55.000
Art. 8: Frais d'impression et de publication des documents de l'Assemblée	261.000
Art. 9: Achat d'ouvrages de documentation, d'annuaires, etc. ...	9.000
Art. 10: Voiture de service pour l'Assemblée	17.500
Art. 11: Frais de banque	500
TOTAL DU CHAPITRE IV	449.000
Chapitre V — AUTRES DÉPENSES	
Art. 12: Frais de voyage, indemnités et assurance des présidents de commissions, rapporteurs et Représentants pour les réunions du Bureau, du Comité des Présidents et les réunions communes	40.000
Art. 13: Frais de représentation et dépenses de réceptions	55.000
Art. 14: Missions d'études des commissions	2.000
Art. 15: Frais de mission des membres du Greffe	55.000
Art. 16: Frais des experts et du Commissaire aux comptes	7.500
Art. 17: Dépenses pour l'information	11.500
Art. 18: Dépenses effectuées par les groupes de l'Assemblée	12.000
Art. 19: Dépenses extraordinaires et toutes dépenses non prévues ..	2.000
TOTAL DU CHAPITRE V	185.000

Head I — Expenditure for Staff**Sub-Head 1**

SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

*Estimate : F 848,000***(a) Basic salaries***Estimate : F 843,000***(i) Existing establishment**

Rank	WEU Grade	No.	Total F
The Clerk	Hors cadre *	1	39,000
The Clerk Assistant	Hors cadre *	1	58,300
Counsellors.....	A5	4	215,500
First Secretaries	A4	2	94,600
Secretaries	A3	2	77,000
Assistant Translator/Proof reader	A2	1	31,000
Chief Accountant	B6	1	27,100
Assistant Translator	B5	1	22,800
Personal Assistants	B4	3	65,900
Bilingual Shorthand Typists	B3	7	123,800
Head Roneo-Storekeeper	C6	1	18,100
Messengers	C3	2	25,800
		26	798,900

* Hors cadre officials do not receive expatriation, head-of-family or children's allowances.

(ii) Increase of establishment

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Assistant Translator/Proof reader	A2	1	29,000
Bilingual Shorthand Typist	B3	1	15,100
		2	44,100

(b) Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security.*Estimate : F 5,000*

Chapitre I — Dépenses de personnel**Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT**

Prévisions : F 848.000

(a) Traitements de base

Prévisions : F 843.000

(i) Cadre existant

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Greffier	Hors cadre *	1	39.000
Greffier adjoint	Hors cadre *	1	58.300
Conseillers	A5	4	215.500
Premiers secrétaires	A4	2	94.600
Secrétaires	A3	2	77.000
Aide-traductrice/Correctrice d'épreuves	A2	1	31.000
Chef comptable	B6	1	27.100
Aide-traductrice	B5	1	22.800
Assistantes qualifiées.....	B4	3	65.900
Sténo-dactylographes bilingues	B3	7	123.800
Chef ronéo-magasinier	C6	1	18.100
Messagers	C3	2	25.800
		26	798.900

* Les fonctionnaires hors cadre ne reçoivent pas d'indemnités d'expatriation, de chef de famille ni d'allocations familiales.

(ii) Augmentation du cadre

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Aide-traducteur/Correcteur d'épreuves	A2	1	29.000
Sténo-dactylographe bilingue.....	B3	1	15.100
		2	44.100

(b) Remplacement de membres du personnel des grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

Prévisions : F 5.000

Sub-Head 2

ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

(A) ALLOWANCES

Estimate : F 140,600

- (a) Head-of-family allowance
— Existing establishment

Estimate : F 19,600

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	9,600
First Secretary	A4	1	3,000
Secretaries	A3	2	4,600
Head Roneo-Storekeeper	C6	1	1,200
Messenger	C3	1	1,200
		8	19,600

- (b) Children's allowance
— Existing establishment

*Estimate : F 27,500*1,525 F per year per child : $1,525 \times 18$ F 27,500

- (c) Expatriation allowance
(i) Existing establishment

Estimate : F 81,500

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Counsellors.....	A5	3	32,800
Secretaries	A3	2	18,400
Assistant Translator	B5	1	5,100
Personal Assistants	B4	2	11,200
Bilingual Shorthand Typists	B3	2	9,400
		10	76,900

- (ii) Increase of establishment

Rank	WEU Grade	No.	Total F
Assistant Translator/Proof reader	A2	1	4,600

- (d) Compensatory rent allowance

Estimate : F 5,000

- (e) Overtime

Estimate : F 7,000

- (f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

Estimate : token purposes

Article 2

INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

(A) INDEMNITÉS

Prévisions : F 140.600(a) Indemnité de chef de famille
— Cadre existant*Prévisions : F 19.600*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers	A5	3	9.600
Premier secrétaire	A4	1	3.000
Secrétaires	A3	2	4.600
Chef ronéo-magasinier	C6	1	1.200
Messenger	C3	1	1.200
		8	19.600

(b) Allocations familiales
— Cadre existant*Prévisions : F 27.500*1.525 F par an pour chaque enfant : 1.525×18 F 27.500(c) Indemnité d'expatriation
(i) Cadre existant*Prévisions : F 81.500*

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Conseillers	A5	3	32.800
Secrétaires	A3	2	18.400
Aide-traductrice	B5	1	5.100
Assistants qualifiées.....	B4	2	11.200
Sténo-dactylographes bilingues	B3	2	9.400
		10	76.900

(ii) Augmentation du cadre

Fonctions	Grade U.E.O.	Nombre	Total F
Aide-traducteur/Correcteur d'épreuves	A2	1	4.600

(d) Indemnité de logement

Prévisions : F 5.000

(e) Heures supplémentaires

Prévisions : F 7.000

(f) Garantie de change au personnel non français

Prévisions : pour mémoire

(B) SOCIAL CHARGES

Estimate : F 163,200

(a) Social Security	<i>Estimate</i> : F 31,800
(i) Existing establishment 98 F per month for 12 months for 25 officials	F 29,400
(ii) Increase of establishment 98 F per month for 12 months for 2 officials	F 2,400
(b) Supplementary insurance	<i>Estimate</i> : F 18,800
(i) Existing establishment 2 % of total emoluments \times 888,900 F	F 17,800
(ii) Increase of establishment 2 % of total emoluments \times 48,700 F	F 1,000
(c) Provident fund	<i>Estimate</i> : F 112,600
(i) Existing establishment 14 % of basic salaries \times 759,900 F	F 106,400
(ii) Increase of establishment 14 % of basic salaries \times 44,100 F	F 6,200

(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS

Estimate : F 15,000

(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris who are convened for examinations and interviews and cost of marking examination papers	<i>Estimate</i> : F 1,600
(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons	<i>Estimate</i> : F 1,500
(c) Removal expenses	<i>Estimate</i> : F 3,000
(d) Installation allowance	<i>Estimate</i> : F 4,500
(e) Biennial home leave for non-French officials	<i>Estimate</i> : F 3,400
(f) Medical examination	<i>Estimate</i> : F 1,000

(B) CHARGES SOCIALES*Prévisions : F 163.200*

(a) Sécurité Sociale	<i>Prévisions : F 31.800</i>
(i) Cadre existant 98 F par mois pour 12 mois pour 25 fonctionnaires	F 29.400
(ii) Augmentation du cadre 98 F par mois pour 12 mois pour 2 fonctionnaires	F 2.400
(b) Assurance complémentaire	<i>Prévisions : F 18.800</i>
(i) Cadre existant 2 % du traitement total \times 888.900 F	F 17.800
(ii) Augmentation du cadre 2 % du traitement total \times 48.700 F	F 1.000
(c) Fonds de prévoyance	<i>Prévisions : F 112.600</i>
(i) Cadre existant 14 % du traitement de base \times 759.900 F	F 106.400
(ii) Augmentation du cadre 14 % du traitement de base \times 44.100 F	F 6.200

(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS*Prévisions : F 15.000*

(a) Frais de voyage et indemnité de séjour pour les candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves	<i>Prévisions : F 1.600</i>
(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge	<i>Prévisions : F 1.500</i>
(c) Frais de déménagement	<i>Prévisions : F 3.000</i>
(d) Indemnité d'installation	<i>Prévisions : F 4.500</i>
(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français	<i>Prévisions : F 3.400</i>
(f) Examen médical	<i>Prévisions : F 1.000</i>

Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly*Estimate* : F 406,000*Sub-Head 3*

1. TEMPORARY STAFF

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Daily remuneration F	No.	Total F
Head of the sittings office	173	1 <i>a</i>	5,200
Heads of sections	110	2 <i>a</i>	9,500
	152	4 <i>b</i>	
Sergeant-at-Arms	152	1 <i>b</i>	2,300
Secretaries for the Assembly	95	3 <i>a</i>	7,600
	132	3 <i>b</i>	
Précis writers	95	5 <i>a</i>	12,700
	132	5 <i>b</i>	
Verbatim reporters	95	6 <i>a</i>	27,900
	132	14 <i>b</i>	
Assistants	80	3 <i>b</i>	36,500
	75	24 <i>b</i>	
	58	3 <i>a</i>	
	50	2 <i>a</i>	
	42	22 <i>a</i>	
Head ushers	44	2 <i>a</i>	1,100
Ushers	36	25 <i>a</i>	10,800
Roneo /Assemblers	36	20 <i>a</i>	8,700
		145	122,300

a. Recruited locally.*b.* Recruited outside France.

Travelling expenses F 27,700

F 150,000

Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée

Prévisions : F 406.000

Article 3**I. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Fonction	Paris : 10 jours		
	Rémunération par jour F	Nombre	Total F
Chef du service de la séance	173	1 <i>a</i>	5.200
Chefs de section	110	2 <i>a</i>	9.500
	152	4 <i>b</i>	
Secrétaire chargé de la questure	152	1 <i>b</i>	2.300
Secrétaires parlementaires	95	3 <i>a</i>	7.600
	132	3 <i>b</i>	
Secrétaires de l'analytique	95	5 <i>a</i>	12.700
	132	5 <i>b</i>	
Sténographes des débats	95	6 <i>a</i>	27.900
	132	14 <i>b</i>	
Assistantes	80	3 <i>b</i>	36.500
	75	24 <i>b</i>	
	58	3 <i>a</i>	
	50	2 <i>a</i>	
	42	22 <i>a</i>	
Chefs huissiers	44	2 <i>a</i>	1.100
Huissiers	36	25 <i>a</i>	10.800
Ronéo-assembleurs	36	20 <i>a</i>	8.700
		145	122.300

a. Recrutés localement.
b. Recrutés hors de France.

Frais de voyage F 27.700
 F 150.000

2. LINGUISTIC STAFF

(A) Interpretation Services

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Function	Paris : 10 days		
	Daily remuneration F	No.	Total F
Interpreters	196	6 <i>a</i>	48,000
	282	10 <i>b</i>	
			16

a. Recruited locally.

Travelling expenses F 6,000

b. Recruited outside France.

F 54,000

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions F 30,000

(B) Translation Services

Temporary translators for the sessions of the Assembly

Function	Daily remuneration F	No.	Estimate ¹ F
Revisers	170	2 <i>a</i>	29,000
	240	4 <i>b</i>	
Translators	136	5 <i>a</i>	46,000
	206	5 <i>b</i>	
Assistants	58	1 <i>a</i>	28,000
	80	1 <i>b</i>	
	42	5 <i>a</i>	
	75	5 <i>b</i>	
		28	103,000

1. Based on 20 days for the revisers, and
25 days for the translators.

Travelling expenses F 7,000

a. Recruited locally.*b.* Recruited outside France.

F 110,000

3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Estimate : F 2,500

2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Paris : 10 jours		
	Rémunération par jour F	Nombre	Total F
Interprètes	196	6 a	48.000
	282	10 b	
		16	

a. Recrutés localement.

Frais de voyage F 6.000

b. Recrutés hors de France.

F 54.000

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions des commissions

devant se tenir entre les sessions F 30.000

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Fonctions	Rémunération par jour F	Nombre	Prévisions ¹ F
Réviseurs	170	2 a	29.000
	240	4 b	
Traducteurs	136	5 a	46.000
	206	5 b	
Assistantes	58	1 a	28.000
	80	1 b	
	42	5 a	
	75	5 b	
		28	103.000

1. Basées sur 20 jours pour les réviseurs et
25 jours pour les traducteurs.

Frais de voyage F 7.000

a. Recrutés localement.

F 110.000

b. Recrutés hors de France.

3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Prévisions : F 2.500

4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

— Installation of simultaneous interpretation equipment in the Assembly Hall of the Economic and Social Council	F	30,000
— Installation of telephone booths in the building of the Economic and Social Council	F	12,000
— Installation of a tape-recorder and a teleprinter "France-Presse"	F	4,500
— Technicians necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms	F	3,000
— Hire of offices		<u>token purposes</u>
		<i>Estimate</i> : F 49,500

5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING SESSIONS

— Removal expenses	F	2,000
— Medical Service	F	1,500
— Fire guard, Security	F	3,500
— Hire of typewriters and technicians	F	1,500
— Miscellaneous.....	F	<u>1,500</u>
		<i>Estimate</i> : F 10,000

Head III — Expenditure on premises and equipment*Estimate* : F 91,000*Sub-Head 4*

PREMISES

— Hire of committee rooms outside Paris and installation of simultaneous interpretation equipment	F	10,000
— Technician necessary for the operation of the simultaneous interpretation equipment in the WEU committee rooms between sessions	F	3,000
— Overheads, water, electricity, lifts, etc.	F	25,000
— Cleaning of offices	F	25,000
— Minor repairs to premises	F	6,000
— Minor repairs to equipment and machines and removal of furniture	F	4,400
— Insurance	F	<u>1,600</u>
		F 62,000

Estimate : F 75,000

4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

— Installation de l'équipement d'interprétation simultanée dans la salle de séances du Conseil Economique et Social	F	30.000
— Installation de cabines téléphoniques au Conseil Economique et Social ..	F	12.000
— Installation d'un magnétophone et d'un téléscrip-teur de l'Agence France-Pressé	F	4.500
— Techniciens pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O.	F	3.000
— Location de bureaux		pour mémoire
		<i>Prévisions : F</i> 49.500

5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

— Frais de déménagement	F	2.000
— Service médical	F	1.500
— Piquet d'incendie, sécurité	F	3.500
— Location de machines à écrire et techniciens	F	1.500
— Divers	F	1.500
		<i>Prévisions : F</i> 10.000

Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*Prévisions : F* 91.000*Article 4*

LOCAUX

— Location de salles de commissions en dehors de Paris et installation de l'équipement d'interprétation simultanée	F	10.000
— Technicien nécessaire pour le fonctionnement de l'équipement d'interprétation simultanée dans les salles de commissions de l'U.E.O. en dehors des sessions	F	3.000
— Charges, eau, électricité, ascenseurs, etc.	F	25.000
— Nettoyage	F	25.000
— Entretien et réparations de l'immeuble	F	6.000
— Entretien, réparation et manutention du mobilier et des machines	F	4.400
— Assurances	F	1.600
		<i>F</i> 62.000
		<i>Prévisions : F</i> 75.000

Sub-Head 5

CAPITAL EQUIPMENT

- Purchase of additional shelving for the archives section and equipment

Estimate : F 16,000**Head IV — General administrative costs***Estimate* : F 449,000*Sub-Head 6*

POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS, TYPEWRITERS, ETC.

- Postage F 50,000
- Telephone..... F 43,000
- Telegrams..... F 3,000
- Transport of documents, typewriters, etc. F 10,000

Estimate : F 106,000*Sub-Head 7*

PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

- Purchase of roneo paper, stencils, headed writing paper and other office supplies

Estimate : F 55,000*Sub-Head 8*

PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

- Printing of Assembly documents (includes the record of debates, minutes of the Assembly and Assembly documents)
- Printing of Reports of the Council
- Printing of Texts Adopted
- Miscellaneous — Bulletins, printing of the Agenda and Order of Business of the Assembly, voting lists, etc.
- Reprints
- Brochures

Estimate : F 261,000*Sub-Head 9*

PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Estimate : F 9,000

Article 5

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

- Complément de rayonnages pour les archives et équipement

Prévisions : F 16.000

Chapitre IV — Frais généraux

Prévisions : F 449.000

Article 6

FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS, DE MACHINES, ETC.

- Frais d'affranchissement F 50.000
- Téléphone F 43.000
- Télégrammes F 3.000
- Transport de documents, de machines à écrire, etc. F 10.000

Prévisions : F 106.000

Article 7

PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU

- Achat de papier ronéo, stencils, papier à lettres et fournitures de bureau

Prévisions : F 55.000

Article 8

FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

- Impression des documents de l'Assemblée (comprenant le compte rendu des débats, les procès-verbaux de séances et les documents de l'Assemblée)
- Impression des rapports du Conseil
- Impression des textes adoptés
- Divers — Bulletins, impression du calendrier et de l'ordre du jour de l'Assemblée, listes de votes, etc.
- Réimpressions
- Brochures

Prévisions : F 261.000

Article 9

ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

Prévisions : F 9.000

Sub-Head 10

OFFICIAL CAR

— Hire of official car.....	F	6,500
— Lump sum allowance for the President's car	F	11,000
		17,500
	<i>Estimate :</i>	F 17,500

Sub-Head 11

BANK CHARGES

Estimate : F 500**Head V — Other expenditure***Estimate :* F 185,000*Sub-Head 12*

TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR CHAIRMEN OF COMMITTEES, RAPORTEURS AND REPRESENTATIVES ATTENDING MEETINGS OF THE BUREAU, PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

Estimate : F 40,000*Sub-Head 13*

EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

Estimate : F 55,000*Sub-Head 14*

COMMITTEE STUDY MISSIONS

Estimate : F 2,000*Sub-Head 15*

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Estimate : F 55,000*Sub-Head 16*

EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

Estimate : F 7,500*Sub-Head 17*

EXPENDITURE ON INFORMATION

Estimate : F 11,500*Sub-Head 18*

EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Estimate : F 12,000*Sub-Head 19*

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Estimate : F 2,000

Article 10

VOITURE DE SERVICE

— Location de voiture de service	F	6.500
— Indemnité forfaitaire de voiture pour le Président	F	11.000

Prévisions : F 17.500

Article 11

FRAIS DE BANQUE

Prévisions : F 500

Chapitre V — Autres dépenses

Prévisions : F 185.000

Article 12

FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS, RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU, DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES

Prévisions : F 40.000

Article 13

FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

Prévisions : F 55.000

Article 14

MISSION D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Prévisions : F 2.000

Article 15

FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

Prévisions : F 55.000

Article 16

FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Prévisions : F 7.500

Article 17

DÉPENSES D'INFORMATION

Prévisions : F 11.500

Article 18

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Prévisions : F 12.000

Article 19

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Prévisions : F 2.000

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Mathew, Rapporteur)

1. The budget for the financial year 1965¹, including a supplementary budget², amounted to F 2,217,200.

The draft budget which is now submitted for the financial year 1966 amounts to F 2,282,000, which is 64,800 (2.9 %) more than in 1965.

2. *Head I — Expenditure for staff*

The regradings requested for certain posts in 1963³ and which have remained pending are included in this budget with effect from 1st January 1966.

The posts under review are the following :

- regrading of a post A4 to A5 : Counsellor in charge of Press Department ;
- regrading of a post A2 to A3 : Secretary — Head of Archives Section ;
- regrading of a post B5 to B6 : Chief Accountant ;
- regrading of a post C5 to C6 : Head of Roneo Section — Storekeeper.

The expenditure corresponding to these regradings (salaries, allowances, social security, provident fund, etc.) for the financial year 1966 amounts to approximately F 3,000.

The creation of two new posts :

- (i) an Assistant Translator/Proof reader : Grade A2 ;
- (ii) a bilingual Assistant : Grade B3.

It is necessary to introduce a new post of Assistant Translator/Proof reader for the English section of the Translation Department owing to the increase in the volume of translations into English which has more than doubled since 1959⁴.

A post of bilingual assistant is requested for the Committee Services owing to the increasing amount of typing resulting from a greater number of Committee meetings and the creation of a Committee on Space Questions.

The estimate amounts to F 58,300.

3. *Head II — Expenditure relating to sessions of the Assembly*

Sub-Head 3.1 — Temporary staff

The daily salary for temporary staff has been increased by 5 % for "sittings staff"⁵ and 10 % for typing staff, ushers, roneo operators and assemblers.

Certain reductions in the periods for which temporary staff are recruited has made it possible to maintain the 1965 estimate.

1. See Document 316.

2. See Document 345.

3. Approved by the Assembly on 5th December 1963 on the recommendation of the Committee on Budgetary Affairs and Administration and on the basis of the table of establishment submitted by the Clerk and the memorandum of the Chairman of the Committee on Budgetary Affairs and Administration dated 4th March 1963.

4. 1959 : 760 pages.

1964 : 1,776 pages.

1965 : 979 pages (6 months).

5. This increase has also been foreseen by the Council of Europe and the European Parliament.

Exposé des motifs

(présenté par M. Mathew, rapporteur)

1. Le budget pour l'exercice financier 1965¹, compte tenu d'un budget supplémentaire², se montait à F 2.217.200.

Le projet de budget qui vous est soumis pour l'exercice financier 1966 s'élève à F 2.282.000 et représente une augmentation de F 64.800 (2,9 %) par rapport à 1965.

2. *Chapitre I — Dépenses de personnel*

Les reclassements demandés pour certains postes en 1963³ et qui sont restés en suspens sont inclus dans ce budget à compter du 1^{er} janvier 1966.

Les postes en question sont les suivants :

- reclassement d'un poste A4 à A5 : Conseiller chargé du Service de Presse ;
- reclassement d'un poste A2 à A3 : Secrétaire-archiviste ;
- reclassement d'un poste B5 à B6 : Chef-comptable ;
- reclassement d'un poste C5 à C6 : Chef-ronéo magasinier.

La dépense correspondant à ces reclassements (traitements et indemnités, Sécurité sociale, Fonds de prévoyance, etc.) pour l'année 1966 représenterait une somme d'environ F 3.000.

La création de deux nouveaux postes :

- (i) un aide-traducteur/correcteur d'épreuves : au grade A2 ;
- (ii) une assistante bilingue : au grade B3.

Un poste d'aide-traducteur/correcteur d'épreuves pour la section anglaise du Service de traduction doit être créé par suite de l'augmentation du volume des traductions vers l'anglais qui a plus que doublé depuis 1959⁴.

Un poste d'assistante bilingue est demandé pour le service des commissions dont les réunions deviennent de plus en plus fréquentes. La création d'une Commission des Questions Spatiales entraîne un surcroît de travaux de dactylographie.

La dépense envisagée est de F 58.300.

3. *Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée*

Article 3.1 — Personnel temporaire

Le traitement journalier du personnel temporaire a été majoré de 5 % pour le personnel de la séance⁵ et de 10 % pour le personnel dactylographique, les huissiers, ronéos et assembleurs.

La réduction dans certains cas de la période de recrutement du personnel temporaire a permis de maintenir le crédit de 1965.

1. Voir Document 316.

2. Voir Document 345.

3. Approuvés par l'Assemblée le 5 décembre 1963 sur proposition de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration et sur la base de l'organigramme du Greffier et de la note du président de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration du 4 mars 1963.

4. 1959 : 760 pages.

1964 : 1.776 pages.

1965 : 979 pages (6 mois).

5. Cette majoration est également envisagée au Conseil de l'Europe et au Parlement européen.

Sub-Head 3.2 — Linguistic staff

(B) Translation Services

Since the Head of the Translation and Publications Department has in addition taken over the responsibility for the temporary translation service the post of "Head of Translation Department" has been abolished.

Sub-Head 3.4 — Installation of equipment for the sessions

Savings of F 9,500 have been made under this Sub-Head through the installation of the temporary translation service in the Wilson Wing.

Under this Head as a whole, a saving of F 17,500 is expected.

4. *Head III — Expenditure on premises and equipment*

The estimate under this Head is unchanged.

5. *Head IV — General and administrative costs*

There has been a 10 % increase for the purchase of paper and office supplies to meet the increase in the volume of documents reproduced.

6. *Head V — Other expenditure*

Representation expenses have been calculated on the basis of actual expenditure in 1965.

The estimate of expenditure on information has been increased on the basis of actual expenditure in 1965.

Head I — Expenditure for Staff*Sub-Head 1*

SALARIES OF PERMANENT ESTABLISHMENT

(a) Basic salaries

Budget for 1965	F 703,800
Additional amount requested	F 76,400
	F 780,200
Estimate for 1966	F 843,000
	F 843,000
Net increase	F 62,800

See comments in paragraph 2.

(b) Replacement of junior staff on sick leave including travelling expenses and French social security

Budget for 1965	F 5,000
Estimate for 1966	F 5,000

Estimate unchanged

Article 3.2 — Personnel linguistique**(B) Traducteurs**

Le chef du Service des Traductions et des Publications assumant désormais en outre la direction du service temporaire de traduction, le poste de « Chef de service temporaire de traduction » a été supprimé.

Article 3.4 — Installation d'équipement pour les sessions

Une économie de F 9.500 a été effectuée sur cet article, du fait de l'installation du service temporaire de traduction dans l'aile Wilson.

Sur l'ensemble de ce chapitre, une économie de F 17.500 est prévue.

4. Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement

Les crédits prévus à ce chapitre restent inchangés.

5. Chapitre IV — Frais généraux

Une augmentation de 10 % est prévue sur l'achat de papier et fournitures de bureau, pour faire face à l'accroissement du volume des tirages des documents.

6. Chapitre V — Autres dépenses

Les frais de représentation ont été calculés en prenant pour base les dépenses réellement effectuées au cours de l'année 1965.

Les dépenses d'information sont augmentées sur la base des dépenses effectuées au cours de l'année 1965.

Chapitre I — Dépenses de personnel**Article 1****TRAITEMENTS DU PERSONNEL DU CADRE PERMANENT****(a) Traitements de base**

Budget 1965	F 703.800
Supplément demandé	F 76.400
	<u>F 780.200</u>
Prévisions pour 1966	<u>F 843.000</u>
	Augmentation nette
	F 62.800

Voir explications au paragraphe 2.

(b) Remplacement de membres du personnel des grades B et C en congé de maladie, y compris frais de voyage et Sécurité Sociale

Budget 1965	F 5.000
Prévisions pour 1966	F 5.000

Prévisions inchangées

Sub-Head 2

ALLOWANCES, SOCIAL CHARGES, ETC.

(A) ALLOWANCES

(a) Head-of-family allowance

Budget for 1965	F	15,600
Additional amount requested	F	4,900
		F 20,500
Estimate for 1966	F	19,600
		F 900

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

(b) Children's allowance

Budget for 1965	F	23,600
Additional amount requested	F	800
		F 24,400
Estimate for 1966	F	27,500
		F 3,100

This allowance has been calculated on the basis of the status of staff.

(c) Expatriation allowance

Budget for 1965 (reduced to)	F	85,900
Estimate for 1966	F	81,500
		F 4,400

This estimate has been calculated on the basis of the number of non-French staff entitled to the allowance and the recruitment of an additional member of the staff.

(d) Compensatory rent allowance

Budget for 1965	F	5,000
Estimate for 1966	F	5,000
		Estimate unchanged

This estimate has been calculated on the basis of the rent allowance now paid and the number of officials qualifying for an allowance.

(e) Overtime

Budget for 1965	F	7,000
Estimate for 1966	F	7,000
		Estimate unchanged

(f) Guarantee against currency devaluation for non-French staff

Estimate for 1966	token purposes
-------------------------	----------------

Article 2

INDEMNITÉS, CHARGES SOCIALES, ETC.

(A) INDEMNITÉS

(a) Indemnité de chef de famille

Budget 1965	F	15.600
Supplément demandé	F	4.900
		<u>F 20.500</u>
Prévisions pour 1966	F	19.600
		<u>F 900</u>
Diminution nette.....		

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

(b) Allocations familiales

Budget 1965	F	23.600
Supplément demandé	F	800
		<u>F 24.400</u>
Prévisions pour 1966	F	27.500
		<u>F 3.100</u>
Augmentation nette		

Cette indemnité a été calculée sur la base de la situation de famille des membres du personnel.

(c) Indemnité d'expatriation

Budget 1965 (ramené à)	F	85.900
Prévisions pour 1966	F	81.500
		<u>F 4.400</u>
Diminution nette.....		

Cette indemnité a été calculée sur la base de l'effectif du personnel non français ayant droit à cette indemnité et du recrutement d'un nouveau fonctionnaire.

(d) Indemnité de logement

Budget 1965	F	5.000
Prévisions pour 1966	F	5.000
Prévisions inchangées		

En ce qui concerne cet article, les calculs ont été effectués sur la base de l'indemnité de logement actuellement versée aux membres du personnel permanent qui en bénéficient ou qui y ont droit.

(e) Heures supplémentaires

Budget 1965	F	7.000
Prévisions pour 1966	F	7.000
Prévisions inchangées		

(f) Garantie de change au personnel non français

Prévisions pour 1966	pour mémoire
----------------------------	--------------

(B) SOCIAL CHARGES**(a) Social security**

Budget for 1965	F	27,000
Additional amount requested	F	2,400
		F 29,400
Estimate for 1966	F	31,800
		F 31,800
Net increase	F	2,400

This increase is based on the amount to be paid in respect of the two new posts foreseen.

(b) Supplementary insurance

Budget for 1965	F	16,000
Additional amount requested	F	1,500
		F 17,500
Estimate for 1966	F	18,800
		F 18,800
Net increase	F	1,300

This calculation is based on 2 % of total emoluments.

(c) Provident Fund

Budget for 1965	F	93,000
Additional amount requested	F	10,800
		F 103,800
Estimate for 1966	F	112,600
		F 112,600
Net increase	F	8,800

This calculation is based on 14 % of basic salaries.

(C) EXPENSES RELATING TO THE RECRUITMENT, ARRIVAL AND DEPARTURE OF PERMANENT OFFICIALS**(a) Travelling expenses and per diem for candidates not residing in Paris, who are convened for examinations and interviews, and cost of marking examination papers**

Budget for 1965	F	1,600
Estimate for 1966	F	1,600
		Estimate unchanged

(b) Reimbursement of travelling expenses on arrival and departure of staff and dependent persons

Budget for 1965	F	1,500
Estimate for 1966	F	1,500
		Estimate unchanged

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

(B) CHARGES SOCIALES**(a) Sécurité sociale**

Budget 1965	F 27.000
Supplément demandé	F 2.400
	<u>F 29.400</u>
Prévisions pour 1966	F 31.800
	<u>F 31.800</u>
Augmentation nette	F 2.400

Cette augmentation correspond aux versements à prévoir pour les deux nouveaux postes prévus.

(b) Assurance complémentaire

Budget 1965	F 16.000
Supplément demandé	F 1.500
	<u>F 17.500</u>
Prévisions pour 1966	F 18.800
	<u>F 18.800</u>
Augmentation nette	F 1.300

Ce montant est calculé à raison de 2 % des traitements et indemnités.

(c) Fonds de prévoyance

Budget 1965	F 93.000
Supplément demandé	F 10.800
	<u>F 103.800</u>
Prévisions pour 1966	F 112.600
	<u>F 112.600</u>
Augmentation nette	F 8.800

Ce montant est calculé à raison de 14 % des traitements de base.

(C) DÉPENSES RELATIVES AU RECRUTEMENT, A L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DES FONCTIONNAIRES PERMANENTS**(a) Frais de voyage et indemnités de séjour des candidats ne résidant pas à Paris qui ont été convoqués pour examen et entrevue, et frais de correction des épreuves**

Budget 1965	F 1.600
Prévisions pour 1966	F 1.600
	<u>F 1.600</u>
Prévisions inchangées	

(b) Remboursement des frais de voyage à l'arrivée et au départ des fonctionnaires et des personnes à leur charge

Budget 1965	F 1.500
Prévisions pour 1966	F 1.500
	<u>F 1.500</u>
Prévisions inchangées	

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

(c) Removal expenses

Budget for 1965	F	3,000
Estimate for 1966	F	3,000
Estimate unchanged		

Calculated on the basis of estimated departures and replacement of staff.

(d) Installation allowance

Budget for 1965	F	4,500
Estimate for 1966	F	4,500
Estimate unchanged		

Calculated on the basis of possible replacement requirements.

(e) Biennial home leave for non-French officials

Budget for 1965	F	3,400
Estimate for 1966	F	3,400
Estimate unchanged		

Based on the number of staff entitled to home leave in 1966.

(f) Medical examination

Budget for 1965	F	1,000
Estimate for 1966	F	1,000
Estimate unchanged		

Head II — Expenditure relating to the sessions of the Assembly

Sub-Head 3

1. TEMPORARY STAFF

Temporary staff required for the sessions of the Assembly

Budget for 1965	F	150,000
Estimate for 1966	F	150,000
Estimate unchanged		

The basis of the calculation is two part-sessions making a total of 10 sitting days.

Salaries of temporary staff have been increased by 5 % for sittings staff in accordance with a proposal which is foreseen by the Council of Europe and the European Parliament. However a 5 % increase is inadequate for typing staff, ushers, assemblers and roneo operators. A 10 % increase has been calculated for this staff. Owing to adjustment within this head, however, it has been possible to maintain the amount approved in 1965.

(c) Frais de déménagement

Budget 1965	F	3.000
Prévisions pour 1966	F	3.000

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des départs et des remplacements de personnel.

(d) Indemnité d'installation

Budget 1965	F	4.500
Prévisions pour 1966	F	4.500

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé sur la base des remplacements éventuels.

(e) Congé bisannuel au pays d'origine pour les agents non français

Budget 1965	F	3.400
Prévisions pour 1966	F	3.400

Prévisions inchangées

Ce montant est calculé d'après le nombre de fonctionnaires ayant droit à ce congé en 1966.

(f) Examen médical

Budget 1965	F	1.000
Prévisions pour 1966	F	1.000

Prévisions inchangées

Chapitre II — Dépenses relatives aux sessions de l'Assemblée*Article 3***I. PERSONNEL TEMPORAIRE**

Personnel temporaire dont l'assistance est nécessaire durant les sessions de l'Assemblée

Budget 1965	F	150.000
Prévisions pour 1966	F	150.000

Prévisions inchangées

Les calculs ont été établis sur la base de deux parties de session correspondant à 10 jours de séance.

Les traitements du personnel temporaire ont été augmentés à raison de 5 % pour le personnel de séance, conformément aux propositions envisagées au Conseil de l'Europe et à l'Assemblée Parlementaire Européenne. En outre, une augmentation de 5 % est insuffisante pour le personnel dactylographique, les huissiers, les ronéos et assembleurs. Ce personnel devra être augmenté de 10 %. Toutefois, des ajustements de calculs à l'intérieur de cet article ont permis de maintenir le crédit approuvé en 1965.

2. LINGUISTIC STAFF

(A) *Interpretation Services*

(a) Interpretation services required for the sessions of the Assembly

Budget for 1965	F	54,000
Estimate for 1966	F	54,000

Estimate unchanged

(b) Interpretation services required for meetings of committees between sessions

Budget for 1965	F	30,000
Estimate for 1966	F	30,000

Estimate unchanged

(B) *Translation Services*

Temporary translators for the sessions of the Assembly

Budget for 1965	F	118,000
Estimate for 1966	F	110,000

Net decrease..... F 8,000

Since the temporary Translation Department is under the direct control of the Head of the Translation and Publications Department, it is no longer necessary to maintain the post of "Head of Translation Department".

3. INSURANCE FOR TEMPORARY STAFF

Budget for 1965	F	2,500
Estimate for 1966	F	2,500

Estimate unchanged

4. INSTALLATION OF EQUIPMENT AND HIRE OF OFFICES FOR THE SESSIONS

Budget for 1965	F	59,000
Estimate for 1966	F	49,500

Net decrease..... F 9,500

The reduction here is due to the fact that some of the installations in the building of the Economic and Social Council are no longer necessary and also that the temporary Translation Department is now accommodated in the Wilson Wing.

5. MISCELLANEOUS EXPENDITURE DURING THE SESSIONS

Budget for 1965	F	10,000
Estimate for 1966	F	10,000

Estimate unchanged

2. PERSONNEL LINGUISTIQUE

(A) *Interprètes*

(a) Personnel d'interprétation nécessaire pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1965	F 54.000
Prévisions pour 1966	F 54.000

Prévisions inchangées

(b) Personnel d'interprétation nécessaire pour les réunions de commissions devant se tenir entre les sessions

Budget 1965	F 30.000
Prévisions pour 1966	F 30.000

Prévisions inchangées

(B) *Traducteurs*

Traducteurs temporaires pour les sessions de l'Assemblée

Budget 1965	F 118.000
Prévisions pour 1966	F 110.000

Diminution nette..... F 8.000

Le fait que le Chef du Service des Traductions et Publications a sous son contrôle direct le service temporaire de traduction a permis de supprimer le poste de « Chef du service de traduction ».

3. ASSURANCES AFFÉRENTES AU PERSONNEL TEMPORAIRE

Budget 1965	F 2.500
Prévisions pour 1966	F 2.500

Prévisions inchangées

4. INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT ET LOCATION DE BUREAUX POUR LES SESSIONS

Budget 1965	F 59.000
Prévisions pour 1966	F 49.500

Diminution nette..... F 9.500

La diminution de ce crédit est due au fait, d'une part, que certaines installations au Conseil Economique et Social ne sont plus nécessaires et, d'autre part, que le service temporaire de traduction se trouve installé maintenant dans l'aile Wilson.

5. DÉPENSES DIVERSES PENDANT LES SESSIONS

Budget 1965	F 10.000
Prévisions pour 1966	F 10.000

Prévisions inchangées

Head III — Expenditure on premises and equipment*Sub-Head 4*

PREMISES

Budget for 1965	F 75,000
Estimate for 1966	F 75,000
Estimate unchanged	

Sub-Head 5

CAPITAL EQUIPMENT

Budget for 1965	F 16,000
Estimate for 1966	F 16,000
Estimate unchanged	

When the budget for the financial year 1965 was approved, the Council authorised F 32,000 to be spread over 1965 and 1966. The sum of F 16,000 will cover the additional equipment necessary for the archives, etc.

Head IV — General administrative costs*Sub-Head 6*

POSTAGE, TELEPHONE, TELEGRAPH CHARGES, TRANSPORT OF DOCUMENTS, TYPEWRITERS, ETC.

Budget for 1965	F 106,000
Estimate for 1966	F 106,000
Estimate unchanged	

Sub-Head 7

PAPER, STATIONERY AND OFFICE SUPPLIES

Budget for 1965	F 50,000
Estimate for 1966	F 55,000
Net increase	
	F 5,000

This estimate is based on the requirements foreseen for 1966.

Sub-Head 8

PRINTING AND PUBLISHING OF ASSEMBLY DOCUMENTS

Budget for 1965	F 261,000
Estimate for 1966	F 261,000
Estimate unchanged	

Chapitre III — Dépenses de locaux et d'équipement*Article 4*

LOCAUX

Budget 1965	F 75.000
Prévisions pour 1966	F 75.000
Prévisions inchangées	

Article 5

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

Budget 1965	F 16.000
Prévisions pour 1966	F 16.000
Prévisions inchangées	

Le Conseil, lors de l'approbation du budget pour l'exercice financier 1965, a autorisé un crédit de 32.000 F, à répartir sur 1965 et 1966. La somme de 16.000 F couvrira le complément d'équipement nécessaire pour les archives, etc.

Chapitre IV — Frais généraux*Article 6*FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT, DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHE, TRANSPORT DE DOCUMENTS,
DE MACHINES, ETC.

Budget 1965	F 106.000
Prévisions pour 1966	F 106.000
Prévisions inchangées	

Article 7

PAPIER ET FOURNITURES DE BUREAU

Budget 1965	F 50.000
Prévisions pour 1966	F 55.000
Augmentation nette	
	F 5.000

Ce crédit a été calculé sur la base des fournitures nécessaires en 1966.

Article 8

FRAIS D'IMPRESSION ET DE PUBLICATION DES DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE

Budget 1965	F 261.000
Prévisions pour 1966	F 261.000
Prévisions inchangées	

Sub-Head 9

PURCHASE OF DOCUMENTS, REFERENCE WORKS, ETC.

Budget for 1965	F	9,000
Estimate for 1966	F	9,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 10

OFFICIAL CAR

Budget for 1965	F	17,500
Estimate for 1966	F	17,500
Estimate unchanged		

In the absence of a car belonging to the Assembly, provision must be made for the hire of a car with chauffeur for the President of the Assembly.

Sub-Head 11

BANK CHARGES

Budget for 1965	F	500
Estimate for 1966	F	500
Estimate unchanged		

Head V — Other expenditure*Sub-Head 12*TRAVEL AND SUBSISTENCE ALLOWANCES AND INSURANCE FOR CHAIRMEN OF COMMITTEES,
RAPORTEURS AND REPRESENTATIVES ATTENDING MEETINGS OF THE BUREAU,
PRESIDENTIAL COMMITTEE AND JOINT MEETINGS

Budget for 1965	F	40,000
Estimate for 1966	F	40,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 13

EXPENSES FOR REPRESENTATION AND RECEPTIONS

Budget for 1965	F	50,000
Estimate for 1966	F	55,000
		F 55,000
Net increase		F 5,000

Estimate based on expenditure made in 1965.

Article 9

ACHAT D'OUVRAGES DE DOCUMENTATION, D'ANNUAIRES, ETC.

Budget 1965	F	9.000
Prévisions pour 1966	F	9.000
Prévisions inchangées		

Article 10

VOITURE DE SERVICE

Budget 1965	F	17.500
Prévisions pour 1966	F	17.500
Prévisions inchangées		

A défaut d'une voiture appartenant à l'Assemblée, il faut prévoir la location d'une voiture avec chauffeur pour le Président de l'Assemblée.

Article 11

FRAIS DE BANQUE

Budget 1965	F	500
Prévisions pour 1966	F	500
Prévisions inchangées		

Chapitre V — Autres dépenses*Article 12*

FRAIS DE VOYAGE, INDEMNITÉS ET ASSURANCE DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS, RAPPORTEURS ET REPRÉSENTANTS POUR LES RÉUNIONS DU BUREAU, DU COMITÉ DES PRÉSIDENTS ET LES RÉUNIONS COMMUNES

Budget 1965	F	40.000
Prévisions pour 1966	F	40.000
Prévisions inchangées		

Article 13

FRAIS DE REPRÉSENTATION ET DÉPENSES DE RÉCEPTIONS

Budget 1965	F	50.000
Prévisions pour 1966	F	55.000
		Augmentation nette
		F 5.000

Le crédit a été calculé sur la base des dépenses effectuées en 1965.

Sub-Head 14

COMMITTEE STUDY MISSIONS

Budget for 1965	F	2,000
Estimate for 1966	F	2,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 15

OFFICIAL JOURNEYS OF MEMBERS OF THE OFFICE OF THE CLERK

Budget for 1965	F	55,000
Estimate for 1966	F	55,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 16

EXPENSES OF EXPERTS AND THE AUDITORS

Budget for 1965	F	7,500
Estimate for 1966	F	7,500
Estimate unchanged		

Sub-Head 17

EXPENDITURE ON INFORMATION

Budget for 1965	F	10,500
Estimate for 1966	F	11,500
		11,500
Net increase		F 1,000

This increase is based on increased costs.

Sub-Head 18

EXPENSES FOR GROUPS OF THE ASSEMBLY

Budget for 1965	F	12,000
Estimate for 1966	F	12,000
Estimate unchanged		

Sub-Head 19

CONTINGENCIES AND OTHER EXPENDITURE NOT ELSEWHERE PROVIDED FOR

Budget for 1965	F	2,000
Estimate for 1966	F	2,000
Estimate unchanged		

Article 14

MISSIONS D'ÉTUDES DES COMMISSIONS

Budget 1965	F	2.000
Prévisions pour 1966	F	2.000
Prévisions inchangées		

Article 15

FRAIS DE MISSION DES MEMBRES DU GREFFE

Budget 1965	F	55.000
Prévisions pour 1966	F	55.000
Prévisions inchangées		

Article 16

FRAIS DES EXPERTS ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Budget 1965	F	7.500
Prévisions pour 1966	F	7.500
Prévisions inchangées		

Article 17

DÉPENSES D'INFORMATION

Budget 1965	F	10.500
Prévisions pour 1966	F	11.500
		1.000
Augmentation nette		F

Cette augmentation est justifiée par l'augmentation de frais généraux.

Article 18

DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES GROUPES DE L'ASSEMBLÉE

Budget 1965	F	12.000
Prévisions pour 1966	F	12.000
Prévisions inchangées		

Article 19

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES ET TOUTES DÉPENSES NON PRÉVUES

Budget 1965	F	2.000
Prévisions pour 1966	F	2.000
Prévisions inchangées		

AGENDA
of the Second Part of the Eleventh Ordinary Session
Paris, 15th-18th November 1965

I. Defence Questions

- | | |
|---|--|
| 1. Visit by the Committee on Defence Questions and Armaments to the United States | <i>Report tabled for information by the Chairman of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 2. State of European security | <i>Report tabled by Mr. Duncan Sandys on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 3. Economic and financial aspects of European security — Regulars and conscripts | <i>Report tabled by Mr. Berkhan on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |
| 4. The mobile force of Allied Command Europe | <i>Report tabled by General Cadorna on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments</i> |

II. Political Questions

- | | |
|---|---|
| 1. The dimensions of Europe | <i>Report tabled by Mr. Bohy on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 2. The political future of NATO | <i>Report tabled by Mrs. Stoffels-van Haften on behalf of the General Affairs Committee</i> |
| 3. Britain, the European Free Trade Association and the European Economic Community | <i>Report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee</i> |

III. Space Questions

- | | |
|---|--|
| 1. Visit by the Committee on Space Questions to the United States | <i>Report tabled for information by the Chairman of the Committee on Space Questions</i> |
| 2. The state of European space activities — The political choice | <i>Report tabled by Mr. Brown on behalf of the Committee on Space Questions</i> |

IV. Budgetary and Administrative Questions

- | | |
|--|---|
| 1. Budget of the Assembly for the financial year 1966 | <i>Report tabled by Mr. Mathew on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i> |
| 2. Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1964 — The Auditor's Report | <i>Report tabled by Mr. Mathew on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration</i> |

V. Liaison with National Parliaments

- | | |
|--------------------------------------|---|
| Action taken in national parliaments | <i>Report tabled by Mr. Meyers on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments</i> |
|--------------------------------------|---|

ORDRE DU JOUR
de la deuxième partie de la Onzième session ordinaire
Paris, 15-18 novembre 1965

I. Questions de défense

1. Visite de la Commission des Questions de Défense et des Armements aux Etats-Unis
2. Etat de la sécurité européenne
3. Aspects économiques et financiers de la sécurité européenne — Engagés et appelés
4. La force mobile du Commandement allié en Europe

Rapport présenté pour information par le président de la Commission des Questions de Défense et des Armements

Rapport présenté par M. Duncan Sandys au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

Rapport présenté par M. Berkhan au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

Rapport présenté par le général Cadorna au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements

II. Questions politiques

1. Les dimensions de l'Europe
2. L'avenir politique de l'O.T.A.N.
3. La Grande-Bretagne, l'Association Européenne de Libre-Echange et la Communauté Economique Européenne

Rapport présenté par M. Bohy au nom de la Commission des Affaires Générales

Rapport présenté par Mme Stoffels-van Haften au nom de la Commission des Affaires Générales

Rapport présenté par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales

III. Questions spatiales

1. Visite de la Commission des Questions Spatiales aux Etats-Unis
2. L'état des activités européennes en matière spatiale — Le choix politique

Rapport présenté pour information par le président de la Commission des Questions Spatiales

Rapport présenté par M. Brown au nom de la Commission des Questions Spatiales

IV. Questions budgétaires et administratives

1. Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1966
2. Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964 — Rapport du Commissaire aux comptes

Rapport présenté par M. Mathew au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration

Rapport présenté par M. Mathew au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration

V. Liaison avec les parlements nationaux

Action entreprise dans les parlements nationaux

Rapport présenté par M. Meyers au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux

DRAFT ORDER OF BUSINESS
of the Second Part of the Eleventh Ordinary Session
Paris, 15th-18th November 1965

MONDAY, 15th NOVEMBER

Morning 10 a.m.

Political Groups

Afternoon 3 p.m.

Opening of the Second Part of the Eleventh Ordinary Session of the Assembly.

Opening address by the President of the Assembly.

Examination of credentials.

Adoption of the draft Order of Business.

Election of two Vice-Presidents of the Assembly.

Britain, the European Free Trade Association and the European Economic Community :

presentation of the report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee.

Speech by Mr. Jean Rey, Member of the Commission of the European Economic Community.

Speech by Sir John Coulson, Secretary-General of the European Free Trade Association.

General Debate.

TUESDAY, 16th NOVEMBER

Morning 10 a.m.

Britain, the European Free Trade Association and the European Economic Community :

resumed general debate.

Vote on the draft Recommendation.

The dimensions of Europe :

presentation of the report tabled by Mr. Bohy on behalf of the General Affairs Committee.

General Debate.

Vote on the draft Resolution.

Afternoon 3 p.m.

The political future of NATO :

presentation of the report tabled by Mrs. Stoffels-van Haaften on behalf of the General Affairs Committee.

Visit by the Committee on Defence Questions and Armaments to the United States :

report tabled for information by the Vice-Chairman of the Committee on Defence Questions and Armaments.

PROJET DE CALENDRIER
de la deuxième partie de la Onzième session ordinaire
Paris, 15-18 novembre 1965

LUNDI 15 NOVEMBRE

Matin 10 heures:

Groupes politiques.

Après-midi 15 heures:

Ouverture de la deuxième partie de la Onzième session ordinaire de l'Assemblée.

Allocution du Président de l'Assemblée.

Vérification de pouvoirs.

Adoption du projet de calendrier.

Election de deux Vice-Présidents de l'Assemblée.

La Grande-Bretagne, l'Association Européenne de Libre-Echange et la Communauté Economique Européenne :

présentation du rapport déposé par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales.

Discours de M. Jean Rey, Membre de la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Discours de Sir John Coulson, Secrétaire général de l'Association Européenne de Libre-Echange.

Débat général.

MARDI 16 NOVEMBRE

Matin 10 heures:

La Grande-Bretagne, l'Association Européenne de Libre-Echange et la Communauté Economique Européenne :

suite du débat général.

Vote du projet de recommandation.

Les dimensions de l'Europe :

présentation du rapport déposé par M. Bohy au nom de la Commission des Affaires Générales.

Débat général.

Vote du projet de résolution.

Après-midi 15 heures:

L'avenir politique de l'O.T.A.N. :

présentation du rapport déposé par Mme Stoffels-van Haaften au nom de la Commission des Affaires Générales.

Visite de la Commission des Questions de Défense et des Armements aux Etats-Unis :

rapport présenté, pour information, par le vice-président de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

State of European security :

presentation of the report tabled by Mr. Duncan Sandys on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Speech by Mr. Manlio Brosio, Secretary-General of NATO.

General Debate.

WEDNESDAY, 17th NOVEMBER

Morning 10 a.m.

The political future of NATO ;

State of European security ;

Economic and financial aspects of European security — Regulars and conscripts :

presentation of the report tabled by Mr. Berkhan on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

The mobile force of Allied Command Europe :

presentation of the report tabled by General Cadorna on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments.

Speech by Mr. van der Stoep, Secretary of State for Foreign Affairs of the Kingdom of the Netherlands.

Resumed general debate.

Votes on the draft Recommendations.

Afternoon 3 p.m.

Budget of the Assembly for the financial year 1966 :

presentation of the report tabled by Mr. Mathew on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Accounts of the administrative expenditure of the Assembly for the financial year 1964 — The Auditor's report :

presentation of the report tabled by Mr. Mathew on behalf of the Committee on Budgetary Affairs and Administration.

Action taken in national parliaments :

presentation of the report tabled by Mr. Meyers on behalf of the Working Party for Liaison with National Parliaments.

Visit by the Committee on Space Questions to the United States :

report tabled for information by the Chairman of the Committee on Space Questions.

The state of European space activities — The political choice :

presentation of the report tabled by Mr. Brown on behalf of the Committee on Space Questions.

General Debate.

Vote on the draft Recommendation.

THURSDAY, 18th NOVEMBER

Morning 10 a.m.

Possible continuation of the Order of Business.

CLOSE OF THE ELEVENTH ORDINARY SESSION

Etat de la sécurité européenne :

présentation du rapport déposé par M. Duncan Sandys au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Discours de M. Manlio Brosio, Secrétaire général de l'O.T.A.N.

Débat général.

MERCREDI 17 NOVEMBRE

Matin 10 heures:

L'avenir politique de l'O.T.A.N. ;

Etat de la sécurité européenne ;

Aspects économiques et financiers de la sécurité européenne — Engagés et appelés :

présentation du rapport déposé par M. Berkhan au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

La force mobile du Commandement allié en Europe :

présentation du rapport déposé par le général Cadorna au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements.

Discours de M. van der Stoep, Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas.

Suite du débat général.

Vote des projets de recommandations.

Après-midi 15 heures:

Budget de l'Assemblée pour l'exercice financier 1966 :

présentation du rapport déposé par M. Mathew au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Comptes relatifs aux dépenses administratives de l'Assemblée pour l'exercice financier 1964 — Rapport du Commissaire aux comptes :

présentation du rapport déposé par M. Mathew au nom de la Commission des Affaires budgétaires et de l'Administration.

Action entreprise dans les parlements nationaux :

présentation du rapport déposé par M. Meyers au nom du Groupe de travail chargé de la liaison avec les parlements nationaux.

Visite de la Commission des Questions Spatiales aux Etats-Unis :

rapport présenté, pour information, par le président de la Commission des Questions Spatiales.

L'état des activités européennes en matière spatiale — Le choix politique :

présentation du rapport déposé par M. Brown au nom de la Commission des Questions Spatiales.

Débat général.

Vote du projet de recommandation.

JEUDI 18 NOVEMBRE

Matin 10 heures:

Eventuellement, suite de l'ordre du jour.

CLOTURE DE LA ONZIÈME SESSION ORDINAIRE

**Britain, the European Free Trade Association
and the European Economic Community**

REPORT ¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee ²
by Mr. Edelman, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on Britain, the European Free Trade Association and the European Economic Community

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Edelman, Rapporteur

I. Introduction

II. The economic evolution of Europe

III. The EEC crisis

(a) The crisis in the agricultural Common Market

(b) The supranational crisis

(c) The blocked institutions

IV. The evolution of EFTA

V. Present prospects

1. Adopted in Committee by 13 votes to 1 with 0 abstentions.

2. Members of the Committee : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman) ; MM. Meyer, Bettiol (Vice-Chairmen) ; MM. Blachstein, Bos, Conti, *De Grauw*, *Edelman*, Ehm, Gallion (Substitute : *Abens*), Gonella (Substitute : *Sibille*), *de Grailly*, Kopf, Lemaire (Substitute : *Michaud*), Leynen (Substitute : *de la Vallée Poussin*), Lady Megan Lloyd George

(Substitute : *Lord Winterbottom*), MM. von Merkatz, Montini, von Mühlen, Patijn (Substitute : *Vos*), *Peel*, Pflimlin, Pic, Pierson (Substitute : *Molter*), Mrs. Stoffels-van Haften, MM. Webster (Substitute : *Ridley*), Yates (Substitute : *Lord Listowel*).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

**La Grande-Bretagne, l'Association Européenne de Libre-Echange
et la Communauté Economique Européenne**

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Edelman, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur la Grande-Bretagne, l'Association Européenne de Libre-Echange et la
Communauté Economique Européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Edelman, rapporteur

I. Introduction

II. L'évolution économique de l'Europe

III. La crise de la C. E. E.

(a) La crise du marché commun agricole

(b) La crise supranationale

(c) Le blocage des institutions

IV. L'évolution de l'A.E.L.E.

V. Les perspectives actuelles

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 1 et 0 abstention.

2. Membres de la commission : M. *Badini Confalonieri* (président) ; MM. Meyer, Bettiol (vice-présidents) ; MM. Blachstein, Bos, Conti, *De Grauw*, *Edelman*, Ehm, Gallion (suppléant : *Abens*), Gonella (suppléant : *Sibille*), *de Grailly*, Kopf, Lemaire (suppléant : *Michaud*), Leynen (suppléant : *de la Vallée Poussin*), Lady Megan Lloyd George (suppléant :

Lord Winterbottom), MM. von Merkatz, Montini, von Mühlen, Patijn (suppléant : *Vos*), *Peel*, Pflimlin, Pic, Pierson (suppléant : *Molter*), Mme Stoffels-van Haften, MM. Webster (suppléant : *Ridley*), Yates (suppléant : *Lord Listowel*).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation

on Britain, the European Free Trade Association and the European Economic Community

The Assembly,

Noting that the breakdown of the EEC negotiations on agriculture on 30th June and the position taken by President de Gaulle at his press conference of 9th September 1965 have made it more urgent than ever for the countries of EFTA and EEC to discourage disintegrative tendencies in Europe and take positive action to promote the unity of Europe ;

Regretting the consequences of the French Government's decision to break off discussion within EEC on the application of the principles of the Treaty of Rome ;

Convinced that the unity of Europe can best be promoted by extending the membership of the Communities to those States wishing to join,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite the member governments actively to promote forms of co-operation between the two groups which will encourage European unity ;

Invite the member governments to examine anew the difficulties which stand in the way of creating a wider and integrated Europe,

AND CALLS ON THE COUNCIL OF MINISTERS

To propose to EEC and EFTA the early appointment and exchange of permanent Commissioners charged with the task of developing and harmonising the activities of each group.

Projet de recommandation**sur la Grande-Bretagne, l'Association Européenne de Libre-Echange et la Communauté Economique Européenne**

L'Assemblée,

Considérant que l'interruption des négociations entreprises par la Communauté Economique Européenne sur les questions agricoles le 30 juin et que la position prise par le Président de Gaulle lors de sa conférence de presse du 9 septembre 1965 ont rendu plus urgent que jamais pour les pays membres de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. de marquer leur opposition à tout ce qui aboutirait à la désagrégation de l'Europe et de mener une action positive pour promouvoir l'unité de l'Europe ;

Regrettant les conséquences de la décision prise par le gouvernement français d'interrompre les conversations au sein de la C.E.E. sur l'application des principes du Traité de Rome ;

Convaincue que la meilleure voie vers l'unité de l'Europe passe par l'adhésion aux Communautés des Etats qui désirent se joindre à elles,

RECOMMANDE QUE LE CONSEIL

Invite les gouvernements des pays membres à mettre en œuvre activement, entre les deux groupes, des formes de coopération qui favorisent l'unité de l'Europe ;

Invite les gouvernements des pays membres à examiner à nouveau les difficultés qui empêchent la formation d'une Europe à la fois intégrée et plus large,

ET DEMANDE AU CONSEIL DES MINISTRES

De proposer à la C.E.E. et à l'A.E.L.E. de nommer et d'échanger, dès que possible, des commissaires permanents en leur donnant pour mission de promouvoir et d'harmoniser les activités des deux groupes.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Edelman, Rapporteur)

I. Introduction

1. Your Rapporteur presented a report on this subject in June, and he would ask you to refer to his previous report (Document 341) which was adopted unanimously at the Eleventh Ordinary Session of the WEU Assembly. Since the report was originally drafted, there have been new developments, in particular the meeting of EFTA Ministers in Vienna in May and the breakdown in negotiations on the agricultural Common Market in Brussels on 30th June. General de Gaulle's press conference on 9th September, the meeting of the EEC Council of Ministers which will take place on 18th October and the ministerial meeting of EFTA scheduled to be held in Copenhagen on 28th and 29th October may well affect the situation further before our next meetings.

2. Your Rapporteur was also instructed to prepare a report, which touches this subject, for the Political Committee of the Consultative Assembly of the Council of Europe on 1st September 1965. He thought it would be tedious for members of the Committee to have to reread an account of the same facts presented by the same writer, and he would ask them to read Document AS/Pol (17) 13, as well as the report which Mr. de Préaumont submitted to the Economic Committee of the same Assembly on 30th August 1965 under the title: "European economic relations" (Document AS/Ec (17) 19). Your Rapporteur will therefore in this document do no more than recall the main lines of the present situation, without going into details.

II. The economic evolution of Europe

3. It is possible from the statistics which have been published for 1964 and the beginning of 1965 to give details of certain aspects of the European situation during the last few months. It appears in general that European economic development has continued, although at a slower pace than in previous years, in particular in the case of the members of the EEC. The efforts made by Italy and France to stabilise the monetary situation have provoked a new slowing-down of expansion in these two countries, but during the

last few months a step seems to have been taken on the road to recovery. In the same way, the deficit in the British balance of payments and the overstretching of the Swiss economy have caused these two countries to take measures intended to restore their threatened stability. These measures now seem to have borne fruit and a progressive relaxation of restrictions on international trade may be expected.

4. Nevertheless, a new fact seems to have emerged during recent months: the reduction in the relative value of trade between the two European economic associations. Thus, exports from EFTA to the EEC increased by only 1% between the first quarter of 1964 and the first quarter of 1965, while overall exports from EFTA member countries increased by 11%. This suggests that the fears which have often been expressed that Europe is moving towards the establishment of two separate and distinct economic blocs, protected against each other, may well be coming true.

III. The EEC crisis

5. The word "crisis" does not seem too strong when speaking of the difficulties encountered by the EEC during recent months. Some observers, indeed, have been wondering whether the very existence of the Community is not threatened. This report is not intended to give the history of this crisis, nor to try to apportion blame, but your Rapporteur would merely like to point out the main aspects of the problem. It seems to him, indeed, that three distinct factors are involved in the present crisis.

(a) The crisis in the agricultural Common Market

6. The difficulties encountered by the members of the EEC in organising the market in agricultural products were the occasion of the rupture which took place in Brussels on 30th June 1965. However, it is obvious that these difficulties were not the sole cause. On 14th January 1962, the members of the EEC set up a provisional financial organisation which was to last until 30th June 1965, on which date they were to come to an

Exposé des motifs

(présenté par M. Edelman, rapporteur)

I. Introduction

1. Votre rapporteur a lui-même présenté, en juin, un rapport sur ce sujet et se permet de vous renvoyer à ce texte (Document 341) qui a été adopté à l'unanimité lors de la Onzième session ordinaire de l'Assemblée de l'U.E.O. Depuis la rédaction de ce rapport, des développements nouveaux sont intervenus, marqués notamment par la réunion des ministres de l'A.E.L.E. à Vienne, en mai, et par la rupture des négociations sur le marché commun agricole à Bruxelles, le 30 juin dernier. Après la conférence de presse du Général de Gaulle du 9 septembre, le Conseil des Ministres de la C.E.E. qui aura lieu le 18 octobre, la réunion ministérielle de l'A.E.L.E., prévue pour les 28 et 29 octobre à Copenhague, risquent de modifier la situation avant nos prochaines réunions.

2. Votre rapporteur ayant été également chargé de présenter à la commission politique de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, le 1^{er} septembre 1965, un rapport sur un sujet assez proche de celui qu'il est amené à traiter ici, a jugé qu'il serait sans doute fastidieux pour beaucoup des membres de la commission d'avoir à relire un exposé des mêmes faits présenté par le même auteur et il se permet de les renvoyer au document AS/Pol (17) 13, ainsi qu'au rapport qu'a présenté devant la commission économique de la même assemblée, M. de Préaumont, le 30 août 1965, sous le titre : « Les relations économiques européennes » (Document AS/Ec (17) 19). Votre rapporteur se contentera donc, dans le présent document, de rappeler les lignes générales de la situation actuelle, sans entrer dans les détails.

II. L'évolution économique de l'Europe

3. La publication des statistiques concernant l'année 1964 et le début de 1965 permet de préciser certains aspects de la situation européenne au cours des derniers mois. D'une façon générale, il apparaît que le développement économique de l'Europe s'est poursuivi, quoique à un rythme un peu plus lent que les années précédentes, notamment chez les membres de la C.E.E. L'entreprise de stabilisation monétaire menée par l'Italie et par la France a provoqué un net ralentissement de l'expansion dans ces deux pays, mais une

reprise semble s'être amorcée au cours des tout derniers mois. De même, le déficit de la balance des paiements britannique et la « surchauffe » de l'économie helvétique ont amené ces deux pays à prendre des mesures destinées à rétablir un équilibre compromis. Ces mesures semblent maintenant avoir porté leurs fruits et permettent d'envisager un relâchement progressif des restrictions apportées aux échanges internationaux.

4. Il semble, toutefois, qu'un fait nouveau soit apparu au cours des derniers mois : le ralentissement en valeur relative des échanges entre les deux associations économiques européennes. Ainsi, les exportations de l'A.E.L.E. vers la C.E.E. n'ont augmenté que de 1 % entre le premier trimestre 1964 et le premier trimestre 1965, tandis que l'ensemble des exportations des pays membres de l'A.E.L.E. augmentait de 11 %. Cette constatation conduit à se demander si la crainte souvent exprimée selon laquelle l'Europe évoluerait vers la constitution de deux groupements économiques séparés et distincts, protégés l'un contre l'autre, n'est pas en train de trouver sa justification.

III. La crise de la C.E.E.

5. Le terme de « crise » ne paraît pas trop fort pour désigner les difficultés qu'a connues la C.E.E. au cours des derniers mois. Certains observateurs ont, en effet, pu se demander si elle ne mettait pas en cause l'existence même de la Communauté. Le présent rapport n'a pas pour objet de faire l'historique de cette crise, ni de tenter d'apprécier les responsabilités de chacun, mais votre rapporteur voudrait simplement essayer de dégager les principaux aspects du problème. Il lui semble, en effet, que la crise actuelle relève de trois domaines bien distincts.

(a) La crise du marché commun agricole

6. Les difficultés qu'ont éprouvées les membres de la C.E.E. à propos de l'organisation du marché des produits agricoles ont fourni l'occasion de la rupture survenue à Bruxelles, le 30 juin 1965. Toutefois, il apparaît de façon évidente qu'elles n'en sont pas l'unique cause. Le 14 janvier 1962, les membres de la C.E.E. s'étaient dotés d'une organisation financière provisoire qui devait durer jusqu'au 30 juin 1965, date à laquelle

agreement on a new regulation for the financing of the agricultural Common Market for the rest of the transitional period, i.e. till 1970. The French Government attached very great importance to this regulation which was of interest to France as the leading agricultural power in the Community and also as a country where prospects for agricultural development were considerable. Progress in organising the agricultural Common Market since then has been slow, largely on account of the divergent interests of various countries which were particularly anxious not to displease their farming population. In addition, Italy, which had recently become a large importer of agricultural products, was not inclined to bear the cost of a joint agricultural policy which would have weighed particularly heavily on her, and would not commit herself beyond 1967. In this way, the French demand for a rapid organisation of the agricultural Common Market ran into lively opposition from most members of the Community during the months preceding the breakdown in Brussels.

(b) The supranational crisis

7. The French Government had several times made known its rooted objection to the supranational principle, and the head of the French State had, a short time before the crisis, expressed in definite terms his opinion of supporters of this principle. When authorising its government to make concessions with a view to setting up the agricultural Common Market, the Dutch Second Chamber had imposed as a condition to these concessions the creation of a system of financial control of the Commission to be exercised by the European Parliament: that is to say, the creation of a real European budget not coming under the control of the member States. The Commission therefore submitted to the governments on 31st March 1965 a draft regulation, giving the Community its own budget, financed not only from levies on agricultural imports but also from total customs duties imposed at the Community's frontiers on both agricultural and industrial products.

8. This proposal met with sharp hostility from the French representatives, but was supported by the other five powers. Finding herself isolated, France decided to break off the negotiations on the evening of 30th June 1965. Thus, from being a purely agricultural crisis, a more fundamental problem arose, that of the nature of Europe as a

community. The French Government made known its position in a speech which Mr. Pompidou made on the television on 27th July 1965. Laying the blame for the crisis on France's partners, Mr. Pompidou concluded that:

“What is also certain is that we will not allow the entire French economy to be controlled from outside without the Government being able to carry out its responsibilities to the French people.”

And he added:

“Common sense warns us, and experience has proved, that we cannot leave it to a commission which has no political rôle to decide on the standard of living of the French people as well as the future of our agriculture and our industry.”

It was therefore the very existence of a supranational authority that the French Prime Minister was contesting.

(c) The blocked institutions

9. The most serious aspect of the crisis, at any rate for the time being, was the decision of the French Government not to take part in any of the future work of the Communities. Although in practice the French Government has shown less rigidity in the application of this decision, by sending French representatives to certain bodies empowered to take technical decisions or to the committees of association with Greece and Turkey, France's seat in the Council of Ministers and in the main institutions of the EEC remains empty. The result has been that the Community, which until the end of 1965 is bound by the unanimity rule for most of its important decisions, has found itself in a position where it cannot take decisions. The Council of Ministers, which met in Brussels on 26th July 1965, could only postpone until the October meeting all decisions of importance in the hope that a compromise would have been reached with France by then. It is not possible for the time being to make approaches to EFTA. In the same way, when the Kennedy round negotiations start again in September it will be impossible to give further instructions to the Community's delegates. Finally, the negotiations for the association of several African countries with the Community cannot be undertaken or continued. The French abstention continues to paralyse the Communities.

ils devaient s'être mis d'accord sur un nouveau règlement permettant le financement du marché commun agricole pour le reste de la période transitoire, c'est-à-dire jusqu'en 1970. Le gouvernement français avait attaché une importance toute particulière à ce règlement qui intéressait la France, première puissance agricole de la Communauté et, surtout, pays où les perspectives de développement de l'agriculture étaient les plus considérables. Toutefois, l'organisation de ce marché commun agricole a, depuis lors, été fort lent, notamment à cause des divergences entre les intérêts des différents pays particulièrement peu soucieux de mécontenter leur population agricole. De plus, l'Italie, devenue récemment grosse importatrice de produits agricoles, n'était pas disposée à faire les frais d'une politique agricole commune, qui auraient été pour elle particulièrement lourds, et elle ne voulait pas prendre d'engagement la liant au-delà de 1967. Ainsi, l'exigence française d'une organisation rapide du marché commun agricole rencontra, au cours des mois précédant la rupture de Bruxelles, une vive opposition de la plupart des membres de la Communauté.

(b) La crise supranationale

7. Le gouvernement français avait fait connaître, à plusieurs reprises, son hostilité radicale au principe supranational et le chef de l'Etat français s'était, peu avant la crise, exprimé en termes très vifs sur le compte des partisans de ce principe. Or, en autorisant son gouvernement à faire des concessions en vue de la constitution du marché commun agricole, la Seconde Chambre néerlandaise avait posé comme condition l'établissement du contrôle des finances de la Commission par le Parlement européen, c'est-à-dire la constitution d'un véritable budget européen échappant au contrôle des Etats membres. La Commission présenta donc aux gouvernements, le 31 mars 1965, une proposition de règlement créant un budget autonome de la Communauté, alimenté non seulement par les prélèvements effectués sur les importations de produits agricoles, mais aussi par l'ensemble des droits de douane perçus aux frontières de la Communauté, aussi bien sur les produits industriels que sur les produits agricoles.

8. Cette proposition se heurta à une vive hostilité de la part des représentants français, mais fut soutenue par les cinq autres puissances. Ainsi isolée, la France décida de rompre les négociations au soir du 30 juin 1965. Ainsi, par-delà la crise purement agricole, surgissait un problème beaucoup plus fondamental, celui de la nature de

l'Europe communautaire. Le gouvernement français précisa sa position dans une déclaration faite par M. Pompidou à la télévision, le 27 juillet 1965. Rejetant sur les partenaires de la France la responsabilité de la crise, M. Pompidou concluait en effet :

« Ce qui est certain au surplus, c'est que nous n'accepterons pas que l'économie française tout entière soit dirigée du dehors sans que le gouvernement puisse exercer les responsabilités qu'il assume vis-à-vis du peuple français. »

Et il ajoutait :

« Le bon sens nous avertit et l'expérience nous prouve que nous ne pouvons pas laisser à une commission qui n'a pas de vocation politique le soin de décider du niveau de vie des Français en même temps que du destin de notre agriculture et de notre industrie. »

C'est donc l'existence même d'une autorité supranationale que contestait le Premier ministre français.

(c) Le blocage des institutions

9. L'aspect le plus grave, au moins dans l'immediat, de la crise de la C.E.E. réside dans la décision du gouvernement français de ne plus prendre part aux travaux des Communautés. Si, dans la pratique, le gouvernement français a marqué quelque souplesse dans l'application de cette décision en envoyant des représentants de la France dans certains organismes habilités à prendre des décisions techniques ou dans les commissions d'association avec la Grèce et avec la Turquie, le siège de la France, néanmoins, reste vide au Conseil des Ministres et dans les principales institutions de la C.E.E. Il résulte de cette situation que la Communauté, astreinte jusqu'à la fin de 1965 à prendre à l'unanimité la plupart des décisions importantes, se trouve hors d'état de le faire. Le Conseil des Ministres, tenu à Bruxelles le 26 juillet 1965, n'a pu que renvoyer à sa session d'octobre toutes les décisions notables dans l'espoir qu'un compromis avec la France serait trouvé d'ici là. Tout rapprochement avec l'A.E.L.E. se trouve, pour le moment, empêché. De même, lors des négociations qui vont reprendre en septembre pour le *Kennedy round*, il sera impossible de donner de nouvelles instructions aux délégués de la Communauté. Enfin, les négociations en vue de l'association de plusieurs pays africains à la Communauté ne peuvent être entreprises ou poursuivies si l'abstention française continue à paralyser les Communautés.

10. Although this paralysis of the Communities has not proved an impossible handicap during the politically dormant summer period, this will not be true after October. It appears necessary to take decisions before the end of the year, from which date many Community decisions may be taken no longer unanimously but by qualified majority vote of the member States. It is indeed very unlikely that France would wish the Community to take, in her absence, decisions which might be vital for her economy. It is therefore to be expected that in the coming weeks the French Government will take new decisions concerning her participation in the Communities, and President de Gaulle has already adumbrated a demand that the Treaty of Rome be revised.

11. At his press conference on 9th September, General de Gaulle expressed in clear-cut terms his conditions for the return of French representatives to the organs of the EEC. First, he insisted on a solution being found to the question of financing the common agricultural market. Second, he asked for the Treaty of Rome to be revised with a view to removing from the Statutes of the Community any procedure for decisions other than by unanimous vote of the member States. He would agree to nothing more than a purely consultative rôle for the European Parliament. Finally, the rôle of the Commission should be limited to carrying out decisions of the Council of Ministers. In short, he refused to allow the European Communities any political power.

12. On the other hand, General de Gaulle again invited the partners of France to join her in setting up procedure for political consultations between governments to co-ordinate their policies in every field, but without in any way detracting from the sovereignty of the States. In his opinion, these arrangements should allow a kind of European confederation to be formed in the more or less distant future which could include Britain and Spain.

13. This constitutes a serious change in the present situation and, even further, a profound upheaval in the goals set by the founders of the Communities in endeavouring to go beyond the national sovereignty which for centuries had raised barriers between the European States.

14. It is as yet impossible to foresee what the reactions of France's partners will be to this

declaration. They will probably wait until the presidential elections in France have indicated the direction the policy of that country will follow for the next seven years. They will then have to agree on their reply to the French ultimatum, depending on whether they wish to maintain the Communities as they are and perhaps strengthen even further the supranational aspect at the risk of France withdrawing, or whether they agree to negotiate on the basis of the French terms, i.e. by transforming these Communities into agencies of a confederal union, or, finally, whether the present crisis is taken to provide an opportunity for all the States of Western Europe to resume joint negotiations on economic and trade co-operation, i.e. to try to unite the Six and the Seven in a single economic association. This possibility can no longer be excluded today.

15. It will thus be understood that in present circumstances your Rapporteur cannot draw conclusions from a crisis which may well worsen during the coming weeks.

IV. The evolution of EFTA

16. The development of EFTA during 1965 seems to be towards concern for Europe as a whole, while seeking closer co-operation within the association in fields not directly connected with trade. The crisis suffered by the association at the end of 1964 now seems to be over. Indeed, the British decision of 26th October 1964 to impose a 15 % surcharge on all imports into that country was very badly received by Britain's partners, not only because it directly harmed their exports, but especially because the British decision was unilateral. This was therefore a deep crisis of confidence within EFTA. Nevertheless, at the ministerial meeting in Geneva on 22nd February 1965, Britain, which had noted an improvement in her trade balance, promised to reduce rapidly the temporary surcharge which she had had to impose. As from 25th April, this surcharge was reduced to 10 % and the British Government has undertaken to abolish the surcharge completely as soon as this seems possible.

17. The very slight increase in trade between EFTA and the EEC, particularly noticeable in

10. Si, pendant l'été, cette paralysie des Communautés n'a pas présenté d'inconvénient trop grave, il n'en sera plus de même à partir du mois d'octobre. Il paraît nécessaire de prendre des décisions avant la fin de l'année, date à partir de laquelle un grand nombre de décisions communautaires pourront être prises, non plus à l'unanimité, mais à la majorité qualifiée des Etats membres. Il est, en effet, peu vraisemblable que la France accepte de voir la Communauté prendre en son absence des décisions qui pourraient présenter un caractère vital pour son économie. Il faut donc s'attendre à ce que, dans les prochaines semaines, le gouvernement français prenne de nouvelles décisions concernant sa participation aux Communautés, et le Président de Gaulle a déjà esquissé une demande de révision du Traité de Rome.

11. Dans sa conférence de presse du 9 septembre, le Général de Gaulle a précisé, de façon fort claire, à quelles conditions il fixait le retour des représentants français dans les organes de la C.E.E. D'une part, il exige que la question du financement du marché commun agricole soit réglée. En second lieu, il demande une révision du Traité de Rome, destinée à faire disparaître des statuts de la Communauté tout processus de décision autre que l'unanimité des Etats membres. Il n'accepte de laisser qu'un rôle purement consultatif au Parlement européen. Enfin, il ne reconnaît à la Commission qu'un rôle d'exécutant des décisions du Conseil des Ministres. En un mot, il refuse tout pouvoir politique aux Communautés européennes.

12. Par ailleurs, le Général de Gaulle invite à nouveau les partenaires de la France à mettre au point, avec elle, un processus de consultations politiques entre les gouvernements, afin qu'ils coordonnent leurs politiques dans tous les domaines, mais sans que cela porte atteinte à l'entière souveraineté des Etats. Ces aménagements devraient, selon lui, permettre, dans un avenir plus ou moins lointain, la formation d'une sorte de confédération européenne qui puisse englober la Grande-Bretagne et l'Espagne.

13. C'est donc un sérieux changement de la situation existante et, plus encore, un profond bouleversement des objectifs que s'étaient assignés les fondateurs des Communautés en cherchant à dépasser les souverainetés nationales qui avaient, pendant des siècles, dressé les uns contre les autres les Etats européens.

14. Il est encore impossible de prévoir les réactions des partenaires de la France devant cette

déclaration. Sans doute attendront-ils que les élections présidentielles françaises fixent pour les sept années à venir la ligne que suivra la politique de ce pays. Il leur faudra ensuite se mettre d'accord sur la réponse qu'ils voudront donner à la mise en demeure française, soit qu'ils veuillent maintenir les Communautés telles qu'elles sont et peut-être en renforcer encore le caractère supranational au risque de perdre la participation française, soit qu'ils acceptent de négocier sur la base des exigences françaises, c'est-à-dire transforment ces communautés en organes d'une union confédérale, soit enfin que la crise actuelle constitue l'occasion, pour tous les Etats de l'Europe occidentale, de reprendre en commun une négociation sur leur coopération économique et commerciale, c'est-à-dire de chercher à unir, en une seule association économique, les Six et les Sept. Cette hypothèse ne peut plus aujourd'hui être exclue.

15. On comprendra donc que, dans les circonstances actuelles, votre rapporteur ne puisse tirer des conclusions d'une crise qui risque de s'aggraver au cours des prochaines semaines.

IV. *L'évolution de l'A.E.L.E.*

16. L'évolution de l'A.E.L.E. au cours de l'année 1965 semble se dessiner dans le sens d'un souci de l'ensemble européen et, d'autre part, dans le sens de la recherche d'une coopération plus étroite à l'intérieur de l'Association dans les domaines qui ne relèvent pas directement du commerce. La crise qu'avait connue l'Association à la fin de 1964 semble être désormais surmontée. En effet, la décision britannique du 26 octobre 1964 qui avait relevé de 15 % les taxes à l'entrée de toutes les importations dans ce pays, avait été fort mal accueillie par les partenaires de la Grande-Bretagne, non seulement parce qu'elle portait un préjudice direct à leurs exportations, mais surtout à cause du procédé de décision unilatérale adopté par le gouvernement britannique. Il s'agissait donc d'une profonde crise de confiance au sein de l'A.E.L.E. Toutefois, dès la réunion ministérielle du 22 février 1965 à Genève, la Grande-Bretagne, constatant une amélioration de sa balance commerciale, promettait de réduire rapidement la taxe temporaire qu'elle avait dû instituer. A partir du 25 avril, cette taxe était ramenée à 10 % et le gouvernement britannique s'est engagé à la faire disparaître totalement dès que cela lui serait possible.

17. La faible augmentation des échanges entre l'A.E.L.E. et la C.E.E., notable surtout dans le

the case of EFTA's exports, had given rise to great anxiety in this association. It was indeed feared that the continual lowering of internal customs duties within the two blocs might lead to the division of Western Europe into two rival markets and might stop any co-operation developing among the countries concerned. Further, the need for co-ordinating production in certain fields such as aviation or electronics had led to bilateral arrangements, in particular between Britain and France. These arrangements raise the problem of relations between the two economic groups and of the participation of the European countries as a whole in production in fields of advanced technology. Also, decisions on investments could be rationalised to a much greater extent within a single market. The British Prime Minister therefore suggested to his colleagues in EFTA that new proposals should be prepared for submission to the EEC with a view to giving a new impetus to the economic integration of the whole of Western Europe.

18. Till then, numerous obstacles had doomed all such attempts to failure. Although these obstacles have in no way disappeared, the urgency of co-ordination is so great because of the rapid abolition of intra-Community barriers that new efforts should be made. At the ministerial meeting in Vienna on 24th and 25th May 1965, the Ministers agreed on the terms of reference for a study programme, of which the first conclusions are to be presented to the ministerial meeting arranged for 28th October in Copenhagen. The programme includes studies on the drawing together of EFTA and the EEC and covers two connected questions: the study of means and procedures for ensuring closer contacts between the two organisations and the study of possible subjects of discussion for these contacts.

19. The reduction of customs tariffs within EFTA is known to be progressing very rapidly: since 1st January 1965 these tariffs have been only 30 % of the basic tariffs (those of 1960); they will be reduced to 20 % at the end of 1965 and will disappear at the end of 1966. This situation brings to the forefront of EFTA's preoccupations the elimination of non-tariff obstacles to the creation of a single market. These preoccupations led certain member countries of EFTA to wish for co-operation to be strength-

ened within this organisation. The problem created by the measures taken by the British Government in October 1964 also led to a desire to strengthen the institutions of the association.

20. The Vienna Conference, confronted with this problem in a memorandum presented by the four Scandinavian governments under the auspices of the Joint Council, agreed on studies to be undertaken on the evolution of co-operation within EFTA. These studies are in two parts: the examination of activities inside the association with a view to ensuring that all possible steps are taken for its efficient functioning and to the greater advantage of all the EFTA countries at the end of the transitional period, including the study of new fields which could be opened to co-operation within the association, and, secondly, the examination of external aspects of EFTA's activities with a view to future development of consultations and co-operation with regard to economic and commercial policy in other international organisations. These studies are at present being carried out and will be submitted to the Ministers at the Copenhagen meeting for action. It is therefore too early to be able to draw any conclusions about them. Nevertheless, this double tendency shown by EFTA to push on with economic co-operation within the association and to seek new fields of understanding and collaboration with Community Europe deserves to be stressed. It could constitute an important factor in the drawing together of the two parts of Western Europe.

V. Present prospects

21. It may be asked whether the present crisis through which the EEC is passing renders easier or more difficult the establishment of a wider European market and, beyond that, closer European unity. It can be argued that if the principle of supranationality in the EEC is called into question this will make some kind of agreement between the two groups easier to achieve, given that the European Free Trade Association does not possess the supranational aspects of the European Economic Community. However, none of the member governments of EFTA which sought to open negotiations for full membership of the EEC in 1961 expressed any misgivings about those provisions of the Treaty of Rome which can be described as "supranational". The obstacles

domaine des exportations de l'A.E.L.E., avait provoqué une grande inquiétude au sein de cette association. L'on pouvait craindre, en effet, que la poursuite de l'abaissement des droits de douane intérieurs dans les deux groupements n'aboutisse à la division de l'Europe occidentale en deux marchés rivaux et n'empêche tout développement de la coopération entre les pays intéressés. D'autre part, la nécessité de coordonner la production dans certains domaines comme l'aviation ou l'électronique, avait abouti à des arrangements bilatéraux, notamment entre la Grande-Bretagne et la France. Ces arrangements posent le problème des relations entre les deux ensembles économiques et de la participation de l'ensemble des pays européens à la production dans les domaines où une grande technicité est indispensable. Les décisions concernant les investissements pourraient être beaucoup plus rationnelles à l'intérieur du marché unique. Le Premier ministre britannique suggéra donc à ses collègues de l'A.E.L.E. de préparer de nouvelles propositions qui seraient présentées à la C.E.E. afin de donner un nouvel élan à l'intégration économique de l'ensemble de l'Europe occidentale.

18. Jusqu'alors, de nombreux obstacles avaient voué à l'échec toute tentative dans ce sens. Quoique ces obstacles n'aient nullement été levés, l'urgence d'une coordination est telle, à cause de l'abolition rapide des barrières intra-communautaires, que de nouvelles initiatives sont devenues nécessaires. Lors de la réunion ministérielle de Vienne, les 24 et 25 mai 1965, les ministres se sont mis d'accord sur un mandat comportant un programme d'étude dont les premières conclusions doivent être soumises à la réunion ministérielle prévue pour le 28 octobre à Copenhague. Ce programme comprend des études sur le rapprochement de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. et englobe deux questions connexes : l'examen des moyens à choisir et des procédures à adopter pour resserrer les contacts entre les deux organisations et l'étude des thèmes pouvant faire l'objet de discussions utiles lors de ces contacts.

19. On sait que la réduction des tarifs douaniers au sein de l'A.E.L.E. connaît un rythme fort rapide puisque ces tarifs ne s'élèvent, depuis le 1^{er} janvier 1965, qu'à 30 % des tarifs de base (ceux de 1960), qu'ils seront réduits à 20 % à la fin de l'année 1965 et qu'ils disparaîtront à la fin de 1966. Cette situation fait passer au premier plan des préoccupations de l'A.E.L.E. la question de la disparition des obstacles non tarifaires à la constitution d'un marché unique. Ces préoccupations ont amené certains pays membres de

l'A.E.L.E. à souhaiter un renforcement de la coopération au sein de cette organisation. Le problème créé par les mesures prises par le gouvernement britannique en octobre 1964 a conduit également à souhaiter un renforcement des institutions de l'Association.

20. La conférence de Vienne, saisie de ce problème par un mémorandum commun soumis par les quatre gouvernements scandinaves et placé sous les auspices du Conseil mixte, se mit d'accord sur un programme d'études traitant de l'évolution de la coopération au sein de l'A.E.L.E. Ces études comprennent deux parties : l'examen des activités intérieures de l'Association en vue de s'assurer que toutes les mesures sont prises pour qu'elle fonctionne de manière efficace et pour le plus grand avantage de tous les pays de l'A.E.L.E. à la fin de la période transitoire, y compris l'étude de nouveaux domaines qui pourraient s'ouvrir à la coopération au sein de l'Association et, en second lieu, l'examen des aspects extérieurs des activités de l'A.E.L.E. en vue des futurs développements des consultations et de la coopération en matière de politique économique et commerciale dans d'autres organisations internationales. Ces travaux sont actuellement en cours et seront soumis aux ministres à la réunion de Copenhague pour exécution. Il est donc trop tôt pour pouvoir conclure à leur propos. Néanmoins, cette double tendance que manifeste l'A.E.L.E. à pousser plus avant la coopération économique en son sein et à rechercher des terrains d'entente et de collaboration avec l'Europe communautaire, mérite d'être soulignée. Elle peut constituer un facteur de rapprochement important entre les deux fractions de l'Europe occidentale.

V. Les perspectives actuelles

21. On peut se demander si la crise que traverse actuellement la C.E.E. va rendre plus facile ou plus difficile la constitution d'un plus large marché européen et, par-là, un renforcement de l'unité de l'Europe. On peut penser, en effet, que la remise en question du principe de la supranationalité au sein de la C.E.E. faciliterait la conclusion d'un accord entre les deux groupes, étant donné que l'Association Européenne de Libre-Echange n'a pas les caractères supranationaux de la Communauté Economique Européenne. Néanmoins, aucun des gouvernements des pays membres de l'A.E.L.E. qui ont envisagé, en 1961, d'ouvrir des négociations en vue de devenir membres de la C.E.E. n'a exprimé d'objections à propos des clauses du Traité de Rome qui peuvent

which prevented the conclusion of these negotiations, and the opening of negotiations on the applications for association by the neutral members of EFTA, had nothing to do with the powers of the EEC Commission.

22. So long as the EEC remains in a state of disarray, however, the prospects of closer relations between the two groups are clearly prejudiced. The British Prime Minister stated to the House of Commons on 19th July 1965 that it was his earnest hope that the present difficulties in Europe would be overcome on terms acceptable to members of the EEC. He said it was not for Britain to take sides or to express opinions, still less to exploit the serious difficulty which had

arisen. This Committee can only hope for a prompt and satisfactory outcome to the crisis so that the EEC may work with EFTA for the economic harmonisation of Europe which would follow from a real rapprochement of the two organisations.

23. The present crisis in the EEC thus cannot be considered as favourable to European co-operation. On the contrary, EFTA-EEC co-operation can only be promoted by the economic and political good health of each group.

être considérées comme « supranationales ». Les obstacles qui ont empêché l'aboutissement de ces négociations, et l'ouverture de négociations sur la candidature à l'association des pays neutres, membres de l'A.E.L.E., n'ont rien à voir avec les pouvoirs donnés à la Commission de la C.E.E.

22. Bien au contraire, tant que la C.E.E. demeurera dans un état de désarroi, les perspectives de rapprochement entre les deux groupes se heurteront de toute évidence à de grandes difficultés. Le Premier ministre britannique a déclaré à la Chambre des Communes, le 19 juillet 1965, qu'il souhaitait avant tout voir se lever les difficultés que connaît actuellement l'Europe d'une façon qui soit acceptable pour les membres de la C.E.E. Il a précisé qu'il n'appartenait pas à la Grande-

Bretagne de prendre parti ou d'exprimer un avis, encore moins d'exploiter les graves difficultés du moment. Notre commission ne peut qu'exprimer le souhait d'une issue prompte et satisfaisante de la crise de telle sorte que la C.E.E. puisse collaborer avec l'A.E.L.E. à l'harmonisation économique de l'Europe qui résulterait d'un véritable rapprochement des deux organisations.

23. La crise actuelle de la C.E.E. ne peut donc être considérée comme un élément favorable à la coopération européenne. Bien au contraire, la coopération entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. ne peut être assurée que par le bon fonctionnement sur le plan économique et sur le plan politique de l'un et de l'autre des deux groupes.

***Sixteenth report on action taken in national parliaments
in implementation of recommendations of the Assembly***

REPORT

***submitted on behalf of
the Working Party for Liaison with National Parliaments
by Mr. Meyers, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Meyers, Rapporteur

Introduction

I. Action taken in national parliaments

II. Activities of the Working Party

III. Future action

*Seizième rapport sur l'action entreprise dans les parlements nationaux
pour assurer la mise en œuvre des recommandations de l'Assemblée*

RAPPORT

*présenté au nom du Groupe de travail chargé de la liaison
avec les parlements nationaux
par M. Meyers, rapporteur*

TABLE DES MATIÈRES

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Meyers, rapporteur

Introduction

I. Action entreprise dans les parlements nationaux

II. Activités du Groupe de travail

III. Action future

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Meyers, Rapporteur)

Introduction

1. This report is submitted to the Assembly in accordance with Order 27. It deals with action taken in national parliaments and the activities of the Working Party since May 1965. A general outline is also given of the future work of the Working Party.

2. As always during the summer period, there has been little activity in the various parliaments. Further, the elections in Belgium and the consequent formation of a new government, preparation for elections in Germany and the government crisis in the Netherlands even further reduced the possibility of fruitful action. Finally, the Common Market crisis has made itself felt in the national parliaments and has held up progress in the building of Europe.

3. Your Working Party has nevertheless carried on with its task and the results achieved prove that European problems are still a prominent concern of members of parliament in the seven member States.

I. Action taken in national parliaments

4. The last report by the Working Party of the Assembly of WEU, dated 28th April last, referred to numerous interventions recorded during the period December 1964 to May 1965: compared with some twenty questions for the whole of 1964, there were eighteen interventions in the first five months of 1965 and there were twenty more in the second five months of 1965 — see Collected Texts No. 5, published in October.

5. During the first ten months of this year, the number of interventions has thus practically doubled. In addition, three countries (the Netherlands, Belgium and the Federal Republic of Germany) are preparing debates on the work of the WEU Assembly on the basis of a report by the national delegation concerned or of a parliamentary motion. As I said in my report last April, this active approach by the Assembly's members

of parliament cannot fail to strengthen the ideal of a united Europe in the eyes of our governments and in public opinion.

6. In December 1964, the Working Party decided to transmit to the national parliaments Recommendations 110, 112, 113 and 114, and in June 1965 Recommendations 118, 122 and 123. The position with regard to these texts on 30th September 1965 is set out in the following table:

Rec.	Belgium	France	Italy	Luxembourg	Netherlands	United Kingdom	Fed. Rep. of Germany
110		+	+				
112		+	+	+	+		+
113		+	+				+
114		+	+				
118						+	+
122						+	
123						+	

7. In addition, several countries (Belgium, Netherlands, France) have held general debates on questions discussed by the WEU Assembly, and reference has also been made to other texts adopted by the Assembly but not transmitted to the parliaments, such as Recommendations 93, 108, 115 and 120.

II. Activities of the Working Party

8. In implementation of Document 339, paragraph 26, a meeting was organised between the Bureau of the Working Party and the Chairmen of the various national delegations in order to discuss the possibility of widening our scope of action in the parliaments of the member States and to obtain a clearer view of the conditions peculiar to each country.

9. The Working Party will continue its round of visits to the parliaments. In November 1965,

Exposé des motifs

(présenté par M. Meyers, rapporteur)

Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée, conformément aux règles prescrites par la Directive n° 27. Il traite de l'action entreprise dans les parlements nationaux et des activités du Groupe de travail depuis le mois de mai 1965. Il tente également d'esquisser les grandes lignes de l'action future du Groupe de travail.

2. Les activités des différents parlements ont été, comme chaque année durant la période estivale, sensiblement réduites. En outre, les élections qui ont eu lieu en Belgique et la formation d'un nouveau gouvernement qui en a été la conséquence, la préparation des élections allemandes, ainsi que la crise gouvernementale aux Pays-Bas, ont diminué encore les possibilités d'une action fructueuse. La crise du Marché commun, enfin, s'est fait sentir dans les parlements nationaux et a empêché de faire progresser la construction européenne.

3. Néanmoins, votre Groupe de travail a poursuivi sa tâche et les résultats obtenus nous prouvent que les problèmes européens restent toujours au premier rang des préoccupations des parlements des sept Etats membres.

I. Action entreprise dans les parlements nationaux

4. Le dernier rapport du Groupe de travail de l'Assemblée de l'U.E.O., en date du 28 avril de cette année, faisait mention des nombreuses interventions qui ont pu être enregistrées pendant la période de décembre 1964 à mai 1965 : au lieu d'une vingtaine de questions écrites pour toute l'année 1964, dix-huit interventions ont été faites pendant les cinq premiers mois de l'année 1965. Le Recueil n° 5, publié au mois d'octobre, en comporte même vingt.

5. Ainsi, pendant les dix premiers mois de cette année, le nombre des interventions a pratiquement doublé. De plus, trois pays : les Pays-Bas, la Belgique et la République Fédérale d'Allemagne préparent, sur la base d'un rapport de leur délégation nationale ou d'une motion parlementaire, un débat sur les travaux de l'Assemblée de l'U.E.O. Cette importante activité des parlementaires de l'Assemblée ne peut, comme je le disais

dans mon rapport du mois d'avril dernier, qu'aider à renforcer l'idéal d'une Europe unie au sein de nos gouvernements ainsi que dans l'opinion publique.

6. Le Groupe de travail a décidé en décembre 1964, d'adresser aux parlements nationaux les Recommandations n°s 110, 112, 113 et 114, et en juin 1965, les Recommandations n°s 118, 122 et 123. La situation au 30 septembre 1965 concernant ces textes est indiquée dans le tableau suivant :

Rec.	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	R. U.	R. F. A.
110		+	+				
112		+	+	+	+		+
113		+	+				+
114		+	+				
118						+	+
122						+	
123						+	

7. D'autre part, plusieurs pays ont eu des débats d'ordre général sur des questions discutées par l'Assemblée de l'U.E.O. (la Belgique, les Pays-Bas, la France), tandis que d'autres textes adoptés par l'Assemblée, mais non transmis aux parlements, ont suscité des interventions, comme les Recommandations n°s 93, 108, 115 et 120.

II. Activités du Groupe de travail

8. Comme suite au Document 339, paragraphe 26, une réunion a été organisée entre le Bureau du Groupe de travail et les présidents des différentes délégations nationales, afin de mieux connaître les possibilités d'obtenir une audience élargie dans les parlements des Etats membres et de mieux tenir compte des particularités de chaque pays.

9. Le Groupe de travail continuera sa série de visites aux parlements : il doit se rendre en no-

it is to visit the Belgian Parliament to learn about Belgian parliamentary problems and intensify contacts with the Belgian senators and deputies who are members of the various European and international assemblies (European Parliament, NATO Parliamentarians' Conference, Benelux Interparliamentary Consultative Council).

10. In addition, the Working Party has examined how to improve the presentation and circulation of its publications.

(a) *The booklet of texts adopted for transmission to national parliaments*

11. The presentation of this booklet has been changed. For the first time the full text has been printed in the language of the addressee. The booklet contains the text of the recommendations of the Assembly adopted for transmission to the national parliaments and a brief account of the debates as a whole. It is of a more convenient size for working purposes than the previous document. In this way we have been able to reach for the first time all the members of the national parliaments.

(b) *Monthly information bulletin on European parliamentary activity in the seven member States of WEU*

12. This bulletin, of which No. 16 appeared two weeks before the opening of the second part of the Eleventh Session of the WEU Assembly, has proved its usefulness. It allows members of parliament to become acquainted with debates in other parliaments and if necessary to refer to them in their own speeches. In addition, an ever-increasing number of politicians and members of universities find it provides a convenient catalogue of facts and dates.

13. A study is now being made of how to improve liaison, in connection with the preparation of the bulletin, between the WEU Assembly and the national parliaments.

(c) *Collected texts relating to action taken in national parliaments in implementation of recommendations adopted by the Assembly*

14. Collected Texts No. 5 has now been published, giving the full texts of interventions noted by the secretariat of the Working Party between May and end September 1965. These documents are published in French and English. They may be consulted in their original language at the Office of the Clerk of the Assembly.

III. Future action

15. The future action of the Working Party was discussed by the Bureau of the Working Party and the Chairmen of the National Delegations at a luncheon held in Strasbourg on 26th September last. Various suggestions were made on this occasion.

16. It was suggested that the Working Party should try to organise simultaneous debates in the parliaments of the member States on specific questions relating to given Recommendations of the Assembly. To this end, the Chairmen of National Delegations might communicate to the members of their Delegations proposals for written questions, motions, etc., prepared by the Bureau of the Working Party.

17. It was also suggested that shortly after the session the President of the Assembly might organise a meeting of Chairmen of National Delegations and of the Bureau of the Working Party to discuss concerted action in all the national parliaments.

18. Some of those present proposed that the Working Party seek the expert advice of the Press Attaché of the Assembly. Others mentioned meetings that had been held between the Working Party and representatives of the press during meetings in Bonn and The Hague. There could be other similar meetings between members of the Working Party and representatives of national and regional newspapers, the parliamentary press and audio-visual information media.

vembre 1965 au parlement belge pour s'informer des problèmes parlementaires belges et prendre plus ample contact avec les sénateurs et députés belges, membres des diverses assemblées européennes et internationales (Parlement européen, Conférence de Parlementaires de l'O.T.A.N., Conseil interparlementaire consultatif de Benelux).

10. De plus, le Groupe de travail a porté son attention sur la question de l'amélioration de ses publications, tant sur le plan de la présentation que sur celui de la diffusion.

(a) *La brochure contenant les textes adoptés pour transmission aux parlements nationaux*

11. La présentation de cette brochure a été modifiée. Elle est parue pour la première fois sous la forme d'un fascicule entièrement rédigé dans la langue des destinataires. Cette brochure, qui contient le texte des recommandations de l'Assemblée adoptées pour transmission aux parlements nationaux, ainsi qu'un compte rendu sommaire de l'ensemble des débats, constitue un instrument de travail plus maniable que le document qui était diffusé auparavant. Ainsi, avons-nous pu toucher pour la première fois l'ensemble des membres des parlements nationaux.

(b) *Le bulletin mensuel sur l'activité parlementaire européenne des sept Etats membres de l'U.E.O.*

12. Ce bulletin, dont le n° 16 est paru deux semaines avant l'ouverture de la deuxième partie de la Onzième session de l'Assemblée de l'U.E.O., a fait la preuve de son utilité. Il permet aux parlementaires de connaître les débats des autres parlements, et, le cas échéant, de s'y reporter au cours de leurs interventions. De plus, un nombre toujours croissant de personnalités politiques et universitaires y trouvent des faits et des dates sous une présentation commode.

13. Il est procédé actuellement à l'étude des moyens d'améliorer les liaisons entre l'Assemblée de l'U.E.O. et les parlements nationaux.

(c) *Le recueil des textes afférents aux activités des parlements nationaux comme suite aux recommandations adoptées par l'Assemblée*

14. A l'heure actuelle, le cinquième recueil a été publié, comportant in extenso les textes des interventions dont le Secrétariat du Groupe de travail a eu connaissance depuis mai jusqu'à la fin de septembre 1965. Ces documents sont publiés en français et en anglais. Ils peuvent être consultés dans la langue originale, au Greffe de l'Assemblée.

III. Action future

15. Elle a fait l'objet d'un échange de vues lors du déjeuner qui a réuni, le 26 septembre dernier, à Strasbourg, le Bureau du Groupe de travail et les présidents des délégations nationales. Diverses suggestions ont été formulées à cette occasion.

16. L'idée a été avancée que le Groupe de travail devrait tenter de provoquer dans les parlements des Etats membres un débat simultané sur des questions précises se rapportant à telle ou telle recommandation adoptée par l'Assemblée. A cette fin, les présidents de délégation nationale pourraient communiquer aux membres de leur délégation des projets de questions écrites, de motions, etc., préparés par le Bureau du Groupe de travail.

17. Il a été également suggéré que le Président de l'Assemblée organise, dans les semaines suivant la session, une réunion des présidents de délégation nationale et du Bureau du Groupe de travail en vue d'assurer une action concertée dans tous les parlements nationaux.

18. Certains participants à cette réunion ont proposé que le Groupe de travail fasse appel aux conseils techniques de l'Attaché de presse de l'Assemblée. D'autres ont évoqué les rencontres qui ont eu lieu entre le Groupe de travail et les représentants de la presse à l'occasion des réunions tenues à Bonn et à La Haye. Ils ont envisagé d'autres rencontres de ce type entre certains membres du Groupe de travail et les représentants de journaux nationaux et régionaux, de la presse parlementaire et des instruments audiovisuels d'information.

State of European security

REPORT¹

**submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments²
by Mr. Duncan Sandys, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the state of European security

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Duncan Sandys, Rapporteur

I. Introduction

II. Present state of the Alliance

- Political direction
- Role of SACEUR
- Force requirements
- Rôle of SACLANC
- Nuclear deterrent
- Military use of outer space

III. Future structure of NATO

- Integrated organisation
- Formulation of policy

IV. Control of nuclear forces

- Separate national control
- Integrated allied force
- European nuclear force
- American proposal
- British proposal
- Alternative approach

V. Europe and America

- Mutual defence
- Concept of partnership
- Rights and obligations
- Economic interdependence

VI. Arms production

- Past experience
- Consequences of inaction
- Guiding principles

VII. European unity

- Europe's basic weakness
- Political integration
- Role of WEU
- Basis of common policy

VIII. Summary of conclusions

1. Adopted in Committee by 16 votes to 0 with 2 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; MM. *Snow* (Substitute : *Emery*), *Duynstee* (Vice-Chairmen) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (Substitute : *Duterne*), *Berkhan*, *Bourgoin*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Deljorge*, *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester* (Substitute : *Sir Eric*

Errington), MM. *Housiaux* (Substitute: *De Weert*), *Jaeger*, *Jannuzzi* (Substitute : *Matteotti*), Lord *Jellicoe*, MM. *Lenze*, *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, van *Riel*, *Sandys*, *Schaus*, *Taverne*, *Tinaud*, *Voilquin*, *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Etat de la sécurité européenne

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Duncan Sandys, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur l'état de la sécurité européenne

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Duncan Sandys, rapporteur

- I. Introduction
- II. Etat actuel de l'Alliance
 - La direction politique
 - Le rôle du SACEUR
 - Les besoins en forces
 - Le rôle du SACLANT
 - La force de dissuasion nucléaire
 - L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires
- III. Structure future de l'O.T.A.N.
 - Une organisation intégrée
 - La formulation de la politique
- IV. Le contrôle des forces nucléaires
 - Un contrôle national distinct
 - Une force alliée intégrée
 - Une force nucléaire européenne
 - Le projet américain
 - Le projet britannique
 - La solution de rechange
- V. L'Europe et l'Amérique
 - La défense mutuelle
 - L'idée du partenariat
 - Les droits et les obligations
 - L'interdépendance économique
- VI. Production des armements
 - L'expérience du passé
 - Les conséquences de l'inaction
 - Les principes directeurs
- VII. L'unité européenne
 - La faiblesse fondamentale de l'Europe
 - L'intégration politique
 - Le rôle de l'U.E.O.
 - Les bases d'une politique commune
- VIII. Conclusions générales

1. Adopté par la commission par 16 voix contre 0 et 2 abstentions.

2. Membres de la commission : M. *Kliesing* (président) ; MM. *Snow* (suppléant : *Emery*), *Dwynstee* (vice-présidents) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (suppléant : *Duterne*), *Berkhan*, *Bourgoin*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Delforge*, *Foschini*, *Goedhart*, *Lord Grantchester* (suppléant : *Sir Eric*

Errington), MM. *Housiaux* (suppléant : *De Weert*), *Jaeger*, *Jannuzzi* (suppléant : *Matteotti*), *Lord Jellicoe*, MM. *Lenze*, *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *van Riel*, *Sandys*, *Schaus*, *Taverne*, *Tinaud*, *Voilquin*, *Wienand*.

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the state of European security

The Assembly,

Recognising

- (a) that NATO has for sixteen years successfully deterred Soviet aggression ;
- (b) that the continued ability of NATO to perform this task depends upon the maintenance of adequate forces under unified command, in a high state of readiness ;
- (c) that it is urgently necessary to conclude world-wide agreements to prevent the further spread of nuclear weapons including the establishment of some system of collective defence to give security to non-nuclear States which are not protected by alliance with a nuclear power ;
- (d) that, since the security of the West still depends as much as ever on the immense military resources of the United States, it is natural that America should continue to play a leading part in NATO, but that, with the increased military contribution of the other allies, it would be right that they should be accorded a bigger say in the direction of the Alliance ;
- (e) that, while this result might be partially achieved by some new arrangements designed to give to the other member States a fuller share in the formulation of the policy and strategy of the Alliance and the control of nuclear forces, the only real solution lies in the development of a true partnership between the United States of America and a united Europe, on the basis of interdependence and equality, as proposed by President Kennedy and endorsed by the Assembly of the Council of Europe ;
- (f) that at present the principle of interdependence is operating largely in one direction only and that, unless Europe secures a more equitable share of the NATO armament programme, from which so many important advances flow, European industries will fall increasingly behind those of America in the vital field of applied science and technology ;
- (g) that, so long as the European nations remain politically divided and cannot speak with one voice, they will not be able to exercise their due influence in NATO or in world affairs, and any idea of equal partnership between Europe and America will be out of the question ;
- (h) that the achievement of political unity must, therefore, be the central aim of European policy ;
- (i) that whatever form European political union may ultimately take, it would be best to base it upon the European Economic Community, enlarged to include Britain and such other democratic European nations as are willing and able to assume the obligations involved ; and
- (j) that, while waiting for the enlargement of the EEC, useful steps can be taken to pave the way for political integration, and that Western European Union is the organisation best fitted to perform this task,

Projet de recommandation
sur l'état de la sécurité européenne

L'Assemblée,

Reconnaissant

- (a) que l'O.T.A.N. a réussi depuis seize ans à décourager l'agression communiste ;
- (b) que l'aptitude de l'O.T.A.N. à exécuter cette tâche continue de dépendre du maintien sous commandement unifié de forces suffisantes possédant un haut degré de préparation au combat ;
- (c) qu'il convient de conclure, de toute urgence, des accords mondiaux pour interdire toute nouvelle prolifération des armes nucléaires et d'établir notamment un système de défense collective assurant la sécurité des pays non nucléaires que ne protège aucune alliance avec une puissance atomique ;
- (d) que, la sécurité de l'Occident dépendant tout autant que par le passé des immenses ressources militaires des Etats-Unis, il est normal que l'Amérique continue de jouer un rôle important à l'O.T.A.N., mais que, étant donné l'accroissement de la contribution militaire des autres alliés, il serait juste de leur accorder une participation accrue à la direction de l'Alliance ;
- (e) que, s'il est possible de réaliser en partie cet objectif par de nouvelles dispositions visant à faire participer plus largement les autres Etats membres à la formulation de la politique et de la stratégie de l'Alliance et au contrôle des forces nucléaires, la seule solution consiste, en réalité, à établir, entre les Etats-Unis d'Amérique et une Europe unie, un véritable partenariat fondé sur les principes de l'interdépendance et de l'égalité, tel que l'envisageait le Président Kennedy et que l'a confirmé l'Assemblée du Conseil de l'Europe ;
- (f) que, pour le moment, le principe de l'interdépendance joue surtout à sens unique et que si l'Europe n'obtient pas une part plus équitable du programme d'armements de l'Alliance, qui est à l'origine de tant de progrès importants, les industries européennes prendront un retard de plus en plus grand sur les industries américaines dans le domaine vital de la technique et de la science appliquée ;
- (g) que, tant que les nations européennes resteront politiquement divisées et ne pourront faire entendre une seule voix, elles ne seront pas en mesure d'exercer l'influence qui leur revient au sein de l'O.T.A.N. ou dans les affaires mondiales, et que tout partenariat sur un pied d'égalité entre l'Europe et l'Amérique sera hors de question ;
- (h) que la réalisation de l'union politique doit donc constituer le principal objectif de la politique européenne ;
- (i) que, quelle que soit la forme que prendra en définitive l'union politique européenne, il serait préférable qu'elle soit fondée sur la Communauté Economique Européenne, élargie par l'admission de la Grande-Bretagne et de tous autres pays démocratiques d'Europe qui sont disposés à assumer les obligations correspondantes et en mesure de le faire ;
- (j) que, dans l'attente de cet élargissement de la C.E.E., des mesures utiles peuvent être prises pour préparer l'intégration politique en élaborant des politiques européennes communes sur les questions de défense et de politique étrangère, et que l'Union de l'Europe Occidentale est l'organisation la plus appropriée pour accomplir cette tâche

RECOMMENDS

1. That the Council should make the following proposals to the North Atlantic Council :
 - (a) that the integrated command structure of NATO be fully maintained and further developed with such improvements as experience may have shown to be desirable ;
 - (b) that a Supreme Executive, composed of permanent representatives of the larger allied countries and rotating representatives of the other member States, should be entrusted with the overall direction of the Alliance in all its aspects, both military and political ;
 - (c) that, in considering any proposals for the creation of a joint allied nuclear force, regard should be paid to their effect upon the achievement of other important objectives, such as European integration and the prevention of nuclear proliferation outside the NATO area ;

2. That the Council should submit to the North Atlantic Council a comprehensive plan for the equitable sharing of the armaments programme of the Alliance and, with this object, should take the initiative to secure the establishment of a European Armaments Board, composed of ministers of those European governments which wish to participate, the function of which would be :
 - (a) to endeavour to bring European purchases of arms in America progressively more into balance with American purchases of arms in Europe ;
 - (b) to co-ordinate national staff requirements and, where divergencies cannot be reconciled, to take the necessary decisions to secure the standardisation of European armaments ;
 - (c) to ensure that that part of the programme which is carried out in Europe shall be fairly distributed among the European countries with suitable industries, by the formation of international consortia or other methods ;

3. That the Council should take positive steps to promote the unification of Europe, in accordance with the undertakings given in the Treaty of Brussels of 1954, and that, in particular, the governments of the member States should establish the practice of close and continuous consultation, with the object of evolving a common European approach to the problems of NATO and other international issues, thereby helping to prepare the way for European political union.

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De proposer au Conseil de l'Atlantique Nord :
 - (a) de maintenir et de continuer à développer la structure intégrée du commandement de l'O.T.A.N. en y apportant les améliorations que l'expérience révélera souhaitables ;
 - (b) de confier à un Exécutif Suprême, composé de représentants permanents des grands pays alliés et de représentants des autres pays membres désignés par roulement, la direction générale de l'Alliance dans tous les domaines, militaire aussi bien que politique ;
 - (c) de tenir compte, dans l'examen des propositions relatives à la création d'une force nucléaire alliée commune, de leurs répercussions sur la réalisation d'autres objectifs importants tels que l'intégration européenne et l'arrêt de la prolifération nucléaire hors de la zone O.T.A.N.;

2. De soumettre au Conseil de l'Atlantique Nord un plan d'ensemble prévoyant une répartition équitable du programme d'armements de l'Alliance et, à cette fin, de prendre l'initiative d'instituer une Commission Européenne des Armements, composée des ministres des gouvernements européens désireux d'y participer, et qui serait chargée :
 - (a) d'assurer progressivement un meilleur équilibre entre les achats d'armements qu'effectue l'Europe en Amérique et ceux qu'effectue l'Amérique en Europe ;
 - (b) de coordonner les besoins des états-majors nationaux et, au cas où l'on ne parviendrait pas à concilier les divergences, de prendre les décisions nécessaires pour assurer la standardisation des armements européens ;
 - (c) d'assurer une juste répartition de la partie de programme exécutée par l'Europe entre les pays européens disposant des industries appropriées par la formation de consortiums internationaux ou par toutes autres méthodes ;

3. De prendre des mesures positives tendant à promouvoir l'unité de l'Europe, conformément aux engagements contenus dans le Traité de Bruxelles signé en 1954, et d'inciter notamment les gouvernements des Etats membres à établir la pratique de consultations étroites et continues afin de dégager une attitude européenne commune vis-à-vis des problèmes de l'O.T.A.N. et des autres questions internationales, et de préparer ainsi l'union politique de l'Europe.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mr. Duncan Sandys, Rapporteur)

I. Introduction

1. It is now 17 years since the first Brussels Treaty was signed and 16 years since the formation of NATO. During that period, political, economic and military conditions have fundamentally altered.
2. Western Europe, which at the end of the war was exhausted and demoralised, now presents an entirely different picture. Her towns have been rebuilt and her industry is again thriving. With the creation of the Common Market and EFTA, the process of economic consolidation is already far advanced and it seems almost certain that, despite present difficulties, some form of closer political union will in due course follow.
3. As was to be expected, the biggest transformation has taken place in Germany. Seventeen years ago, Germany lay prostrate, her territory occupied by her enemies, her industries in ruins and the spirit of her people temporarily shattered by long years of dictatorship and the bitterness of defeat. Today, under the Federal Republic, prosperity and self-confidence have been restored ; and Germany has taken her place alongside her former adversaries as a member of the Atlantic Alliance.
4. From the standpoint of western defence, the most momentous change of all is the growth of Russia's nuclear power. When NATO was set up in 1949, the Americans had a complete monopoly of nuclear weapons and only eight years ago the United States was still out of reach of Soviet rockets. Now, Russia likewise possesses intercontinental ballistic missiles and the cities of North America have ceased to be immune to nuclear attacks. In the meantime, other nations are acquiring a nuclear capability. For the last ten years, Britain has possessed nuclear bombers and France is creating a *force de frappe*. China has now carried out atomic explosions and it is only a matter of time before she too will be in a position to conduct nuclear war. In the absence of rapid action to prevent it, other nations will soon begin to follow along the same road.
5. China's decision to become a nuclear power assumes special significance when looked at in the context of her expansionist activities in Southern Asia and her endeavours to subvert democratic government in Africa. Whereas sixteen years ago the founders of NATO rightly concentrated their attention on the danger of Soviet aggression in the West, it has now become unmistakably clear that a new and formidable threat is developing in the Far East. Europe, which has been reluctant to face this fact, is now obliged to recognise that the cause of peace and freedom throughout the world is truly indivisible and cannot be defended exclusively on the banks of the Elbe.
6. On the other hand, while China has been growing more bellicose, Russia has been developing a more pacific and realistic attitude towards the West. Recognising the futility of nuclear war, she has shown an increasing readiness to accept the fact that the Communist and democratic systems will, for the present, have to go on co-existing side by side.
7. Parallel with this change in Russian policy, and to no small extent due to it, a profound disagreement has grown up between Moscow and Peking and has for the time being undermined the unity of the Sino-Soviet bloc.
8. The Alliance has, to some extent, been adapted to take account of these great changes, but many of the necessary adjustments raise difficult and delicate problems to which it has so far not been possible to find agreed solutions.
9. With the recent completion of the German parliamentary elections and the forthcoming presidential elections in France, we may shortly expect renewed intergovernmental discussions which may lead to decisions of the utmost importance. This is, therefore, an opportune moment for the Assembly to review the state of western security and to discuss the future structure and strategy of the Alliance.
10. Since the previous Rapporteur, Mr. Duynstee, in his last report of 20th October 1964 presented a lucid and comprehensive survey of the state of the forces and organisations of the Alliance, it is

Exposé des motifs

(présenté par M. Duncan Sandys, rapporteur)

I. Introduction

1. Il y a maintenant dix-sept ans que le premier Traité de Bruxelles a été signé, et seize ans que l'O.T.A.N. a été créée. Au cours de cette période, la conjoncture politique, économique et militaire s'est fondamentalement modifiée.
2. L'Europe occidentale qui, à la fin de la guerre, était épuisée et démoralisée, offre aujourd'hui un aspect entièrement différent. Ses villes ont été reconstruites et son industrie est à nouveau florissante. Avec la création du Marché commun et de l'A.E.L.E., le processus d'unification économique est déjà fort avancé et, malgré les difficultés actuelles, il semble à peu près certain qu'un jour ou l'autre, une forme quelconque d'union politique en résultera.
3. Comme il fallait s'y attendre, c'est en Allemagne que sont intervenues les transformations les plus importantes. Il y a dix-sept ans, l'Allemagne était terrassée, son territoire occupé par l'ennemi, ses industries ruinées et le courage de son peuple provisoirement abattu par de longues années de dictature et l'amertume de la défaite. Aujourd'hui, en République fédérale, la prospérité et la confiance sont revenues et l'Allemagne a pris sa place dans l'Alliance atlantique aux côtés de ses anciens adversaires.
4. Du point de vue de la défense occidentale, l'évolution la plus importante est certainement le développement de la puissance nucléaire soviétique. Lorsque l'O.T.A.N. fut créée en 1949, les Etats-Unis détenaient le monopole des armes nucléaires et, il y a seulement huit ans, leur territoire était encore hors de portée des fusées soviétiques. Aujourd'hui, la Russie possède également des engins balistiques intercontinentaux et les villes d'Amérique du nord ne sont plus à l'abri des attaques nucléaires. Cependant, d'autres nations se sont dotées, elles aussi, d'un potentiel nucléaire. La Grande-Bretagne possède des bombardiers nucléaires depuis une dizaine d'années et la France met sur pied sa force de frappe. La Chine a maintenant procédé à deux essais atomiques et le jour viendra où elle sera, elle aussi, à même de mener une guerre nucléaire. Faute d'une action préventive rapide, d'autres nations la suivront dans cette voie.
5. La décision de la Chine de devenir une puissance nucléaire prend une signification toute particulière lorsqu'on la place dans le contexte de ses activités expansionnistes en Asie méridionale et de ses tentatives de subversion dans les Etats démocratiques d'Afrique. Alors qu'il y a seize ans, les fondateurs de l'O.T.A.N. ont fait porter à juste titre leur attention sur le risque d'une agression soviétique contre l'Occident, il ne fait désormais aucun doute qu'une nouvelle et formidable menace se dessine en Extrême-Orient. L'Europe, qui hésitait à admettre ce fait est aujourd'hui contrainte de reconnaître que la cause de la paix et de la liberté dans le monde est véritablement indivisible et ne peut être défendue uniquement sur les rives de l'Elbe.
6. Par ailleurs, alors que la Chine se montre de plus en plus belliqueuse, la Russie est devenue plus pacifique et plus réaliste vis-à-vis de l'Occident. Reconnaissant l'inutilité de la guerre nucléaire, elle se montre de plus en plus disposée à admettre que le communisme et la démocratie doivent, pour le moment, continuer à coexister.
7. Parallèlement à cette évolution de la politique soviétique — et, dans une large mesure, en raison même de cette évolution — un profond désaccord est né entre Moscou et Pékin, et s'apaise actuellement l'unité du bloc sino-soviétique.
8. L'Alliance s'est adaptée, dans une certaine mesure, pour tenir compte de ces changements importants, mais un grand nombre des ajustements nécessaires posent des problèmes délicats qu'il a été, jusqu'ici, impossible de résoudre en commun.
9. A la suite des élections législatives qui ont eu lieu récemment en Allemagne, et de la prochaine élection présidentielle en France, on peut s'attendre à voir reprendre sous peu des discussions intergouvernementales qui pourraient aboutir à des décisions de la plus haute importance. Le moment paraît donc opportun pour examiner à nouveau, au sein de l'Assemblée, l'état de la sécurité européenne et discuter de la structure et de la stratégie futures de l'Alliance.
10. Le rapporteur précédent, M. Duynstee, ayant présenté, dans son dernier rapport en date du 20 octobre 1964, un examen lucide et exhaustif de l'état des forces et des organismes de l'Alliance,

not necessary to go over this ground again in detail. This interim report will therefore be confined to focusing attention on the main issues.

II. Present state of the Alliance

Political direction

11. The North Atlantic Council, on which all countries are represented, is the principal political organ of NATO. Its day-to-day business is conducted by the Permanent Representatives of the member countries at the seat of NATO in Paris. The Council normally holds meetings twice a year at the level of Foreign Ministers, and occasionally Heads of Government attend. The Chairman is the Secretary-General of NATO.

12. The Defence Ministers of the member States form a Defence Committee, which usually meets once a year.

13. The Council is served by many specialised committees composed of national officials under the chairmanship of a member of the international staff. These committees discuss such matters as construction of airfields and radar installations, information and educational projects, armaments production, disarmament policy, and so forth, final decisions being left to the Council. Several independent NATO agencies have also been set up for various management functions.

14. The NATO Military Committee in Washington, on which sit representatives of the Chiefs-of-Staff of the member States, provides the link between the Council and the armed forces. The Standing Group, comprising the military representatives of France, Britain and the United States, forms an inner executive. Apart from a small number of officers in Washington, who service the Standing Group, the North Atlantic Council has no international military staff of its own. In consequence, it tends in practice to look for advice to SACEUR, whose headquarters are near at hand.

15. These arrangements for the political direction of NATO have worked reasonably well. Some dissatisfaction has, however, been expressed in

certain allied countries, though no precise proposals for the improvement of the organisation have been put forward.

Rôle of SACEUR

16. The security of the free nations of the West depends today as much as ever upon the knowledge that an aggressor will ultimately have to reckon with the devastating power of America's strategic nuclear forces. But the nuclear arm is a very blunt instrument, which can be employed only with formidable risks for both sides. Its value lies in its existence rather than its use.

17. It must, therefore, remain a central aim of western policy to prevent a situation arising in which an all-out nuclear interchange becomes inevitable. That is the prime task of the land forces of SACEUR and the tactical air squadrons which support them.

18. Since we can dismiss the idea that the West would ever initiate hostilities against the Soviet bloc, war could come about only through an attack from the East. This could take one of two forms. It might be a major act of aggression with far-reaching expansionist aims or it might be a minor incursion with limited political and propagandist objectives.

19. It is possible that Russia might sometime form the erroneous opinion that America's nuclear deterrent had become a piece of bluff and that, when faced with the alternative of deserting Europe or seeing her great cities devastated, she would choose the less heroic course. If convinced of this, the Soviet Government might try to overrun Western Germany or the whole of Western Europe. But, in view of the calamitous consequences which would result from a misjudgment of American intentions, one may assume that the Russian leaders would not embark on this reckless adventure, unless they had cast-iron evidence of infirmity of purpose in Washington.

20. Since every word and deed of the United States Government and the reactions of the American people are continuously demonstrating their determination to resist the expansion of Communist power, even in the remotest parts of the globe, it must be obvious that they would never stand aside and allow Europe, the heart and soul of the free world, to be conquered. It seems, therefore,

il n'est pas nécessaire de refaire ici une étude détaillée de la question. Le présent projet de rapport se bornera donc à centrer l'attention sur les principaux problèmes.

II. Etat actuel de l'Alliance

La direction politique

11. Le Conseil de l'Atlantique Nord, où l'ensemble des pays est représenté, constitue le principal organe politique de l'O.T.A.N. Les affaires courantes sont expédiées par les représentants permanents des pays membres, au siège de l'O.T.A.N. à Paris. Le Conseil tient, normalement deux fois par an, au niveau des ministres des affaires étrangères, des réunions auxquelles assistent, de temps à autre, des chefs de gouvernement. La présidence en est assurée par le Secrétaire général de l'organisation.

12. Les ministres de la défense des pays membres forment le Comité de défense qui se réunit en général une fois par an.

13. Le Conseil est assisté d'un grand nombre de comités spécialisés groupant des fonctionnaires nationaux, placés sous la présidence d'un membre du secrétariat international. Ces comités discutent de questions telles que la construction d'aérodromes et d'installations radar, les programmes d'information et d'éducation, la production des armements, la politique en matière de désarmement, etc., les décisions définitives étant prises par le Conseil. Plusieurs organismes indépendants de l'O.T.A.N. ont également été créés pour résoudre divers problèmes de gestion.

14. Le Comité militaire de l'O.T.A.N., à Washington, où siègent les représentants des chefs d'état-major des pays membres, constitue le lien entre le Conseil et les forces armées. Le Groupe permanent, qui comprend les représentants militaires de la France, de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, constitue un exécutif interne. En dehors d'un petit nombre d'officiers, se trouvant à Washington, qui assurent le fonctionnement du Groupe permanent, le Conseil de l'Atlantique Nord ne dispose, en propre, d'aucun état-major militaire international. Aussi tend-il, dans la pratique, à demander conseil au SACEUR, dont le quartier général est installé à proximité.

15. Les dispositions prises par l'O.T.A.N. en matière de direction politique ont donné des résultats assez satisfaisants. Un certain mécontentement

s'est néanmoins manifesté dans divers pays alliés bien qu'aucune proposition précise en vue de l'amélioration de l'organisation n'ait été avancée.

Le rôle du SACEUR

16. La sécurité des nations libres de l'Occident dépend aujourd'hui, comme par le passé, de la certitude que l'agresseur devra finalement compter avec la puissance dévastatrice des forces nucléaires stratégiques américaines. Mais l'arme nucléaire est une arme « totale » qui ne peut être employée qu'avec des risques considérables pour les deux camps. Elle doit sa valeur à son existence même plutôt qu'à son utilisation.

17. La politique occidentale doit donc avoir pour objectif fondamental d'empêcher que ne se développe une situation telle qu'un échange nucléaire général devienne inévitable. Telle est la première tâche assignée aux forces terrestres du SACEUR et aux escadrons aériens tactiques qui les appuient.

18. Puisque nous pouvons écarter l'hypothèse que l'Occident déclenche jamais les hostilités contre le bloc soviétique, une guerre ne pourrait intervenir qu'à la suite d'une attaque venue de l'Est. Il pourrait s'agir soit d'une agression majeure ayant des objectifs expansionnistes ambitieux, soit d'une incursion mineure dont les buts politiques et de propagande seraient limités.

19. Il se pourrait que la Russie commette un jour l'erreur de croire que la force de dissuasion américaine n'est plus qu'une façade et que, placés devant l'alternative d'abandonner l'Europe ou de voir leurs grandes villes dévastées, les Etats-Unis choisiraient la voie la moins héroïque. S'il en était persuadé, le gouvernement soviétique pourrait tenter d'envahir l'Allemagne de l'Ouest ou l'ensemble de l'Europe occidentale. Mais étant donné les conséquences désastreuses qu'aurait une appréciation erronée des intentions américaines, on peut supposer que les dirigeants soviétiques ne se lanceraient pas dans une aventure aussi imprudente à moins d'avoir des preuves irréfutables de l'irrésolution de Washington.

20. Etant donné que le gouvernement américain, par ses paroles et par ses actes, et le peuple américain, par ses réactions, ne cessent de manifester leur détermination de s'opposer à l'expansion de la puissance communiste, même dans les régions les plus reculées du globe, il ne peut faire aucun doute que les Etats-Unis ne resteront jamais à l'écart et ne permettront pas que l'Europe, cœur

inconceivable that Soviet strategists could make such a monumental miscalculation.

21. It is, however, possible that, in certain circumstances, the Russians might attempt an operation which, though of a much less ambitious nature, could nevertheless endanger the peace of the world. While realising the folly of a major act of aggression, they might at some stage believe that they could seize a small area of NATO territory and that, if they made it clear that their objective was strictly limited, the allied governments might be disposed to negotiate a compromise settlement rather than risk the prospect of a head-on clash which could lead to nuclear war.

22. By such an operation, the Soviet leaders might hope to reap important political advantages. In particular, they might see in it the opportunity not only of avenging their humiliation in Cuba, but of shaking Europe's confidence in the protective shield of the United States.

23. But a plan of this kind would succeed only if local resistance could be immediately overwhelmed and the whole operation completed before NATO reinforcements could arrive. It is, therefore essential for SACEUR to maintain at all times adequate military strength in the forward areas. He must likewise dispose of effective reserves capable of being dispatched rapidly to any sector of the front which may be attacked. Hence the importance of the multinational mobile force, which has great political as well as military value. For its very existence demonstrates the solidarity of the Alliance and proves beyond question that no part of NATO territory is regarded as expendable.

Force requirements

24. NATO requires sufficient strength to deter Soviet aggression. However, it is not desirable to try and build up more military power than is necessary, since this would not only have the effect of further stimulating the ruinous arms-race, but would arouse Soviet doubts about the peaceful intentions of the West and thus prejudice the prospect of improving relations with Moscow.

25. There is no exact criterion by which we can measure the size and composition of the land and air forces required by SACEUR to discharge the great responsibilities entrusted to him. Military views differ and governments are of course obliged to take account of financial and political factors in their respective countries.

26. Now that the target of 12 German divisions has been reached, NATO has a total of 26 divisions available to defend the central front. These are equipped with a variety of tactical nuclear weapons and are supported by air squadrons with a nuclear capability. The Soviet Union maintains 26 divisions in a high state of readiness in Eastern Germany. To these must be added some 17 divisions of lower efficiency and reliability belonging to the other Warsaw Pact countries. The Soviet forces, but not those of the satellite States, are equipped with nuclear weapons. Since Soviet divisions are about half the size of western divisions, there would thus appear to be a reasonable balance of military power in this area.

27. Whatever theoretical calculations may be made of military requirements, it would be quite unrealistic to imagine that any country is going materially to increase the number of troops it is now supplying. In fact, some nations, which are faced with acute balance-of-payments problems, may find it extremely difficult to avoid reducing the size of their contingents. It would, therefore, be wise to recognise that the total forces assigned to SACEUR will, at best, remain at about the present level and to base military plans on this assumption.

28. At the same time, an intensive effort should be made to reduce the financial strain imposed upon the member States. While maintaining the existing number of fighting units, it should be possible to make worth-while economies, which would not affect the efficiency of the allied forces and which in some cases might even increase it. Among the matters to be examined is the possibility of integrating logistics to a much greater extent and of reducing the number of headquarters and rearward establishments, all of which consume men and money on a large scale. The present requirement for 90 days' supplies should also be reconsidered.

et âme du monde libre, soit conquise. Il paraît donc inconcevable que les stratèges soviétiques en viennent à faire une erreur de calcul aussi monumentale.

21. Il est néanmoins possible que, dans certaines circonstances, les Russes tentent une opération qui, bien que moins ambitieuse, pourrait compromettre la paix du monde. Tout en comprenant la folie d'une attaque importante, ils pourraient, à un moment donné, croire qu'ils peuvent s'emparer d'une parcelle du territoire de l'O.T.A.N. et que, s'ils précisaient que leurs objectifs sont strictement limités, les gouvernements alliés seraient peut-être disposés à négocier une solution de compromis plutôt que de risquer un affrontement susceptible de conduire à la guerre nucléaire.

22. Les dirigeants soviétiques pourraient espérer retirer, d'une opération de ce genre, des avantages politiques importants. Ils pourraient, en particulier, y voir l'occasion, non seulement de venger l'humiliation subie à Cuba, mais aussi d'ébranler la confiance de l'Europe dans le bouclier américain.

23. Mais un plan de cette nature ne pourrait réussir que si la résistance locale était immédiatement brisée et si l'opération était terminée avant l'arrivée des renforts de l'O.T.A.N. Il est donc essentiel que le SACEUR maintienne à tous moments des forces militaires suffisantes dans les zones avancées. Il doit, également, disposer de réserves effectives capables d'être envoyées rapidement dans tout secteur du front susceptible d'être attaqué. On voit donc l'importance de la force mobile multinationale qui revêt une grande valeur politique aussi bien que militaire, car elle démontre, par son existence même, la solidarité de l'Alliance et elle apporte la preuve irréfutable qu'aucune partie du territoire de l'O.T.A.N. ne sera jamais sacrifiée.

Les besoins en forces

24. L'O.T.A.N. a besoin d'un potentiel suffisant pour décourager l'agression soviétique. Toutefois, il n'est pas souhaitable de tenter de mettre sur pied des forces armées plus importantes qu'il n'est nécessaire, car ceci aurait non seulement pour effet d'encourager une course ruineuse aux armements, mais ferait naître également en Union Soviétique des doutes sur les intentions pacifiques de l'Occident et porterait ainsi préjudice aux perspectives d'amélioration des relations avec Moscou.

25. Il n'existe pas à proprement parler de critère permettant de mesurer l'importance et la composition des forces terrestres et aériennes nécessaires au SACEUR pour s'acquitter des grandes responsabilités qui lui sont confiées. Les opinions des militaires varient et les gouvernements sont évidemment obligés de tenir compte des facteurs financiers et politiques particuliers à leurs pays respectifs.

26. L'objectif de douze divisions allemandes étant désormais atteint, l'O.T.A.N. dispose au total de vingt-six divisions pour défendre le front central. Celles-ci sont équipées de divers types d'armes nucléaires tactiques et sont appuyées par des escadrons aériens dotés d'un potentiel nucléaire. L'Union Soviétique maintient en Allemagne orientale vingt-six divisions prêtes au combat auxquelles il convient d'ajouter quelque dix-sept divisions moins bien entraînées et moins sûres fournies par les autres pays membres du Pacte de Varsovie. Les forces soviétiques, mais non celles des pays satellites, sont équipées d'armes nucléaires. Les divisions soviétiques ne disposant que de la moitié environ des effectifs des divisions occidentales, il semble que l'équilibre des forces soit satisfaisant dans cette zone.

27. Quelles que soient les évaluations théoriques relatives aux besoins militaires, il serait très peu réaliste d'imaginer qu'un pays quelconque va réellement accroître l'effectif des troupes qu'il fournit à l'heure actuelle. En fait, un certain nombre de pays, qui se heurtent au grave problème de la balance des paiements, risquent d'avoir de grandes difficultés à éviter une réduction de leurs contingents. Il serait donc avisé de reconnaître que l'effectif total des forces affectées au SACEUR restera, au mieux, à peu près ce qu'il est, et de partir de cette base pour établir les programmes militaires.

28. Simultanément, un effort intense doit être déployé en vue de réduire la charge financière imposée aux Etats membres. Tout en maintenant le nombre actuel des unités combattantes, il doit être possible de réaliser des économies notables qui n'affecteraient pas l'efficacité des forces alliées et qui, en certains cas, pourraient même l'accroître. Il conviendrait d'étudier, par exemple, la possibilité d'intégrer plus complètement la logistique et de réduire le nombre des états-majors et des établissements de l'arrière qui, tous, absorbent des effectifs et des crédits considérables. Il conviendrait également de repenser les besoins actuels concernant les approvisionnements pour 90 jours.

Rôle of SACLANT

29. It is natural that in Europe more attention should be paid to the land and air forces of SACEUR than to the naval forces under SACLANT, with his headquarters at Norfolk, Virginia. But, though the rôle of the navies in NATO cannot be defined with the same precision as that of the armies, it is of great importance.

30. In view of the impossibility of predicting the kind of war which would have to be fought at sea in the event of an East-West conflict, SACLANT has to be prepared to fulfil a variety of difficult tasks. His heaviest responsibility is to meet the challenge of Russia's formidable submarine fleet, which includes some nuclear propelled ships carrying ballistic missiles. He has to be capable of conducting a conventional as well as a nuclear war in circumstances which cannot be clearly foreseen. Finally, he has to be in a position to keep the sea-lanes open for the re-supply of Europe from America after a nuclear exchange and to bring across reinforcements, assuming of course that the stocks and troops are still available.

31. With so many unknown factors, it is not possible to calculate the forces needed for these varied operations. But there can be no doubt that, if allied resources permit, some increase in the anti-submarine capability of NATO would be desirable. Additional nuclear-powered hunter-killer submarines would be particularly valuable. It is, therefore, to be hoped that the United States Government will be willing to make available to allied governments, which are prepared to construct such vessels, the technical information and other assistance required.

Nuclear deterrent

32. NATO exists to create security. Its function is to convince any who may be in doubt that aggression will not pay. It achieves this by continuously demonstrating its immense nuclear and conventional power and its high state of readiness.

33. In the nuclear field, the West continues to possess unquestionable superiority. While the deterrent influence of the British nuclear force and France's planned *force de frappe* should not be underrated, the Alliance continues to depend

on the formidable nuclear power of the United States to balance Russia's considerable nuclear capability. The United States has today some 1,300 thermonuclear missiles (1,700 by 1967). All of these can reach targets in Russia, and are emplaced in indestructible underground sites or in submarines. The bulk of Russia's strategic force consists of about 750 medium-range missiles of various types which are capable of reaching targets in Europe only. Since these are unprotected and often sited in clusters, they are particularly vulnerable to nuclear attack. The Russians also possess between 200 and 300 intercontinental missiles which could reach the United States, and they are in the process of protecting a proportion of these in "hardened" sites.

34. The United States Secretary of Defence, Mr. Robert McNamara, has estimated that, even after absorbing an initial nuclear attack by Russia, the American strategic nuclear forces could cause more than one hundred million fatalities in the Soviet Union and could destroy some 80% of its industrial capacity.

35. This immense nuclear strength gives to the West not only greater hitting power but also, in certain circumstances, some degree of flexibility in its political and military strategy.

36. The invulnerability of America's nuclear forces is of special significance, for it enables her to maintain a protected reserve of second-strike weapons. This means that, even if a long-range nuclear interchange had begun, she could perhaps still afford to be discriminating in her choice of targets, concentrating at first on military objectives, without thereby risking the destruction of her ultimate deterrent, namely the capacity to obliterate the enemy's cities.

37. All this is, of course, conjecture. We cannot predict the situation which would confront us in the opening phase of such a conflict. All we can do is to study the various possibilities and be thankful that the superior nuclear power of the United States might give us some room for manoeuvre.

38. But we should not exaggerate the degree of flexibility which we could hope to secure. Once nuclear weapons had begun to be used, events would move quickly, and successive steps might

Le rôle du SACLANT

29. Il est normal qu'on se préoccupe davantage, en Europe, des forces terrestres et aériennes du SACEUR que des forces navales placées sous l'autorité du SACLANT dont le quartier général est installé à Norfolk, en Virginie. Néanmoins, le rôle des marines au sein de l'O.T.A.N. revêt une grande importance bien qu'il soit impossible de le définir avec autant de précision que celui des forces terrestres.

30. Etant donné l'impossibilité de prédire le type de guerre qui serait menée sur mer en cas de conflit Est-Ouest, le SACLANT doit être prêt à remplir un certain nombre de missions difficiles. Il a pour tâche essentielle de parer à la menace que constitue la formidable flotte sous-marine soviétique qui comprend un certain nombre d'unités nucléaires emportant des engins balistiques. Il doit être capable de mener une guerre classique aussi bien qu'une guerre nucléaire dans des situations qu'il est impossible de prévoir avec précision. Enfin, il doit être à même de maintenir ouvertes les voies de communication maritimes en vue du réapprovisionnement de l'Europe par l'Amérique après un conflit nucléaire, et de l'acheminement de renforts, à supposer bien entendu que les stocks et les troupes nécessaires soient encore disponibles.

31. Etant donné le nombre d'inconnues, il est impossible d'évaluer les forces qui seraient nécessaires pour ces diverses opérations. Mais, si les ressources alliées le permettent, il serait certainement souhaitable d'accroître les forces anti-sous-marines de l'O.T.A.N., et de disposer, notamment, d'un plus grand nombre de sous-marins nucléaires du type *hunter-killer* (chasseur de sous-marins). Il convient donc d'espérer que le gouvernement américain voudra bien mettre à la disposition des gouvernements alliés qui sont prêts à construire des unités de ce genre, les renseignements et l'aide techniques indispensables.

La force de dissuasion nucléaire

32. L'O.T.A.N. a pour objectif d'assurer la sécurité. Elle a pour rôle de convaincre quiconque peut en douter que l'agression ne paie pas, et elle y parvient en démontrant en permanence son immense puissance nucléaire et conventionnelle et le haut degré de préparation de ses forces.

33. Dans le domaine nucléaire, l'Occident continue de détenir une supériorité incontestable. Bien qu'il ne faille pas sous-estimer le rôle dissuasif de la force nucléaire britannique et de la future force de frappe française, l'Alliance con-

tinue de dépendre de la formidable puissance nucléaire des Etats-Unis pour contrebalancer le potentiel nucléaire considérable de la Russie Soviétique. Les Etats-Unis disposent aujourd'hui de quelque 1.300 engins thermonucléaires (1.700 en 1967) qui, tous, peuvent atteindre des objectifs situés en Union Soviétique et sont installés dans des bases souterraines indestructibles ou à bord de sous-marins. Le gros de la force stratégique soviétique comprend environ 750 engins de moyenne portée de divers types qui ne peuvent atteindre que des objectifs situés en Europe. Mal protégés et souvent groupés, ils sont particulièrement vulnérables à une attaque nucléaire. Les Russes possèdent également de 200 à 300 engins intercontinentaux qui peuvent atteindre les Etats-Unis, et ils en installent actuellement une partie dans des bases « fortifiées » pour en assurer la protection.

34. M. Robert McNamara, Secrétaire d'Etat à la défense des Etats-Unis, a estimé que même après avoir subi le choc initial d'une attaque nucléaire soviétique, les forces nucléaires stratégiques américaines pourraient encore faire plus de 100 millions de victimes en U.R.S.S. et détruire 80 % du potentiel industriel.

35. Cette immense puissance nucléaire donne non seulement à l'Occident un grand potentiel de frappe, mais également, dans certaines circonstances, une certaine latitude en matière de stratégie politique et militaire.

36. L'invulnérabilité des forces nucléaires américaines revêt une importance particulière car elle permet aux Etats-Unis de conserver une réserve protégée d'armes de seconde frappe. Autrement dit, même si un duel nucléaire intercontinental avait commencé, ils pourraient peut-être se permettre une certaine discrimination et faire porter d'abord leur effort sur les objectifs militaires sans risquer pour autant de perdre leur force de dissuasion « ultime », c'est-à-dire le moyen d'anéantir les villes ennemies.

37. Tout ceci, évidemment, n'est que conjecture. On ne peut prédire la situation qui nous confronterait au premier stade d'un conflit de ce genre. On ne peut qu'examiner les diverses éventualités et se féliciter que la supériorité de la puissance nucléaire américaine nous laisserait peut-être une certaine marge de manœuvre.

38. Mais il ne faut pas croire que nous pourrions bénéficier d'une grande latitude. Une fois que l'on aurait commencé d'utiliser les armes nucléaires, les événements se précipiteraient et les ini-

follow one another with such rapidity as to make it hard to distinguish in practice between Mr. McNamara's strategy of "flexible response" and Mr. Dulles's policy of "massive retaliation".

39. There are some who allege that now that her cities have become vulnerable to Soviet attack, America is beginning to shrink from the idea of using nuclear missiles against Russia in the defence of Europe. It is said that this is the reason why the United States Government is now revising its nuclear strategy.

40. These fears are based on the supposition that the United States could afford to desert Europe. The defence of Europe is a vital American interest. If ever Russia were allowed to conquer Western Europe with its immense economic resources and to gain control of the Mediterranean, the way would be wide open for the Soviet forces, freed from their present commitment on the western front, to overrun the Middle East, Africa and Asia. Before long, the United States would find herself confronted with a Communist power which dominated most of the rest of the globe and which was actively stimulating subversion in the western hemisphere, where fertile fields already exist. Once Western Europe had fallen, the only method by which the United States could prevent the further advance of Soviet conquest would be by threatening to bombard Russia with strategic nuclear weapons, thereby precipitating world-wide nuclear conflict.

41. One has to speculate only for a moment about these hypothetical situations in order to see that the defence of America is an essential factor in the defence of Europe, and that the United States could not contemplate abandoning Europe any more than Europe could contemplate severing herself from her great ally across the Atlantic.

42. Nobody can say whether, once fighting had started, even on a small scale, it would be possible to prevent it escalating into all-out nuclear war, but it is as much in Europe's interest as it is in America's to avoid a nuclear holocaust.

43. At no time in the past has any responsible western leader ever contemplated plunging the world into nuclear war on account of some border incident. Nor does anyone today seriously imagine that a full-scale Soviet invasion of Western Europe could end in anything short of all-out nuclear war. It is impossible to define in advance where the line should be drawn between these two

extremes. But the more we are able to retain some freedom of choice, the greater the chance of keeping hostilities within tolerable bounds.

44. The enjoyment of this limited but nonetheless precious initiative depends upon the ability of the United States to retain her lead in the nuclear field. When each side possesses enough missiles to attack all worth-while targets in the territory of the other, and when the Russians have also emplaced a substantial proportion of their long-range rockets in hardened sites, the practical advantage to be derived from America's numerical superiority may be considerably reduced. There is, however, no reason to suppose that her vast team of scientists and technicians, backed by an immense research budget, will not be able to maintain the qualitative advantage which she now holds. In particular, they can be expected to improve still further the accuracy of missiles of all kinds, to extend the range of submarine-launched rockets, and to increase the compactness and mobility of nuclear weapons for tactical use in the battle area.

45. There is at present no sign of any new scientific discovery or technological advance which could materially alter the relative position of the two sides. If either could develop an effective system of anti-missile defence, the whole balance of power would, of course, be immediately altered. But, despite progress in limited experiments, there is no immediate likelihood that the ballistic rocket will be displaced as the decisive weapon in modern war.

Military use of outer space

46. It is possible that in due course orbiting satellites and space-platforms and even moon-stations might provide bases for nuclear attack. But in the foreseeable future it is certain that any offensive action which could be initiated from outer space could be more efficiently and more cheaply launched from the earth's surface.

47. The financial and economic burden of the present arms race is already crushing and is holding up urgently-needed civil developments of all kinds. If on top of this East and West were obliged to compete with one another in the military ex-

tatives suivantes risqueraient de se succéder à une cadence telle qu'il serait difficile, en fait, d'établir une distinction entre la stratégie de « réponse adaptée » de M. McNamara et la politique de « représailles massives » de M. Dulles.

39. D'aucuns prétendent que, depuis que les villes américaines sont devenues vulnérables aux attaques soviétiques, les Etats-Unis tendraient à abandonner l'idée d'utiliser les engins nucléaires contre la Russie pour défendre l'Europe. Ce serait la raison pour laquelle le gouvernement américain réexamine actuellement sa stratégie nucléaire.

40. Ces craintes se fondent sur l'hypothèse que les Etats-Unis pourraient se permettre d'abandonner l'Europe. La défense de l'Europe présente, pour l'Amérique, un intérêt vital. Si jamais la Russie parvenait à s'emparer de l'Europe occidentale et de ses immenses ressources économiques, et à établir son contrôle sur la Méditerranée, la voie serait grande ouverte aux forces soviétiques qui, libérées de leur engagement actuel sur le front occidental, pourraient envahir le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Asie. Les Etats-Unis se trouveraient bientôt en face d'une puissance communiste dominant la plus grande partie du monde et encourageant activement la subversion dans l'hémisphère occidental où des terrains propices existent déjà. Une fois l'Europe occidentale tombée, les Etats-Unis ne pourraient empêcher une nouvelle avance soviétique qu'en menaçant d'utiliser contre la Russie les armes nucléaires stratégiques, hâtant ainsi le déclenchement d'un conflit nucléaire mondial.

41. Il suffit de réfléchir quelques instants à ces situations hypothétiques pour se rendre compte que la défense de l'Europe est un facteur essentiel de la défense américaine et que les Etats-Unis ne peuvent pas plus envisager d'abandonner l'Europe que l'Europe de se séparer de son grand allié d'outre-atlantique.

42. Personne ne peut savoir si le conflit, même limité, une fois déclenché, ne dégénérerait pas fatalement en guerre nucléaire générale, mais l'Europe a tout intérêt, comme les Etats-Unis, à éviter un cataclysme nucléaire.

43. Jamais, dans le passé, un dirigeant occidental responsable n'a envisagé de plonger le monde dans une guerre nucléaire à cause d'un incident de frontière. De même, personne ne croit sérieusement, aujourd'hui, qu'une invasion généralisée de l'Europe occidentale par les forces soviétiques puisse se solder par un conflit qui ne dégénère pas en une guerre nucléaire générale. Il est im-

possible de situer à l'avance la ligne de partage entre ces deux extrêmes. Mais les chances de maintenir le conflit dans des limites acceptables seront d'autant plus nombreuses que nous pourrions conserver une plus grande liberté de choix.

44. Nous garderons l'avantage de cette initiative limitée, mais néanmoins précieuse, aussi longtemps que les Etats-Unis pourront conserver leur avance dans le domaine nucléaire. Le jour où chaque camp possèdera suffisamment de missiles pour attaquer tous les objectifs importants situés en territoire adverse, le jour où les Soviétiques auront, eux aussi, installé une grande partie de leurs fusées à longue portée dans des bases protégées, l'avantage pratique que tirent les Etats-Unis de leur supériorité numérique sera sans doute sensiblement réduit. Il est toutefois permis de supposer qu'avec les innombrables chercheurs et techniciens, l'énorme budget de recherche dont ils disposent, ils pourront conserver l'avance qualitative qu'ils possèdent aujourd'hui. Ils peuvent notamment espérer améliorer encore davantage la précision des divers types d'engins, accroître la portée des fusées lancées à partir de sous-marins, ainsi que la compacité et la mobilité des armes tactiques dans la zone de combat.

45. Rien ne laisse prévoir aujourd'hui qu'une nouvelle découverte scientifique ou de nouveaux progrès techniques pourraient réellement modifier la position relative des deux camps. Si l'un d'entre eux parvenait à mettre au point un système efficace de défense anti-engins, il est évident, cependant, que l'équilibre des forces serait immédiatement modifié. Mais il est peu probable, en dépit des progrès réalisés au cours d'expériences d'un caractère limité, que la fusée balistique perde, dans l'immédiat, la suprématie en tant qu'arme décisive dans la guerre moderne.

L'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires

46. Il est possible qu'éventuellement, des satellites et des plates-formes spatiales, et même des stations lunaires, servent de bases pour une attaque nucléaire. Mais, dans l'avenir prévisible, il est certain que toute action offensive susceptible d'être lancée de l'espace extra-atmosphérique pourrait l'être plus sûrement et à meilleur marché de la surface du globe.

47. Les charges financières et économiques qu'impose actuellement la course aux armements sont déjà écrasantes et retardent les progrès de toutes sortes indispensables au secteur civil. Si l'Est et l'Ouest étaient contraints, en

ploitation of outer space, it would be completely ruinous.

48. In 1963, the United Nations General Assembly unanimously adopted a Resolution calling upon all States "to refrain from placing in orbit around the earth any objects carrying nuclear weapons or any other kinds of weapons of mass destruction". All countries should be asked to conclude a formal treaty by which they would bind themselves to observe the terms of this Resolution and to provide facilities for verification. Now is the time to negotiate such an agreement, before either side has invested large resources in military projects of this kind.

49. There would be no advantage in trying to restrict photographic reconnaissance by satellites, which is now regularly practised by both sides and which has made a reality of President Eisenhower's "open skies" proposal.

III. *Future structure of NATO*

Integrated organisation

50. The North Atlantic Treaty, signed in 1949, provided that at the end of twenty years any signatory State could withdraw from the Alliance on giving one year's notice. Although no-one imagines that any of the allies is seriously contemplating withdrawal, there has of late been growing discussion about the desirability of reshaping the organisation in certain respects. In the case of France, there has been talk of the need for a total revision of the treaty.

51. NATO was created for the purpose of protecting the free nations of Europe and North America against Soviet aggression. It has accomplished its task with complete success. An attack by Russia upon the territory of the NATO countries is today almost unthinkable. In fact, throughout the whole world, this is the area in which peace is most firmly assured.

52. But it must not be forgotten that our present state of security rests entirely upon the military strength and political cohesion of the Western Alliance. It will endure only so long as we maintain the effort which has created it and only so long as we continue to possess the will to work together for our common safety.

53. NATO must therefore go on. About that there can be no question.

54. But this does not mean that everything about it is immutable. Its strategic concepts and political structure must from time to time be reviewed and, when necessary, amended to fit changed circumstances.

55. The urge to modify the structure of the Alliance arises mainly from the economic rehabilitation of Europe and the revival of its military strength. With the return of prosperity and self-confidence, the peoples of Western Europe are taking a fresh look at their relationship with the United States. They know full well that their safety still depends as much as ever upon American nuclear power, and they mostly accept that it is consequently right that America should play a leading rôle. Nevertheless, there is growing evidence of a certain restlessness among the European members of the Alliance, some of whom feel that the United States exercises an unduly dominant control over the great decisions of western defence.

56. It must not, however, be thought that this is the sole cause of present tensions within the Alliance. The political differences between the European partners themselves have done quite as much to contribute to the difficulties of NATO.

57. France's opposition to the principle of military integration has created a particularly serious problem. The French Government has not yet declared its precise intentions, but from the attitude it has adopted within NATO, there can be no doubt about the direction in which its thoughts are moving.

58. In 1959, the French Mediterranean fleet was withdrawn from NATO. This was followed by the withdrawal of the French Atlantic fleet in 1963. French vessels have ceased to take part in NATO exercises, and joint naval planning has been discontinued. Consequently, in making his war plans, SACLANT cannot count with certainty on the availability of French naval forces, whose usefulness would in any case be reduced by the absence of joint training in peacetime.

59. On land, the French forces assigned to SACEUR have been reduced from six divisions to two, the greater part of which are stationed in

outre, de rivaliser dans l'exploitation militaire de l'espace extra-atmosphérique, l'entreprise serait absolument ruineuse.

48. En 1963, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution invitant tous les Etats « à s'abstenir de mettre sur orbite autour de la terre des objets portant des armes nucléaires ou d'autres types d'armes de destruction massive ». Tous les pays devraient être invités à conclure un véritable traité par lequel ils s'engageraient à observer les clauses de cette résolution et à autoriser des vérifications. Le moment est venu de négocier un accord dans ce sens, avant que les deux camps aient engagé des sommes considérables pour des projets militaires de ce genre.

49. Il serait inutile d'essayer de limiter la reconnaissance photographique par satellites, qui est aujourd'hui couramment pratiquée par les deux camps et traduit dans les faits la proposition d'inspection « A ciel ouvert » du Président Eisenhower.

III. Structure future de l'O.T.A.N.

Une organisation intégrée

50. Le Traité de l'Atlantique Nord, signé en 1949, prévoyait la possibilité pour les Etats signataires de se retirer de l'Alliance au bout de vingt ans moyennant un préavis d'un an. Certes, personne n'imagine que l'un quelconque des alliés envisage sérieusement cette éventualité, mais, depuis quelque temps, les discussions portent de plus en plus sur l'opportunité d'un certain remaniement de l'organisation. La France a même parlé de la nécessité d'une révision globale du traité.

51. L'O.T.A.N. a été créée pour assurer la protection des nations libres d'Europe et d'Amérique du Nord contre l'agression soviétique. Sa mission a été couronnée de succès. On imagine difficilement, aujourd'hui, que la Russie puisse attaquer le territoire des pays membres de l'O.T.A.N. Cette zone est, en fait, la région du monde où la paix est le plus fermement assurée.

52. Mais il ne faut pas oublier que notre sécurité actuelle repose entièrement sur la puissance militaire et sur la cohésion politique de l'Alliance occidentale. Elle ne durera qu'aussi longtemps que nous poursuivrons l'effort qui a permis de l'assurer et que nous conserverons la volonté d'œuvrer de concert en vue de son maintien.

53. Sans aucun doute, l'O.T.A.N. doit donc continuer d'exister.

54. Cela ne signifie pas pour autant que, dans tous les domaines, l'Alliance soit immuable. Ses concepts stratégiques et sa structure politique doivent de temps à autre être révisés et, s'il y a lieu, aménagés en fonction des situations nouvelles.

55. Le désir de réforme des structures de l'Alliance se fonde essentiellement sur le redressement économique de l'Europe et la renaissance de sa puissance militaire. Les peuples de l'Europe occidentale, qui ont retrouvé prospérité et confiance, envisagent sous un angle nouveau leurs rapports avec les Etats-Unis. Ils savent parfaitement que leur sécurité dépend, comme par le passé, de la puissance nucléaire américaine, et ils considèrent, dans l'ensemble, qu'il est juste que l'Amérique joue, de ce fait, un rôle important. Néanmoins, une certaine nervosité tend à se manifester parmi les partenaires de l'Alliance et certains estiment que les Etats-Unis exercent un contrôle par trop autoritaire sur les grandes décisions concernant la défense occidentale.

56. Mais ceci ne suffit pas pour expliquer les tensions qui règnent actuellement au sein de l'O.T.A.N. Les divergences politiques entre les partenaires européens eux-mêmes en sont tout autant responsables.

57. L'opposition de la France au principe de l'intégration militaire pose un problème particulièrement grave. Le gouvernement français n'a pas encore fait connaître ses intentions avec précision, mais, étant donné l'attitude qu'il a adoptée au sein de l'O.T.A.N., on ne peut se faire d'illusions sur l'orientation politique vers laquelle il tend.

58. L'escadre française de la Méditerranée a été retirée de l'O.T.A.N. en 1959, celle de l'Atlantique en 1963. Les unités françaises ne participent plus aux manœuvres de l'O.T.A.N. et la planification commune en matière navale a été interrompue. Lorsqu'il élabore ses plans de guerre, le SACLANT ne peut donc pas compter avec certitude sur une contribution des forces navales françaises, dont l'utilité serait, de toute façon, réduite par l'absence d'entraînement commun en temps de paix.

59. Sur terre, les forces françaises affectées au SACEUR ont été ramenées de six à deux divisions, dont la majeure partie est stationnée sur le

France, and there will be no French participation in the next NATO exercise Fallex designed to test the command and communications organisation.

60. The French Government will not allow the nuclear weapons of its allies to be stored on French territory. As a result, the American tactical air squadrons, previously stationed in France, have had to be moved to airfields in Germany and Britain. France has also refused to allow her air defence system to be fully integrated into the SHAPE organisation. At his press conference in September, General de Gaulle emphasised once again his determination to regain unfettered freedom of action in all spheres, and he indicated his intention to withdraw France from the integrated structure of NATO.

61. The French Government seems, in particular, to dislike the presence of a large international headquarters, with its American commander, on the outskirts of Paris. If the location of SHAPE were the main cause of irritation, it should be possible to find some mutually acceptable solution. To move SACEUR's headquarters out of France would not present an insuperable difficulty. The transfer of its extensive telecommunications system and its many ancillary services would of course, be extremely costly, but if this gesture would satisfy French susceptibilities and remove present tensions, it might be a price worth paying.

62. It seems, however, that the French Government is seeking radical changes, not merely of form but of substance, and that its aim is nothing less than to dismantle the integrated command structure of NATO and to replace it by a loose military alliance of the old-fashioned type.

63. We do not know that the French Government will in fact put forward such proposals, but there is sufficient indication that it is thinking along these lines to justify the Assembly of Western European Union in examining the consequences of a change of this kind.

64. It may be said that the present set-up of NATO, with its integrated staffs and its two American Supreme Commanders, gives to the United States an excessive influence and leaves to the governments of the allied countries an insufficient say in the formulation of policy. If that is

true, it is an argument for reviewing the decision-making machinery of the Alliance at the political and military levels. It is not an argument for reversing the process of integration.

65. Any loosening of the structure of political direction and military command would inevitably reduce the speed with which the West could react to aggression, and this might well encourage Soviet strategists to hope that they could quickly seize a limited area of NATO territory, before effective resistance could be mounted.

66. It is also wise to bear in mind that the Soviet forces possess a high degree of mobility and that the structure of the Warsaw Pact Alliance is tightly integrated under central Soviet command. This enables decisions and action to be taken very quickly.

67. As has already been stressed, the ability of NATO to deter aggression depends upon its political unity and the instant readiness of its forces. Any weakening of either must increase the prospect of war. Moreover, once hostilities had started, rapid decisions, both political and military, would have to be taken. Any avoidable delay, due to lack of prior co-ordination or disagreement, would greatly reduce the chances of limiting the area of the conflict and of preventing escalation.

68. It is, therefore, essential to maintain and further develop the integrated command structure of NATO; and we must hope that the French Government will not press for changes which would gravely weaken the effectiveness of NATO and which would, in consequence, be unacceptable to the other members of the Alliance.

Formulation of policy

69. Apart from differences of view about the organisational structure of NATO, there is a feeling among certain of the member governments that the United States has an unduly large say in the formulation of policy and does not adequately consult its allies before taking decisions which affect the interests and safety of all. Insofar as these decisions concern the defence of the NATO area, as for example the planning of nuclear strategy, there ought unquestionably to be positive and meaningful consultation between the allied

territoire national. En outre, la France ne participera pas aux prochaines manœuvres de l'O.T.A.N., l'exercice Fallex, conçu pour mettre à l'épreuve l'organisation du commandement et des transmissions.

60. La France s'oppose au stockage des armes nucléaires alliées sur son territoire. De ce fait, les escadrons de l'aviation tactique américaine, précédemment stationnés en France, ont dû être transférés sur des aérodromes allemands et britanniques. La France a également refusé d'intégrer pleinement son système de défense aérienne dans la structure du S.H.A.P.E. Lors de sa conférence de presse de septembre dernier, le Général de Gaulle a souligné, une fois encore, sa détermination de redonner à la France une liberté d'action totale dans tous les domaines, et il a annoncé son intention de retirer la France du système intégré de l'O.T.A.N.

61. Le gouvernement français paraît ressentir tout particulièrement la présence, aux abords de Paris, d'un important état-major international doté d'un commandant américain. Si l'emplacement du S.H.A.P.E. constituait le principal motif d'irritation, il devrait être possible de trouver une solution mutuellement acceptable. Le transfert hors de France du quartier général du SACEUR ne présenterait pas de difficultés insurmontables. Le transfert de son vaste système de télécommunications et de ses nombreux services auxiliaires serait, sans doute, extrêmement onéreux, mais si ce geste devait permettre de ménager les susceptibilités françaises et mettre fin aux tensions actuelles, les dépenses qu'il entraînerait seraient peut-être justifiées.

62. Il semble, cependant, que le gouvernement français souhaite des changements radicaux, non seulement de forme mais de fond, et qu'il cherche, en fait, à démanteler l'organisation intégrée du commandement de l'O.T.A.N. pour la remplacer par une alliance militaire du type traditionnel.

63. Nous ignorons si le gouvernement français présentera effectivement des propositions de ce genre, mais il a suffisamment prouvé qu'il s'oriente dans ce sens pour que l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale soit fondée à examiner les conséquences de cette évolution.

64. On peut estimer que la structure actuelle de l'O.T.A.N., avec ses états-majors intégrés et ses deux commandants suprêmes américains, donne aux Etats-Unis une influence excessive et ne laisse aux gouvernements des pays alliés qu'un droit de regard insuffisant sur la formulation

de la politique. Cette situation pourrait constituer un argument en faveur de la révision du mécanisme de prise de décisions de l'Alliance aux niveaux politique et militaire, mais non de l'inversion du processus d'intégration.

65. Tout relâchement de la structure de la direction politique et du commandement militaire freinerait inévitablement la riposte de l'Occident en cas d'agression, ce qui pourrait fort bien inciter les stratèges soviétiques à croire qu'ils pourraient occuper rapidement une zone limitée du territoire de l'O.T.A.N. avant qu'une résistance efficace puisse leur être opposée.

66. Il convient également de se rappeler que les forces soviétiques sont extrêmement mobiles et que la structure de l'alliance du Pacte de Varsovie est étroitement intégrée sous l'autorité d'un commandement suprême soviétique. Cette organisation permet de prendre très rapidement décisions et initiatives.

67. Comme il a déjà été souligné, la force dissuasive de l'O.T.A.N. dépend de son unité politique et de l'état de préparation de ses forces. Tout affaiblissement de l'une ou de l'autre ne peut qu'augmenter les perspectives de guerre. En outre, une fois les hostilités déclenchées, il faudrait prendre des décisions rapides tant sur le plan politique que militaire. Tout retard susceptible d'être évité, provenant soit d'un désaccord, soit d'un manque de coordination préalable, réduirait sensiblement les chances de limiter la zone du conflit et d'empêcher l'escalade.

68. Il importe donc, par conséquent, de maintenir et de continuer à développer la structure intégrée du commandement de l'O.T.A.N., et il faut espérer que le gouvernement français n'exigera pas des modifications qui affaibliraient gravement l'efficacité de l'O.T.A.N., et qui seraient, par conséquent, inacceptables pour les autres membres de l'Alliance.

La formulation de la politique

69. Outre les divergences de vues concernant l'organisation structurelle de l'O.T.A.N., le sentiment prévaut, parmi un certain nombre de gouvernements membres, que les Etats-Unis ont un droit de regard excessif sur la formulation de la politique et ne consultent pas suffisamment leurs alliés avant de prendre des décisions qui affectent les intérêts et la sécurité de tous. Dans la mesure où ces décisions portent sur la défense de la zone O.T.A.N. — la planification de la stratégie nucléaire, par exemple — il ne fait aucun doute que des

governments. Efforts have been made to achieve this in a variety of ways. These include the attachment of a small SHAPE staff at the headquarters of the United States Strategic Target Planning staff at Omaha, together with other arrangements for joint discussions on the targeting of the nuclear forces. But criticism still persists and is creating tension.

70. It is perhaps not sufficiently appreciated that the dominant influence of America in NATO is a reflection of her dominant contribution to the defence of the West and of the fact that there is not enough political cohesion among the other allies to enable them to adopt a common approach. But, whether the criticism is justified or not, the fact that it exists is bound to affect the smooth working of the Alliance. Every effort should, therefore, be made to devise improved procedures which will, as far as possible, make all member States feel that they are participating fully in the political and military decisions of NATO.

71. But the problem is not confined to the NATO area. The United States Government has also been blamed for not consulting its allies on important decisions which, though relating to countries outside the NATO area, could lead to world-wide conflict. The outstanding example was the crisis over Cuba. Though Cuba lies a few miles outside the limits of NATO responsibility, American action might have led to a major war, in which Europe would have been immediately implicated.

72. While this attitude is understandable, America's European allies cannot reasonably expect to be given any major say in United States policy outside the NATO area, unless they are prepared to share with the Americans some part of the heavy burden of peace-keeping in other parts of the world. Up till now they have shown themselves most reluctant to get involved in distant troubles. Some of the allied governments have even hesitated to give the United States moral support in its stand against Communist aggression in the Far East and elsewhere, or have positively disassociated themselves from American action.

73. Any grievances there may be should be frankly discussed with the United States Govern-

ment. But, before doing so, the European allies should make up their minds whether they wish to play a rôle on the world stage and are prepared to undertake the military and financial obligations involved. If so, they would clearly be entitled to a fair share in the formulation of policy. But, even then, their influence would remain ineffective, until they create some form of European political association which would enable them to speak collectively to America in the name of Europe. For, apart from other considerations, it is quite unrealistic to imagine that the United States Government could properly consult a whole series of other governments on decisions which may have to be taken in a matter of hours and in which a high degree of security is usually essential. If the nations of Europe are unwilling to assume the responsibilities and are not capable of co-ordinating their views, they will have to accept that any consultation by the United States will continue to be a matter of courtesy rather than of right.

IV. Control of nuclear forces

Separate national control

74. In considering what changes are needed to make the Alliance work more efficiently and more harmoniously, attention must be given to the question of the control of nuclear weapons and nuclear strategy.

75. Differing views have been expressed regarding the best method of controlling the nuclear weapons of the Alliance. The various proposals which have been put forward are based upon three possible approaches, or combinations of them, namely :

- (a) separate national control ;
- (b) collective NATO control ;
- (c) collective European control.

76. The simplest course would naturally be to leave things as they are. Each of the three nuclear powers — America, Britain and France— would keep its forces under its own national command. Though some part of these forces might be assigned to NATO, each government would retain ultimate control.

77. The disadvantage of this arrangement is that, if it becomes clear that these three States do not ever intend to share their nuclear power with their allies, it must be expected that some of the other

consultations positives et approfondies devraient intervenir entre les gouvernements alliés. Diverses initiatives ont été prises à cette fin, notamment l'affectation d'un groupe restreint du S.H.A.P.E. au quartier général du *Strategic Target Planning Staff* américain (Bureau inter-armes chargé de coordonner le choix des objectifs), à Omaha, ainsi que d'autres dispositions relatives aux discussions communes sur les objectifs à assigner aux forces nucléaires. Cependant, des critiques continuent d'être formulées et créent un climat de tension.

70. On ne se rend peut-être pas suffisamment compte que l'influence prépondérante de l'Amérique au sein de l'O.T.A.N. est le reflet de la contribution importante qu'elle apporte à la défense de l'Occident et de l'insuffisance de la cohésion politique des autres partenaires qui ne leur permet pas d'adopter un point de vue commun. Toutefois, que ces critiques soient justifiées ou non, leur simple formulation ne peut qu'avoir des répercussions sur le fonctionnement harmonieux de l'Alliance. Il convient donc de s'efforcer d'élaborer des procédures améliorées qui, dans toute la mesure du possible, donnent à tous les pays membres le sentiment qu'ils participent pleinement aux décisions politiques et militaires de l'O.T.A.N.

71. Le problème, toutefois, ne se limite pas à la zone O.T.A.N. On a également reproché au gouvernement américain de ne pas consulter ses alliés sur des décisions importantes qui, bien qu'ayant trait à des pays situés en dehors de la zone O.T.A.N., pourraient déclencher un conflit mondial. La crise de Cuba en offre l'exemple le plus frappant. Bien que Cuba ne soit situé qu'à quelques kilomètres des limites de la zone couverte par l'O.T.A.N., l'action des Etats-Unis aurait pu conduire à une guerre majeure dans laquelle l'Europe aurait été automatiquement entraînée.

72. Bien que cette attitude soit compréhensible, les alliés européens des Etats-Unis ne peuvent raisonnablement escompter être invités à participer plus largement à l'élaboration de la politique américaine en dehors de la zone O.T.A.N. s'ils ne sont pas disposés à prendre à leur compte une partie de la charge écrasante qu'implique le maintien de la paix dans les autres parties du monde. Ils ont manifesté jusqu'ici la plus grande répugnance à se laisser entraîner dans des conflits lointains. Un certain nombre d'entre eux ont même hésité à apporter aux Etats-Unis un appui moral dans leur résistance à l'agression communiste en Extrême-Orient et ailleurs, ou se sont complètement dissociés de l'action américaine.

73. Toute doléance devrait donc faire l'objet de franches discussions avec le gouvernement

américain. Mais les alliés européens devront d'abord décider s'ils tiennent à jouer un rôle sur la scène mondiale et s'ils sont disposés à assumer les obligations militaires et financières que celui-ci implique. Dans l'affirmative, ils auront manifestement le droit de participer équitablement à la formulation de la politique. Même dans ce cas, cependant, leur influence restera inefficace aussi longtemps qu'ils n'auront pas créé une association politique européenne qui leur permette de s'adresser collectivement aux Etats-Unis au nom de l'Europe ; car, toute autre considération mise à part, ce serait faire preuve d'un manque total de réalisme que d'imaginer que le gouvernement américain pourrait valablement consulter un grand nombre d'autres gouvernements à propos de décisions qu'il faudra peut-être prendre en quelques heures et, en général, dans le secret le plus absolu. Si les nations européennes refusent d'assumer ces responsabilités et sont incapables de coordonner leurs vues, elles devront accepter que les Etats-Unis continuent de les consulter par simple courtoisie plutôt que par obligation.

IV. Le contrôle des forces nucléaires

Un contrôle national distinct

74. Lorsqu'on envisage les modifications indispensables qui permettraient d'accroître l'efficacité et l'harmonie du fonctionnement de l'Alliance, il convient d'examiner attentivement le problème du contrôle des armes nucléaires et de la stratégie nucléaire.

75. Des solutions divergentes ont été proposées pour résoudre le problème du contrôle des armes nucléaires de l'Alliance. Les diverses propositions qui ont été avancées se fondent sur trois attitudes possibles, ou sur des formules mixtes :

- (a) contrôle national distinct ;
- (b) contrôle collectif de l'O.T.A.N. ;
- (c) contrôle collectif européen.

76. La solution la plus simple consisterait, naturellement, à laisser les choses en l'état. Chacune des trois puissances nucléaires — les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France — garderait ses propres forces sous commandement national. Une partie de celles-ci pourrait être affectée à l'O.T.A.N., mais chaque gouvernement en garderait finalement le contrôle.

77. Cet arrangement présente l'inconvénient suivant : s'il devient manifeste que ces trois pays n'ont aucune intention de partager avec leurs alliés leur puissance nucléaire, on peut penser

NATO countries will sooner or later decide also to acquire an independent nuclear capability. It is not necessary to emphasise the increased difficulties and dangers which would flow from the existence within NATO of a growing number of States with separately-controlled nuclear forces.

78. It has been found possible to integrate the conventional forces of the allies under a joint commander and deploy them in accordance with a jointly-conceived plan in such a way as to leave no doubt that, in the event of war, they would be operated together for the agreed purposes of the Alliance. But the same practice cannot be applied to nuclear forces. An allied commander could be appointed ; a common nuclear strategy could be agreed ; targets could be allocated to the different national authorities. But, so long as each country's nuclear force is manned by its own military personnel, operated from bases in its own territory, and equipped with weapons which are its own property, its government retains ultimately the physical power to decide, in the light of its own national interests, whether, or in what circumstances, those forces should be used. Apart from its sense of moral obligation, nothing can prevent a member State with an independently-controlled nuclear force, if it so wishes, from withholding it from NATO in time of emergency or from employing it separately on operations which have not been jointly approved and which might involve the rest of the Alliance in war. It must therefore be recognised that, while nuclear forces remain under national control, these uncertainties and risks are unavoidable and that they would become more serious if the number of nuclear powers in NATO increased.

79. There are, in addition, wider considerations to be taken into account. Nuclear proliferation is not exclusively or even primarily a NATO problem. The acquisition of nuclear weapons by more and more countries in other continents, which are not restrained by membership of large alliances, would present a serious threat to world peace. The nations of the West have, therefore, a duty not only to refrain from setting a bad example, but to give a positive lead to others.

Integrated allied force

80. The most radical solution would be for all the allied States to set up a jointly-controlled nuclear

force, to which the three existing nuclear powers would irrevocably transfer all their nuclear weapons. But there are obvious obstacles to such a course. First, the United States and Britain, and to a lesser extent France, have military obligations in other parts of the world. Therefore, unless their western allies were prepared to share these obligations with them, they would feel obliged to retain some part of their nuclear forces under national control to meet these commitments outside the NATO area. Apart from this practical objection, any such proposal would run up against insurmountable political difficulties.

81. The British Government has shown itself willing to discuss plans for the creation of a joint nuclear force, but has put forward different proposals. The French Government is not prepared even to consider the idea.

82. The problem for the United States, though similar in character, is totally different in magnitude. America provides almost the entire nuclear power of the whole free world and bears the lion's share of the burden of resisting Communist expansion all round the globe. It would therefore be quite unreasonable to expect the Government and people of the United States to transfer a major part of their nuclear power to an internationally-controlled force, almost the whole of which would have to be supplied by them.

83. Account must also be taken of the effect of such a change upon the credibility of the nuclear deterrent. No Soviet Government would for a moment consider launching an attack upon the West if it thought that America would decide to retaliate with nuclear weapons. If, however, the American nuclear forces, or a large part of them, were placed under joint NATO control, a decision to employ nuclear weapons would thenceforth require not only the consent of the United States, who would naturally insist on a veto, but also the agreement of a number of other NATO countries. It may well be thought that the European members of the Alliance, whose peoples would be the first to suffer in any conflict, are entitled to have their say in this fateful decision. But, however just that may be, the fact remains that the increased number of fingers on the safety-catch would be bound, in Soviet eyes, to increase the chances that,

que certains autres partenaires de l'O.T.A.N. décideront un jour de se doter également d'armes nucléaires. Point n'est besoin de souligner les difficultés et les dangers accrus que créerait l'existence, au sein de l'O.T.A.N., d'un nombre croissant d'Etats disposant de forces nucléaires sous contrôle national.

78. Il s'est révélé possible d'intégrer les forces classiques alliées en les plaçant sous l'autorité d'un commandant commun et de les déployer conformément à un plan établi conjointement pour garantir qu'en cas de guerre, elles seraient utilisées collectivement pour servir les objectifs convenus de l'Alliance. Toutefois, la même procédure ne peut être appliquée aux forces nucléaires. Il serait possible de désigner un commandant allié, de se mettre d'accord sur une stratégie nucléaire commune, d'assigner des objectifs aux différentes autorités nationales. Mais aussi longtemps que, dans chaque pays, les forces nucléaires seront composées de personnels militaires nationaux, qu'elles opéreront à partir de bases nationales et seront dotées d'armes qui sont propriété nationale, les gouvernements conserveront, en définitive, le pouvoir de décider, compte tenu de leurs propres intérêts, si, ou dans quelles circonstances, il convient de les utiliser : rien, sinon le sentiment d'une obligation morale, ne peut empêcher, s'il le désire, un pays membre disposant d'une force nucléaire indépendante, de la retirer de l'O.T.A.N. en cas d'urgence ou de l'utiliser séparément pour des opérations qui n'ont pas été approuvées en commun et pourraient entraîner dans une guerre le reste de l'Alliance. Ces incertitudes et ces risques seront donc inévitables tant que les forces nucléaires resteront sous contrôle national, et ils s'aggraveront encore si le nombre des puissances nucléaires continue de croître au sein de l'O.T.A.N.

79. D'une manière plus générale, la prolifération nucléaire n'est pas exclusivement, ni même fondamentalement, un problème propre à l'O.T.A.N. L'acquisition d'armes nucléaires par un nombre croissant de pays d'autres continents, que ne lie aucune participation à de grandes alliances, constituerait une grave menace pour la paix du monde. Les nations occidentales ont donc pour devoir non seulement de s'abstenir de donner le mauvais exemple, mais encore de montrer aux autres la voie à suivre.

Une force alliée intégrée

80. La solution la plus radicale serait que tous les partenaires de l'Alliance mettent sur pied et

placent sous contrôle commun une force nucléaire à laquelle les trois puissances nucléaires actuelles transféreraient irrévocablement l'ensemble de leurs armes. Mais cette solution soulève des difficultés évidentes. Premièrement, les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, et dans une moindre mesure la France, ont des obligations militaires dans d'autres parties du monde. De ce fait, à moins que leurs alliés occidentaux ne soient disposés à partager avec eux ces obligations, ces pays s'estimeraient obligés de conserver une partie de leurs forces nucléaires sous contrôle national pour leur permettre de remplir leurs engagements en dehors de la zone O.T.A.N. Mais exception faite de cette objection d'ordre pratique, toute proposition de ce genre se heurterait à des difficultés politiques insurmontables.

81. Le gouvernement britannique s'est montré disposé à examiner tout projet de création d'une force nucléaire commune, mais il a présenté des propositions différentes. Le gouvernement français, pour sa part, n'est même pas disposé à envisager l'idée.

82. Bien que le problème soit d'une nature identique pour les Etats-Unis, il revêt une ampleur tout à fait différente. L'Amérique fournit pratiquement la totalité du potentiel nucléaire du monde libre et supporte la majeure partie du fardeau de la lutte contre l'expansion communiste dans le monde. Il serait donc peu raisonnable de s'attendre que le gouvernement et le peuple américains transfèrent une partie importante de leur potentiel nucléaire à une force placée sous contrôle international, dont ils auraient fourni la quasi-totalité.

83. Il convient également de tenir compte de l'incidence qu'aurait un tel transfert sur la plausibilité de la force de dissuasion. Aucun gouvernement soviétique n'envisagerait un seul instant de déclencher une attaque contre l'Occident s'il pensait que les Etats-Unis décideraient d'exercer des représailles nucléaires. Par contre, si les forces nucléaires américaines étaient placées, dans leur totalité ou en grande partie, sous le contrôle commun de l'O.T.A.N., la décision de recourir aux armes nucléaires exigerait alors non seulement l'accord des Etats-Unis, qui insisteraient, naturellement, sur leur droit de veto, mais également celui d'un certain nombre d'autres pays de l'Alliance. On peut fort bien estimer que les membres européens de l'O.T.A.N., dont les populations seraient les premières à souffrir en cas de conflit, ont le droit de participer à la prise de cette décision fatale. Mais, quelle que soit la jus-

when the crucial moment came, the West would shrink from initiating nuclear war. To that extent the effectiveness of the deterrent would be reduced.

European nuclear force

84. The third of the clear-cut solutions which have been put forward is the creation of a separate European nuclear force. This would initially be equipped with weapons provided by Britain and France, who would irrevocably transfer their nuclear forces to a European defence organisation, and would thenceforth cease to be independent nuclear powers. The new organisation would be composed of the European members of NATO, or such of them as wished to participate. They would be collectively responsible for equipping, financing and manning the force and they would jointly control its operational use within the framework of NATO, to which it would be assigned for the duration of the Alliance.

85. There are powerful arguments in favour of the creation of a European nuclear force :

- (a) By confining the scope of the scheme to Europe, it would resolve the problem of the American veto, thus according equal status to all the participating nations and removing the urge to acquire separate nuclear forces.
- (b) By creating an important defence responsibility to be exercised jointly by the nations of Europe, it would give a new impetus to European political integration.
- (c) By grouping together the European members of NATO as a distinctive entity, it would increase the collective influence of Europe in the councils of the Alliance and would represent a significant step towards the realisation of the concept of an Atlantic partnership resting on two pillars.

86. This proposal has, on the other hand, been criticised on three main grounds :

- (a) The creation of a separate European nuclear force would arouse in America the fear that Europe might on her own start a nuclear war in which the United

States would become involved ; and it might consequently lead the Americans to loosen their ties with NATO.

- (b) The cost to Europe of developing and producing a missile system of its own, and keeping abreast of future weapon developments, would be very heavy and would duplicate the American nuclear forces which are already available to the Alliance.

- (c) It would provoke Russian fear that a European independent nuclear power might attempt to reunite Germany by force.

American proposal

87. In an endeavour to overcome some of the difficulties raised by the proposals for an all-embracing NATO force or a European nuclear force, various compromise schemes have been suggested. The first of these was the American plan for the creation of a multilateral, or mixed-manned, nuclear force, known as the MLF. This would consist of some 25 surface vessels armed with 200 Polaris missiles. This force would be jointly owned and manned by all NATO countries which wished to participate.

88. Control of the use of the force would be exercised jointly by the governments concerned. The United States Government, which would provide the missiles, has made it a condition that they should not be fired without its consent. The British Government, which has expressed reservations about this scheme, has made it clear that, if such a force were created, it would require a similar right of veto. The German Government has said that it would expect to enjoy the same rights as Britain ; and it is certain that the French Government, if it were prepared to consider the plan at all, would insist on equal status.

89. The MLF plan is designed primarily, if not wholly, to secure a political end. Its aim is to discourage nuclear proliferation within the ranks of NATO and to create a greater sense of equality among the allies. Views are divided as to whether this scheme, if adopted, would achieve its purpose.

tesse de ce raisonnement, il n'en reste pas moins que la multiplication des doigts sur le cran de sûreté accroîtrait inévitablement, aux yeux des Soviétiques, les possibilités de voir l'Occident renoncer, au moment crucial, à déclencher une guerre nucléaire. L'efficacité de la force de dissuasion s'en trouverait réduite d'autant.

Une force nucléaire européenne

84. La troisième solution radicale serait la création d'une force nucléaire européenne distincte. Cette force serait initialement dotée d'armes fournies par la Grande-Bretagne et la France qui transféreraient irrévocablement leurs forces nucléaires à l'organisation de défense européenne et cesseraient, dès lors, d'être des puissances nucléaires indépendantes. La nouvelle organisation serait composée des membres européens de l'O.T.A.N. ou de ceux d'entre eux qui désiraient s'y joindre. Les participants seraient collectivement chargés de fournir l'équipement, les crédits et les effectifs de cette force et ils en contrôlèrent conjointement l'utilisation opérationnelle dans le cadre de l'O.T.A.N., à laquelle elle serait affectée pour la durée de l'Alliance.

85. De puissants arguments militent en faveur de la création d'une force nucléaire européenne :

- (a) Le projet, qui serait limité à l'Europe, résoudrait le problème du veto américain, donnerait ainsi un statut identique à tous les participants et supprimerait tout désir de mettre sur pied des forces nucléaires distinctes ;
- (b) L'existence d'une responsabilité importante assumée conjointement par les pays européens en matière de défense donnerait un nouvel élan à l'intégration politique de l'Europe ;
- (c) Le groupement des membres européens de l'O.T.A.N. en une entité distincte accroîtrait l'influence globale de l'Europe dans les conseils de l'Alliance et constituerait une étape importante vers la réalisation d'un partenariat atlantique reposant sur deux piliers.

86. Mais cette proposition a été critiquée sur trois points essentiels :

- (a) La création d'une force nucléaire européenne distincte ferait naître, en Amérique, la crainte que l'Europe ne déclenche de son propre chef une guerre

nucléaire dans laquelle les Etats-Unis seraient entraînés ; elle pourrait ainsi amener ces derniers à relâcher leurs liens avec l'O.T.A.N. ;

- (b) Les frais de mise au point et de production d'un système d'engins particulier, les efforts nécessaires pour suivre la cadence des progrès dans le domaine des armements représenteraient une très lourde charge pour l'Europe, et ses réalisations ne pourraient que faire double emploi avec les forces nucléaires américaines qui sont déjà à la disposition de l'Alliance ;
- (c) Elle provoquerait en Union Soviétique la crainte de voir une puissance nucléaire européenne indépendante tenter de réunifier l'Allemagne par la force.

Le projet américain

87. Pour tenter de surmonter un certain nombre des difficultés soulevées par les propositions tendant à créer une force combinée de l'O.T.A.N. ou une force nucléaire européenne, diverses solutions de compromis ont été avancées. La première est le projet américain de force nucléaire multilatérale ou à effectifs mixtes, connue sous le nom de M.L.F. Cette force comprendrait quelque 25 navires de surface armés de 200 engins Polaris. Elle serait détenue et servie conjointement par tous les pays de l'O.T.A.N. désireux d'y participer.

88. Le contrôle de l'utilisation de cette force serait exercé collectivement par les gouvernements intéressés. Le gouvernement américain, qui fournirait les engins, a posé comme condition qu'ils ne soient pas mis à feu sans son consentement. Le gouvernement britannique, qui a formulé des réserves à propos du projet, a nettement laissé entendre que si cette force devait être créée, il exigerait un droit de veto identique. Le gouvernement allemand a déclaré qu'il s'attendait à bénéficier des mêmes droits que la Grande-Bretagne. Quant au gouvernement français, il ne fait aucun doute que, s'il était disposé à examiner le projet, il revendiquerait un statut identique à celui des autres participants.

89. Le projet de M.L.F. est conçu avant tout, sinon essentiellement, à des fins politiques. Il a pour but de décourager la prolifération nucléaire au sein de l'Alliance et d'accroître le sentiment d'égalité entre les alliés. Les opinions divergent sur la question de savoir si ce projet, une fois adopté, atteindrait le but qu'il s'est fixé.

90. There are some who believe that any of the non-nuclear members, who were aspiring to acquire nuclear weapons, would consider their ambitions sufficiently satisfied by participating in the collective control of such a force. Others, on the contrary, point out that, while the non-nuclear States would share in the financing and manning of the proposed force, the nuclear powers would be given privileged rights of veto and would continue to retain substantial nuclear forces under separate national control. It is therefore thought unlikely that the non-nuclear States would for long be content with an arrangement which, while purporting to create equality of status, preserved the existing distinction between nuclear and non-nuclear powers.

91. It is also pointed out that so long as there is an American veto, the Russians would know that the United States Government would never authorise its missiles to be fired, except in conjunction with the use of America's own independent nuclear forces. Two hundred Polaris missiles operating under separate control would give any would-be aggressor serious cause to hesitate. But the mere transfer of weapons from the sole control of the United States to the joint control of the United States and a number of other NATO allies would add nothing to the western deterrent. In fact, it could be argued that, by placing more fingers on the safety-catch, the deterrent influence of these missiles would be somewhat reduced.

92. We have also to take account of the violent reactions which the MLF plan has provoked in Russia. This arises from an almost pathological suspicion of the Germans. The Soviet leaders realise, of course, that the use of the MLF would be subject to the American veto, but they fear that this could not be indefinitely maintained. They point to the fact that important restrictions on German armaments, embodied in the Brussels Treaty of 1954, have been successively lifted, and they appear to regard the MLF plan as yet another stage in the progress of West Germany along the road to nuclear power.

93. However unfounded these fears may be, they have undoubtedly affected Russia's attitude towards a non-proliferation agreement. In fact, while not opposing in principle the concept of such an agreement, the Soviet Union recently

rejected the American draft treaty on the grounds that it did not exclude the possibility of the creation within NATO of some form of multilateral nuclear force. The Soviet Government subsequently put forward an alternative draft of its own, which contained a specific provision on this same point. While we must not allow the Communist powers to dictate to us how we should organise our forces, we cannot ignore their views when we are seeking their co-operation.

British proposal

94. The British Government has recently put forward a different version of the MLF scheme. It has suggested the creation within NATO of an Atlantic nuclear force which, as in the Nassau proposals, would include most of Britain's nuclear bombers. These would in due course be replaced by Polaris submarines. The United States would be expected to make a contribution of comparable strength. The French Government would be invited to do likewise, though the scheme would not be made dependent on its co-operation. These nationally-manned contingents would be committed to NATO for as long as the Alliance lasted; but each government would retain the necessary physical control to enable it to withdraw its personnel and weapons in the event of the Alliance coming to an end. In addition, there might be a mixed-manned component. The whole force would be collectively controlled by all the participating nations. However, the United States, Britain and France, and any other country which so wished, would have a veto on its operational use.

95. The MLF and ANF proposals are basically the same. The doubts and criticisms which have been expressed in regard to the MLF scheme apply, therefore, equally to the ANF plan.

Alternative approach

96. The above analysis suggests that the formation of a joint nuclear force might help to discourage nuclear proliferation within NATO and to create a greater sense of equality among its members. But these aims will not be fully achieved unless the plan is supported by all the existing nuclear powers of NATO. So long as France retains her nuclear weapons under totally independent national control, the formation of a

90. D'aucuns estiment que les membres de l'Alliance qui souhaitent se doter d'armes nucléaires estimeront leurs aspirations satisfaites s'ils participaient au contrôle collectif d'une force de ce genre. D'autres soulignent, au contraire, que même si les pays non nucléaires apportaient leur contribution en crédits et effectifs, les puissances nucléaires jouiraient d'un droit de veto particulier et conserveraient des forces nucléaires importantes sous contrôle national. Il paraît donc peu probable que les pays non nucléaires se contenteraient longtemps d'un arrangement qui, tout en se proposant d'instituer une égalité de statut, maintiendrait la distinction actuelle entre puissances nucléaires et non nucléaires.

91. Certains soulignent également que, aussi longtemps que les Américains conserveront leur droit de veto, les Russes auront la certitude que les Etats-Unis n'autoriseront jamais l'utilisation de ces engins si ce n'est en conjonction avec leurs forces nucléaires sous contrôle national. Deux cents engins Polaris, opérant sous contrôle distinct, donneraient à tout agresseur éventuel de sérieuses raisons d'hésiter. Mais le simple transfert d'armes américaines sous le contrôle commun des Etats-Unis et d'un certain nombre d'autres partenaires de l'Alliance n'ajouterait rien à la force de dissuasion occidentale. En fait, on peut même estimer que la multiplication des doigts sur le cran de sûreté réduirait, dans une certaine mesure, la valeur de dissuasion de ces engins.

92. Il convient également de tenir compte des réactions violentes suscitées en Union Soviétique par le projet de M.L.F. Ces réactions s'expliquent par la méfiance presque pathologique de ce pays à l'égard de l'Allemagne. Les dirigeants soviétiques se rendent compte, naturellement, que l'utilisation de cette force serait assujettie au veto américain, mais ils craignent évidemment que ce veto ne puisse être indéfiniment maintenu. Ils insistent sur le fait que les restrictions importantes imposées au réarmement de l'Allemagne par le Traité de Bruxelles signé en 1954, ont été successivement levées, et ils semblent considérer la M.L.F. comme une nouvelle étape vers l'accession de l'Allemagne occidentale à la puissance nucléaire.

93. Pour aussi peu fondées que soient ces craintes, elles ont, sans aucun doute, influé sur l'attitude de la Russie à l'égard de tout accord de non-prolifération. En fait, bien que l'Union Soviétique ne soit pas, en théorie, opposée au principe d'un

tel accord, elle a récemment rejeté le projet de traité américain sous prétexte qu'il n'excluait pas l'éventualité de la création au sein de l'O.T.A.N. d'une force nucléaire multilatérale. Le gouvernement soviétique a proposé ensuite sa propre version du même projet contenant une clause précise sur ce point. Bien que nous ne puissions laisser les pays communistes nous dicter notre conduite lorsqu'il s'agit de l'organisation de nos propres forces, nous ne pouvons pas, non plus, ignorer leurs vues lorsque nous recherchons leur coopération.

Le projet britannique

94. Le gouvernement britannique a récemment présenté une version différente de ce même projet. Il a proposé la création au sein de l'O.T.A.N. d'une force nucléaire atlantique qui engloberait, comme le prévoient les Accords de Nassau, la majeure partie de sa force de bombardiers, qui seraient éventuellement remplacés par des sous-marins Polaris. Les Etats-Unis fourniraient une contribution d'importance comparable. La France serait invitée à faire de même bien que le succès de l'entreprise ne dépende pas de la coopération française. Les contingents, servis par des équipages nationaux, seraient affectés à l'O.T.A.N. pour toute la durée de l'Alliance ; néanmoins, chacun des gouvernements conserverait le contrôle matériel indispensable lui permettant de retirer son personnel et ses armes au cas où l'Alliance prendrait fin. Il pourrait exister également une composante à effectifs mixtes. L'ensemble de cette force serait placé sous le contrôle collectif des pays participants. Toutefois, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France, et tout autre pays qui le désirerait, auraient un droit de veto sur son utilisation opérationnelle.

95. Les projets de M.L.F. et d'A.N.F. sont fondamentalement identiques. Les doutes et les critiques qui ont été formulés à propos de la première s'appliquent donc également à la seconde.

La solution de rechange

96. Il ressort de l'analyse précédente que la création d'une force nucléaire commune pourrait contribuer à décourager la prolifération nucléaire au sein de l'O.T.A.N. et à accroître le sentiment d'égalité parmi ses membres. Mais ces objectifs ne seront pleinement atteints que si le projet reçoit l'appui de toutes les puissances nucléaires de l'O.T.A.N. Si la France maintenait ses armes nucléaires sous contrôle purement na-

joint force, without French participation, might have a disruptive rather than a unifying effect upon the Alliance. Moreover, the psychological benefits to be derived from the formation of such a force would be short-lived unless all the participating nations could fairly soon be accorded equal status. The non-nuclear States would not for long be satisfied with an arrangement which indefinitely preserved for the nuclear powers a privileged right of veto.

97. When, as is to be hoped, a European political organisation for defence and external affairs is established, the participating States will obviously not be able to retain nuclear forces under separate national control, or to exercise individual rights of veto. Thus, the creation of a joint force of some kind will then become inevitable; and it would be desirable that it should be formed on an Atlantic basis with full American participation. The United States Government has indicated that when European political unity is achieved, but not before, it would be prepared to consider forgoing its own right of veto. Since, for the reasons already explained, the benefits to be secured from the creation of a joint force are very marginal so long as the vetoes remain, it is open to question whether it is worth proceeding with this project until some collective European organisation for defence is established.

98. It must be noted that, while the main purpose of this proposal is to discourage the non-nuclear members of NATO from acquiring nuclear weapons, in actual fact none of these countries has so far shown any such immediate intention. On the other hand, there are several countries outside NATO which are quite likely to become nuclear powers unless they are quickly offered some better means of assuring their safety.

99. This is particularly true of India. The recent renewal of Chinese threats has enormously increased the pressure on the Indian Government to produce nuclear weapons, for which it already possesses the scientific knowledge and fissile material. If India were to become a nuclear power, other nations which also have the capacity would inevitably follow.

100. It has therefore become urgently necessary to conclude quickly a general agreement on non-proliferation and, what is equally important, to devise some system of collective defence to give security to non-nuclear States which are not protected by military alliances with nuclear powers. In the negotiation of these arrangements, we need the co-operation of the Soviet Union; but, for reasons already explained, this will be more difficult to obtain if we are at the same time actively planning to set up a new NATO nuclear force. Since it is as much in the interests of Russia as of the West to prevent the spread of nuclear weapons, the Soviet Government is not likely to make the issue of the MLF a breaking-point. But protracted argument on this question might well hold up the negotiations for quite a long time. This should certainly not be accepted as a decisive argument for abandoning the MLF project. But, since delay is dangerous, we are obliged to put this factor also into the scales, together with all the other considerations.

101. With so many doubts and differences of opinion, it is hard to say with any confidence where the balance of advantage lies. It may be that an MLF, in some form or other, offers the only acceptable answer to the internal problems of the Alliance. If so, the project will have to proceed. But it is by no means certain that it would not create more problems than it solved. Therefore, before taking this important decision, it would seem wise to consider most carefully whether the tensions in NATO could not be relieved by some other means.

102. A Select Committee of NATO Defence Ministers is at present exploring methods of securing for all member countries fuller participation in the shaping of nuclear strategy and in the targeting of the nuclear forces of the Alliance. It is to be hoped that this will lead to the formation of a small Supreme Executive of allied ministers, which might suitably be composed of permanent representatives of the larger countries and rotating representatives of the other member States. But it would be a serious mistake to restrict its terms of reference to nuclear matters. It should be entrusted with the overall direction of the Alliance in all its aspects, military and political. If we were to create merely what has been called a "nuclear executive", the non-nuclear countries would continue to feel themselves second-class members. If, on the other hand, the directing body were to deal with conventional as well as

tional, la mise sur pied d'une force commune, sans la participation de la France, aurait probablement pour effet de désunir plutôt que d'unifier l'Alliance. En outre, les avantages psychologiques qui en découleraient seraient de courte durée si l'ensemble des nations participantes ne pouvaient bénéficier assez rapidement d'un statut identique. En effet, les pays non nucléaires ne se contenteraient pas longtemps d'un arrangement aux termes duquel les puissances nucléaires conserveraient indéfiniment un droit de veto privilégié.

97. Le jour où, comme il faut l'espérer, sera créée une organisation politique européenne traitant des problèmes de défense et de politique étrangère, il est évident que les Etats participants ne seront plus en mesure de maintenir des forces nucléaires sous contrôle national distinct ou d'exercer individuellement un droit de veto. La création d'une force commune, sous une forme ou sous une autre, deviendra donc inévitable, et il serait souhaitable qu'elle soit constituée sur une base atlantique avec la pleine participation des Etats-Unis. Le gouvernement américain a fait savoir qu'il n'était pas disposé à envisager l'abandon de son droit de veto avant que ne soit réalisée l'unité politique de l'Europe. Etant donné que, pour les raisons exposées plus haut, les avantages résultant de la création d'une force commune resteront très limités aussi longtemps que les droits de veto seront maintenus, il est permis de se demander s'il vaut la peine de poursuivre l'étude de ce projet tant que ne sera pas instituée une organisation européenne collective traitant des problèmes de défense.

98. Si ce projet vise avant tout à décourager les membres non nucléaires de l'O.T.A.N. d'acquérir des armes nucléaires, il convient de préciser qu'en fait, aucun d'entre eux n'a manifesté jusqu'ici de telles intentions. Par contre, il existe, en dehors de la zone O.T.A.N., plusieurs pays qui accèdent probablement à la puissance nucléaire si on ne leur offre pas rapidement un meilleur moyen d'assurer leur sécurité.

99. Tel est, notamment, le cas de l'Inde. Les dernières menaces de la Chine ont considérablement accru les pressions exercées sur le gouvernement indien pour doter le pays d'armes nucléaires, pour la production desquelles il possède déjà les connaissances scientifiques et les matières fissiles indispensables. Si l'Inde devenait une puissance nucléaire, d'autres nations qui en ont également les moyens la suivraient inévitablement dans cette voie.

100. Il est donc indispensable de conclure de toute urgence un accord général de non-prolifération et, ce qui est tout aussi important, de mettre au point un système de défense collective tendant à assurer la sécurité des Etats non nucléaires que ne protège aucune alliance militaire avec des puissances atomiques. La coopération avec l'Union Soviétique est nécessaire pour négocier ces arrangements; mais, pour les raisons que nous avons déjà exposées, cette coopération sera plus difficile à obtenir si nous préparons activement, en même temps, la mise sur pied d'une nouvelle force nucléaire de l'O.T.A.N. Puisque la non-prolifération des armes nucléaires présente autant d'intérêt pour la Russie que pour l'Occident, il est peu probable que le gouvernement soviétique invoque la M.L.F. comme prétexte pour provoquer la rupture. Par contre, une discussion prolongée de cette question pourrait fort bien bloquer pour longtemps les négociations; mais elle ne saurait constituer un argument décisif pour renoncer au projet de force commune. Tout retard étant dangereux, nous devons cependant tenir compte de cet élément au même titre que les autres considérations.

101. Compte tenu de ces nombreux doutes et divergences de vues, il est difficile de dire avec certitude de quel côté se trouve notre intérêt. La M.L.F., sous une forme ou une autre, offre peut-être la seule réponse acceptable aux problèmes internes de l'Alliance. Dans l'affirmative, il convient de poursuivre l'étude du projet, mais il est impossible d'affirmer qu'il ne créera pas davantage de problèmes qu'il n'en résoudra. Donc, avant de prendre cette décision capitale, il serait prudent d'examiner les possibilités de réduire les tensions au sein de l'O.T.A.N. par d'autres moyens.

102. Un comité restreint de ministres de la défense de l'O.T.A.N. recherche actuellement les moyens de permettre à tous les Etats membres de participer plus largement à l'élaboration de la stratégie nucléaire et à la définition des objectifs assignés aux forces nucléaires de l'Alliance. Il convient d'espérer que ces recherches conduiront à la création d'un Exécutif Suprême restreint, à l'échelon ministériel, qui pourrait être composé de représentants permanents des grands pays et de représentants des autres pays membres désignés par roulement. Mais ce serait une grave erreur de limiter son mandat aux questions nucléaires. Il devrait être chargé de la direction générale de l'Alliance dans tous les domaines, militaire aussi bien que politique. Si nous créons simplement ce que l'on a appelé « un exécutif nucléaire », les pays non nucléaires continueront

nuclear forces and with the wider political relations of the Alliance, the emphasis would cease to be concentrated unduly on the possession of nuclear power. Each country would exercise the influence to which it was entitled by virtue of its political importance and the size of its military contribution of forces of all kinds. The result would be that a major non-nuclear country like Germany, which makes far and away the largest contribution to the land forces of SACEUR in Western Europe and which is at the centre of the East-West political problem, would have as big a say in military strategy and external policy as Britain or France.

103. If appropriate machinery and procedures can be devised, this may provide a solution which, for the time being, would give to the non-nuclear members of the Alliance a more real share in nuclear power than they could hope to obtain by participating in a joint force, the use of which was ultimately controlled by the nuclear States.

V. Europe and America

Mutual defence

104. Discussion has of late been focused on the question of the control of nuclear weapons. But this is only one aspect of the problem of the future relationship between Europe and America, which in turn will depend upon the future relationship between the European nations themselves.

105. Pending an effective reconciliation between the Soviet bloc and the West, the safety of both Europe and North America can be secured only through a system of collective defence for the Atlantic community as a whole.

106. Without American support, the nations of Western Europe would be completely at the mercy of Russia's incomparably superior conventional and nuclear forces. It is, therefore, an illusion to think that Europe has the option, if it should so wish, to play the rôle of an independent "third force", performing a kind of balancing act between the United States and the Soviet Union.

107. The United States equally depends for its security upon the maintenance of the Atlantic Alliance. As has been explained earlier, the defence of Europe is an essential element in the defence of America.

108. Once it is recognised that Europe and America are inextricably linked with one another for mutual defence, it must be clear that the relationship between them cannot be confined to military matters. Defence is inseparably connected with the conduct of foreign relations. The provision of modern equipment raises industrial and scientific problems of the most far-reaching nature. In fact, there are very few aspects of a nation's political and economic life which are not in one way or another affected by its defence policy.

Concept of partnership

109. It is not possible to define what should be the ultimate relationship between the United States and the European members of the Alliance, but it is nonetheless worth-while considering the general direction in which we would like to move.

110. President Kennedy envisaged an Atlantic Community resting upon two pillars. In his famous speech at Frankfurt, he proposed a partnership between the United States of America and a united Europe, on a basis of equality and interdependence.

111. Those were not just polite words. They were an historic offer to establish a lasting association between Europe and America on terms honourable and advantageous to both. This concept of a dual partnership on a footing of equality was warmly welcomed in Europe, and the Consultative Assembly of the Council of Europe unanimously endorsed it in a formal Resolution.

112. But it is not enough to applaud speeches and pass resolutions. That stage is over. Having agreed that our relationship should be based upon the principles of partnership, equality and interdependence, we must now, on both sides of the Atlantic, consider how these great principles can be translated into practice.

Rights and obligations

113. First, let it be noted that President Kennedy did not offer partnership between the United States of America and a collection of disunited nations in Europe. Unless Europe unites, the idea of partnership with America would be quite out of the question. More will be said about this later.

d'avoir le sentiment d'être des membres de deuxième catégorie. Par contre, si l'organe directeur s'occupe des forces classiques aussi bien que nucléaires, et, plus généralement, des relations politiques de l'Alliance, l'attention ne sera plus exagérément centrée sur la possession de l'arme nucléaire. Chaque pays exercera l'influence à laquelle lui donnent droit son importance politique et sa contribution militaire globale. C'est ainsi qu'un pays aussi important que l'Allemagne, qui ne possède pas d'armes nucléaires, mais apporte, de loin, la contribution la plus appréciable aux forces terrestres du SACEUR en Europe occidentale et se situe au cœur même du problème politique Est-Ouest, participera, tout autant que la Grande-Bretagne ou la France, à l'élaboration de la stratégie militaire et de la politique extérieure de l'Alliance.

103. L'élaboration d'un mécanisme et de procédures appropriés permettrait peut-être aux membres non nucléaires de l'Alliance de participer aux responsabilités nucléaires d'une manière plus effective qu'ils pourraient espérer y parvenir en contribuant à une force commune dont l'utilisation dépendrait, en définitive, des pays nucléaires.

V. L'Europe et l'Amérique

La défense mutuelle

104. Les discussions ont dernièrement porté sur le contrôle des armes nucléaires, mais cette question ne représente qu'un des aspects du problème des relations futures entre l'Europe et l'Amérique, qui dépendront elles-mêmes des relations futures entre nations européennes.

105. En attendant la réconciliation effective du bloc soviétique et de l'Occident, la sécurité de l'Europe, comme celle de l'Amérique du nord, ne peut être assurée que par un système de défense collectif intéressant l'ensemble de la communauté atlantique.

106. Sans le soutien des Etats-Unis, les peuples de l'Europe occidentale seraient entièrement à la merci de forces soviétiques, nucléaires et classiques, infiniment supérieures. C'est pourquoi il est vain de penser que l'Europe pourrait, si elle le désirait, jouer le rôle d'une « troisième force » indépendante se livrant à des exercices de voltige entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique.

107. La sécurité des Etats-Unis dépend également du maintien de l'Alliance atlantique. Comme il a été démontré précédemment, la défense de l'Europe constitue un élément essentiel de la défense de l'Amérique.

108. La défense de l'Europe et celle de l'Amérique étant inextricablement liées, il est évident que les rapports entre les deux continents ne peuvent se limiter aux questions militaires. La défense est inséparable de la politique étrangère. La fourniture de matériel moderne pose des problèmes industriels et scientifiques d'une importance considérable. En fait, il y a très peu d'aspects de la vie économique et politique d'une nation qui ne soient affectés, d'une manière ou d'une autre, par la politique qu'elle suit en matière de défense.

L'idée du partenariat

109. Il est impossible de préciser ce que devraient être, en fin de compte, les rapports entre les Etats-Unis et les partenaires européens de l'Alliance, mais il vaut néanmoins la peine d'examiner la direction générale que nous souhaiterions prendre.

110. Le Président Kennedy envisageait une communauté atlantique reposant sur deux piliers. Dans le fameux discours prononcé à Francfort, il proposait la création, entre les Etats-Unis d'Amérique et une Europe unie, d'un partenariat fondé sur l'égalité et l'interdépendance.

111. Ce n'était pas simplement de belles paroles, mais une offre historique tendant à établir une association durable entre l'Europe et l'Amérique dans des conditions honorables et avantageuses pour les deux parties. Cette idée de partenariat sur un pied d'égalité fut chaudement accueillie en Europe, et l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe l'adopta à l'unanimité dans une résolution officielle.

112. Mais il ne suffit pas d'applaudir des discours et de voter des résolutions. Ce stade est dépassé. Ayant convenu que nos relations doivent être fondées sur les principes du partenariat, de l'égalité et de l'interdépendance, il nous faut examiner, à présent, des deux côtés de l'Atlantique, comment on peut traduire ces grands principes dans les faits.

Les droits et les obligations

113. Remarquons, tout d'abord, que l'offre du Président Kennedy ne prévoyait pas un partenariat entre les Etats-Unis d'Amérique et un groupe de nations européennes désunies. Si l'Europe ne s'unit pas, il ne pourra être question de partenariat avec l'Amérique. Cette idée sera reprise ultérieurement.

114. As for equality, we must realise that this is not just a matter of status. The extent to which the principle of equality can be applied will, in the long run, depend upon Europe's ability to prove herself equal, in fact as well as in name.

115. Equality does not imply that there must be an exact balance of economic and military power. Nor does it require that each partner must have a precisely equal say on all questions of policy, some of which may affect one more directly than the other. What it does mean is that each of the two partners will make a contribution to the common cause of sufficient importance to entitle it to share with the other in the formulation of policies which determine the destiny of both.

116. First and foremost, there will be the problems of western defence and economic co-operation, and the general task of ending the cold war which at present divides Europe in two. But the safety of Europe is dependent upon the containment of Communist power all round the globe. Similarly, European prosperity is profoundly affected by economic events elsewhere.

117. A united Europe will, therefore, have to concern herself not just with the affairs of this continent, but with the problems of the world as a whole. But it must be understood that if Europe expects to share with the United States in the big decisions, she must accept a corresponding obligation to share in the burdens, both financial and military. If Europe aspires to exercise a major influence upon the course of world events, she must be prepared to shoulder the world-wide responsibilities which go with it. As a first step in this direction, the European members of NATO, or some of them, should now earmark units which could be made available, if necessary, to form a joint European conventional force, possibly on the lines of SACEUR's mobile force, to participate under the United Nations or otherwise in peace-keeping operations outside the NATO area.

Economic interdependence

118. While the principles of partnership and equality cannot be fully implemented until Europe is united, the same does not apply to the

third principle enunciated by President Kennedy, that of interdependence in the economic sphere. In fact, the concept of interdependence is already in operation, though in a very one-sided manner.

119. Europe is becoming more and more dependent upon America for the supply of many of the most advanced products of modern science and technology. This has occurred in many different sectors of the economy, but nowhere is it more marked than in the field of armaments.

120. This is not the result of any lack of skill or inventive power in Europe. There have been plenty of brilliant European inventions, though all too often their commercial exploitation has been left to American firms.

121. This is in part attributable to the greater size and purchasing power of the domestic market of the United States, which enables American industry to spread more widely the costs of research and development and to reap more fully the benefits of mass production. It is true that to some extent we have only ourselves to blame for this. We could, if we so decided, create a European market which, though not as rich, would embrace 50 % more consumers than in the United States.

122. But the size of the American market is only one cause of our present difficulties. Another, and perhaps even more important factor is the attitude adopted by the United States Government with regard to arms purchases. It seems to be its considered policy not to make itself dependent on an outside source for any major item of defence equipment. It also uses its extensive military organisation in Europe to promote the sale of American armaments, and it applies diplomatic pressure to persuade European governments to place orders with American firms. The result is that, while the European members of NATO buy large quantities of arms from America, the United States Government buys relatively little of importance from Europe. In consequence, European industry loses not only the benefit of these orders, which are very considerable, but, what is still more serious, loses also the benefit of the immense technological advances which flow from military research and development and which are subsequently applied to commercial production of all kinds.

114. En ce qui concerne l'égalité, il ne s'agit pas simplement d'une question de statut. L'application du principe de l'égalité dépendra, à long terme, de l'aptitude de l'Europe à devenir un partenaire égal en fait comme en théorie.

115. L'égalité n'implique pas un équilibre exact en matière de puissance économique et militaire. Elle n'exige pas davantage que les deux partenaires aient le même droit de regard sur toutes les questions politiques, dont certaines peuvent intéresser l'un ou l'autre à des degrés divers. Mais elle signifie que chaque partenaire doit apporter, à la défense de la cause commune, une contribution assez importante pour lui donner le droit de participer avec l'autre à la formulation des politiques qui déterminent leur destinée commune.

116. Il faudra résoudre, tout d'abord, les problèmes de la coopération occidentale en matière économique et de défense et, plus généralement, mettre fin à la guerre froide qui, à l'heure actuelle, divise l'Europe en deux camps. La sécurité de l'Europe dépend de l'endigement du communisme dans le monde entier. De même, la prospérité de l'Europe est profondément affectée par les événements économiques qui se produisent dans le reste du monde.

117. Une Europe unie ne devra donc pas s'intéresser uniquement aux affaires de ce continent, mais aux problèmes du monde dans son ensemble. Il doit être bien entendu, cependant, que si l'Europe s'attend à participer, avec les Etats-Unis, à la prise des décisions importantes, elle doit accepter en retour l'obligation de partager les charges financières et militaires. Si l'Europe aspire à exercer une influence majeure sur le cours des événements mondiaux, elle doit être prête à assumer les responsabilités mondiales que cette influence implique. En tant que premier pas dans cette direction, les membres européens de l'O.T.A.N., ou un certain nombre d'entre eux, devraient, dès maintenant, réserver pour affectation les unités qui pourraient, le cas échéant, être mises à la disposition d'une force classique européenne commune, calquée peut-être sur la force mobile du SACEUR, et qui participerait, sous l'autorité des Nations Unies, par exemple, à des opérations de maintien de la paix en dehors de la zone O.T.A.N.

L'interdépendance économique

118. Si les principes du partenariat et de l'égalité ne peuvent être pleinement appliqués avant que l'Europe ait réalisé son unité, il n'en est pas de

même du troisième principe énoncé par le Président Kennedy, celui de l'interdépendance en matière économique. En fait, ce principe est déjà appliqué, mais d'une manière très unilatérale.

119. L'Europe dépend de plus en plus des Etats-Unis pour la fourniture d'un grand nombre des produits les plus récents de la science et de la technique modernes. Cette constatation vaut pour différents secteurs de l'économie, mais c'est dans le domaine des armements qu'elle est le plus frappante.

120. Cette dépendance n'est pas la conséquence d'un manque de qualifications ou d'une absence d'imagination de la part de l'Europe. Les inventions européennes remarquables ne manquent pas, mais leur exploitation commerciale a été trop souvent abandonnée à des firmes américaines.

121. Cette évolution est en partie imputable à la croissance du marché intérieur et du pouvoir d'achat aux Etats-Unis, qui permet à l'industrie américaine de répartir plus largement les coûts de la recherche et de la mise au point et de bénéficier au maximum des avantages de la production en série. Il est vrai que nous en sommes en partie responsables. Nous pourrions, si nous le décidions, créer un marché européen qui, bien que moins riche que le marché américain, engloberait 50 % de consommateurs de plus que les Etats-Unis.

122. Mais l'importance du marché américain n'est que l'une des causes de nos difficultés actuelles. L'attitude adoptée par les Etats-Unis à l'égard des achats d'armements en est une autre, peut-être plus importante encore. Le gouvernement américain paraît avoir pour politique délibérée de ne dépendre d'aucun marché extérieur pour les matériels militaires les plus importants. Il utilise également sa vaste organisation militaire en Europe pour encourager la vente de ses propres armements et il exerce des pressions diplomatiques pour convaincre les gouvernements européens de passer des commandes aux firmes américaines. Le résultat est le suivant : alors que les partenaires européens de l'O.T.A.N. achètent de grandes quantités d'armes aux Etats-Unis, le gouvernement américain effectue peu d'achats importants en Europe. De ce fait, l'industrie européenne perd non seulement le bénéfice de ces commandes, qui sont considérables, mais, ce qui est encore plus grave, elle perd également le bénéfice des immenses progrès techniques qui découlent de la recherche et de la mise au point dans le domaine militaire et qui sont ultérieurement appliqués, d'une manière générale, à la production commerciale.

123. If interdependence is to be a reality, it must be practised on both sides of the Atlantic. In particular, it must include, in one form or another, the establishment of a joint arms programme, under which orders would be equitably shared and duplication avoided.

VI. Arms production

Past experience

124. From the outset, a number of different attempts have been made to co-ordinate allied arms production. But none have met with any marked success.

125. The still-born plan for a European Defence Community provided for the appointment of Commissioners by whom all arms orders for the European forces were to be placed. But after the rejection of the treaty this idea was not further pursued.

126. In 1957, the United States Government allowed a number of American weapons systems to be produced in Europe under licence. These included the Hawk, Sidewinder and Bullpup missiles, and the F-104G fighter-bomber. But, while several European countries thereby acquired production experience of these sophisticated weapons, they had no part in the work of research and development. The Bréguet maritime patrol aircraft is the only NATO project which was jointly developed; and it is disappointing that the production orders placed by the four participating governments have turned out to be fewer than anticipated.

127. In 1959, NATO adopted a new procedure initiated by WEU. This provided that future weapon requirements were first to be jointly agreed within NATO, and that suitable projects in the early design stage would thus be selected for joint development and production. Some twenty items were considered under this procedure; but none was adopted as a joint project. During the same period a number of bilateral agreements were reached outside the NATO framework, but the results were disappointing. For example, France and Germany agreed to develop a common tank, but when two different prototypes were made, each government decided to go ahead with the separate production of its own model. In the case of vertical take-off aircraft the basic military requirement was agreed within NATO, but it seems unlikely that the countries

concerned will adopt any one type for joint production.

128. In June 1964, the Assembly, in Recommendation 108, suggested the establishment of a "European arms commissariat" with powers similar to those envisaged in the EDC Treaty. However, in its reply, the Council indicated that it regarded this proposal as impracticable in present circumstances.

Consequences of inaction

129. In the light of this long record of failure, there are those who may feel that we must accept that the concept of a joint arms programme, though right in principle, is unrealistic in practice, and that we should abandon the attempt to achieve it. But Europe cannot afford to adopt this defeatist course. Unless some workable arrangement can be devised for the fair distribution of this all-important armament work, Europe will inevitably lag further and further behind the United States in science and technology.

130. A Europe whose industries cannot keep abreast of modern progress could never hope to hold her own in the development and production of the things of the future, such as supersonic aircraft, computers, nuclear reactors and space communications. She would soon become an economic satellite of the United States, a backward area from which American companies would recruit brains and skills, and in which they would establish subsidiary factories.

131. The Americans do not want this to happen any more than we do. Since the war, the United States has made immense efforts to help Europe rebuild her economy. She wants Europe as a strong partner and not as a weak dependant.

132. In this situation it is the duty of the Assembly, once again, to draw the attention of all the governments concerned to the serious consequences of allowing things to drift, and to urge upon them the importance of grappling with this problem with the determination to find a solution. In doing so they must be prepared to accept some sacrifice of short-term interests for the sake of the incomparably greater long-term benefits.

123. Si l'on veut que l'interdépendance s'inscrive dans les faits, elle doit être effective des deux côtés de l'Atlantique. Elle doit comporter, notamment, sous une forme ou sous une autre, l'établissement d'un programme commun d'armements, qui répartirait équitablement les commandes et supprimerait les doubles emplois.

VI. Production des armements

L'expérience du passé

124. Dès le départ, un certain nombre de tentatives ont été faites en vue de coordonner la production alliée en matière d'armements, mais aucune n'a connu de succès marquant.

125. Le projet mort-né de Communauté Européenne de Défense prévoyait la création d'un commissariat chargé de passer toutes les commandes d'armes destinées aux forces européennes. Mais cette idée ne fut pas reprise après le rejet du traité.

126. En 1957, le gouvernement américain a autorisé la production en Europe, sous licence, d'un certain nombre de systèmes d'armes américains : les engins Hawk, Sidewinder et Bullpup, ainsi que le chasseur-bombardier F-104G. Mais si plusieurs pays européens se sont ainsi familiarisés avec la production de ces armes complexes, ils n'ont pris aucune part aux travaux de recherche et de mise au point. Le patrouilleur maritime Bréguet est le seul projet de l'O.T.A.N. mis au point en commun, et il est décevant de constater que les commandes passées par les quatre pays participants ont été moins importantes que prévu.

127. En 1959, l'O.T.A.N. a adopté une nouvelle procédure, préconisée à l'origine par l'U.E.O. En vertu de celle-ci, les besoins futurs en armements sont d'abord convenus au sein de l'O.T.A.N., et il est ensuite procédé, aux premiers stades de la conception, à un choix parmi les projets intéressants, en vue de leur mise au point et de leur construction en commun. Quelque vingt types de matériels ont été examinés conformément à cette procédure, mais aucun d'eux n'a été retenu à titre de projet commun. Au cours de la même période, un certain nombre d'accords bilatéraux ont été conclus en dehors du cadre de l'O.T.A.N., mais les résultats ont été décevants. La France et l'Allemagne, par exemple, avaient convenu de mettre au point un char commun, mais une fois les deux prototypes construits, chaque gouvernement décida d'entreprendre séparément la fabrication de

son propre modèle. De même, l'O.T.A.N. a reconnu que l'avion à décollage vertical répondait à un besoin militaire de base, mais il est peu probable que les pays intéressés adoptent l'un des prototypes en vue de sa production en commun.

128. En juin 1964, l'Assemblée a proposé, dans la Recommandation n° 108, la création d'un « commissariat européen aux armements » doté de pouvoirs identiques à ceux envisagés dans le Traité de la C.E.D. Toutefois, dans sa réponse, le Conseil a déclaré que cette proposition ne lui paraissait pas réaliste dans l'état actuel des choses.

Les conséquences de l'inaction

129. Compte tenu de ce long bilan de faillite, certains seront peut-être conduits à admettre que l'idée d'un programme commun d'armements, bien que juste dans son principe, n'est pas réalisable dans la pratique, et que nous devons y renoncer. Mais l'Europe ne peut se permettre d'adopter une attitude aussi défaitiste. S'il est impossible de parvenir à un accord pratique sur une juste répartition de ces tâches capitales, l'Europe prendra inévitablement un retard de plus en plus important sur les Etats-Unis dans le domaine scientifique et technique.

130. Une Europe dont les industries seraient incapables de suivre le rythme du progrès moderne ne pourrait jamais espérer tenir sa place dans le domaine de la mise au point et de la production des matériels de l'avenir tels que l'avion supersonique, les ordinateurs, les réacteurs nucléaires et l'équipement de télécommunications spatiales. Elle deviendrait bientôt un satellite économique des Etats-Unis, une zone arriérée où les sociétés américaines viendraient recruter des cerveaux et des talents et établir des filiales.

131. Les Américains ne souhaitent pas plus que nous qu'il en soit ainsi. Depuis la guerre, les Etats-Unis ont déployé d'immenses efforts en vue d'aider l'Europe à reconstruire son économie. Ils souhaitent que l'Europe soit un partenaire fort et non un satellite faible.

132. Dans ces conditions, il appartient une fois de plus à l'Assemblée d'attirer l'attention de tous les gouvernements intéressés sur les conséquences néfastes d'une politique de laisser-aller, en soulignant qu'il importe de s'attaquer à ce problème avec la volonté de lui apporter une solution. Ce faisant, ils doivent être prêts à sacrifier une partie de leurs intérêts à court terme pour percevoir, à long terme, des dividendes infiniment plus substantiels.

Guiding principles

133. In order to provide the authority required to carry out a joint arms programme, it would be necessary to set up a European Armaments Board, composed of the appropriate ministers of the participating countries. It is not for the Assembly to try and devise a detailed scheme, but it is suggested that the Board should be guided by the following broad principles :

- (a) Europe must be in the forefront of modern progress in all fields of science and technology, and the important part which weapon development can play in achieving this must be recognised.
- (b) Europe should aim at bringing her expenditure on weapons in the United States progressively more into balance with American expenditure on weapons in Europe, and the co-operation of the United States Government should be sought in securing this.
- (c) The work of developing and producing armaments in Europe must be shared equitably among the European countries with suitable production capacity, and to facilitate this the European industries concerned should be encouraged to form international consortia.
- (d) In cases where divergencies between national staff requirements cannot be reconciled, the Board must take the necessary decisions to secure the standardisation of European armaments, without which no joint programme is possible.

134. The co-ordination of policy on weapons production, and the establishment of a joint arms programme would be one of the obvious functions of any new European organisation which may be set up to deal with defence matters. But in the meantime it would be appropriate for the members of WEU to study this problem together with a view to putting forward joint proposals to the NATO Council.

VII. European unity**Europe's basic weakness**

135. As one analyses the various internal problems of NATO, one observes that most of them are either caused or seriously aggravated by the ab-

sence of political cohesion among the European members of the Alliance. Disunity is the basic cause of Europe's weakness.

136. A divided Europe will never find a satisfactory answer to the question of the control of nuclear weapons, or to that of the rational production of armaments. In this age of super-States, a Europe composed of a dozen or so medium-sized and small nations, without any common policy, cannot hope to exercise an effective influence in world affairs. A Europe which cannot express a collective opinion could never expect to be treated by the United States as an equal partner.

137. The creation of a united Europe would not, of course, by itself settle all these problems. But it would remove one of the main obstacles to their solution.

138. The importance of this factor was recognised by the founders of Western European Union who, in the Treaty of Brussels of 1954, solemnly resolved "to promote the unity and to encourage the progressive integration of Europe". The members of WEU have, therefore, a positive obligation to further, by every means in their power, the progress of European unity, particularly in the sphere of defence, which is a special responsibility of this organisation.

139. As has been said earlier, military matters cannot be treated in isolation. Any major decision on defence inevitably raises political and economic issues. It must, therefore, be accepted that European unity, in all its aspects, is a single and indivisible objective. While it will inevitably have to be achieved in stages, there can be no stopping half way.

140. The process of economic integration has already made great progress and, despite present disagreements, it can be confidently expected that, in one way or another, its forward march will be resumed. It is true that economic union does not automatically lead to political union, but it is a major step towards it.

Political integration

141. The European Economic Community provides the indispensable foundation for a wider political association which, in addition to economic affairs, would deal also with the twin subjects of

Les principes directeurs

133. Afin de fournir l'autorité indispensable à l'exécution d'un programme commun d'armements, il serait nécessaire de créer une Commission Européenne des Armements composée des ministres appropriés des pays participants. Il n'appartient pas à l'Assemblée de préparer un projet détaillé, mais il est proposé que cette commission se laisse guider par les grands principes suivants :

- (a) L'Europe doit être à l'avant-garde du progrès moderne dans tous les domaines de la science et de la technique ; il convient de reconnaître le rôle important que peut jouer, à cet égard, la mise au point des armements ;
- (b) L'Europe doit chercher à assurer progressivement un meilleur équilibre entre les dépenses d'armements qu'elle effectue aux Etats-Unis et celles que les Etats-Unis effectuent en Europe, et ce, en coopération avec le gouvernement américain ;
- (c) Le travail de mise au point et de fabrication des armements en Europe doit être réparti équitablement entre les pays européens disposant du potentiel de production approprié, et, dans ce but, les industries européennes intéressées devraient être encouragées à constituer des consortiums internationaux.
- (d) Dans les cas où l'on ne parvient pas à concilier les divergences entre les besoins des états-majors nationaux, la Commission doit prendre les décisions nécessaires pour assurer la standardisation des armements européens, sans laquelle aucun programme commun n'est possible.

134. La coordination des politiques en matière de production d'armements et l'établissement d'un programme commun reviendraient naturellement à toute nouvelle organisation européenne susceptible d'être créée pour s'occuper des questions de défense. Mais il conviendrait, dans l'intervalle, que les pays membres de l'U.E.O. examinent de concert ce problème en vue de soumettre des propositions communes au Conseil de l'O.T.A.N.

VII. L'unité européenne**La faiblesse fondamentale de l'Europe**

135. Lorsqu'on analyse les diverses difficultés internes de l'O.T.A.N., on s'aperçoit que la plupart d'entre elles sont causées, ou sérieusement aggra-

vées, par l'absence de cohésion politique entre les partenaires européens de l'Alliance. La désunion est la cause fondamentale de la faiblesse de l'Europe.

136. Une Europe divisée n'apportera jamais de solution satisfaisante au problème du contrôle des armes nucléaires, ou à celui de la production rationnelle des armements. A l'âge des super-Etats, une Europe composée d'une douzaine de nations de faible et de moyenne importance, sans politique commune, ne peut espérer exercer une influence véritable dans les affaires mondiales. Une Europe qui ne peut exprimer une opinion collective ne peut s'attendre à être traitée par les Etats-Unis sur un pied d'égalité.

137. Il est évident que la création d'une Europe unie ne réglerait pas à elle seule tous ces problèmes ; elle supprimerait néanmoins l'un des principaux obstacles à leur solution.

138. Les fondateurs de l'Union de l'Europe Occidentale ont reconnu l'importance de ce facteur en affirmant solennellement, dans le Traité de Bruxelles signé en 1954, leur résolution de « prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ». Les pays membres de l'U.E.O. sont donc tenus d'encourager, par tous les moyens dont ils disposent, les progrès de l'unité européenne, notamment dans le domaine de la défense qui ressortit plus particulièrement à la compétence de l'organisation.

139. Comme il a été dit plus haut, les problèmes militaires ne peuvent être traités isolément. Toute décision majeure en matière de défense pose inévitablement des questions politiques et économiques. Il convient donc d'admettre que l'unité européenne, sous tous ses aspects, est une et indivisible. Elle devra fatalement se réaliser par étapes, mais il ne sera pas possible de s'arrêter en chemin.

140. L'intégration économique a déjà réalisé des progrès considérables et, malgré les désaccords actuels, il est permis d'espérer qu'elle parviendra à reprendre sa marche en avant. Il est vrai que l'union économique ne débouche pas automatiquement sur l'union politique, mais elle constitue une étape importante dans cette voie.

L'intégration politique

141. La Communauté Economique Européenne fournit la base indispensable d'une association politique élargie qui, outre les questions économiques, traiterait également des problèmes de dé-

defence and foreign relations. The constitutional structure of such an association would be a matter for negotiation and would not necessarily follow exactly the existing pattern of the EEC. But any attempt to establish European political unity independently of the Community would be unacceptable to the Six, who would fear that it might endanger the progress they have already achieved. Such a proposal would, therefore, come to nothing; and to put it forward would merely cause delay.

142. That does not mean that a European political community should be confined to the present members of the EEC. That is clearly not enough. The Six constitute a powerful economic unit. But, by themselves, they cannot speak for Europe, and this is more especially true in the military and political sphere. The circle must clearly be widened.

143. The natural course would be to enlarge the EEC, by the admission of Britain and those of the EFTA countries which wish to join. The members of this enlarged community could then together take steps to extend the process of integration into the field of defence and external affairs.

144. Unhappily, the resistance of the French Government makes this method of approach impossible for the time being. But one cannot believe that France will indefinitely wish to prevent other European nations from playing their part in the task of rebuilding Europe's power and influence.

145. Therefore, for the purpose of future planning, it would be reasonable to assume that, in the course of the next few years, the ban on Britain's admission to the EEC will be lifted and that most of the other EFTA countries will also become full or associate members.

146. It would be outside the scope of this report to discuss the economic steps which should, in the interval, be taken by the EEC and EFTA to pave the way for this development and to ensure that the transition is as smooth and rapid as possible. But it is appropriate to consider here whether, in present circumstances, progress can be made in the political field.

147. Political unity will not be brought about by some clever constitutional formula. It must be the genuine expression of a European consciousness, based upon a sense of European solidarity. For,

unless there exists among the nations a broad identity of outlook and interests, it would be futile to try and establish a political association of any sort.

148. At the end of the war, Europe might have united in a blind act of faith. But that psychological moment has long ago passed. Today the decision will have to be based upon cool judgment.

149. There is no need to argue the case for unity. It is now generally accepted that, if Europe is to regain her due place and influence in the world, her peoples must act together; and it is well understood that this involves some degree of political integration. However, even among those who are convinced of the desirability of European union, there are sincere doubts as to whether there is a sufficient basis of common agreement to make it work.

150. Before irrevocable decisions affecting national sovereignty are taken, these doubts will have to be removed. The best and perhaps the only way to do so is to prove by practice that the nations of Europe are capable of evolving joint policies and of speaking with one voice on the major issues of defence and external affairs.

Rôle of WEU

151. In order to do this, the governments concerned would require some suitable organisation, through which to co-ordinate their views and actions. Since, for the reasons already explained, it is not possible at present to create new institutions, we must work through those that already exist.

152. Of these, Western European Union is by far the best fitted to perform this task. Its membership is not too large for detailed study and discussion, it includes all the countries of the EEC and the largest State in EFTA, it is the only European organisation in which defence matters are discussed and it contains both the European nuclear powers of NATO.

153. By its debates, resolutions and reports, the Assembly would have an important part to play. But, since the formulation of policy is primarily the responsibility of governments, the initiative would, in the main, have to come from the Council.

154. The first step would be for the governments to make it known that, without waiting for the

fense et de politique étrangère. La structure constitutionnelle de cette association resterait à négocier et ne serait pas nécessairement la réplique exacte du schéma actuel de la C.E.E. Néanmoins, toute tentative de création d'une union indépendante de la Communauté serait inacceptable pour les Six qui craindraient qu'elle ne compromette les progrès déjà réalisés. Une proposition de ce genre n'aurait donc aucune chance de succès et ne pourrait que retarder le processus d'unification.

142. Cela ne signifie nullement que la communauté politique européenne doit être limitée aux membres actuels de la C.E.E. Cette formule est manifestement insuffisante. Les Six constituent une puissante entité économique, mais ils ne peuvent, par eux-mêmes, parler au nom de l'Europe, notamment dans le domaine politique et militaire. Le cercle doit manifestement être élargi.

143. La solution devrait normalement consister à élargir la C.E.E. par l'admission de la Grande-Bretagne et des autres membres de l'A.E.L.E. qui désirent y participer. Les membres de cette communauté élargie pourraient ensuite prendre de concert des mesures destinées à étendre le processus d'intégration aux domaines de la défense et de la politique étrangère.

144. Malheureusement, la résistance du gouvernement français rend cette procédure impossible pour le moment. Mais il est difficile de croire que la France veuille indéfiniment interdire aux autres nations européennes de participer à la renaissance de la puissance et de l'influence de l'Europe.

145. C'est pourquoi, dans l'élaboration des plans à venir, il serait raisonnable de supposer qu'au cours des prochaines années, l'interdiction signifiée à la Grande-Bretagne sera levée et que la plupart des autres Etats membres de l'A.E.L.E. deviendront également membres pleins ou membres associés de la C.E.E.

146. Les limites du présent rapport ne permettent pas d'examiner les mesures économiques qui devraient être prises, dans l'intervalle, par la C.E.E. et l'A.E.L.E., pour permettre cette évolution et faire en sorte que la transition soit aussi souple et aussi rapide que possible. Il convient, toutefois, de se demander si, en l'état actuel des choses, des progrès peuvent être réalisés dans le domaine politique.

147. L'union politique ne jaillira pas de quelque formule constitutionnelle ingénieuse. Elle doit être l'expression authentique d'une conscience européenne fondée sur le sentiment de la solidarité

européenne. Car, s'il n'existait pas entre les nations une large identité de vues et d'intérêts, il serait vain de vouloir créer une association politique quelconque.

148. A la fin de la guerre, l'Europe aurait pu s'unir par un simple acte de foi. Mais le moment propice est depuis longtemps passé, et toute décision doit maintenant être prise de sang-froid.

149. Point n'est besoin de plaider en faveur de l'unité. On reconnaît généralement aujourd'hui que si l'Europe veut retrouver la place et l'influence qui lui reviennent dans le monde, ses peuples doivent agir de concert, ce qui suppose, bien entendu, un certain degré d'intégration politique. Toutefois, même parmi les plus convaincus de la nécessité de l'union de l'Europe, certains doutent sincèrement qu'il existe une base d'accord suffisamment large pour lui permettre de fonctionner.

150. Avant de prendre des décisions irrévocables affectant la souveraineté nationale, il faudra lever ces doutes. La meilleure et, peut-être, la seule manière d'y parvenir, est d'apporter la preuve que les nations européennes sont véritablement capables d'élaborer des politiques communes et de faire entendre une seule voix sur les questions majeures de la défense et de la politique étrangère.

Le rôle de l'U.E.O.

151. A cette fin, les gouvernements intéressés auraient besoin d'une organisation appropriée leur permettant de coordonner leurs opinions et leurs actes. Mais comme il est impossible, pour les raisons déjà exposées, de créer pour l'instant de nouvelles institutions, nous devons œuvrer de concert par l'intermédiaire des organisations existantes.

152. A cet égard, l'Union de l'Europe Occidentale est, de loin, la mieux adaptée. Sa représentation n'est pas assez large pour interdire des études et des discussions approfondies ; elle groupe tous les pays membres de la C.E.E. et le partenaire de l'A.E.L.E. le plus important ; elle est la seule organisation européenne compétente en matière de défense et elle comprend les deux puissances nucléaires européennes de l'O.T.A.N.

153. Par ses débats, ses résolutions et ses rapports, l'Assemblée pourrait jouer un rôle important. Mais, étant donné que la formulation de la politique incombe avant tout aux gouvernements, il faudrait que l'initiative, d'une manière générale, vienne du Conseil.

154. Les gouvernements devraient d'abord faire connaître, sans attendre la création de nouvelles

creation of new European institutions, they intend to develop much closer and more continuous collaboration with one another on matters of defence and external affairs, and that they propose to use the existing machinery of Western European Union for this purpose. Mr. Brosio, Secretary-General of NATO, said to the Assembly in December 1964 :

“I myself would have no major objection if the member countries of WEU discussed directly among themselves some of the problems of the Alliance and endeavoured, by reconciling their points of view, to thrash out a common attitude.”

155. It is obviously no easy matter to co-ordinate the policies of seven independent States, which over the years have developed their own distinctive attitudes and have established special links with other countries in all parts of the world. It would not, therefore, be surprising if they did not always succeed in reaching agreement. What matters is that consultation should be serious and not just a formality.

156. There is no lack of important problems to be considered. The most pressing is that of the future of NATO. This includes the questions of political direction and military structure, the control of nuclear forces and nuclear strategy, and the planning of arms production. Since almost every aspect of the NATO problem touches, in one way or another, upon the relationship between Europe and America, it is important that the European members of the Alliance should be able to present collective views.

157. Then there are a host of external issues which concern the relations of NATO members with other countries. These include the organisation of the United Nations and its peace-keeping activities, the unification of Germany, disarmament, the prevention of nuclear proliferation and resistance to Communist aggression in other parts of the world. With the exception of the German question, these are not primarily European problems. But they are issues of major importance ; and any group of States which aspire to exercise together an influence upon world events must seek to evolve a common attitude towards them.

158. It may be thought that, in view of the declarations of General de Gaulle, any idea of looking to WEU to prepare the way for European political union is unrealistic. But the negative attitude

of one government, though regrettable, should not prevent the other six from working constructively together.

159. The initial task is to develop, through regular consultation and joint study, a common European approach to the main problems of the day. The French Government might not wish to take an active part in this work, but it could not deny to the other six the right to discuss current problems and endeavour to co-ordinate their views. Nor could it prevent the other six governments from giving effect, each on its own responsibility, to whatever common policies might emerge from these consultations. While the creation of a Europe without France is as unthinkable as the creation of a Europe without Britain, the active participation of the French Government in this preparatory work, though highly desirable, is not indispensable.

160. It is worth noting that the European Movement, which has convened important meetings and conferences to discuss this problem, has reached a similar conclusion. In fact, it has specifically recommended :

- (a) that the other Western European governments should not be deterred by the attitude of the French Government from taking preparatory steps towards the creation of a European organisation to handle defence and external affairs ; and
- (b) that, pending the admission of Britain to the EEC, the machinery of Western European Union should be used for this purpose.

Basis of common policy

161. Provided that the political will exists, the task of co-ordinating policies should not be unduly difficult. With the exception of France, there already exists a wide measure of agreement among the European members of NATO on the main issues.

162. While all points might not be endorsed without qualification, it is probable that the following broad aims of policy would be generally accepted :

- (a) to carry on the process of economic integration by enlarging the membership of the European Economic Community and developing its institutions ;

institutions européennes, leur intention de pratiquer entre eux une coopération bien plus étroite et bien plus régulière en matière de défense et de politique étrangère, et proposer d'utiliser à cette fin le mécanisme existant de l'Union de l'Europe Occidentale. M. Brosio, Secrétaire général de l'O.T.A.N., a déclaré à l'Assemblée en décembre 1964 :

« Je ne verrais pour ma part aucun inconvénient majeur à ce que les pays membres de l'U.E.O. discutent directement entre eux de certains des problèmes de l'Alliance, et tentent, en rapprochant leurs points de vue, de définir une attitude commune. »

155. Il n'est pas facile, assurément, de coordonner les politiques de sept Etats indépendants qui ont pris, au cours des siècles, des positions qui leur sont propres et établi des liens particuliers avec d'autres pays dans toutes les parties du monde. Il ne serait donc pas surprenant qu'ils ne parviennent pas toujours à se mettre d'accord. Mais il importe que la consultation soit une consultation véritable et non une simple formalité.

156. Il ne manque pas de questions importantes à examiner. La plus urgente est celle de l'avenir de l'O.T.A.N., qui englobe les problèmes de la direction politique et de la structure militaire, du contrôle des forces nucléaires et de la stratégie nucléaire, et de la planification en matière de production d'armements. Etant donné que tous les aspects du problème de l'O.T.A.N. touchent pratiquement, d'une manière ou d'une autre, aux relations entre l'Europe et l'Amérique, il importe que les partenaires européens de l'Alliance soient en mesure de présenter des points de vue collectifs.

157. Il existe également une multitude de problèmes externes concernant les relations des pays membres de l'O.T.A.N. avec d'autres pays, ainsi que l'Organisation des Nations Unies et ses activités de maintien de la paix, l'unification de l'Allemagne, le désarmement, la non-prolifération nucléaire et la résistance à l'agression communiste dans les autres parties du monde. A l'exception du problème allemand, il ne s'agit pas de problèmes essentiellement européens. Il s'agit de problèmes d'intérêt majeur, et tout groupe d'Etats aspirant à exercer collectivement une influence sur les événements mondiaux doit chercher à définir une attitude commune à leur égard.

158. On peut estimer que, compte tenu des déclarations du Général de Gaulle, l'idée de s'adresser à l'U.E.O. pour préparer la voie de l'union politique de l'Europe manque de réalisme. Mais l'atti-

tude négative d'un seul gouvernement, pour aussi regrettable qu'elle soit, ne saurait empêcher les six autres d'œuvrer de concert d'une manière constructive.

159. Il importe, d'abord, de définir, grâce à des consultations régulières et des études collectives, une attitude européenne commune à l'égard des principaux problèmes. Il se peut que le gouvernement français ne souhaite pas participer activement à ces travaux, mais il ne pourra refuser à ses six partenaires le droit de discuter des problèmes actuels et de s'efforcer de coordonner leurs positions. Il ne pourra pas davantage empêcher les six autres gouvernements d'appliquer, sous leur propre responsabilité, les mesures communes qui pourraient résulter de ces consultations. Bien que la création de l'Europe sans la France soit aussi impensable que la création de l'Europe sans la Grande-Bretagne, la participation du gouvernement français à ces travaux préparatoires, bien qu'extrêmement souhaitable, n'est pas indispensable.

160. Il convient de signaler que le Mouvement européen, qui a tenu des réunions et des conférences importantes pour discuter de ce problème, est parvenu à une conclusion analogue. En fait, il a recommandé spécifiquement :

- (a) que l'attitude du gouvernement français ne décourage pas les autres gouvernements de l'Europe occidentale de prendre les mesures préliminaires tendant à créer une organisation européenne chargée des problèmes de défense et de politique étrangère, et
- (b) qu'en attendant l'adhésion de la Grande-Bretagne à la C.E.E., le mécanisme de l'Union de l'Europe Occidentale soit utilisé à cette fin.

Les bases d'une politique commune

161. Si la volonté politique existe, il ne devrait pas être particulièrement difficile de coordonner les politiques. La France exceptée, les partenaires européens de l'O.T.A.N. sont déjà largement d'accord sur les principales questions.

162. Bien que sur certains points, on puisse formuler des réserves, il est permis de supposer que les objectifs de politique générale énumérés ci-dessous seraient dans l'ensemble acceptés :

- (a) poursuivre le processus d'intégration européenne en élargissant la représentation de la Communauté Economique Européenne et en développant ses institutions ;

- (b) to promote progressively closer European unity in the sphere of defence and external relations, leaving over for later decision the question as to what precise form this political relationship should ultimately take ;
- (c) to uphold the Atlantic Alliance as the foundation of Europe's security and to co-operate fully in strengthening the political cohesion and military effectiveness of NATO ;
- (d) to establish in due course a true partnership, on a basis of equality and interdependence, between the United States of America and a united Europe, recognising that if Europe seeks to share in decisions relating to events in other parts of the world she must be prepared also to bear her share of the burdens and responsibilities ;
- (e) to set up effective machinery for the joint planning of armaments production within NATO on a basis which will ensure an equitable distribution of orders between America and Europe and between the European countries themselves ;
- (f) to give fullest support to the United Nations in its task of preserving peace and upholding the rule of law, and to consider earmarking units to form a joint European conventional force, to participate in United Nations or other peace-keeping operations outside the NATO area ;
- (g) to co-operate in arrangements to prevent the proliferation of nuclear weapons and to work for complete and general disarmament ;
- (h) to help in bringing about a further relaxation of tension between East and West ;
- (i) to seek by all available means the peaceful reunification of Germany ;
- (j) to undertake a joint programme of economic and technical assistance to underdeveloped countries.

VIII. Summary of conclusions

163. The broad conclusions of this report are summarised briefly below.

- (a) Since NATO was formed 16 years ago, there have been major changes in the general situation. These include the rehabilitation of Europe, the acquisition of nuclear weapons by Russia, and the emergence of China as an aggressive military power. (Paragraphs 1-10)
- (b) The arrangements for the political direction of NATO have, on the whole, worked well ; but the time has come to review them in the light of experience. (Paragraphs 11-15)
- (c) It must remain the central aim of western strategy to prevent a situation arising in which nuclear war becomes inevitable. Hence the importance of maintaining strong conventional forces ready to offer instant resistance to any act of aggression. (Paragraphs 16-23)
- (d) The existing forces of SACEUR are sufficient to perform this task, and planning should proceed on the assumption that they will remain at approximately the present level. (Paragraphs 24-27)
- (e) Efforts should be made to effect economies in the headquarters structure and logistics organisation of NATO. (Paragraph 28)
- (f) The main rôle of the naval forces of SACLANT is to meet the challenge of Russia's formidable submarine fleet. For this, some additional nuclear-powered hunter-killer submarines would be most valuable ; and it is hoped that the United States Government will make available to their allies the technical information and assistance required for their construction. (Paragraphs 29-31)
- (g) In the nuclear field, the West retains unquestionable superiority, which gives it some freedom of manoeuvre in its strategy. (Paragraphs 32-38)

- (b) encourager progressivement une union européenne plus étroite dans les domaines de la défense et de la politique étrangère en reportant la décision sur la question de savoir quelle forme précise devra finalement prendre cette association politique ;
- (c) maintenir l'Alliance atlantique comme base de la sécurité européenne et coopérer pleinement au renforcement de la cohésion politique et de l'efficacité militaire de l'O.T.A.N. ;
- (d) établir en temps voulu, sur un pied d'égalité et dans l'interdépendance, un véritable partenariat entre les Etats-Unis d'Amérique et une Europe unie, en reconnaissant que si l'Europe souhaite participer aux décisions concernant des événements qui se produisent dans d'autres parties du monde, elle doit être prête à assumer également sa part des charges et des responsabilités ;
- (e) créer un mécanisme efficace en vue de la planification commune de la production d'armements au sein de l'O.T.A.N., sur une base qui garantisse la répartition équitable des commandes entre l'Europe et l'Amérique, d'une part, et entre les pays européens eux-mêmes, d'autre part ;
- (f) soutenir pleinement les Nations Unies dont la mission est de maintenir la paix et d'assurer le règne du droit, et envisager de réserver pour affectation des unités en vue de la création d'une force classique européenne commune qui participerait aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies ou à d'autres opérations de ce genre en dehors de la zone O.T.A.N. ;
- (g) coopérer aux accords sur la non-prolifération des armes nucléaires et œuvrer en vue du désarmement général et complet ;
- (h) contribuer à accroître la détente entre l'Est et l'Ouest ;
- (i) s'efforcer par tous les moyens disponibles de réunifier l'Allemagne par des voies pacifiques ;
- (j) entreprendre un programme commun d'assistance technique et économique aux pays sous-développés.

VIII. Conclusions générales

163. Les conclusions générales qui se dégagent du présent rapport peuvent se résumer comme suit :

- (a) Depuis la création de l'O.T.A.N., il y a seize ans, la situation générale s'est considérablement modifiée : l'Europe s'est relevée de ses ruines, la Russie possède maintenant des armes nucléaires et la Chine manifeste l'agressivité de sa puissance militaire (paragraphe 1 à 10).
- (b) Les dispositions prises par l'O.T.A.N. en matière de direction politique ont donné, dans l'ensemble, des résultats satisfaisants ; mais l'heure est venue de les réexaminer à la lumière de l'expérience acquise (paragraphe 11 à 15).
- (c) La stratégie occidentale doit avoir pour objectif fondamental d'empêcher que ne se développe une situation qui entraînerait inévitablement la guerre nucléaire. D'où l'importance du maintien de puissantes forces classiques susceptibles de résister immédiatement à tout acte d'agression (paragraphe 16 à 23).
- (d) Les forces dont dispose actuellement le SACEUR sont suffisantes pour remplir cette tâche, et l'établissement des plans militaires doit se poursuivre en se fondant sur l'hypothèse qu'elles seront pratiquement maintenues à leur niveau actuel (paragraphe 24 à 27).
- (e) Des efforts doivent être faits pour effectuer des économies dans la structure des états-majors et l'organisation logistique de l'O.T.A.N. (paragraphe 28).
- (f) Les forces navales du SACLANT ont pour rôle essentiel de parer à la menace que constitue la formidable flotte sous-marine soviétique. A cet égard, l'augmentation du nombre des sous-marins nucléaires du type *hunter-killer* (chasseur de sous-marins) est extrêmement souhaitable, et l'on espère que le gouvernement américain mettra à la disposition de ses alliés les informations et l'aide techniques indispensables à leur construction (paragraphe 29 à 31).
- (g) Dans le domaine nucléaire, l'Occident conserve une supériorité incontestable, ce qui lui donne une certaine liberté de manœuvre en matière stratégique (paragraphe 32 à 38).

- (h) The defence of Europe is a vital American interest, and there is no reason to doubt the readiness of the United States to use its strategic nuclear missiles, if this should be necessary, to repel an attack upon its European allies. (Paragraphs 39-43)
- (i) Despite efforts to devise defensive measures, there is no immediate likelihood that the ballistic rocket will be displaced as the decisive weapon in modern war. (Paragraphs 44-45)
- (j) Before a new threat develops from that quarter, an agreement should be concluded to ban the use of outer space for military purposes. (Paragraphs 46-49)
- (k) Pending general disarmament, the continued security of the West depends upon maintaining the military strength and political cohesion of the Atlantic Alliance. (Paragraphs 50-53)
- (l) The integrated structure of NATO, without which the present high state of readiness could not be maintained, must be fully preserved and further developed. (Paragraphs 54-68)
- (m) The allied governments should consider ways of improving the machinery for political consultation on issues both inside and outside the NATO area. (Paragraphs 69-73)
- (n) With the object of discouraging nuclear proliferation within NATO and of creating a greater sense of equality between the nuclear and non-nuclear members of the Alliance, various proposals have been made for the formation of a joint nuclear force of some kind ; but all of them raise serious practical and political difficulties. (Paragraphs 74-95)
- (o) The danger of nuclear proliferation is more imminent outside NATO than within ; and the formation of a joint nuclear force would probably delay the negotiation of a treaty with the Soviet Union. We should not allow the Russians to dictate our policy ; but this is one of the considerations which has to be weighed. (Paragraphs 96-100)
- (p) If it becomes clear that the creation of an MLF in some form is the only way to solve the internal problems of NATO, the project should proceed. But, in view of the strong differences of opinion, it would be wise to consider first whether present tensions could be relieved by improving the decision-making machinery of NATO. There would be advantage in creating a small Supreme Executive, entrusted with the overall direction of the Alliance in all its aspects — nuclear, conventional and political. (Paragraphs 101-103)
- (q) President Kennedy's concept of a partnership between the United States of America and a united Europe, on a basis of equality and interdependence, should be accepted as the broad objective towards which all should endeavour to steer. (Paragraphs 104-113)
- (r) If the European nations wish to share with the United States in the formulation of policies on issues arising outside the NATO area, they must be prepared to share also in the military and financial burdens involved in implementing them. (Paragraphs 114-117)
- (s) Economic interdependence must operate in both directions. At present, Europe has allowed herself to become dependent upon America for many important products ; but the reverse process has not taken place to any noticeable extent. (Paragraphs 118-123)
- (t) Up till now, all attempts to co-ordinate arms production within NATO in an equitable and efficient manner have failed. (Paragraphs 124-128)
- (u) Europe will not be able to keep abreast of scientific and technological progress unless she secures her fair share of the allied armaments programme, from which so many new developments flow. (Paragraphs 129-132)

- (h) La défense de l'Europe présente, pour l'Amérique, un intérêt vital, et rien ne permet de penser que les Etats-Unis hésiteraient, le cas échéant, à utiliser leurs engins nucléaires stratégiques pour repousser une attaque dirigée contre leurs alliés européens (paragraphe 39 à 43).
- (i) En dépit des efforts déployés pour mettre au point de nouveaux moyens de défense, il est peu vraisemblable que la fusée balistique perde, dans l'immédiat, la suprématie en tant qu'arme décisive dans la guerre moderne (paragraphe 44 et 45).
- (j) Avant qu'une nouvelle menace n'apparaisse dans cette direction, il convient de conclure un accord interdisant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins militaires (paragraphe 46 à 49).
- (k) Dans l'attente d'un accord sur le désarmement général et complet, la sécurité de l'Occident repose, comme par le passé, sur la puissance militaire et la cohésion politique de l'Alliance atlantique (paragraphe 50 à 53).
- (l) La structure intégrée de l'O.T.A.N., sans laquelle les forces armées ne pourraient conserver et accroître le haut degré de préparation au combat qu'elles possèdent actuellement, doit être intégralement maintenue (paragraphe 54 à 68).
- (m) Les gouvernements alliés doivent étudier les moyens d'améliorer la consultation politique sur les questions concernant les pays situés à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone O.T.A.N. (paragraphe 69 à 73).
- (n) Afin de décourager la prolifération des armes nucléaires au sein de l'O.T.A.N., et d'accroître le sentiment d'égalité entre membres nucléaires et non nucléaires de l'Alliance, divers projets de force nucléaire commune ont été présentés, qui soulèvent tous, d'ailleurs, des difficultés sérieuses d'ordre pratique et politique (paragraphe 74 à 95).
- (o) Le risque de prolifération nucléaire est plus immédiat à l'extérieur qu'à l'intérieur de la zone O.T.A.N., et la création d'une force nucléaire commune retarderait probablement la conclusion d'un traité avec l'Union Soviétique. Nous ne pouvons pas laisser les Russes nous dicter notre ligne de conduite, mais ce danger est l'un des facteurs qu'il importe de considérer (paragraphe 96 à 100).
- (p) S'il devient apparent que la création d'une M.L.F. est seule susceptible de résoudre les problèmes internes de l'O.T.A.N., l'étude du projet devra être poursuivie. Mais, en raison de l'importance des divergences d'opinions, il sera prudent d'examiner d'abord la possibilité de réduire les tensions actuelles en améliorant le mécanisme de prise de décisions au sein de l'Alliance. Il y aurait avantage à créer un Exécutif Suprême restreint chargé de la direction générale de l'Organisation dans tous les domaines — nucléaire, classique et politique (paragraphe 101 à 103).
- (q) L'idée, lancée par le Président Kennedy, d'un partenariat entre les Etats-Unis d'Amérique et une Europe unie, fondé sur les principes de l'égalité et de l'interdépendance, doit être considérée comme l'objectif général vers lequel doivent tendre tous les efforts que nous déployons (paragraphe 104 à 113).
- (r) Si les pays européens veulent participer, avec les Etats-Unis, à la formulation des politiques relatives aux problèmes qui se posent hors de la zone O.T.A.N., ils doivent être disposés à partager également les charges militaires et financières qu'implique leur mise en œuvre (paragraphe 114 à 117).
- (s) L'interdépendance économique ne doit pas être unilatérale. L'Europe en est venue à dépendre des Etats-Unis pour un grand nombre de produits importants ; mais le processus inverse ne semble pas s'être développé d'une manière sensible (paragraphe 118 à 123).
- (t) Jusqu'ici, tous les efforts tendant à coordonner, d'une manière équitable et efficace, la production des armements au sein de l'O.T.A.N., ont échoué (paragraphe 124 à 128).
- (u) L'Europe ne pourra suivre les progrès scientifiques et techniques si elle n'obtient pas sa juste part du programme d'armements de l'Alliance, qui est à l'origine de tant de progrès nouveaux (paragraphe 129 à 132).

- (v) The Council of WEU should make proposals to the NATO Council, designed to bring Europe's purchases of armaments in America more into balance with America's purchases in Europe, and should devise a plan to spread armament orders as widely as possible among the European nations by the formation of international consortia by European armament firms and other methods. For this purpose, a European Armaments Board should be established. (Paragraphs 133-134)
- (w) Most of the problems of NATO and of the difficulties between the European members and the United States are either caused or seriously aggravated by the lack of political unity in Europe. (Paragraphs 135-140)
- (x) European political union must be founded upon the European Economic Community, which must be enlarged by the admission of Britain and other democratic European nations. (Paragraphs 141-150)
- (y) Pending the lifting of France's ban on the enlargement of the EEC, the Council of WEU should assume the task of preparing the way for European political union, by developing closer consultation between its members on all important international issues, thus evolving together joint European policies on the problems of the day. While the creation of a Europe without France would be as unthinkable as the creation of a Europe without Britain, the active participation of the French Government in this preparatory work, though highly desirable, is not indispensable. (Paragraphs 151-160)
- (z) There already exists a wide measure of agreement among most of the European members of NATO on the main issues. (Paragraphs 161-162)

- (v) Le Conseil de l'U.E.O. doit faire au Conseil de l'O.T.A.N. des propositions tendant à établir un meilleur équilibre entre les achats d'armements que l'Europe effectue en Amérique et ceux que les Etats-Unis effectuent en Europe, et préparer un plan de répartition aussi large que possible des commandes entre les divers pays européens par la constitution des firmes européennes d'armements en consortiums internationaux et par d'autres méthodes. Dans ce but, il conviendrait de créer une Commission Européenne des Armements (paragraphe 133 et 134).
- (w) La plupart des problèmes de l'O.T.A.N. et des difficultés qui surgissent entre les Etats-Unis et les pays européens sont causés, ou sérieusement aggravés, par l'absence d'union politique en Europe (paragraphe 135 à 140).
- (x) L'union politique européenne doit être fondée sur la Communauté Economique Européenne qui doit être élargie par l'admission de la Grande-Bretagne et d'autres pays démocratiques de l'Europe (paragraphe 141 à 150).
- (y) En attendant que la France lève son interdiction d'élargir la C.E.E., le Conseil de l'U.E.O. doit se charger de préparer l'union politique de l'Europe en instaurant entre ses membres des consultations plus étroites sur toutes les grandes questions internationales, permettant ainsi de formuler des politiques européennes communes sur les problèmes de l'heure. Bien que la création de l'Europe sans la France soit aussi impensable que la création de l'Europe sans la Grande-Bretagne, la participation du gouvernement français à ces travaux préparatoires, bien qu'extrêmement souhaitable, n'est pas indispensable (paragraphe 151 à 160).
- (z) Les membres européens de l'O.T.A.N. sont déjà d'accord, dans une large mesure, sur les questions essentielles (paragraphe 161 et 162).

The mobile force of Allied Command Europe

REPORT ¹

***submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by General Cadorna, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the mobile force

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by General Cadorna, Rapporteur

Introduction

I. Brief description

II. Present constitution of the force — the land component

III. Support units

IV. Present constitution of the force — the air component

V. Air transport

VI. Financing

Conclusions

1. Adopted in Committee by 15 votes to 0 with 4 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; MM. *Snow* (Substitute : *Emery*), *Duynstee* (Vice-Chairmen) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (Substitute : *Duterne*), *Berkhan*, *Bourgoin*, *Cadorna*, *de la Vallée Pousin*, *Delforge*, *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester* (Substitute : *Sir Eric*

Errington), MM. *Housiaux* (Substitute : *De Weert*), *Jaeger*, *Jannuzzi* (Substitute : *Matteotti*), Lord *Jellicoe*, MM. *Lenze*, *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *van Riel*, *Sandys*, *Schaus*, *Taverne*, *Tinaud* (Substitute : *Hauret*), *Voilquin*, *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

La force mobile du Commandement allié en Europe

RAPPORT ¹

**présenté au nom de
la Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par le général Cadorna, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION
sur la force mobile

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par le général Cadorna, rapporteur

Introduction

I. Description sommaire

II. Constitution actuelle de la force — élément terrestre

III. Unités d'appui

IV. Constitution actuelle de la force — élément aérien

V. Transports aériens

VI. Financement

Conclusions

1. Adopté par la commission par 15 voix contre 0 et 4 abstentions.

2. Membres de la commission : M. *Kliesing* (président) ; MM. *Snow* (suppléant : *Emery*), *Duynstee* (vice-présidents) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (suppléant : *Duterné*), *Berkhan*, *Bourgoïn*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Delforge*, *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester* (suppléant : *Sir Eric*

Errington), MM. *Housiaux* (suppléant : *De Weert*), *Jaeger*, *Jannuzzi* (suppléant : *Matteotti*), Lord *Jellicoe*, MM. *Lenze*, *Massimo Lancellotti*, *Moutet*, *van Riel*, *Sandys*, *Schaus*, *Taverne*, *Tinaud* (suppléant : *Hauret*), *Voilquin*, *Wienand*.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the mobile force

The Assembly,

Having considered the report on the mobile force of Allied Command Europe prepared by its Committee on Defence Questions and Armaments ;

Welcoming the improvements made in this force since the previous report was considered in 1962 ;

Stressing the great importance of this force, at present drawn from seven NATO countries, as a practical demonstration of the political and military advantages of integrated forces ;

Considering, nevertheless, that it is essential to modify the Treaty by widening its geographical scope, if the mobile force is to be given the full political value which is desirable ;

Applauding the enthusiasm of all servicemen concerned with the force and urging that full use be made of it in periods of tension or in situations involving local hostilities wherever they may arise,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

I. Invite member governments to put forward the following proposals in the North Atlantic Council :

- (1) That all NATO countries support the mobile force of Allied Command Europe and that those in a position to do so contribute units to it ;
- (2) That the force headquarters be provided with permanent integrated signals and administrative troops with proper equipment ;
- (3) That the cost of the headquarters and the air transport of the whole force be jointly financed by all NATO countries ;
- (4) That the force be built up to at least one division as experience is acquired ;
- (5) That, after the geographical clauses of the Treaty have been modified, contingency plans be agreed for the possible deployment of the force even outside the NATO area in any part of the world where the North Atlantic Council considers its interests to be exposed to political or military threats ;

II. Communicate this Recommendation to the North Atlantic Council, recalling that further military integration requires the procedures for preparing a common policy to be strengthened.

Projet de recommandation
sur la force mobile

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport sur la force mobile du Commandement allié en Europe, préparé par sa Commission des Questions de Défense et des Armements ;

Se félicitant des améliorations apportées à cette force depuis l'examen du rapport précédent en 1962 ;

Soulignant l'importance considérable de cette force, fournie à l'heure actuelle par sept pays membres de l'O.T.A.N., qui apporte une démonstration concrète des avantages politiques et militaires des forces intégrées ;

Estimant néanmoins qu'une modification du traité élargissant son cadre géographique est indispensable si l'on veut donner à la force mobile toute la valeur politique souhaitable ;

Se félicitant de l'enthousiasme de tous les militaires servant dans cette force et insistant pour que celle-ci soit pleinement utilisée dans les périodes de tension ou dans des situations entraînant des engagements locaux, où qu'ils puissent se produire,

RECOMMANDE AU CONSEIL

I. D'inviter les gouvernements membres à soumettre au Conseil de l'Atlantique Nord les propositions suivantes tendant :

- (1) A ce que tous les pays membres de l'O.T.A.N. fournissent des unités à la force mobile du Commandement allié en Europe et lui apportent leur appui ;
- (2) A ce que l'état-major de cette force dispose, en matière de transmissions et d'administration, d'un personnel permanent intégré doté du matériel adéquat ;
- (3) A ce que les frais de fonctionnement de l'état-major et de transport aérien de l'ensemble de cette force soient couverts en commun par la totalité des pays membres de l'O.T.A.N. ;
- (4) A ce que cette force atteigne au moins les effectifs d'une division lorsque l'expérience nécessaire aura été acquise ;
- (5) A ce que, après modification des clauses géographiques du traité, des plans d'urgence soient adoptés pour le déploiement éventuel de cette force même hors de la zone O.T.A.N. dans toute partie du monde où le Conseil de l'Atlantique Nord jugera que ses intérêts sont exposés à des menaces politiques ou militaires ;

II. De transmettre la présente recommandation au Conseil de l'Atlantique Nord, en rappelant que la poursuite de l'intégration militaire exige le renforcement des procédures d'élaboration d'une politique commune.

Explanatory Memorandum*(submitted by General Cadorna, Rapporteur)***Introduction**

1. Already in November 1962 your Rapporteur had the honour of submitting to the Committee a report on the NATO mobile force which had been set up two years earlier. Fully aware of the major political importance of this force — as an expression of the cohesion of the Alliance — and its military value — its conventional deterrent ability being so well adapted to the present military situation — the Committee instructed its Rapporteur to submit a second report on this matter.

2. As a result of his enquiries, your Rapporteur has noted that considerable progress has been made with this force during the last three years in respect of strengths and arms and also the number of countries participating. It will be useful to start with a description of the various components of this force which deserves wider recognition by the public in the member countries of the Alliance.

3. Your Rapporteur wishes to express his gratitude to the force Commander, Major-General Fitzalan-Howard, and all the other officials and officers for their co-operation. The opinions expressed in this explanatory memorandum, however, remain the sole responsibility of your Rapporteur.

I. Brief description

4. At the moment, the mobile force consists of six reinforced infantry battalions. Six tactical air support squadrons have been earmarked for assignment by the various member States of NATO. These units and squadrons, most of which remain under national command, are at the disposal of SACEUR for the constitution and deployment of a mobile force of brigade-group size in the event of an emergency. There is a permanent land headquarters directly under SACEUR.

5. It is planned that the force would be used in the event of a member country of the Alliance

being exposed to a particular threat such as might arise in the north, for instance, in Norway, which shares a frontier with Russia and, in the south, in Greece and Turkey, which also have common frontiers with Warsaw Pact countries. If justified by military or political pressure brought to bear on these countries by the Communist bloc, the mobile force could be brought into action immediately by sending battalions and squadrons selected from those at the disposal of SACEUR. Together with its headquarters staff, the force would be transported by air to the threatened area.

6. The initial effect of this deployment would be political : it would show a possible aggressor that all the NATO countries are at the side of the threatened country. At the same time, a valuable military reinforcement composed of crack units would provide support for the forces of the member country in question, thus affording them moral support which is even more important than purely military support.

7. It is stressed that this force was created mainly as a deterrent. A possible aggressor might be deterred merely by the early deployment of this force. It is still essential, however, for the force to be effective militarily both to obtain the maximum deterrent effect and to provide the threatened country with real military assistance in the event of hostilities.

II. Present constitution of the force - the land component

8. The mobile force has a permanent land headquarters staff of 29 persons, including 14 officers now provided by Belgium, Canada, Germany, Italy, the United Kingdom and the United States. For manoeuvres or possible deployment, this headquarters staff would be increased as necessary.

9. Each of the six countries represented at the headquarters has earmarked a reinforced battalion for deployment with the mobile force. These rein-

Exposé des motifs

(présenté par le général Cadorna, rapporteur)

Introduction

1. Votre rapporteur a déjà eu l'honneur, au mois de novembre 1962, de présenter à la commission un rapport sur la force mobile de l'O.T.A.N. qui avait été créée deux ans auparavant. Pleinement consciente de la grande importance politique de cette force — en raison de la cohésion de l'Alliance dont elle témoigne — et de sa valeur militaire — en raison de sa capacité de dissuasion conventionnelle si bien adaptée à la conjoncture militaire actuelle — votre commission a bien voulu charger votre rapporteur de lui présenter un second rapport sur ce sujet.

2. A la suite des investigations auxquelles il s'est livré, votre rapporteur a constaté que la force a réalisé des progrès substantiels au cours des trois dernières années, tant en ce qui concerne l'importance et l'armement de ses effectifs que le nombre des pays participants. Il paraît donc utile de commencer par passer en revue l'ensemble des éléments de cette force qui mérite d'être mieux connue du public dans les pays membres de l'Alliance.

3. Votre rapporteur tient à exprimer tous ses remerciements au commandant de la force, le général de division Fitzalan-Howard, et à tous les autres fonctionnaires et officiers pour leur collaboration. Il est cependant entendu que les avis exprimés dans le présent exposé des motifs engagent la seule responsabilité de votre rapporteur.

I. Description sommaire

4. A l'heure actuelle, la force mobile comprend six bataillons d'infanterie renforcés, et six escadrons d'aviation d'appui tactique ont été réservés pour affectation par divers Etats membres de l'O.T.A.N. Ces bataillons et escadrons, dont la majorité demeure sous commandement national, sont à la disposition du SACEUR pour la constitution et le déploiement, en cas d'urgence, d'une force mobile de l'importance d'un groupement tactique. Un quartier général directement subordonné au SACEUR est constitué en permanence pour l'élément terrestre.

5. Il est prévu que la force serait déployée dans le cas où un pays membre de l'Alliance serait

exposé à une menace particulière — tel pourrait être, par exemple, dans le nord, le cas de la Norvège qui a une frontière commune avec la Russie, et, dans le sud, celui de la Grèce et de la Turquie qui ont également des frontières communes avec les pays du Pacte de Varsovie. Au cas où les pressions, militaires ou politiques, dont ces pays seraient l'objet de la part du bloc communiste, le justifieraient, la force mobile pourrait être immédiatement mise en action par l'envoi de bataillons et d'escadrons choisis parmi ceux mis à la disposition du SACEUR. Cette force, ainsi que son quartier général, seraient acheminés vers la zone menacée par voie aérienne.

6. Un tel déploiement aurait, en premier lieu, un effet politique : il démontrerait à tout agresseur éventuel que tous les pays de l'O.T.A.N. sont aux côtés du pays menacé. En même temps, un précieux renfort militaire, composé d'éléments d'élite, viendrait appuyer les armées du pays membre en cause, en offrant ainsi à celles-ci un soutien d'ordre moral plus important encore que le soutien militaire proprement dit.

7. La création de cette force, soulignons-le, a pour but essentiel de constituer un élément de dissuasion. Le simple déploiement de cette force en temps opportun pourrait avoir pour effet de dissuader un agresseur éventuel. Mais il n'en demeure pas moins essentiel que la force doit être militairement efficace pour que, d'une part, son action de dissuasion soit aussi élevée que possible et que, d'autre part, elle puisse apporter une aide militaire réelle au pays menacé au cas où elle serait appelée à combattre.

II. Constitution actuelle de la force - élément terrestre

8. Le quartier général de l'élément terrestre de la force mobile se compose, en permanence, de 29 personnes, dont 14 officiers fournis actuellement par la Belgique, le Canada, l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Pour les besoins de manœuvres ou de déploiements éventuels, ce quartier général serait augmenté des effectifs nécessaires.

9. Les six pays représentés au quartier général ont réservé chacun, pour emploi par la force, un bataillon renforcé. Ces bataillons renforcés sont

forced battalions are organised according to broadly common establishment tables providing for three infantry companies with one support company and a battery of artillery. They are completed by engineer and medical units, etc. Some have liaison and reconnaissance helicopters.

10. Your Committee considers it would be desirable, insofar as possible, for the units assigned to the mobile force not to be taken from those already assigned to NATO.

III. Support units

11. Planned to be brought into action very quickly, generally by air, this force cannot immediately have all the supporting elements — tanks and heavy artillery — normally available to conventional forces in the area of deployment. It is essential, however, for it to have supporting elements appropriate to its particular rôle.

12. In addition to the units constituting the land component, the force now includes an engineer company, a logistic support company, a medical company and a light aviation unit. But the headquarters must also have its own means of transport, administration and close defence, and a signals company. The administrative and signals companies have so far been provided by two of the member countries, but they have not been integrated in the mobile force on a permanent basis. Your Committee considers these tasks should be carried out in the future by integrated staff with appropriate equipment, assigned permanently to the headquarters. It also feels it is essential for the force to be completed with other supporting units, such as a reconnaissance company and an anti-tank company.

13. The build-up of these additional units should provide NATO countries other than those already participating in the mobile force with an opportunity of making a contribution.

IV. Present constitution of the force - the air component

14. The air component of the mobile force is not organised in the same way as the land component, which is independent with its own headquarters. Squadrons of support aircraft are earmarked for assignment to the mobile force by Belgium, Ger-

many, Italy, the Netherlands, the United Kingdom and the United States. In the event of the force being deployed, some of these squadrons are sent to airfields in the deployment area where they come under the command of the area air commander who generally uses them to provide tactical support for the mobile force land component. This, however, does not prevent them from being used to provide general reinforcement for the air forces in the deployment area.

15. In most cases, these squadrons normally belong to the forces under NATO command. Only one country has assigned to the mobile force tactical support aircraft which were not formerly assigned to NATO. Your Committee considers this example should be followed by other NATO countries.

V. Air transport

16. In principle it would be desirable for the mobile force to have the air transport necessary for its deployment. But this would not be a very economical solution since transport aircraft represent costly investments and must therefore be used to the maximum, whereas those assigned specially to the mobile force would be used only occasionally. For its deployment, therefore, the mobile force must rely on transport aircraft made available by certain member countries equipped with the necessary planes. In this respect, the United States, the United Kingdom and Canada are always able to transport their own contributions to the mobile force, whereas Belgium, Germany and Italy must add to their own means, mainly by calling on United States aircraft.

17. It should be noted that the speed with which the force can be deployed depends on the number of transport aircraft the countries in question can make available.

VI. Financing

18. Whether in NATO or elsewhere, it has always been most difficult to reach agreement on the financing of international projects and the financing of the mobile force is no exception to this rule.

19. It is NATO practice for operating costs of integrated headquarters — premises, transport, sig-

organisés selon des tableaux d'effectifs sensiblement analogues prévoyant trois compagnies d'infanterie, avec une compagnie de soutien et une batterie d'artillerie. Ils sont complétés par des éléments du génie, du corps sanitaire, etc. Certains comportent des hélicoptères de liaison et de reconnaissance.

10. Votre commission estime qu'il serait souhaitable que, dans la mesure du possible, les unités affectées à la force mobile ne soient pas prélevées sur celles déjà affectées à l'O.T.A.N.

III. Unités d'appui

11. Conçue pour être utilisée très rapidement et le plus souvent par voie aérienne, cette force ne peut pas disposer immédiatement, sur les lieux de déploiement, de tous les éléments d'appui — blindés et artillerie lourde — dont disposent normalement les forces classiques. Il est cependant essentiel que lui soient fournis les éléments d'appui appropriés à son rôle particulier.

12. En plus des bataillons qui constituent l'élément terrestre de la force, celle-ci comprend donc actuellement : une compagnie du génie, une compagnie de soutien logistique, une compagnie du service de santé et une unité d'aviation légère. Mais l'état-major doit en outre disposer en propre de ses moyens de transport, d'administration et de défense rapprochée, ainsi que d'une compagnie de transmissions. Les deux compagnies administrative et de transmissions ont été fournies, jusqu'ici, par deux des pays membres, sans qu'elles soient cependant intégrées à la force mobile de façon permanente. Votre commission souhaite que ces fonctions puissent être assurées, à l'avenir, par un personnel intégré doté du matériel adéquat, affecté en permanence à l'état-major. Elle pense également qu'il est essentiel que la force soit complétée par d'autres unités de soutien telles qu'une compagnie de reconnaissance et une compagnie antichar.

13. La formation de ces unités supplémentaires devrait pouvoir donner à d'autres pays de l'O.T.A.N. que ceux qui participent déjà à la force mobile, la possibilité d'y apporter leur contribution.

IV. Constitution actuelle de la force - élément aérien

14. Si l'élément terrestre de la force mobile constitue un groupement autonome doté de son propre état-major, l'élément aérien n'est pas organisé de la même manière. Des escadrons d'avions d'appui sont réservés pour affectation à la force mobile

par la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. En cas de déploiement de la force, certains de ces escadrons sont dirigés vers les aérodromes situés dans la zone de déploiement où ils passent sous les ordres du commandant aérien de cette zone. Ce dernier les emploie en général pour fournir un appui tactique à l'élément terrestre de la force mobile, ce qui n'exclut pas leur utilisation comme renfort pour l'ensemble des forces aériennes de la zone de déploiement.

15. Dans la majorité des cas, ces escadrons aériens font partie, en temps normal, des forces placées sous commandement O.T.A.N. Seul un pays a affecté à la force mobile des avions d'appui tactique qui n'avaient pas été affectés antérieurement à l'O.T.A.N. Votre commission estime souhaitable que cet exemple soit suivi par d'autres pays de l'O.T.A.N.

V. Transports aériens

16. Il serait souhaitable, en principe, que la force mobile puisse disposer des moyens de transport aérien nécessaires à son déploiement. Mais une telle solution serait peu économique puisque les avions de transport représentent de coûteux investissements et doivent donc être utilisés au maximum, alors que ceux qui seraient affectés spécialement à la force mobile ne seraient employés que de temps à autre. Aussi la force mobile doit-elle compter, pour son déploiement, sur les avions de transport que certains des pays membres dotés des avions appropriés peuvent mettre à sa disposition. A cet égard, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le Canada sont toujours en mesure de transporter leur propre contribution à la force mobile, tandis que la Belgique, l'Allemagne et l'Italie doivent compléter leurs propres moyens en faisant appel, notamment, aux avions des Etats-Unis.

17. Il convient de noter que la rapidité avec laquelle la force pourra être déployée sera fonction du nombre des avions de transport que les pays en question seront en mesure de mettre à sa disposition.

VI. Financement

18. Le financement en commun d'activités internationales, soit au sein de l'O.T.A.N., soit ailleurs, a posé de tous temps des problèmes particulièrement difficiles à résoudre. Le financement de la force mobile ne fait pas exception à cette règle.

19. Selon les règles en vigueur à l'O.T.A.N., les dépenses entraînées par le fonctionnement des

nals, etc. — to be financed jointly according to a cost-sharing formula which lays down the percentage to be borne by each member country. The staff of integrated headquarters are always paid by their home countries since they remain part of their national forces and are seconded to headquarters for a limited period only.

20. By the same principle, the financing of units assigned to NATO is always borne by their home countries, all the forces assigned to NATO remaining first and foremost national forces.

21. When applied to the mobile force headquarters, the rule concerning headquarters gives rise to no difficulties. Joint financing has been accepted and continues to be accepted for the operating costs and transport of the permanent headquarters of the mobile force, this headquarters having a small team of some 14 officers responsible for planning which is reinforced for exercises and in operational deployment.

22. However, the financing of the cost of transport to the area of exercises of the battalions supplied by member countries to the mobile force has raised many difficulties. Most contributing countries hoped to have joint financing agreed for all these costs, but, as it was not possible to reach unanimity, a compromise solution has had to be thrashed out before each exercise and has left the cost of transport to be borne by the countries supplying the battalions.

23. A further difficulty is that of financing transport of the signals and headquarters companies which are essential for the operation of the headquarters in the field. Some countries maintain that because the personnel of these two companies is not integrated into the headquarters, they cannot be dealt with in the same way as the permanent staff of the latter, and hence the transport costs cannot be jointly financed. Others, on the other hand, maintain that by being attached to the headquarters for the requirements of an exercise, the transport of these companies should automatically be jointly financed in the same way as the transport of the permanent headquarters.

24. So far it has been possible to reach a solution each time the problem has arisen : sometimes all the transport costs have been assumed by a member country which possessed the necessary air

transport capacity and wished to demonstrate, in this way, the special importance it attached to the mobile force ; on other occasions, the whole cost has been shared among all member countries in accordance with the customary formula. But your Rapporteur understands that one country vetoed the application of this formula to the exercise held in Turkey in November 1965. It is fortunate that it was possible to find a special *ad hoc* solution on this occasion to allow the exercise to go forward.

25. Your Committee considers that in the future all the NATO countries should share in financing the air transport of the mobile force as a whole and the operating costs of the strengthened and integrated headquarters.

Conclusions

26. At a time when certain political difficulties are emerging in the Alliance, the mobile force provides a valuable demonstration of the cohesion of the forces of the member countries of the Alliance.

27. At a time when the threat from the communist countries is changing and the danger of military conflict moving from the central front towards the less protected flanks or even towards areas of the world not covered by the North Atlantic Treaty, the constitution of a mobile force capable of demonstrating, in military terms, the solidarity of the Alliance wherever it may be challenged can provide an instrument which could allow NATO to be adapted to meet the changed circumstances.

28. The Committee noted certain weaknesses which were explained to it in greater detail than is possible in a report which is to be made public. It considers, moreover, that once experience has been gained, this force should be brought up to at least divisional strength.

29. Not only must the principle of this force be retained in its present form, but your Committee believes that the geographical framework of the North Atlantic Treaty should be widened and the North Atlantic Council should thenceforth study the conditions in which this force might be used outside the areas now contemplated.

30. It is with this aim in view that your Committee submits to the Assembly the draft Recommendation which prefaces this report.

quartiers généraux intégrés (locaux, transport, transmissions, etc.), sont financées en commun selon une formule de partage des coûts qui met à la charge de chacun des pays membres un pourcentage donné. Quant au personnel militaire des quartiers généraux intégrés, il demeure toujours une charge nationale puisque ce personnel, qui continue d'appartenir aux forces nationales de chacun des pays membres, n'est que détaché au quartier général pour une période limitée.

20. Selon le même principe, toutes les dépenses des unités affectées à l'O.T.A.N. sont toujours assurées par le pays d'origine, les forces mises à la disposition de l'O.T.A.N. étant et demeurant toujours des forces nationales.

21. La transposition, au cas de la force mobile, des règles relatives aux quartiers généraux ne donne pas lieu à difficultés. Le financement en commun a été admis et continue d'être assuré pour ce qui est des dépenses du quartier général permanent de la force mobile, y compris les transports, ce quartier général comprenant une équipe restreinte de quelque 14 officiers chargés de l'établissement des plans, plus, lors des exercices et déploiements éventuels et pour les besoins de ceux-ci, un certain complément d'effectifs.

22. En revanche, le règlement des frais de transport jusqu'au lieu des exercices de la force mobile des bataillons fournis par les pays membres a soulevé de nombreuses difficultés. La plupart des pays contributeurs ont souhaité obtenir le financement en commun de tous ces frais, mais l'unanimité n'ayant pu être obtenue, une solution de compromis a dû intervenir avant chaque exercice et a laissé la charge des frais de transport aux pays fournissant les bataillons.

23. Une autre difficulté qui s'est présentée est celle d'assurer le financement du transport de la compagnie de transmissions et de la compagnie administrative indispensables au fonctionnement en campagne. Selon certains pays, les effectifs de ces deux compagnies, n'étant pas intégrés au quartier général, ne sont pas assimilables au personnel permanent de celui-ci et les frais de transport ne peuvent être financés en commun. Selon d'autres, l'affectation de ces compagnies pour les besoins de l'exercice au quartier général doit entraîner la couverture en commun des frais de transport au même titre que celle du quartier général permanent.

24. Jusqu'à présent, le problème a pu chaque fois être résolu : tantôt, l'intégralité des frais de transport a pu être prise en charge par un des pays membres disposant de la capacité de transport

nécessaire et désireux de marquer par cette contribution particulière l'importance qu'il attache à la force mobile ; tantôt, l'intégralité de ces frais a été partagée entre tous les pays membres, selon la formule habituelle. Mais votre rapporteur croit savoir qu'un pays se serait opposé à cette formule pour la réalisation de l'exercice prévu en Turquie au mois de novembre 1965. Il est heureux toutefois de signaler qu'une solution ad hoc serait intervenue pour permettre néanmoins d'assurer le déroulement de l'exercice en question.

25. Votre commission estime qu'il importerait que tous les pays de l'O.T.A.N. participent, à l'avenir, au financement du transport aérien de l'ensemble de la force mobile, ainsi qu'aux frais de fonctionnement de l'état-major intégré et renforcé.

Conclusions

26. A l'heure où certaines difficultés de nature politique se font jour au sein de l'Alliance, la force mobile offre la démonstration précieuse de la cohésion des forces des pays membres de l'Alliance.

27. A l'heure où le défi des pays communistes change de nature et où le danger de confrontation militaire se déplace du front central pour se porter plutôt sur les flancs moins protégés, ou même dans les zones du monde non couvertes par le Traité de l'Atlantique Nord, la constitution d'une force mobile susceptible de faire preuve, en termes militaires, de la solidarité de l'Alliance en quelque lieu qu'elle soit mise en question, peut fournir un instrument susceptible de permettre d'adapter l'O.T.A.N. aux nouvelles conditions.

28. La commission a pris note de certaines faiblesses qui lui ont été exposées d'une manière plus détaillée qu'il n'est possible de le faire dans un rapport destiné à être rendu public, et auxquelles elle souhaite voir porter remède. Elle estime, par ailleurs, qu'une fois l'expérience acquise, cette force devrait atteindre au moins les effectifs d'une division.

29. Non seulement le principe de cette force doit être retenu sous sa forme actuelle, mais, selon l'avis de votre commission, le cadre géographique du Traité de l'Atlantique Nord devrait être élargi et le Conseil de l'Atlantique Nord devrait désormais examiner les conditions dans lesquelles cette force pourrait être employée dans des zones extérieures à celles actuellement envisagées.

30. C'est dans cette perspective que votre commission soumet à l'Assemblée le projet de recommandation qui sert de préface au présent rapport.

The mobile force of Allied Command Europe

AMENDMENT No. 1¹
tabled by Mr. Edwards

In the draft Recommendation, delete the fourth paragraph of the Preamble and paragraph (5) of the operative text.

Signed : Edwards

1. See 11th Sitting, 17th November 1965 (Amendment adopted).

La force mobile du Commandement allié en Europe

AMENDEMENT N° 1¹
présenté par M. Edwards

Dans le projet de recommandation, supprimer le quatrième considérant et le paragraphe (5) de la recommandation elle-même.

Signé : Edwards

1. Voir 11^e séance, 17 novembre 1965 (Adoption de l'amendement).

*Replies of the Council to Recommendations 117 to 124***RECOMMENDATION 117¹*****on the state of European security — economic and financial aspects²***

The Assembly,

Having examined the report on the state of European security — economic and financial aspects, and convinced that the balance of military forces cannot be maintained, even in Europe, without close co-operation with the United States of America ;

Convinced that the rapid development of weapons systems by modern technology involves considerable expenditure which requires both the division of labour and a common effort,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Propose that member governments

1. Urge, in the NATO framework, that allied strategy be immediately adapted to the changed political and military situation ;
2. Immediately confirm that the common military effort in Europe should be pursued in the framework of WEU ;
3. Establish forces with a level of military and technical training which permit better use of the present and future defence potential and make the necessary arrangements in this respect, i. e. :
 - (a) study scientifically the most appropriate proportion of regular or short-service personnel to those called up for national service ;
 - (b) improve the social standing and material and social security of professional soldiers — regular or short-service personnel — to ensure that sufficient numbers can be recruited for the specialised branches ;
4. Determine the strengths of the reserves required for mobile and territorial units and work out a system whereby reservists required to serve in rapid mobilisation units can be concentrated very quickly.

1. Adopted by the Assembly on 1st June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (2nd Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Berkhan on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 334).

Réponses du Conseil aux Recommandations n^{os} 117 à 124

RECOMMANDATION n^o 117 ¹

sur l'état de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers ²

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du rapport sur l'état de la sécurité européenne — Aspects économiques et financiers — et persuadée que l'équilibre des forces militaires ne peut être maintenu, même en Europe, sans une coopération étroite avec les Etats-Unis d'Amérique ;

Convaincue que la modification rapide des systèmes d'armes par la technique moderne entraîne des dépenses énormes qui imposent à la fois une division du travail et un effort commun,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De proposer aux gouvernements membres

1. De demander instamment, dans le cadre de l'O.T.A.N., que la stratégie alliée soit immédiatement adaptée à la nouvelle situation politique et militaire ;
2. De confirmer immédiatement que l'effort militaire commun de l'Europe doit être poursuivi dans le cadre de l'U.E.O. ;
3. De mettre sur pied des troupes d'un niveau d'entraînement non seulement militaire mais technique permettant une meilleure utilisation du potentiel de défense existant et à créer, et de prendre les dispositions nécessaires à cette fin, à savoir :
 - (a) de procéder à une étude scientifique de la proportion idoine entre militaires de carrière ou engagés et soldats du contingent ;
 - (b) d'accroître à la fois le prestige social et la sécurité matérielle et sociale du soldat de métier — militaire de carrière ou engagé — pour assurer un recrutement suffisant pour les services spécialisés ;
4. De déterminer les effectifs de l'armée de réserve requis pour les unités mobiles et territoriales et de mettre au point un système permettant la concentration rapide des réservistes appelés à servir dans des unités rapidement mobilisables.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième Session ordinaire (2^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Berkhan au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 334).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 117

1. The strategy of the Atlantic Alliance is being continuously adapted within the appropriate organs of NATO in accordance with current developments in the political and military situation; it is against this same background that the WEU member governments pursue their military effort.

2. Member governments of WEU are aware of the need to make the best use of their human potential for their common defence. They endeavour to improve the military and technical training as well as the social standing and material well-being of their armed forces to achieve this end. Measures taken in this field, however, are to a large extent dependent on the demographic, economic and social situation of the individual countries concerned, and on their separate political and military commitments. The necessary co-ordination is assured within the Atlantic Alliance by the North Atlantic Council.

1. Communicated to the Assembly on 20th October 1966.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 117**

1. L'adaptation de la stratégie de l'Alliance atlantique à l'évolution actuelle de la situation politique et militaire s'effectue de manière continue au sein des organismes compétents de l'O.T.A.N. ; c'est également dans ce cadre que se poursuit l'effort militaire des gouvernements membres de l'U.E.O.

2. Ces derniers sont conscients de la nécessité d'utiliser au mieux leurs ressources humaines en vue de leur défense commune. A cette fin, ils s'efforcent d'améliorer la formation technique et militaire ainsi que le prestige social et le bien-être matériel de leurs forces armées. Cependant, les dispositions prises en ce domaine dépendent dans une large mesure des conditions démographiques, économiques et sociales dans chacun des pays intéressés, ainsi que des obligations politiques et militaires qui leur sont propres. La coordination nécessaire est assurée au sein de l'Alliance atlantique par les soins du Conseil de l'Atlantique Nord.

1. Communiquée à l'Assemblée le 20 octobre 1965.

RECOMMENDATION 118¹
***on the joint production of armaments*²**

The Assembly,

Recalling the terms of Recommendation 108, adopted by the Assembly on 24th June 1964, and noting the reply to this Recommendation communicated by the Council on 21st October 1964, and the statements made in the national parliaments by the Ministers concerned who were questioned on this matter;

Aware that the United States, a power of continental stature, pursuing a world policy, must have a full range of all weapons and have on its territory all services essential for scientific and technical research as well as all the industries necessary for its defence;

Aware of the dynamic nature of the continuance of American research and development, and the consequent need for the United States Government to have its own policy for rationalising the production and standardisation of armaments;

Noting, moreover, that the main European States have rightly sought to keep an armaments industry independent of that of the United States, but that these European States do not act in concert in the framework of NATO and hence cannot benefit from major research programmes or large-scale planned production;

Noting that as a result of these shortcomings the European economy as a whole is deprived of an important factor of development and progress;

Considering that, in the field of armaments, co-ordination can be sought only by negotiations between Europe and America in the framework of NATO, since the United States already has its own co-ordinated production programme and Europe, for its part, should have its own, both for research and for production;

Reconsidering the decision taken by the Council of Ministers in 1957 when, contrary to the provisions of the Resolution of 21st October 1954, it made the Standing Armaments Committee subordinate to the corresponding organs of NATO,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Reconsider the decision of December 1957 to ascertain whether the Standing Armaments Committee could not be provided with greater powers in order to play a more dynamic part, in particular in determining, in agreement with the NATO military authorities, the types of armaments which should be jointly designed, and produced together in the industrial framework of Europe;
2. Seek to encourage European industrial agreements which would be open to all the member countries of WEU and which would undertake the research and development of the types of weapons necessary for the European forces and a rational co-ordination of the mass production of such weapons.

1. Adopted by the Assembly on 1st June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (2nd Sitting).

2. Explanatory Memorandum: see the Report tabled by Mr. de la Vallée Poussin on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 336).

RECOMMANDATION n° 118¹
sur la production en commun des armements²

L'Assemblée,

Rappelant les termes de sa Recommandation n° 108, adoptée par l'Assemblée le 24 juin 1964, et prenant note de la réponse donnée à cette recommandation par le Conseil le 21 octobre 1964 ainsi que des déclarations faites dans les parlements nationaux par les ministres compétents interrogés à ce sujet ;

Consciente du fait que les Etats-Unis, puissance à la mesure d'un continent et poursuivant une politique mondiale, doivent disposer d'un éventail complet de toutes les armes et posséder sur leur territoire tous les services indispensables à la recherche scientifique et technique ainsi que toutes les industries nécessaires à leur défense ;

Consciente de la nature dynamique du progrès de la recherche et du développement industriel américains et en conséquence de la nécessité pour le gouvernement des Etats-Unis d'avoir sa politique propre en matière de rationalisation de la production et de standardisation des armements ;

Constatant par ailleurs que les principaux Etats européens ont, à juste titre, voulu maintenir une industrie d'armements indépendante de celle des Etats-Unis, mais que lesdits Etats agissent dans le cadre de l'O.T.A.N. en ordre dispersé ; que, dès lors, ils ne peuvent bénéficier pour leur part ni de grands programmes de recherches, ni d'une production planifiée et massive ;

Que, par suite de cette carence, l'économie européenne tout entière est privée d'un élément majeur de développement et de progrès ;

Estimant qu'en matière d'armements, la coordination ne peut être recherchée efficacement dans le cadre de l'O.T.A.N. que par des négociations entre Européens et Américains, les Américains ayant déjà leur propre programme coordonné de production, les Européens de leur côté devant avoir le leur, tant en ce qui concerne la recherche que la fabrication ;

Revoyant la décision prise en 1957 par le Conseil des Ministres lorsque, contrairement aux dispositions de la résolution du 21 octobre 1954, il a subordonné le Comité Permanent des Armements aux organes correspondants de l'O.T.A.N.,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De reconsidérer la décision de décembre 1957 afin de voir si le Comité Permanent des Armements ne pourrait pas être doté de pouvoirs plus étendus en vue de lui permettre de jouer un rôle plus dynamique, notamment pour obtenir, en accord avec les autorités militaires de l'O.T.A.N., la détermination des types d'armements qui doivent être étudiés en commun et produits conjointement dans le cadre industriel de l'Europe ;
2. De chercher à faire naître des ententes industrielles européennes qui seraient ouvertes à tous les pays membres de l'U.E.O. et qui poursuivraient à la fois l'étude et la mise au point de types d'armes nécessaires aux armées européennes et leur construction en série dans le cadre d'une coordination rationnelle de la production.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième session ordinaire (2^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. de la Vallée Poussin au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 336).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 118

The Council consider that the powers of the Standing Armaments Committee are already adequate to deal with any common project in the field of arms research, development and production, which countries represented in the Committee might wish to initiate within its framework.

The terms of reference of the Standing Armaments Committee from the beginning included a provision that it should work in close relation with NATO, but the Council have at no time taken any decision to subordinate the Committee to NATO.

As the Assembly was informed in the reply to Recommendation 108, the Council some time ago requested the Standing Armaments Committee to study a possible system of compensation or any other arrangement to indemnify countries or industries that might suffer losses through the adoption of common weapons.

The Council concur with the main conclusion of the study made by the Standing Armaments Committee that such a compensation system is impracticable, and that, therefore, situations which would justify requests for compensation should be avoided by applying the basic principle that the adoption of common weapons must be the result of co-operation from the earliest stage of development. In this connection the Council also agree that industrial collaboration should be encouraged and promoted wherever possible.

Other Recommendations in the study prepared by the Committee are still under consideration by the Council.

1. Communicated to the Assembly on 20th October 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 118**

Le Conseil estime que les pouvoirs du Comité Permanent des Armements sont déjà suffisants pour traiter de tout projet commun de recherche, de développement et de production d'armements que les pays membres souhaiteraient entreprendre dans le cadre de cet organisme.

En vertu du mandat qu'il a reçu, le C.P.A. est tenu de travailler en rapport étroit avec l'O.T.A.N., mais le Conseil n'a jamais pris de décision tendant à subordonner le Comité à l'O.T.A.N.

Comme l'Assemblée en a été informée dans la réponse à la Recommandation n° 108, le Conseil a, voici quelque temps, demandé au Comité Permanent des Armements d'étudier la possibilité d'adopter un système de compensation ou toute autre formule permettant d'indemniser les pays ou les industries qui pourraient être lésés par le choix d'une arme commune.

Le Conseil s'associe à la principale conclusion de l'étude effectuée par le C.P.A., à savoir qu'un système de compensation est impraticable et qu'il convient, par conséquent, d'éviter les situations qui pourraient donner lieu à des demandes d'indemnités en appliquant le principe fondamental selon lequel l'adoption d'armes communes doit être le résultat d'une coopération entreprise depuis le premier stade du développement. A cet égard, le Conseil estime également que la collaboration industrielle doit être encouragée et favorisée chaque fois qu'il est possible.

D'autres recommandations contenues dans l'étude du Comité sont encore à l'examen du Conseil.

1. Communiquée à l'Assemblée le 20 octobre 1965.

RECOMMENDATION 119 ¹
on the political activities of the Council of Ministers ²

The Assembly,

Taking note of Chapters I, IIA and V of the Tenth Annual Report of the Council dealing with its general political and economic activities ;

Noting the absence of replies from the Council, in particular to Recommendations 104 and 106 of the Assembly ;

Regretting that the replies to Recommendations 105, 113 and 114 and to Written Questions 67, 68, 71 and 73 are purely formal and devoid of political views ;

Noting the absence of detailed information on the political and economic activities of the Council ;

Considering that Article IX of the modified Brussels Treaty and parliamentary tradition in the WEU member countries makes it incumbent on the Council to submit an annual political report to the Assembly giving a clear account of its approach to its duties in execution of the modified Brussels Treaty and the agreement of 11th and 26th July 1963 between the EEC States and the United Kingdom ;

Noting, therefore, the inadequacy of the political and economic part of the Tenth Annual Report,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

1. Inform the Assembly, with due respect for the necessarily confidential nature of part of its discussions, of the main trends of its political and economic discussions, the results it has achieved, and, failing this, the reasons which have prevented it from carrying out its tasks under the modified Brussels Treaty ;

2. Give politically reasoned replies to the Recommendations of the Assembly and to the written questions put by its members, and not resort to procedural subterfuge to evade the real issues, but on the contrary follow the example of its reply to Written Question 81 which the Assembly considers entirely satisfactory.

1. Adopted by the Assembly on 1st June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (2nd Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Freiherr von Mühlen on behalf of the General Affairs Committee (Document 342).

RECOMMANDATION n° 119 ¹***sur les activités politiques du Conseil des Ministres ²***

L'Assemblée,

Prenant note des chapitres I, IIA et V du Dixième rapport annuel du Conseil résumant ses activités politiques générales et économiques ;

Constatant l'absence de réponses du Conseil, notamment aux Recommandations n°s 104 et 106 de l'Assemblée ;

Regrettant le caractère purement formel et dépourvu de toute appréciation politique des réponses aux Recommandations n°s 105, 113 et 114, ainsi qu'aux questions écrites n°s 67, 68, 71 et 73 ;

Notant l'absence d'une information détaillée sur l'activité politique et économique du Conseil ;

Considérant que l'article IX du Traité de Bruxelles modifié et la tradition parlementaire des pays membres de l'U.E.O. imposent au Conseil l'obligation d'adresser à l'Assemblée un rapport annuel politique, ce rapport devant résumer clairement sa position en face des tâches qui lui incombent en exécution du Traité de Bruxelles modifié et de l'accord des 11 et 26 juillet 1963 entre les Etats de la C.E.E. et le Royaume-Uni ;

Constatant, par conséquent, l'insuffisance de la partie politique et économique du Dixième rapport annuel,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. D'informer l'Assemblée, tout en respectant le caractère nécessairement confidentiel d'une partie de ses délibérations, des grandes lignes de ses débats politiques et économiques, des résultats auxquels il a abouti et, à défaut, des raisons qui l'ont empêché d'exécuter les tâches que lui impose le Traité de Bruxelles modifié ;

2. De motiver politiquement ses réponses aux recommandations de l'Assemblée et aux questions écrites de ses membres et de ne pas avoir recours à des subterfuges de procédure pour éluder les problèmes réels, mais au contraire de prendre pour exemple sa réponse à la question écrite n° 81 que l'Assemblée estime pleinement satisfaisante.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième session ordinaire (2^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. le Baron von Mühlen au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 342).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 119

The Council attach great importance to the maintenance of an effective dialogue with the Assembly. But as the Chairman in Office reminded the Assembly on 31st May 1965, the Council are not a supranational body; their decisions have to be taken unanimously. The Assembly's requests and recommendations frequently relate to problems on which the views of the seven member governments differ. It is for these reasons that the Council are not always able to produce replies of substance which all member governments can accept. This state of affairs is due to the nature of the Brussels Treaty itself and to the present political situation.

These considerations also apply to the drafting of the Council's Annual Report on its activities.

The Council wish to assure the Assembly that as far as these considerations permit they will continue to do their best to keep the Assembly fully informed of their activities and wherever possible to return reasoned replies to Assembly Recommendations.

1. Communicated to the Assembly on 11th October 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 119**

Le Conseil attache une grande importance au maintien d'un dialogue effectif avec l'Assemblée. Cependant, ainsi que le Président en exercice l'a rappelé à celle-ci le 31 mai 1965, le Conseil n'est pas un organe supranational; il prend ses décisions à l'unanimité. Les demandes et les recommandations de l'Assemblée concernent fréquemment des problèmes sur lesquels il existe des divergences de vues entre les sept gouvernements. Ce sont là les raisons pour lesquelles le Conseil n'est pas toujours en mesure d'établir des réponses substantielles qui puissent être acceptées par tous les gouvernements membres. Cet état de choses découle de la nature même du Traité de Bruxelles et du contexte politique actuel.

Il en est de même pour la rédaction du rapport d'activités annuel du Conseil.

Le Conseil désire assurer l'Assemblée qu'autant que cette situation le permette, il continuera à faire de son mieux pour la tenir pleinement informée de ses activités et pour lui adresser, dans la mesure du possible, des réponses circonstanciées.

1. Communiquée à l'Assemblée le 11 octobre 1965.

RECOMMENDATION 120¹
***on the application of the Brussels Treaty*²**

The Assembly,

Reviewing the application of the amended Brussels Treaty after examining the Tenth Annual Report of the Council ;

Stressing the warning on page 12 of the annual report of the Council regarding the development of the nuclear industry in Europe and the non-application of the controls provided by the Treaty ;

Noting that the Council :

- has in no way remedied the cases of non-application of the Treaty in respect of the control of conventional and nuclear armaments noted by the Assembly on many occasions ;
- has not taken into consideration the constructive proposals made by the Assembly in Recommendation 93 for the removal of discriminations contained in the Treaty with a view to facilitating its full application ;

Bitterly aware of the Council's failure to provide any valid answer to the Recommendations of the Assembly on these essential points,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it refer again to Recommendation 93 in order to reply thereto.

1. Adopted by the Assembly on 1st June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (2nd Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Housiaux on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 338).

RECOMMANDATION n° 120¹
sur l'application du Traité de Bruxelles²

L'Assemblée,

Passant en revue l'application du Traité de Bruxelles modifié, après examen du Dixième rapport annuel du Conseil ;

Soulignant l'avertissement contenu à la page 12 du rapport annuel du Conseil concernant le développement de l'industrie nucléaire en Europe et la non-application des contrôles prévus par le traité ;

Notant que le Conseil :

- n'apporte aucun remède aux cas de non-application du traité en matière de contrôle d'armements tant conventionnels que nucléaires qu'elle a maintes fois constatés ;
- n'a pas pris en considération les propositions constructives faites par l'Assemblée dans sa Recommandation n° 93 et tendant à supprimer les discriminations contenues dans le traité dans le but d'en faciliter la pleine application ;

Constatant avec amertume le défaut de réponse valable du Conseil aux recommandations formulées par l'Assemblée sur ces points essentiels,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De vouloir bien se reporter à sa Recommandation n° 93 afin d'y donner réponse.

1. Adoptée par l'Assemblée le 1^{er} juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième session ordinaire (2^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Housiaux au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 338).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 120

1. Recommendation 93, to which the present Recommendation refers, is concerned with certain aspects of armaments control and also suggests a number of amendments to the revised Brussels Treaty.

2. The Council are recommended to urge the governments of member States which have not yet ratified the Convention of 14th December 1957, making provision for due process of law, to accelerate the procedure for ratification.

As the entry into force of this Convention is most important for the effective exercise of armaments control, the Council have several times drawn the attention of the governments concerned to the matter and understand that the Italian Government is pressing forward with the procedure for ratification. They cannot intervene more directly in the relevant procedure.

3. The Recommendation also refers to the preparation of operations for the verification of stocks of atomic weapons.

As the Assembly is aware progress in this field is inhibited for the political reasons which have several times been explained to the Committee on Defence Questions and Armaments, and which still apply.

4. Recommendation 93 suggests measures which would substantially modify Protocols Nos. II and IV, signed in 1954.

In their reply to Recommendation 93, the Council expressed the view — later repeated by the Chairman-in-Office at the joint meeting on 12th November 1963 — that amendment along the lines proposed was inopportune as the balance of the Paris Agreements might thereby be upset. The Council believe that the reasons for maintaining the present provisions of the revised Brussels Treaty are still valid.

1. Communicated to the Assembly on 20th October 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 120**

1. La Recommandation n° 93, à laquelle se réfère la présente recommandation, concerne certains aspects du contrôle des armements, et préconise, d'autre part, certaines modifications au Traité de Bruxelles révisé.

2. La recommandation invite le Conseil à prier les gouvernements des Etats membres qui n'ont pas encore ratifié la Convention du 14 décembre 1957 relative à la garantie d'ordre juridictionnel, d'accélérer la procédure de ratification.

Le Conseil, compte tenu de l'importance que revêt l'entrée en vigueur de cette convention en vue de l'exercice efficace du contrôle des armements, a, à plusieurs reprises, attiré l'attention des gouvernements intéressés sur cette question, et croit savoir que la procédure de ratification de l'accord par le gouvernement italien est en bonne voie. Il ne lui est pas possible d'intervenir plus directement dans cette procédure.

3. La recommandation concerne également la préparation des opérations nécessaires à la vérification des stocks d'armes atomiques.

Comme l'Assemblée le sait, les progrès dans ce domaine sont freinés par des raisons d'ordre politique qui ont été exposées à maintes reprises à la Commission des Questions de Défense et des Armements, et qui subsistent toujours.

4. La Recommandation n° 93 préconise des mesures qui seraient de nature à modifier de manière substantielle les Protocoles Nos II et IV signés en 1954.

Dans sa réponse à la Recommandation n° 93, le Conseil avait estimé — le Président en exercice du Conseil l'a d'ailleurs rappelé au cours de la réunion commune du 12 novembre 1963 — qu'il paraissait inopportun de procéder à de telles modifications qui étaient susceptibles d'affecter l'équilibre des Accords de Paris. Le Conseil estime que les raisons qui militent en faveur du maintien des dispositions actuelles du Traité de Bruxelles révisé sont toujours valables.

1. Communiquée à l'Assemblée le 20 octobre 1965.

RECOMMENDATION 121¹
***on defence outside the NATO area*²**

The Assembly,

Realising that the interests of the nations of WEU extend outside the area of Europe, of the geographical boundaries of our own nations and the structure of NATO ;

Believing that the interests of all of the nations of Western European Union and the peace of the world can be threatened by expansion of Russian or Chinese communism ;

Understanding that considerable military expenditure, obligation by treaty, financial commitments and economic aid are spread throughout Asia and Africa by nations within WEU ;

Believing that all nations of WEU benefit to some extent by the individual financial and military efforts made by WEU nations outside Europe ;

Considering that a greater co-ordination and sharing of those commitments might increase their effectiveness,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That it review the individual military commitments outside Europe of the nations within the Brussels Treaty, to establish which of these are in the interests of all member States, and to what degree ;
2. That the individual and community financial and economic aid given outside Europe be considered, to try to ensure that this is based on a co-ordinated policy ;
3. That it consider a policy for the more equitable working and sharing of those burdens which benefit WEU member countries, and that the results be reviewed annually.

1. Adopted by the Assembly on 1st June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (3rd Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Emery on behalf of the Committee on Defence Questions and Armaments (Document 337).

RECOMMANDATION n° 121 ¹
sur la défense en dehors de la zone O.T.A.N. ²

L'Assemblée,

Consciente de ce que les intérêts des pays membres de l'U.E.O. débordent les frontières de l'Europe, les limites géographiques de nos propres pays ainsi que la structure de l'O.T.A.N. ;

Estimant que les intérêts des pays membres de l'U.E.O., ainsi que la paix dans le monde, peuvent être menacés par l'expansion du communisme chinois ou soviétique ;

Considérant que l'ensemble des pays d'Asie et d'Afrique font l'objet de dépenses militaires, d'engagements contractuels et d'une aide financière et économique considérables de la part des pays membres de l'U.E.O. ;

Estimant que tous les pays membres de l'U.E.O. bénéficient, dans une certaine mesure, des efforts individuels, tant financiers que militaires, consentis hors d'Europe par leurs partenaires ;

Considérant qu'une meilleure coordination et une meilleure répartition de ces obligations pourraient en accroître l'efficacité,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. De passer en revue les obligations militaires contractées individuellement hors d'Europe par les parties au Traité de Bruxelles afin d'établir celles qui servent les intérêts de tous les Etats membres, et dans quelle mesure elles les servent ;
2. D'examiner l'aide économique et financière accordée hors d'Europe, à titre individuel ou communautaire, pour tenter de faire en sorte qu'elle se fonde sur une politique coordonnée ;
3. D'envisager une politique tendant à une application et une répartition plus équitables des charges supportées, à leur avantage, par les pays membres de l'U.E.O., et de procéder à un examen annuel des résultats obtenus.

1. Adoptée par l'Assemblée le 2 juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième session ordinaire (3^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Emery au nom de la Commission des Questions de Défense et des Armements (Document 337).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 121

1. The Council note with interest the suggestions contained in Recommendation 121.
2. The Council are already to some extent fulfilling paragraphs 1 and 3 of the Recommendation. At their quarterly ministerial meetings, they frequently discuss situations in different parts of the world where member governments have military commitments, with a view to promoting the fullest possible mutual understanding of their problems. These matters are also regularly considered within NATO. The extent to which member governments can give each other support and assistance is a matter for separate consideration in each case.
3. The Council will continue to consult on situations involving military commitments by individual member governments, to countries not parties to the revised Brussels Treaty, with a view to promoting as much mutual solidarity between member governments as possible.
4. On paragraph 2 of the Recommendation, the Council recognise the need to harmonise policy on financial and economic aid given outside Europe. On this subject there have also been consultations at the quarterly ministerial meetings. The Council welcome the measure of co-ordination in this field which has been achieved in the Development Assistance Group of OECD, through the United Nations specialised agencies and by means of bilateral consultations.

1. Communicated to the Assembly on 6th October 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la Recommandation n° 121**

1. Le Conseil a pris note avec intérêt des suggestions figurant dans la Recommandation n° 121.
2. Le Conseil exerce déjà, dans une certaine mesure, la double activité visée aux paragraphes 1 et 3 de la recommandation. Fréquemment, au cours de leurs réunions trimestrielles, les ministres examinent la situation dans les diverses parties du monde où les gouvernements membres ont des obligations militaires, afin de parvenir à la meilleure compréhension possible de leurs problèmes respectifs. Ces questions sont aussi examinées régulièrement à l'O.T.A.N. La mesure dans laquelle les gouvernements membres peuvent se prêter mutuellement appui et assistance fait l'objet dans chaque cas d'un examen particulier.
3. Les membres du Conseil continueront de se consulter sur les situations dans lesquelles les divers pays membres sont militairement engagés à l'égard de pays non parties au Traité de Bruxelles révisé, afin de parvenir au maximum de solidarité entre gouvernements membres.
4. Quant au paragraphe 2 de la recommandation, le Conseil reconnaît la nécessité d'harmoniser la politique d'aide financière et économique accordée hors d'Europe. Des consultations ont déjà eu lieu à ce sujet lors des réunions trimestrielles des ministres. Le Conseil se félicite du degré de coordination déjà obtenu en ce domaine dans le cadre du Comité d'aide au développement de l'O.C.D.E., des institutions spécialisées de l'O.N.U. ou par voie de consultations bilatérales.

1. Communiquée à l'Assemblée le 6 octobre 1965.

RECOMMENDATION 122 ¹
***on European political union* ²**

The Assembly,

Recalling the proposals of the Belgian, German and Italian Governments for reopening negotiations for a European political union ;

Deeply aware of the danger that the present lack of agreement in Western Europe in foreign policy and defence will undermine the unity of Europe and weaken the Atlantic Alliance ;

Convinced that the great majority of the people of Europe are firmly decided to bring about a fully effective political union as soon as possible ;

Convinced that for the security of Europe close co-operation with the United States and American nuclear protection in the framework of NATO are indispensable ;

Regretting the failure of member States of WEU to translate in practical terms the concept of Atlantic partnership as proposed by President Kennedy ;

Recognising the need of a greater nuclear discipline in Europe in the interest of arms control and Atlantic cohesion ;

Disturbed by the paralysis of the United Nations and the dangers of war, particularly in South-East Asia, and aware of the need for a common European policy in the United Nations and in explosive international situations ;

Convinced that for the stability of Europe British accession to the European Communities remains a question of high priority ;

Realising that political union in Europe will be difficult without prior agreement on the main points of foreign policy, such as :

- the preservation of peace throughout the world and the rôle of Europe in world affairs ;
- the reorganisation of NATO ;
- the European rôle in the responsibility for Atlantic nuclear defence ;
- the limits of national self-sufficiency and the implications of interdependence for European nations ;
- the position of Britain in Europe,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

1. That the governments of WEU call a conference of advisers, appointed by them, in permanent session, as has been the case in preparing the Treaty of OEEC and the Rome Treaty, in order to promote, step by step, a better co-ordination of their foreign policy ;
2. That the first results of such a conference be made public by the governments of WEU in the course of 1966.

1. Adopted by the Assembly on 2nd June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (5th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Patijn on behalf of the General Affairs Committee (Document 340).

RECOMMANDATION n° 122¹
sur l'union politique européenne²

L'Assemblée,

Rappelant les propositions formulées par les gouvernements belge, allemand et italien en vue de rouvrir les négociations pour une union politique européenne ;

Profondément consciente du fait que le manque actuel d'accord en Europe occidentale sur les questions de politique étrangère et de défense risque de saper l'unité de l'Europe et d'affaiblir l'Alliance atlantique ;

Assurée que l'immense majorité des Européens restent fermement décidés à obtenir le plus tôt possible la réalisation d'une union politique efficace ;

Persuadée qu'une étroite coopération avec les Etats-Unis et la protection nucléaire américaine dans le cadre de l'O.T.A.N. sont indispensables à la sécurité de l'Europe ;

Regrettant que les Etats membres de l'U.E.O. n'aient pas traduit dans les faits le concept de partenariat atlantique tel qu'il a été proposé par le Président Kennedy ;

Reconnaissant la nécessité d'une discipline accrue de l'Europe en matière nucléaire dans l'intérêt du contrôle des armements et de la cohérence atlantique ;

Inquiète de la paralysie des Nations Unies et des risques de guerre, notamment dans le sud-est asiatique, et consciente de la nécessité d'une politique européenne commune au sein des Nations Unies et dans des situations internationales explosives ;

Persuadée que, pour la stabilité de l'Europe, l'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes reste une des questions prioritaires ;

Se rendant compte que l'union politique de l'Europe sera rendue difficile sans accord préalable sur les principaux points de politique étrangère, savoir :

- le maintien de la paix dans le monde et le rôle de l'Europe dans les affaires mondiales ;
- la réorganisation de l'O.T.A.N. ;
- la part de responsabilité de l'Europe en matière de défense nucléaire atlantique ;
- les limites de l'indépendance nationale et les conséquences de l'interdépendance pour les nations européennes ;
- la position de la Grande-Bretagne en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

1. Que les gouvernements membres de l'U.E.O. convoquent une conférence de conseillers nommés par eux en session permanente, comme pour la préparation du Traité de l'O.E.C.E. et du Traité de Rome, pour faire progresser, étape par étape, une meilleure coordination des politiques étrangères ;

2. Que les premiers résultats de cette conférence soient rendus publics par les gouvernements de l'U.E.O. en 1966.

1. Adoptée par l'Assemblée le 2 juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième session ordinaire (5^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Patijn au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 340).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to Recommendation 122

As the Assembly is aware, the problems referred to in Recommendation 122 are matters of concern to member States and have already formed the subject of government pronouncements.

The Council consider that it is desirable to achieve progressively a better co-operation between WEU member governments on questions of foreign policy.

The Council consider, however, that it would not be feasible, in existing circumstances, to call a conference such as that recommended by the Assembly.

1. Communicated to the Assembly on 20th October 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL ¹**à la *Recommandation n° 122***

Comme l'Assemblée le sait, les problèmes dont traite la Recommandation n° 122 font l'objet des préoccupations des Etats membres et ont déjà donné lieu à des prises de position des gouvernements.

Le Conseil estime qu'il est souhaitable d'arriver progressivement à une meilleure coopération des gouvernements membres de l'U.E.O. en matière de politique étrangère.

Le Conseil est d'avis, toutefois, que la convocation d'une conférence telle que celle préconisée par l'Assemblée n'est pas réalisable dans les circonstances actuelles.

1. Communiquée à l'Assemblée le 20 octobre 1965.

RECOMMENDATION 123 ¹
on Great Britain, EFTA and the EEC ²

The Assembly,

Aware of the need for a liberal tariff policy to prevent a widening of the split between the two economic blocs in Europe ;

Welcoming the progress of the EEC towards a common external tariff and a common agricultural policy facilitating the tariff negotiations in the framework of GATT ;

Recalling Recommendation 101 for the harmonisation of the points of view of the EEC and the United Kingdom with regard to these negotiations during meetings held under the aegis of the institutions of WEU ;

Considering that, pending the economic unification of Europe, the EEC Commission and the EFTA Secretariat should be authorised to co-ordinate their action in limited fields such as industrial standardisation and agreements against double taxation,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Invite the member governments of WEU :

1. To pursue actively and in close co-operation the Kennedy round negotiations and to take all other measures to promote trade between EFTA and the EEC ;
2. To urge that the EFTA Secretariat be empowered, together with the EEC Commission, to promote co-ordination of the largest possible number of economic and technical measures through the establishment of permanent links between the two organisations ;
3. To extend the new technological and aeronautical co-operation between individual member countries to other European nations.

1. Adopted by the Assembly on 3rd June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (6th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Edelman on behalf of the General Affairs Committee (Document 341).

RECOMMANDATION n° 123¹
sur la Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E.²

L'Assemblée,

Consciente de la nécessité d'une politique tarifaire libérale pour éviter que ne se creuse le fossé entre les deux blocs économiques européens ;

Se félicitant des progrès de la C.E.E. dans la voie de l'établissement d'un tarif extérieur commun et d'une politique agricole commune facilitant les négociations tarifaires dans le cadre du G.A.T.T. ;

Rappelant la Recommandation n° 101 qui demandait l'harmonisation des points de vue de la C.E.E. et du Royaume-Uni en vue de ces négociations au cours des réunions tenues sous l'égide des institutions de l'U.E.O. ;

Considérant qu'en attendant l'unification économique de l'Europe, la Commission de la C.E.E. et le Secrétariat de l'A.E.L.E. devraient être autorisés à coordonner leur action dans des domaines limités tels que la standardisation industrielle et des accords supprimant la double imposition,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter les gouvernements membres de l'U.E.O. :

1. A poursuivre activement, et en étroite collaboration, les négociations du *Kennedy round* et de prendre toutes autres mesures susceptibles d'encourager les échanges entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. ;
2. A demander instamment que le Secrétariat de l'A.E.L.E. soit habilité, de concert avec la Commission de la C.E.E., à promouvoir la coordination du plus grand nombre possible de mesures économiques et techniques grâce à l'instauration de liens permanents entre les deux organisations ;
3. A étendre à d'autres nations européennes la coopération récemment décidée entre certains pays membres dans les domaines de la technologie et de l'aéronautique.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième session ordinaire (6^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Edelman au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 341).

REPLY OF THE COUNCIL

to Recommendation 123

London, 20th October 1965

Sir,

I have the honour to refer to Recommendation 123 dealing with Great Britain, EFTA and the EEC, adopted by the Assembly during the first part of the Eleventh Ordinary Session.

After having examined this Recommendation in detail, the Council has instructed me to inform you that, to its deep regret, it will be unable to submit a reply, as it has not been possible for it to reach the necessary unanimous agreement.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient Servant,

Signed: M. Iweins d'Eeckhoutte
Secretary-General

Mr. Carlo Schmid,
President of the Assembly,
Western European Union,
43, avenue du Président Wilson,
PARIS (16^e)

RÉPONSE DU CONSEIL**à la Recommandation n° 123**

Londres, le 20 octobre 1965

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de me référer à la Recommandation n° 123 sur la Grande-Bretagne, l'A.E.L.E. et la C.E.E., que l'Assemblée a adoptée au cours de la première partie de sa onzième session ordinaire.

Le Conseil, après un examen approfondi de cette recommandation, m'a chargé de l'honneur de vous faire connaître qu'il ne lui sera pas possible, à son vif regret, d'y répondre, l'accord unanime requis n'ayant pu se réaliser.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Signé: M. Iweins d'Eeckhoutte
Secrétaire général

Monsieur Carlo Schmid,
Président de l'Assemblée,
Union de l'Europe Occidentale,
43, avenue du Président-Wilson,
PARIS (16^e)

RECOMMENDATION 124¹
on the situation in Berlin and the German problem²

The Assembly,

Re-examining the Berlin problem ;

Noting the consolidation and advantageous development of the economic situation with regard to both industry and trade, the high level of cultural activities and the demographic trend towards a harmonious balance between births and deaths, masculine and feminine population and active and passive population ;

Welcoming the fact that in spite of difficult and precarious conditions Berlin is asserting its will to exist and its rôle as capital ;

Congratulating the Berlin Senate on its continuous action to provide for the maximum welfare of its population and to maintain family ties between all Berliners separated arbitrarily by the erection of a wall which is unworthy of our civilisation ;

Referring to Resolution 25 ;

Recalling the tripartite statement of 3rd October 1954 affirming the principle that only the Government of the Federal Republic of Germany is entitled to speak on behalf of the German people, which principle has been supported by the North Atlantic Council since 22nd October 1954 and reaffirmed by the WEU Council in its reply to Written Question 81 on 26th April 1965 ;

Regretting that no progress has since been made in the diplomatic field and that the recent incidents during the meeting of the Bundestag in Berlin have again shown that Berlin is still a source of danger for coexistence and the maintenance of peace in Europe,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Act in concert in order to :

1. Ensure free access to Berlin ;
2. Maintain and guarantee the close links existing between the Federal Republic and Berlin ;
3. Together with the United States, seek ways and means of encouraging the USSR to commence talks for the conclusion of a peace treaty with Germany on the basis of self-determination for the German people.

1. Adopted by the Assembly on 3rd June 1965 during the First Part of the Eleventh Ordinary Session (6th Sitting).

2. Explanatory Memorandum : see the Report tabled by Mr. Molter on behalf of the General Affairs Committee (Document 343).

RECOMMANDATION n° 124¹
sur la situation à Berlin et le problème allemand²

L'Assemblée,

Réexaminant le problème de Berlin ;

Constatant que la situation économique, tant du point de vue industriel que commercial, s'y consolide et s'y développe avantageusement ; que l'activité culturelle y est intense et que l'évolution démographique accuse un retour à l'équilibre harmonieux entre les naissances et les décès, la population masculine et féminine et la population active et passive ;

Se réjouissant de ce que, nonobstant des conditions de vie difficiles et précaires, Berlin affirme sa volonté d'exister et sa vocation de capitale ;

Félicitant le Sénat de Berlin de ses initiatives constantes en vue d'assurer le maximum de bien-être à sa population et d'entretenir les liens familiaux entre tous les Berlinoises arbitrairement séparés par l'érection d'un mur indigne de notre civilisation ;

Se référant à sa Résolution n° 25 ;

Rappelant la déclaration tripartite du 3 octobre 1954 affirmant le principe que, seul, le gouvernement de la République Fédérale d'Allemagne est habilité à parler au nom du peuple allemand, principe soutenu par le Conseil de l'Atlantique Nord depuis le 22 octobre 1954, et réaffirmé par le Conseil de l'U.E.O. dans sa réponse du 26 avril 1965 à la question écrite n° 81 ;

Regrettant que, depuis lors, aucun progrès n'ait été réalisé du point de vue diplomatique et que les incidents récents, lors de la réunion du Bundestag à Berlin, aient démontré à nouveau que Berlin reste un point névralgique dangereux pour la coexistence et le maintien de la paix en Europe,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De se concerter en vue :

1. D'assurer le libre accès à Berlin ;
2. De maintenir et garantir les liens étroits établis entre la République fédérale et Berlin ;
3. De rechercher, avec les Etats-Unis d'Amérique, les voies et moyens permettant d'amener l'U.R.S.S. à engager des pourparlers en vue de la conclusion d'un traité de paix avec l'Allemagne sur la base de l'autodétermination du peuple allemand.

1. Adoptée par l'Assemblée le 3 juin 1965, au cours de la première partie de la Onzième session ordinaire (8^e séance).

2. Exposé des motifs : voir rapport présenté par M. Molter au nom de la Commission des Affaires Générales (Document 343).

REPLY OF THE COUNCIL ¹

to *Recommendation 124*

The Council welcome the fact that the Assembly advocates anew that the freedom of Berlin should be safeguarded and the German problem solved on the basis of the principle of self-determination.

It has always been the aim of western policy to seek a settlement for the whole of Germany, by means of a peace treaty to be agreed freely by the government of a reunified Germany formed on the basis of the principle of self-determination. The governments of the States united in Western European Union continue to adhere to this aim.

1. Communicated to the Assembly on 20th October 1965.

RÉPONSE DU CONSEIL¹**à la Recommandation n° 124**

Le Conseil se félicite de constater que l'Assemblée préconise à nouveau que la liberté de Berlin soit assurée et que le problème allemand soit résolu sur la base du principe de l'autodétermination.

Les puissances occidentales ont toujours eu pour but de parvenir à un règlement embrassant l'Allemagne entière, grâce à un traité de paix conclu librement par le gouvernement d'une Allemagne réunifiée, formé sur la base du principe de l'autodétermination. Ce but demeure celui des gouvernements des Etats réunis au sein de l'Union de l'Europe Occidentale.

1. Communiquée à l'Assemblée le 20 octobre 1965.

Economic and financial aspects of European security***Regulars and conscripts*****REPORT ¹**

***submitted on behalf of the
Committee on Defence Questions and Armaments ²
by Mr. Berkhan, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on economic and financial aspects of European security — Regulars and conscripts

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Berkhan, Rapporteur

Introduction

Chapter I : The regular army in the United Kingdom

Chapter II : The new French national service law

Chapter III: Conscript armies

(a) Belgium

(b) Netherlands

(c) Luxembourg

(d) Italy

Chapter IV : Federal Republic of Germany

Conclusions

APPENDIX

National service figures — Army

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Kliesing* (Chairman) ; MM. Snow (Substitute : *Emery*), *Duynstee* (Vice-Chairmen) ; MM. *Amatucci*, *Baumel* (Substitute : *Duterne*), *Berkhan*, *Bourgoin*, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Delforge*, *Foschini*, *Goedhart*, Lord *Grantchester* (Substitute: *Sir Eric Errington*), MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi* (Substitute :

Matteotti), Lord *Jellicoe*, MM. *Lenze*, *Massimo Lancellotti*, *Moutet* (Substitute : *Jacquet*), *van Riel* (Substitute : *Bos*), *Sandys*, *Schaus*, *Taverne*, *Tinaud*, *Voilquin* (Substitute : *Alric*), *Wienand*.

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Aspects économiques et financiers de la sécurité européenne**Engagés et appelés****RAPPORT ¹**

**présenté au nom de la
Commission des Questions de Défense et des Armements ²
par M. Berkhan, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur les aspects économiques et financiers de la sécurité européenne —
Engagés et appelés

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Berkhan, rapporteur

Introduction

Chapitre I : L'armée de métier au Royaume-Un

Chapitre II : Le nouvelle loi française relative au service national

Chapitre III : Les « armées nationales »

(a) Belgique

(b) Pays-Bas

(c) Luxembourg

(d) Italie

Chapitre IV : La République Fédérale d'Allemagne

Conclusion

ANNEXE

Effectifs du contingent — Armée de terre

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. *Kliesing* (président) ;
MM. *Snow* (suppléant : *Emery*), *Duynstee* (vice-présidents) ;
MM. *Amatucci*, *Baumel* (suppléant : *Duterne*), *Berkhan*,
Bourgoin, *Cadorna*, *de la Vallée Poussin*, *Delforge*, *Foschini*,
Goedhart, *Lord Grantchester* (suppléant : *Sir Eric*
Errington), MM. *Housiaux*, *Jaeger*, *Jannuzzi* (suppléant :

Matteotti), *Lord Jellicoe*, MM. *Lenze*, *Massimo Lancellotti*,
Moutet (suppléant : *Jacquet*), *van Riel* (suppléant : *Bos*),
Sandys, *Schaus*, *Taverne*, *Tinaud*, *Voilquin* (suppléant :
Alric), *Wienand*.

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote
sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on economic and financial aspects of European security
Regulars and conscripts

The Assembly,

Having examined the report on economic and financial aspects of European security — regulars and conscripts, which deals in particular with the ratio between conscripts and regular soldiers;

Convinced that decisions taken on conscription in one country have psychological repercussions on the political and military affairs of other countries through modern communication media, particularly the press, radio and television;

Conscious of the fact that the United Kingdom has a professional army, while compulsory military service still exists in the other WEU countries: Germany and the Netherlands, 18 months; France and Italy, 15 to 16 months; Belgium, 12 months and Luxembourg, 9 months;

Considering the opinion of certain Defence Ministers of the WEU countries that an efficient army cannot be formed with soldiers having trained for only 12 months, and aware, on the other hand, that the period of military service in one country is to be reduced to 6 months;

Considering that differing concepts of military service might be detrimental to the western defence effort,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That it urge the governments and, in particular, the Defence Ministers:

1. When considering a change in the period of conscription or policies affecting the ratio of regular to conscript personnel separately in the army, navy and air force, to consult in the WEU framework on aspects of these policies having repercussions outside the national framework;
2. To increase the pay and the social amenities of conscripts and to harmonise the conditions of service in the WEU countries.

Projet de recommandation
sur les aspects économiques et financiers de la sécurité européenne
Engagés et appelés

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport sur les aspects économiques et financiers de la sécurité européenne, qui traite notamment de la proportion à observer entre militaires du contingent et soldats de métier ;

Persuadée que les décisions prises en matière de service militaire par un pays donné ont des répercussions psychologiques à l'étranger sur le plan politique et militaire par l'intermédiaire des moyens modernes d'information tels que la presse, la radio et la télévision ;

Consciente du fait que le Royaume-Uni dispose d'une armée de métier alors que le service militaire obligatoire existe encore dans les autres pays membres de l'U. E. O. : Allemagne et Pays-Bas, 18 mois ; France et Italie, 15 à 16 mois ; Belgique, 12 mois et Luxembourg, 9 mois ;

Considérant l'avis d'un certain nombre de ministres de la défense des pays membres de l'U. E. O. selon lequel on ne peut former une armée efficace à partir de soldats n'ayant reçu que douze mois d'instruction, et consciente, d'autre part, que, dans un pays, la durée du service militaire doit être ramenée à 6 mois ;

Considérant que les divergences de vues en matière de service militaire peuvent porter préjudice à l'effort de défense de l'Occident,

RECOMMANDE AU CONSEIL

D'inviter instamment les gouvernements et, notamment, les ministres de la défense :

1. A procéder, lorsqu'ils envisagent des mesures concernant toute modification de la durée du service militaire et le rapport à observer entre militaires de carrière et militaires du contingent dans les diverses armes — terre, mer et air — à des consultations dans le cadre de l'U. E. O. sur les répercussions de ces mesures hors du cadre national ;
2. A augmenter les soldes et les avantages sociaux des militaires du contingent et à harmoniser les conditions de service dans les pays de l'U. E. O.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Berkhan, Rapporteur)

Introduction

1. In his report of 11th March 1965, your Rapporteur recommended to the Council that NATO strategy be adapted to the changed political and military situation. At the same time as this report was being discussed in the Assembly of WEU, the NATO Defence Ministers met in Paris to discuss allied strategy. They came to the conclusion that it would be worth-while studying Mr. McNamara's proposal to set up a steering committee consisting of the most important members of NATO in order to outline allied strategy and promote co-ordination and co-operation in working out the implementation of this strategy. It will certainly be some time before the decisions of the thirteen governments concerned with regard to this proposal are made known. In the meantime, it has been announced that France is not interested in the discussions.

2. In order to keep the Assembly informed about defence possibilities, the Committee on Defence Questions and Armaments thought it would be useful for your Rapporteur to consider the financial and economic aspects of the state of European security and, especially, the ratio between conscripts and regulars in the different countries.

3. Most of the governments concerned are at present of the opinion that a force of 30 divisions may be larger than necessary; the power of modern weapons, including conventional weapons, has increased to such a degree that the comparatively short central front in Europe could probably be defended by a considerably smaller force than the 30 divisions proposed by NATO, providing of course that the troops are fully combat-ready and equipped and can be deployed in accordance with SHAPE instructions for implementing the forward defence strategy. The infrastructure necessary for implementing this strategy should already be in place.

4. Can this reduction be made in the large conscript armies which have existed in continental Europe for the last 100 years? The basis of conscription is that every physically fit male should serve one long period of military service and there-

after be assigned to a reserve unit in which he performs military duties from time to time over a period of perhaps twenty years, i. e. ten to fifteen times the length of his conscription period, in order to keep up his training.

5. This report is an attempt to find an answer to the various problems regarding the ratio between regulars and conscripts, by considering in the WEU framework the political, financial and economic aspects of the situation in each country.

CHAPTER I

The regular army in the United Kingdom

6. In 1957, the United Kingdom Government reverted to the former well-tried British system of a volunteer army. In April 1957, the Minister of Defence, Mr. Duncan Sandys, declared that the government would return to the traditional methods of recruitment and bring national service to an end as soon as voluntary recruitment reached a level which met the defence requirements.

7. Since the last conscript left the army at the end of 1962, recruitment for the army has been a difficult problem. In 1960, the army still had 259,500 men, whereas the present strength is some 180,000 men. It was remarked during the discussions on the report in the Committee that the new British regular forces contain a much higher proportion of men available for combatant duties. This is due to two factors. The first is that, under conscription, a substantial part of a soldier's period of service was spent in training and in preparing for his demobilisation. During this period, it was not economic to send him to distant stations overseas. The second reason is that, when abolishing conscription, the British Government introduced a far-reaching programme of civilianisation, as a result of which a very large number of non-combatant duties previously performed by uniformed personnel are now performed by civilians.

Exposé des motifs
(présenté par M. Berkhan, rapporteur)

Introduction

1. Dans son rapport en date du 11 mars 1965, votre rapporteur recommandait au Conseil que la stratégie de l'O.T.A.N. soit adaptée à la nouvelle situation politique et militaire. Au moment même où ce rapport était discuté à l'Assemblée de l'U.E.O., les ministres de la défense de l'O.T.A.N. se réunissaient à Paris pour discuter de la stratégie alliée et parvenaient à la conclusion que la proposition de M. McNamara était digne d'examen. Cette proposition tendait à créer un comité directeur comprenant les membres les plus importants de l'Alliance en vue de définir les grandes lignes de la stratégie alliée et d'encourager la coordination et la coopération dans la mise en œuvre de cette stratégie. Il faudra assurément un certain temps avant que soient connues les décisions prises à cet égard par les treize gouvernements intéressés. La France a, d'ores et déjà, annoncé qu'elle ne s'intéressait pas à ces discussions.

2. En vue de tenir l'Assemblée informée des possibilités en matière de défense, la Commission des Questions de Défense et des Armements a pensé qu'il serait utile d'étudier les aspects économiques et financiers de la sécurité européenne et, notamment, le rapport observé, dans les différents pays, entre militaires du contingent et soldats de métier.

3. La plupart des gouvernements intéressés sont aujourd'hui d'avis qu'une force de 30 divisions n'est peut-être plus indispensable ; la puissance des armes modernes, y compris les armes classiques, s'est accrue à un tel point qu'il serait probablement possible de défendre le front relativement réduit du Centre-Europe avec des forces sensiblement inférieures aux 30 divisions proposées par l'O.T.A.N. — à condition, évidemment, que les troupes soient parfaitement équipées et prêtes au combat et puissent être déployées conformément aux instructions du S.H.A.P.E. sur l'application de la stratégie de défense avancée. L'infrastructure nécessaire à l'application de cette stratégie devrait maintenant être en place.

4. Est-il possible de procéder à cette réduction compte tenu de l'existence en Europe continentale, depuis un siècle, d'importantes « armées nationales » ? La conscription se fonde sur le principe que tout homme valide doit effectuer une

longue période de service militaire et être ensuite affecté à une unité de réserve dans laquelle il effectue de temps à autre des périodes réparties peut-être sur une vingtaine d'années, c'est-à-dire 10 à 15 fois la durée de son service militaire, en vue de compléter son instruction.

5. Le présent rapport vise à fournir une réponse aux divers problèmes concernant le rapport à observer entre militaires de carrière et militaires du contingent, en examinant, dans le cadre de l'U.E.O., les aspects politiques, économiques et financiers de la situation propre à chacun des pays membres.

CHAPITRE I

L'armée de métier au Royaume-Uni

6. En 1957, le gouvernement britannique est revenu au système éprouvé d'une armée de volontaires. En avril 1957, M. Duncan Sandys, Ministre de la défense, a déclaré que le gouvernement reviendrait aux méthodes traditionnelles de recrutement et mettrait fin au service national dès que le nombre des volontaires aurait atteint le niveau répondant aux besoins de la défense.

7. Depuis que les derniers appelés ont quitté l'armée à la fin de 1962, la question du recrutement est devenue difficile. En 1960, l'armée de terre comptait encore 259.500 hommes, alors qu'elle n'atteint aujourd'hui que 180.000 hommes environ. Il a été signalé, au cours du débat en commission, que la nouvelle armée de métier britannique comprend une proportion bien plus élevée d'hommes disponibles pour les missions de combat. Cette situation est imputable à deux facteurs. Premièrement, sous le régime de la conscription, une partie appréciable du service militaire était consacrée à l'instruction des appelés et à leur préparation en vue de leur démobilisation. Pendant cette période, il n'était pas rentable de les affecter à des postes éloignés outre-mer. Deuxièmement, en abolissant le service obligatoire, le gouvernement britannique a procédé à une vaste réforme qui permet de confier désormais à des civils un grand nombre de missions — autres que les missions de combat — précédemment exécutées par du personnel en uniforme.

8. In 1964-65, the British army was composed of 65 infantry battalions (including 8 Gurkha battalions), 3 parachute battalions, 22 tank and armoured-car regiments, 31 artillery regiments and various engineer and signal regiments. Over the last two or three years, the recruiting figures for the army have fluctuated considerably, hardly ever being satisfactory. Nevertheless, it is unlikely that any British Government will revert to conscription in peacetime.

9. For some time now the real purpose of the territorial army — the forces in reserve — has been under discussion. At present it is composed of volunteers undergoing military training at weekends or a few days at a time. According to the Statement on Defence Estimates 1965, the territorial army is now at approximately 90 % of its peacetime ceiling (120,000 men), the actual number being 105,000 men, who are trained by 2,769 regulars of all ranks.

10. The territorial army has four principal functions : (i) home defence ; (ii) assisting civil defence in the event of a nuclear attack ; (iii) providing reinforcements for regular overseas garrisons ; (iv) providing a framework within which to prepare counter actions against any threat of war.

11. The first function, home defence, is its traditional one ; the second has developed with the advent of nuclear bombs and missiles which may strike the British Isles. The areas of the ten territorial army divisions coincide with those of the civil defence divisions and the two forces frequently train together.

12. The third function, the reinforcement of regular garrisons overseas, consists of providing complete units or individual reinforcements. The "ever-readies" scheme, by which selected territorial army personnel could, "in times of tension", volunteer to serve overseas with the regular army for periods of six months in any one year was adopted in 1962. In 1964, a number of these soldiers were sent to Malaysia. The additional remuneration for such service is £150. The number of "ever-readies" will soon be reduced to 5,000 as was announced by the Defence Ministry on 25th August 1965. The remaining 100,000 men in the territorial army will be liable for call-up for service overseas whenever warlike operations are in preparation or progress. For remaining on call they will receive an annual bounty of £60. It is the government's intention to reduce the 100,000 men to 50,000.

13. One advantage of the British territorial army is its low annual cost of just over £35 million. Another important advantage is the speed with which it can be mobilised, the men already having their uniforms and equipment. The soldiers are also reasonably familiar with their weapons and their training is up to date, whereas men who have been in the reserve for some years, even though they had a sound basic training, are out of touch with tactics and unfamiliar with the latest weapons and therefore require a further period of training to bring them up to date.

14. A disadvantage of the territorial army is that it can only be mobilised by royal proclamation. Furthermore, it is inevitable that the territorial army soldier cannot hope to rival his regular counterpart with only 30 two-hour periods of instruction and two weeks' exercises per year.

15. Shortly after World War II, the territorial army was composed of men who had seen active service in that war. Since then, the bulk of the regular territorial army has been composed of men who had previously undergone two years' national service training, but with the termination of national service the men at present joining the territorial army have no military training or background. Therefore, when all the national servicemen have left the territorial army a decline in efficiency is inevitable.

16. Apart from the territorial army, there is also a territorial army emergency reserve of 6,600 men, whose main rôle is in civil defence.

17. On 22nd April 1965, the Times stated :

"The call for the reduction of the territorial army is made on two scores. The first is the general need to reduce defence expenditure and the calculation that of the £2,000 m which the government sets as its ceiling for such expense, £34 m goes on the territorial army. The second is that the organisation of the territorial army is little suited to the rôle which it is most urgently required to play — namely, reinforcement of the regular army in limited

8. En 1964-65, l'armée britannique comprenait 65 bataillons d'infanterie (dont 8 bataillons de Gurkhas), 3 bataillons de parachutistes, 22 régiments de chars et véhicules blindés, 31 régiments d'artillerie et divers régiments de génie et de transmissions. Au cours des deux ou trois dernières années, les chiffres relatifs au recrutement de l'armée de terre ont varié considérablement sans jamais être satisfaisants. Néanmoins, il est peu probable qu'un gouvernement britannique quelconque en revienne au service obligatoire en temps de paix.

9. Depuis un certain temps, la question se pose de savoir si l'armée territoriale — la force de réserve — est véritablement utile. Elle se compose, à l'heure actuelle, de volontaires qui reçoivent une instruction militaire quelques jours par an ou pendant les week-ends. Selon la Déclaration de 1965 sur les prévisions en matière de défense, l'effectif de l'armée territoriale atteint aujourd'hui 90 % environ de l'effectif fixé comme plafond de temps de paix (120.000 hommes), soit 105.000 hommes qui sont instruits par 2.769 militaires de carrière de tous grades.

10. Le rôle de l'armée territoriale est quadruple et se décompose comme suit : (i) défense nationale; (ii) protection civile en cas d'attaque nucléaire; (iii) fourniture de renforts aux garnisons permanentes outre-mer; (iv) cadre dans lequel sont préparées les contre-mesures en cas de menace de guerre.

11. Le premier rôle, celui de la défense nationale, est l'ancien rôle traditionnel; le second a pris de l'importance depuis l'apparition des bombes et des engins nucléaires qui menacent les Iles britanniques. Les zones affectées aux dix divisions de l'armée territoriale coïncident avec celles de la protection civile et les deux forces se livrent fréquemment à des exercices communs.

12. Le troisième rôle consiste à fournir des unités complètes ou des renforts individuels aux garnisons permanentes outre-mer. Le projet « *ever-readies* » (« toujours prêt »), selon lequel des éléments sélectionnés de l'armée territoriale peuvent « en période de tension » se porter volontaires pour servir outre-mer avec l'armée de métier pour des périodes de six mois par an, a été adopté en 1962. C'est ainsi qu'en 1964, un certain nombre de ces volontaires ont été envoyés en Malaisie. Ces hommes reçoivent une indemnité supplémentaire de 150 livres. Leur nombre sera bientôt ramené à 5.000 comme l'a annoncé le ministère de la défense le 25 août 1965. Les 100.000 hommes restant dans l'armée territoriale pourront être mobilisés pour servir outre-mer chaque fois que des opérations militaires se prépareront ou seront en

cours. Ils toucheront une prime annuelle de 60 livres pour rester à la disposition des autorités. Le gouvernement a l'intention de ramener les effectifs de 100.000 à 50.000.

13. L'un des avantages de l'armée territoriale britannique est qu'elle ne coûte pas cher, un peu plus de 35 millions de livres par an. Un autre avantage important est la rapidité avec laquelle elle peut être mobilisée, les soldats conservant leur uniforme et leur équipement. Ils ont également une connaissance et une pratique suffisantes de leurs armes alors que les hommes qui sont dans la réserve depuis un certain nombre d'années, même s'ils ont reçu une bonne instruction, ne sont plus au courant de la tactique, ne connaissent pas les types d'armes les plus récents et doivent donc effectuer une nouvelle période d'exercice pour parfaire leurs connaissances.

14. L'un des inconvénients de l'armée territoriale est qu'elle ne peut intervenir qu'à la suite d'une proclamation royale. En outre, et c'est inévitable, le soldat de l'armée territoriale ne peut pas espérer rivaliser avec son homologue de l'armée de métier puisqu'il n'effectue que trente périodes d'instruction de deux heures et deux semaines d'exercices par an.

15. Peu après 1945, l'armée territoriale se composait de soldats qui avaient servi pendant la deuxième guerre mondiale. Par la suite, elle a été formée, en grande partie, d'hommes qui avaient déjà effectué deux ans de service militaire, mais, avec la suppression du service national, les jeunes gens qui s'engagent aujourd'hui dans l'armée territoriale n'ont reçu aucune formation et ne possèdent aucune qualification militaire. Il faut donc s'attendre à une diminution de l'efficacité de l'armée territoriale lorsque tous les appelés auront regagné leurs foyers.

16. Il existe également une réserve de l'armée territoriale, pour les cas d'urgence, qui compte au total 6.600 hommes dont le rôle principal est d'assurer la protection civile.

17. On pouvait lire dans le *Times* du 22 avril 1965 :

« La demande de réduction des effectifs de l'armée territoriale se fonde sur deux raisons. La première est la nécessité de réduire, d'une manière générale, les dépenses de défense, et les estimations selon lesquelles, sur les 2 milliards de livres que le gouvernement fixe comme plafond pour ces dépenses, 34 millions iront à l'armée territoriale. La seconde est que l'organisation de l'armée territoriale s'adapte mal au rôle primordial qu'elle est

conventional wars, such as in Aden and Borneo.

.....

The position of Britain is peculiar in that she is the only country in the Western Alliance which has no system of conscription or national service. Traditionally she has met this lack by maintaining a reserve of part-time volunteers. Anyone who proposes abolishing this system has got to suggest some alternative which is equally efficient, is practical, and does not cost more.

.....

To say that there should be no reserve army at all because it costs too much is manifest nonsense. The present territorial army could do with a lot of scaling down, particularly of the over-burden which it has acquired through being modelled as a replica of the regular army. A sum has to be done of what proportion of defence expenditure should be spent on the reserve army, and the costs of the territorial army brought into line with it.

.....

The requirements of limited warfare obviously impose a special difficulty on a citizen volunteer force. Such a force is drawn in essence from the workers in industry. Industry can adjust itself more or less easily to a system by which its members do some part-time training in peacetime, largely in their own time. On general mobilisation, old style, these men would be taken from industry anyway. It is much more difficult to see how industry can adjust itself to releasing men for limited warfare, but if the adjustment has to be made — which it has — the territorial army probably provides the easiest vehicle for making it. The great virtue of the territorial army is that it has learned over many generations to straddle the gap between the military and civilian world. This is a very tricky operation at the best of times : and now that it is to become even harder it will not be facilitated by dispensing with the only instrument which has proved its ability to accomplish this."

CHAPTER II

The new French national service law

18. During the summer, the French Chamber and Senate have been discussing a new law on recruitment for national service. There are three forms of national service : military service, civil defence and service in a civilian capacity in underdeveloped countries or underdeveloped regions of the home country.

19. There has nearly always been military service in France since the time of Napoleon. It became universal under the influence of liberal and egalitarian ideas. This evolution in France took place at a time when the armies needed more and more men and were becoming increasingly larger, the equipment with which they fought remaining relatively cheap as a result of industrial development.

20. Just as automation in private industry makes many unskilled labourers superfluous, in a modern technical army requiring increasing numbers of technicians, the importance of infantrymen is diminishing. A professional army is in a better position than a conscript army to accomplish its technical tasks. In a country like France, with a long military tradition, there is always a danger that a large part of the population will no longer feel it is responsible for bearing its country's defence burden if the military apparatus is entrusted solely to technicians. This is one reason why the new French law seeks a method of combining the national army with the professional army. Another way of dealing with the problem is to consider military service as a means of meeting the personnel requirements of the armed forces, i. e. providing the army with the necessary voluntary manpower, or in other words avoiding recruitment from conscripts alone.

21. At present the army numbers some 330,000 men. This number is essential if the requirements of the armed forces are to be met. By 1966, the number of conscripts will be approximately 420,000. The problem now facing the French Government is whether to call up a restricted number of conscripts for 18 months, or reduce the length of military service to 12 months for all conscripts. If the second solution is adopted, would the manpower required for the army be of a sufficiently high standard ? According to the experts it would not. The government has therefore underlined the advantages of the first solution and opted for a

appelée à jouer, le renforcement de l'armée de métier dans les guerres conventionnelles limitées, comme à Aden et à Bornéo.

.....

La Grande-Bretagne se trouve dans une position particulière en ce sens qu'elle est le seul pays de l'Alliance occidentale à ne pas avoir de système de conscription ou de service national. Elle a toujours comblé cette lacune en maintenant une réserve constituée de volontaires à temps partiel. Quiconque se propose d'abolir ce système doit proposer une alternative qui soit aussi efficace, qui soit pratique et ne coûte pas davantage.

.....

Il est manifestement absurde de prétendre qu'il ne devrait pas exister d'armée de réserve sous prétexte qu'elle coûte trop cher. L'armée territoriale telle qu'elle existe actuellement pourrait subir des réductions importantes, en ce qui concerne notamment les surcharges qui lui ont été imposées pour faire d'elle une réplique de l'armée de métier. Il convient de déterminer le pourcentage des dépenses de défense qui doit être consacré à l'armée de réserve et aligner sur ce chiffre le coût de l'armée territoriale.

.....

Les exigences de la guerre limitée posent à une force de volontaires civils un problème particulier. Une force de ce genre se compose essentiellement d'ouvriers. L'industrie peut s'adapter plus ou moins facilement à un système qui permet au personnel qu'elle emploie de recevoir une instruction à temps partiel, en grande partie durant ses loisirs. En cas de mobilisation générale classique, ces hommes lui seraient de toute façon retirés. Il est beaucoup plus difficile de voir comment l'industrie peut s'adapter de manière à libérer des hommes en vue de conflits limités, mais, si elle doit s'adapter — et il le faudra — l'armée territoriale constitue probablement pour elle le moyen le plus facile d'y parvenir. La grande force de l'armée territoriale est d'avoir appris, au cours des générations, à combler le fossé qui existe entre le monde militaire et le monde civil. C'est une opération très délicate même dans les conditions les plus favorables ; elle tend à devenir encore plus difficile aujourd'hui et elle ne sera pas facilitée par la suppression du seul instrument qui s'est révélé capable de la réaliser. »

CHAPITRE II

La nouvelle loi française relative au service national

18. Au cours de cet été, la Chambre des députés et le Sénat français ont discuté un nouveau projet de loi relatif au service national. Le service national revêt trois formes : le service militaire, la protection civile et le service civil dans les pays sous-développés ou les régions sous-développées de la métropole.

19. Le service militaire a pratiquement toujours existé en France depuis Napoléon et il est devenu universel sous l'influence des idées libérales et égalitaires. Cette évolution est intervenue en France à une époque où les armées exigeaient de plus en plus d'hommes et devenaient de plus en plus importantes, les matériels qu'elles utilisaient demeurant relativement bon marché par suite du progrès industriel.

20. Comme l'industrie privée où l'automatisation rend superflus un grand nombre d'ouvriers non qualifiés, l'armée moderne utilise de plus en plus de techniciens et l'infanterie devient de moins en moins importante. Une armée de professionnels est mieux à même qu'une armée d'appelés d'accomplir les tâches techniques qui lui sont dévolues. Dans un pays tel que la France, qui a derrière lui une longue tradition militaire, il est toujours à craindre qu'une grande partie de la population en vienne à croire qu'elle n'a plus à assumer la charge de la défense nationale si l'appareil militaire n'est confié qu'à des techniciens. C'est l'une des raisons pour lesquelles la nouvelle loi française a recherché une formule permettant d'amalgamer le contingent et l'armée de métier. On peut également aborder le problème en considérant le service militaire comme le moyen de parer aux besoins des armées, c'est-à-dire de leur fournir les personnels volontaires nécessaires, ou en d'autres termes, d'éviter d'avoir recours au seul contingent.

21. A l'heure actuelle, l'effectif des forces armées s'élève à quelque 330.000 hommes. Ce chiffre est essentiel si l'on veut satisfaire les besoins des armées. En 1966, l'effectif de chaque classe s'élèvera à 420.000 hommes environ. Le problème qui se pose actuellement au gouvernement français est de savoir s'il doit limiter le nombre des recrues en maintenant la durée du service à dix-huit mois, ou réduire celle-ci à douze mois pour l'ensemble des jeunes gens astreints au service militaire. Si l'on adopte la seconde solution, le personnel nécessaire aux armées sera-t-il d'une qualité suffisante ? A cette question, les experts répondent par la négative.

period of 18 months' national service ; this was, however, reduced to 16 months by the National Assembly.

22. The government wishes to retain this longer period of service for both military reasons and financial and psychological reasons. As it is possible that the accent will be placed increasingly on the professional army, the draft bill proposed by the government provides only a temporary solution. It is hoped, however, that this bill will provide a basis for a permanent solution in the future.

23. The Senate's Rapporteur on this subject, Mr. André Monteil, expressed the fear that, after 1970, the government would try to institute a purely professional army¹. He was very much against this solution and, for that reason, could not agree with the bill as submitted by the government. The Senate concurred with the opinion expressed by the Rapporteur and rejected the proposed bill by 123 votes to 86.

24. From the financial point of view, the Secretary of State in the Prime Minister's Office, Mr. Jean de Broglie, declared at the same session² that, beginning in 1966, a 12-month period of military service would cost F 750 m more than a 16-month period. From 1969 onwards this difference would increase to F 1,000 m.

25. The system proposed by the government requires an additional amount, in relation to the present budget, of some F 150 m in 1966, F 250 m in 1967 and F 500 m in 1969.

26. It is quite clear that both systems will cost more than the present one, but the government's system will impose less of a burden on the defence budget than that proposed by the Defence Committee of the Senate. The financial question was, of course, only part of the government's reason for not accepting the Senate's proposal, the main reason being that it is impossible to form well-trained units with a military service of 12 months and an inadequate number of professional soldiers and soldiers engaged for 3- or 6-year periods. Account has to be taken of the number of volunteers, which cannot yet be estimated.

1. See *Journal Officiel* (Senate), 17th June 1965, page 642.

2. See *Journal Officiel* (Senate), 17th June 1965, page 652.

27. On 21st June, the National Assembly voted the national service bill, rejected by the Senate, as it stood when first voted upon by the Assembly. According to this bill the length of service is to be 16-months with possible release after 15-months. However, during the sixteenth month the conscript is liable for immediate recall.

28. Reasons for exemption under the new bill are medical unfitness (about 23.5 % of the conscripts are not fit for service), and family reasons (there are nine such cases in which a young man may apply for exemption).

29. The main issue which arose during the debate was whether a professional army would not eventually prove to be the only solution. Speaking on this subject, Mr. François Mitterrand said :

"Mr. Minister — and I am speaking particularly to the Prime Minister — you could have tackled this problem fairly and squarely. You could have defended the principle of professional service leading to a regular army and supported this proposal with arguments of interest which will have to be discussed one day.

Rather than discredit conscription by associating it with lengthy and selective service of varying periods, which is unpopular, you could have treated the regular army as a fundamental problem in the context of world evolution. The capital choice, which remains to be made, could have been laid before the National Assembly and the parliament as a whole.

.....

But if ever France had to wage a nuclear war, in spite of the most accurate calculations, in spite of the deterrent, if we were plunged immediately into all-out warfare, a proposition accepted by our experts, what would people think of the Assembly and the Government which, after discussing the organisation whereby men of France could ensure the defence of the nation, had not thought of adapting the organisation of the forces to the nuclear objectives that the Government itself has in fact defined? The Government has nothing to say.

tive. Le gouvernement a donc souligné les avantages de la première solution et fixé à dix-huit mois la durée du service national qui a, toutefois, été réduite à seize mois par l'Assemblée nationale.

22. Le gouvernement tient à maintenir un service « long » pour des raisons non seulement militaires mais également financières et psychologiques. Si, comme il est probable, l'accent est mis de plus en plus sur l'armée professionnelle, le projet de loi proposé par le gouvernement n'offre qu'une solution de transition. On espère toutefois qu'il permettra d'élaborer une solution définitive.

23. M. André Monteil, rapporteur du Sénat sur cette question, a exprimé la crainte qu'après 1970, le gouvernement ne tente d'instituer une armée composée uniquement de professionnels¹. Il s'est élevé très nettement contre cette solution et, de ce fait, n'a pu donner son accord au projet de loi tel qu'il était présenté par le gouvernement. Le Sénat a partagé l'opinion exprimée par le rapporteur et rejeté le projet de loi par 123 voix contre 86.

24. Parlant du point de vue financier, M. Jean de Broglie, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, a déclaré, lors de la même séance², qu'à partir de 1966, le service de douze mois coûterait 750 millions de francs de plus et, à partir de 1969, 1 milliard de francs de plus que le service militaire de seize mois.

25. Le système proposé par le gouvernement exige, par rapport au budget actuel, un supplément de quelque 150 millions de francs pour 1966, 250 millions de francs pour 1967 et 500 millions de francs pour 1969.

26. Il est tout à fait clair que les deux systèmes seront plus onéreux que le système actuel, mais le système proposé par le gouvernement pèsera moins lourdement sur le budget de la défense que celui de la commission de défense du Sénat. La question financière n'explique évidemment qu'en partie le rejet par le gouvernement de la proposition du Sénat, l'argument essentiel étant qu'il est impossible de constituer des unités prêtes au combat avec un service de douze mois et un nombre insuffisant de soldats de carrière et d'engagés pour des périodes de trois ou six ans. Il convient de tenir compte du nombre de ces volontaires, mais il est jusqu'ici impossible de le déterminer.

1. Voir Journal Officiel (Sénat) du 17 juin 1965, page 642.

2. Voir Journal Officiel (Sénat) du 17 juin 1965, page 652.

27. L'Assemblée nationale s'est prononcée le 21 juin sur le projet de loi relatif au service national, rejeté par le Sénat tel qu'il avait été adopté par l'Assemblée en première lecture. Aux termes de ce projet, la durée du service doit être de seize mois, avec possibilité de libération anticipée après quinze mois. Toutefois, les militaires du contingent sont toujours susceptibles d'être immédiatement rappelés au cours du seizième mois.

28. Aux termes du nouveau projet de loi, les motifs d'exemption sont l'inaptitude physique médicalement reconnue (23,5 % des appelés ne sont pas aptes à servir) et diverses raisons d'ordre familial (il existe à cet égard neuf cas dans lesquels un jeune homme peut demander à être exempté).

29. Au cours des débats, la discussion a porté essentiellement sur la question de savoir si l'armée de métier n'apparaîtrait pas, en définitive, comme la seule solution. A ce propos, M. François Mitterrand a déclaré :

« M. le Ministre — et je le dis plus encore à M. le Premier ministre — vous auriez pu aborder le problème carrément. Vous auriez pu défendre le principe du service professionnel conduisant à l'armée de métier et soutenir cette thèse avec des arguments intéressants qu'il faudra bien un jour discuter.

Plutôt que de discréditer la conscription en l'associant à un service sélectif long et inégal, et impopulaire, vous auriez pu traiter de l'armée de métier comme d'un problème fondamental face à l'évolution du monde. Vous auriez pu saisir l'Assemblée nationale et le parlement tout entier du choix capital qui reste à faire.

.....

Mais si jamais la France devait supporter une guerre atomique malgré les meilleurs calculs, malgré la dissuasion, si elle devait connaître une guerre immédiate de représailles totale, thèse admise par nos spécialistes, comment jugerait-on l'assemblée et le gouvernement qui, discutant des structures qui permettront aux hommes de France d'assurer la défense nationale, n'auraient pas songé à adapter la structure des armées aux objectifs nucléaires que précisément le gouvernement a lui-même définis ? Or, le gouvernement ne dit rien.

I repeat, that is what is most surprising. I think, until further notice, that if the Government has nothing to say it is because it does not wish to say anything — it is concealing its aims from its own majority and from the country as well as from the opposition.

.....

Is the situation developing so quickly as to justify so many contradictions? As Mr. Michel Debré wrote in one of his works: 'The equality to which a French citizen is most attached is equality in military service, and this is so widespread that it could be considered as the basis of the Republic, and it is'.

.....

This naturally leads me to think that starting with theoretical equality in military service, selective service will lead to an army of the powers that be."

30. Speaking on behalf of the Government, Mr. Georges Pompidou, Prime Minister, said:

"...In particular, it has been pointed out that we were proposing to fix the duration of military service at eighteen months whereas in practice young recruits serve only sixteen months.

It is true that legally the period of military service is eighteen months and the last contingents served for sixteen months. The Government is prepared to accept the amendment tabled by MM. Moynet, Le Theule, d'Aillières and Sanguinetti for reducing the duration of service to sixteen months, provided that under Article 26 the three months' notice of recall before the end of the period of service is reduced to one month.

.....

With your permission, I wish to explain briefly a term frequently used with some confusion in the course of this debate: I refer to the term 'regular army'.

Everyone mentions the 'regular army' and then, with few exceptions, casts it aside without giving a very precise definition of what is meant by this term. If 'regular army' is taken to mean an army composed only of professionals cut off from the nation, in the service of a more or less foreign or even

national sovereign, it is certain that the army towards which we are moving is not a regular army. But it is also certain that in this army, the trained soldiers, whether regulars or conscripts, will be used to operate the principal weapons and for one good reason: the use of these weapons calls for ability and long training, whether it is a question of nuclear weapons, the air force, the navy, or modern tanks. No one can turn down this idea and I defy anyone in a government post to do so.

But the point I wish to make is this: I felt that this criticism of the regular army and the desire to cast this term aside in some cases concealed a certain distrust regarding the rôle of the army which I can in no wise accept where our own army is concerned.

Admittedly, in the recent past, the inevitable policy of decolonisation — which was started too late moreover — caused some confusion in the minds of officers who for more than ten years had had the task of fighting and dying in colonial wars.

But this is past history. The shadow, moreover, fell only on a minority: our officers, NCOs and soldiers are truly faithful to the tradition of the French army which is to serve, and to serve the Republic."

31. The new bill on conscription contains two paragraphs on non-military service within the framework of conscription, i.e., service in a civilian capacity. The first is the defence service, i.e. civil defence. The civil defence service was created by the Executive Order of 7th January 1959, but until now, however, it has only existed on paper. Under the new bill, conscripts can now apply to do their active service in the civil defence corps. How the articles of the bill will be applied nobody can say, but it is not likely that they will be implemented on a large scale before 1970. The creation of a civil defence corps will involve a heavy outlay not only in respect of daily expenditure but also capital expenditure since no capital equipment for such a corps exists.

32. The other new services created by this law are those for technical aid and co-operation. These

Je le répète, c'est ce qui est le plus surprenant ! et je pense, jusqu'à nouvel ordre, que si le gouvernement ne dit rien, c'est parce qu'il ne veut rien dire, c'est parce qu'il dissimule ses objectifs aussi bien à l'opposition qu'à sa majorité et au pays.

.....

L'évolution est-elle si rapide qu'elle justifierait tant de contradictions ? M. Michel Debré notait, dans un de ses ouvrages : 'L'égalité à laquelle le citoyen français est le plus attaché est l'égalité devant le service militaire, au point que cette dernière a pu être considérée comme la base de la République, et qu'elle l'est'.

.....

Je suis donc naturellement conduit à penser qu'on peut commencer par l'égalité théorique du service militaire et que, passant par le service sélectif, on en arrivera à l'armée du régime. »

30. Prenant la parole au nom du gouvernement, M. Georges Pompidou, Premier ministre, a déclaré :

« ...On nous a signalé, en particulier, que nous proposons de fixer la durée du service à dix-huit mois alors que, dans la pratique, les jeunes soldats n'accomplissent qu'un service de seize mois.

Il est exact que la durée légale du service militaire est de dix-huit mois et que les dernières classes ont été maintenues sous les drapeaux pendant seize mois. Le gouvernement est disposé à accepter l'amendement présenté par MM. Moynet, Le Theule, d'Aillières et Sanguinetti et qui tend à réduire la durée du service à seize mois, sous réserve qu'à l'article 26 la possibilité de rappel sous les drapeaux trois mois avant l'expiration du service soit ramenée à un mois.

.....

Qu'on me permette de donner encore quelques explications sur un terme fréquemment employé au cours de ce débat, d'une manière assez confuse : c'est celui d'armée de métier.

Chacun évoque l'armée de métier, pour la rejeter, à de rares exceptions près, sans qu'on sache très exactement ce que l'on entend par « armée de métier ». Si l'on appelle « armée de métier », une armée composée uniquement de professionnels coupés de la nation, au service d'un souverain plus ou moins étranger

ou même national, il est certain que l'armée vers laquelle nous tendons n'est pas une armée de métier. Mais il est également certain que dans l'armée vers laquelle nous tendons, les soldats exercés, de carrière ou engagés, seront employés pour servir les armes principales et pour une bonne raison : ces armes, qu'il s'agisse des armes atomiques, de l'aviation, de la marine, des chars modernes, demandent une instruction prolongée et une compétence. Personne ne peut refuser cette notion et je défie bien qui que ce soit de la refuser s'il était au gouvernement.

Mais — et c'est là que je voudrais en venir — il m'a semblé que ces critiques contre l'armée de métier et cette volonté de rejeter ce terme cachaient chez quelques-uns une certaine méfiance à l'égard du rôle de l'armée, méfiance dont je ne saurais en aucun cas admettre qu'elle s'appliquât à notre armée.

Certes, dans un passé récent, la politique inéluctable de décolonisation — trop tard entreprise d'ailleurs — a jeté quelque trouble dans la conscience d'officiers à qui, depuis plus de dix ans, on donnait comme mission de se battre et de mourir dans des guerres coloniales.

Mais ceci appartient au passé. Cette ombre n'a d'ailleurs atteint qu'une minorité : nos officiers, nos sous-officiers, nos soldats sont profondément fidèles à la tradition de l'armée française qui est de servir et de servir la République. »

31. Deux chapitres du nouveau projet de loi concernent deux formes de service non militaire accompli dans le cadre du service national. Le premier porte sur le service de défense, et concerne notamment la protection civile. Un corps de défense a été institué par l'ordonnance du 7 janvier 1959, mais jusqu'ici toutefois, il n'a existé que sur le papier. Dans le cadre du nouveau projet de loi, les jeunes gens peuvent faire acte de volontariat pour accomplir un service actif dans les corps de défense. On ne peut encore dire comment seront appliqués les articles du projet, mais il est peu probable qu'ils concernent des effectifs importants avant 1970. La création d'un corps de défense exigera un effort financier considérable non seulement en ce qui concerne les dépenses quotidiennes, mais également les dépenses en capital étant donné que ce corps ne dispose d'aucun équipement de base.

32. La loi porte également création de deux nouveaux services : ceux de l'aide technique et de la

institutes already existed although not based on a law. So far, more than 4,000 young men who have theoretically completed their military service, in fact performed voluntary service in a civilian capacity as teachers in Algeria, agronomists in Morocco, assistants to cultural attachés in Latin American countries, etc. A distinction is made between technical aid, which applies to French overseas departments and territories, and technical co-operation, which applies to service carried out in independent countries which have bilateral technical aid agreements with France. The status of persons in this service will be defined by law. Conscripts who applied for this service may be attached to a military unit in their home country when they have completed their service.

33. A young man who applies for this kind of service has first to obtain the approval of the Minister of the Armed Forces and then that of the ministries concerned with overseas technical aid and co-operation.

CHAPTER III

Conscript armies

(a) Belgium

34. Belgium's principal military commitment to NATO is in Germany where some 30,000 Belgian troops are assigned to the forces of the NATO central front in Europe. These troops are supported by the Belgian air force equipped with seventy-four F-104G Starfighters.

35. The conscription law in Belgium dates from the first world war and is based on the need for all young men without exception to serve a fixed period in the armed forces. The various Belgian political parties, however, intend to propose that this service be reduced to a minimum. In the Autumn of 1959, the period of service was reduced from 15 to 12 months, but there is pressure in certain quarters for a further reduction to nine or even six months.

36. The Belgian conscription law of 1957 states that conscript service is compulsory for every Belgian male citizen. This obligation is valid for a period of fifteen years. There are numerous grounds for exemption or deferment under this law.

37. The system is controlled at local and regional level by a tribunal composed of a magistrate, a civil servant and an army officer.

38. The Belgian 1964 White Paper on Defence stated that the period between 1960 and 1964 should be considered as a modernisation period for the three services, in particular the army. During that time, the numbers required were never reached, but this was considered to be due to the low birth rate during the war years. It was hoped that the lack of manpower would be overcome in future years.

39. In May 1965, the Minister of Defence, Mr. Segers, declared that a full-time professional army would not be a good solution for Belgium. He by far preferred a mixed system, based on three elements: a first category composed of regular soldiers; a second category composed of short-service volunteers serving for three or four years; and a third category composed of soldiers recruited on a selective basis who undertake to serve for eighteen months or two years, during which time the army would assure them a technical formation, thus obtaining maximum results. The Minister said he was very much against the idea of having a conscript service of six months. At the moment, the Belgian army, totalling 82,500 men, had some 48,000 conscripts a year on twelve months' service, 21,000 of whom served in Germany, and the remaining 27,000 in Belgium. If conscript service were reduced to six months, it would involve training two intakes of 24,000 conscripts each year and this, in turn, would necessitate the employment of several thousand additional professional soldiers to train these conscripts.

40. In order to ensure adequate recruitment of short-service volunteers, and to retain sufficient authority over the allocation of the yearly amount of the defence budget, it is necessary for the budget to be directly related to the gross national product. A certain percentage of the latter could be the basis for this budget subject to revision every four years.

41. Short-service volunteers, called NATO technicians, are those who enlist or re-enlist for periods varying from one to six years after serving their period of conscription. Although they are called NATO technicians, they do not necessarily hold technical posts; they might equally well be infantrymen filling the more interesting senior privates' and junior NCOs' posts in front-line units. The NATO technicians begin by doing a full year's normal conscript service, after which they attend a special school where they are prepared for the military tasks ahead of them. At the end of his service, a NATO techni-

coopération. Ces services existaient déjà sans être régis par un texte de loi. Jusqu'à présent, plus de 4.000 jeunes gens qui accomplissaient théoriquement leur service militaire ont en fait servi volontairement à titre civil en tant que professeurs en Algérie, agronomes au Maroc, attachés culturels adjoints en Amérique latine, etc. La loi établit une distinction entre l'aide technique qui concerne les départements et territoires français d'outre-mer, et la coopération technique qui s'applique au service accompli dans des pays indépendants liés à la France par des accords techniques bilatéraux. Les jeunes gens affectés à ces deux formes de service sont soumis à des statuts particuliers qui seront fixés par la loi. Ils pourront, à l'issue de leur période de service, recevoir une affectation militaire dans la métropole.

33. Les jeunes gens qui optent pour ces deux formes de service doivent d'abord obtenir l'accord du ministre des armées et des ministères qu'intéressent l'aide technique et la coopération outre-mer.

CHAPITRE III

Les « armées nationales »

(a) Belgique

34. La Belgique remplit son principal engagement militaire à l'égard de l'O.T.A.N. en maintenant en Allemagne quelque 30.000 hommes qui font partie des forces de l'Alliance sur le front du Centre-Europe. Ces troupes sont complétées par la force aérienne belge équipée de soixante-quatorze Starfighter F-104G.

35. La loi belge sur la conscription remonte à la première guerre mondiale ; elle est fondée sur l'obligation, égale pour tous, de servir pendant une certaine période dans les forces armées. Toutefois, les divers partis politiques belges ont l'intention de demander une réduction maximum de la durée du service militaire. A l'automne 1959, le temps de service a été ramené de quinze à douze mois, mais dans certains milieux des pressions s'exercent pour le réduire encore à neuf ou même à six mois.

36. La loi belge de 1957 sur la conscription dispose que le service militaire est obligatoire pour tout citoyen belge du sexe masculin. Ses obligations s'étendent sur quinze ans. La loi prévoit de nombreux cas d'exemption et d'ajournement.

37. Le système est contrôlé à l'échelon local et régional par un tribunal comprenant un magistrat, un fonctionnaire et un officier.

38. Le livre blanc sur la défense de 1964 déclare que la période comprise entre 1960 et 1964 doit être considérée comme une période de modernisation pour les trois armes, en particulier pour l'armée de terre. Au cours de cette période, le niveau des effectifs nécessaires n'a jamais été atteint, mais on impute cet état de choses à la faiblesse du taux de natalité pendant les années de guerre. On espère, dans les années à venir, résoudre le problème de l'insuffisance du recrutement.

39. En mai 1965, M. Segers, Ministre de la défense, a déclaré que l'armée de métier ne constitue pas, pour la Belgique, la solution idéale. Il se prononce plutôt en faveur d'une « armée mixte » qui s'appuie sur trois éléments : des militaires de carrière, des volontaires à court terme engagés pour trois ou quatre ans et des miliciens recrutés sélectivement et effectuant dix-huit mois ou deux ans de service militaire rentable leur assurant une instruction technique et un rendement maxima. Le ministre s'est déclaré tout à fait opposé à l'idée d'un service militaire de six mois. A l'heure actuelle, l'armée belge qui compte au total 82.500 hommes dispose chaque année de quelque 48.000 miliciens à douze mois, répartis à raison de 21.000 en Allemagne et de 27.000 en Belgique. Ramener le service militaire à six mois reviendrait à instruire, deux fois par an, 24.000 miliciens dont l'instruction exigerait plusieurs milliers de militaires de carrière supplémentaires.

40. Pour permettre de recruter des volontaires à court terme en nombre suffisant et de conserver un contrôle suffisant sur l'allocation des crédits prévus chaque année au budget de la défense, il importe de lier directement ce budget au produit national brut, sous forme d'un pourcentage qui serait réétudié tous les quatre ans, par exemple.

41. Les volontaires à court terme, désignés sous le nom de techniciens O.T.A.N., sont des hommes qui se sont engagés ou rengagés pour des périodes allant de un à six ans après avoir accompli leur service militaire. Bien qu'on les appelle techniciens O.T.A.N., ils ne sont pas nécessairement affectés à des postes techniques ; ils peuvent tout aussi bien servir dans l'infanterie comme soldats de première classe ou sous-officiers subalternes et occuper les postes les plus intéressants dans les unités de première ligne. Les techniciens O.T.A.N. commencent par accomplir un service militaire normal d'un an, puis ils sont envoyés

cian receives a bonus which, after five years, may amount to \$2,000. If he wishes to stay in the forces, he may sign on as a regular.

42. The scheme has not been a great success. There was some enthusiasm in the years 1960-61 but present recruitment figures are far from encouraging. The Belgian Government is thinking of introducing a new kind of two-year voluntary service but, generally speaking, military service is not viewed very favourably in Belgium.

43. The Defence Minister emphasised that it was not possible for Belgium to base its defence on anything other than the Atlantic Alliance. Autonomous defence would be out of the question and, as can be seen in Sweden, it is extremely costly.

(b) *Netherlands*

44. The Netherlands army is slightly larger than that of Belgium — 87,000 as opposed to 82,500 men.

45. As is the case in Belgium and in certain other countries, men in the Netherlands do not find a military career sufficiently attractive as a profession. The government intends to carry out an experiment in 1966 by recruiting volunteers willing to serve for four years, particularly in the technical field.

46. At present, the Netherlands army is composed of 20 % professional soldiers and 80 % conscripts ; there are virtually no short-service volunteers. It is firmly believed that without conscription the Netherlands forces could never meet their NATO commitment of two divisions at 75 % combat-ready strength.

47. Military service in the Netherlands is based on a conscription law specifying the period for which recruits are required to serve. This period varies in each of the three services : 16 months in the army, 22 months in the navy and 18 to 20 months in the air force. A further distinction is made for different grades : conscripts who become officers serve for longer than those who remain privates, while the period of service also varies for those who have received a technical education in the army.

48. There is no special compensation scheme for those who serve longer than others ; training

received in the army is considered to be sufficient compensation in itself. There is also a considerable difference in pay for officers, NCOs and privates. A conscript private receives 1 guilder 50 cents per day, whereas a conscript officer receives the same salary as a regular officer, apart from benefits such as pensions, etc.

49. In 1965, there were some 57,000 conscripts in the army ; of these, there are always approximately 17,500 undergoing training. With the remainder, i.e. some 40,000 men, plus 6,500 conscripts available for immediate call-up, two divisions could be maintained. The total combat-ready force comprises 2,500 officers, 12,000 NCOs and technicians and 32,400 conscripts. Problems concerning conscription, short-service and regular engagements are at present being studied by a committee which will report to the Minister of Defence at the end of 1965.

(c) *Luxembourg*

50. On 3rd March 1965, Mr. Marcel Fischbach, Minister of the Armed Forces of the Grand Duchy of Luxembourg, speaking in the Chamber of Deputies, said :

“...I do not deny that the sum total of the military budget is appreciable and I shall endeavour not to lose sight of the financial aspect of military policy. But you will no doubt agree with me that the cost of the army is not exceptional, whether as a proportion of the State budget (3.65 %) which has shown a steady fall for several years, or as a levy on the gross national product (1.6 %).

I would add that here, as in all democracies, public opinion judges defence expenditure by over-simplified criteria, denying that any economic benefit accrues from the expenditure.

This over-simplification is at odds with the true facts of the situation today because a more objective analysis shows that 90 % of military expenditure goes straight back into our national economy, 76 % of which is in the form of salaries, pensions, maintenance and supplies.

.....

Once the principle of maintaining an army is accepted — and here I come to a very

dans une école spéciale qui les prépare aux tâches militaires qui les attendent. A la fin de cette période, un technicien O.T.A.N. reçoit une prime qui peut s'élever, au bout de cinq ans, à 2.000 dollars. S'il désire rester dans l'armée, il peut également contracter un engagement de longue durée.

42. Ce projet n'a pas eu un succès considérable. Un certain enthousiasme s'était manifesté en 1960-1961, mais les chiffres actuels relatifs au recrutement sont loin d'être encourageants. Le gouvernement belge envisage d'instituer une nouvelle forme de service volontaire de deux ans, mais, d'une manière générale, le service militaire n'est pas accueilli très favorablement en Belgique.

43. Le ministre de la défense a souligné que la sécurité de la Belgique ne peut reposer que sur l'Alliance atlantique. Il ne peut être question d'une défense autonome qui, comme le montre l'exemple de la Suède, serait extrêmement onéreuse.

(b) Pays-Bas

44. Les effectifs de l'armée néerlandaise sont un peu plus élevés que ceux de l'armée belge, 87.000 contre 82.500 hommes.

45. Comme c'est le cas en Belgique et dans certains autres pays, la carrière militaire ne présente pas un attrait suffisant pour les jeunes Néerlandais. C'est pourquoi le gouvernement se propose de tenter, en 1966, une expérience en recrutant des volontaires désireux de faire quatre ans de service, notamment dans les branches techniques.

46. A l'heure actuelle, l'armée néerlandaise comprend 20 % de soldats de métier et 80 % d'appelés ; il n'y a pratiquement pas de volontaires à court terme. On est fermement convaincu que, sans le service militaire, les forces néerlandaises ne pourraient jamais tenir leur engagement vis-à-vis de l'O.T.A.N. de constituer deux divisions prêtes au combat, à 75 % de leur effectif.

47. Le service militaire est fondé, aux Pays-Bas, sur une loi précisant la période pendant laquelle les recrues sont tenues de servir. Cette période varie pour chacune des trois armes : seize mois pour l'armée de terre ; vingt-deux mois pour la marine et de dix-huit à vingt mois pour l'armée de l'air. Une autre distinction intervient pour les différents grades — les appelés qui deviennent officiers effectuent un service plus long que ceux qui restent simples soldats — et la durée du service varie également pour ceux qui ont reçu une instruction technique dans l'armée de terre.

48. Il n'existe pas de système de compensation particulier pour ceux qui servent au-delà de la

durée légale ; on considère que l'instruction reçue dans l'armée constitue en elle-même une compensation suffisante. Il existe également des différences sensibles entre les soldes versées aux officiers, sous-officiers et soldats. Un deuxième classe, par exemple, reçoit 1,50 florin par jour, tandis qu'un officier reçoit la même solde que son homologue de carrière, à l'exception des sommes perçues au titre de pensions, etc.

49. En 1965, l'effectif du contingent s'élève à quelque 57.000 hommes, dont 17.500 environ sont toujours en cours d'instruction. Avec l'effectif restant, quelque 40.000 hommes, et les 6.500 jeunes gens susceptibles d'être immédiatement appelés sous les drapeaux, il serait possible de former deux divisions. La force prête au combat compte au total 2.500 officiers, 12.000 sous-officiers et techniciens et 32.400 militaires du contingent. Les problèmes relatifs au service militaire, au service à court terme et aux militaires de carrière sont actuellement à l'étude d'une commission qui doit faire rapport au ministre de la défense à la fin de 1965.

(c) Luxembourg

50. Le 3 mars 1965, M. Marcel Fischbach, Ministre de la force armée du Grand-Duché de Luxembourg, prenant la parole à la Chambre des députés, déclarait :

« ... Je ne conteste pas que la somme globale du budget militaire est appréciable et je m'efforcerai de ne jamais perdre de vue l'aspect financier de la politique militaire. Vous devez néanmoins convenir avec moi que le coût de l'armée n'a rien d'exceptionnel, ni dans sa proportion dans le budget de l'Etat (3,65 %), en constante diminution depuis des années, ni par le prélèvement qu'il impose sur le produit national brut (1,6 %).

J'ajoute que chez nous, comme d'ailleurs dans toutes les démocraties, l'opinion publique juge les dépenses selon des critères simplistes niant toute utilité économique quelconque aux dépenses.

Or ce jugement simpliste est à l'encontre de la réalité contemporaine plus réaliste car une analyse plus objective montre que 90 % des dépenses militaires font directement retour à notre économie nationale, dont 76 % sous forme de salaires, pensions, entretien et approvisionnement.

.....

Le principe du maintien de l'armée admis — et l'on arrive à l'aspect très important du pro-

important aspect of the military problem — how is it to be recruited ?

.....

The fact is that the number of volunteers is still too low to meet the needs of the army for protective assignments on the national territory and for the build-up of an allied contribution.

.....

General military service, therefore, must be maintained, at least for the present reorganisation of our defence forces.

.....

The form of our defence effort was to be changed again with effect from 1960 when the government, anxious to reduce the burden of compulsory military service, promised to contribute to NATO an M-day artillery battalion as a combat unit.

In addition, it was necessary to build up one mobile infantry battalion, two static battalions and several companies (MP, communications, transport). The total strength to fill out the territorial forces was fixed at approximately 3,500 soldiers.

.....

The ideal solution for the government — and I hope this will be achieved in a few years' time — is to reserve conscripts exclusively for the territorial forces and infrastructure services and, in any case, I promise that in the event of hostilities no conscript will be posted to artillery."

As from 1st January 1966, the conscription period is to be reduced to six months.

(d) Italy

51. The Italian army which, with the inclusion of 80,000 carabinieri, at present totals some 372,000 men, is undergoing development in all fields, particularly where personnel is concerned. The most serious problem lies not in the recruitment of ordinary military personnel but of technicians.

52. There are three separate stages of military service. The first is essentially concerned with

turning civilians into soldiers, this task being carried out at the conscripts' training centre. The second stage is a period of training in units and military instruction of a more intensive nature. The third stage is completed in specialised schools catering for different branches of the army. After this, soldiers are trained in the important manoeuvres of larger units.

53. Military service was reduced to 15 months in 1963.

CHAPTER IV

Federal Republic of Germany

54. The German system of conscription is based on a conscription law of 21st July 1956. The first conscripts were called up for 12 months' military service in 1957. The conscription period was subsequently raised to 18 months in 1962.

55. The German army is composed of three main categories: regulars, volunteers on short-service engagements varying from 3 to 12 years, and conscripts serving a period of 18 months. Regulars account for some 15 % of the army, short-service enlistments almost 50 % and conscripts approximately 35 %. This means that nearly half the forces are volunteers, while some two-fifths are serving for 18 months.

56. The German conscription law makes provision for a kind of selective military service, designed to meet the needs of the forces. All male citizens of the Federal Republic are liable for armed service between their nineteenth and forty-sixth birthdays but in fact not all the men available are called up, conditions of acceptance being so high that many fail to qualify.

57. Various incentives are offered to conscripts, once they have joined up, to encourage them to enlist for longer than 18 months. Others sign short-service engagements direct from civilian life. The majority of the more interesting or responsible tasks are reserved for men serving for longer than the 18-months' minimum. An engagement of more than one year is an essential precondition for becoming a reserve officer, while servicemen wishing to fly must enlist for at least

blème militaire — comment alors faut-il prévoir le recrutement de celle-ci ?

.....

Il s'avère que le nombre des volontaires est encore trop restreint pour que l'armée puisse s'en contenter au regard des missions de couverture du territoire national et de la mise sur pied d'une contribution alliée.

.....

Le service militaire général devra donc, du moins quant à la présente organisation de nos forces de défense, être maintenu.

.....

A partir de 1960, la forme de notre effort de défense devait être changée encore une fois quand le gouvernement, soucieux de réduire la charge du service militaire obligatoire, promettait à l'O.T.A.N. une contribution, à titre d'unité d'intervention, d'un bataillon d'artillerie du jour M.

En plus, il fallait prévoir la mise sur pied des forces territoriales sous forme d'un bataillon d'infanterie mobile, de deux bataillons statiques et de plusieurs compagnies (MP, transmissions, transport). Le total des effectifs prévus pour étoffer les forces territoriales était fixé à environ 3.500 soldats.

.....

La solution idéale pour le gouvernement consiste — et j'espère que nous y arriverons d'ici quelques années — à réserver les appelés exclusivement aux forces territoriales ainsi qu'aux services de l'infrastructure, et, en toute hypothèse, je promets qu'en cas de conflit aucun appelé ne sera incorporé dans l'artillerie. »

A dater du 1^{er} janvier 1966, la durée du service militaire doit être ramenée à six mois.

(d) *Italie*

51. L'armée italienne, compte tenu de 80.000 carabinieri, ne compte à l'heure actuelle que 372.000 hommes ; elle est actuellement en évolution dans tous les domaines, notamment en ce qui concerne le personnel. Le problème le plus grave se pose non pas à propos du recrutement du personnel militaire ordinaire, mais de celui des techniciens.

52. Les jeunes gens qui accomplissent leur service militaire passent par trois phases distinctes. La

première porte essentiellement sur la transformation du civil en soldat ; cette tâche est confiée au centre d'instruction des appelés. La deuxième phase porte sur l'entraînement au sein des unités et sur l'instruction militaire d'un caractère plus intensif, et la troisième sur la spécialisation dans les écoles relevant des différentes armes. L'entraînement des soldats se poursuit ensuite lors des grandes manœuvres d'unités plus importantes.

53. Le service militaire a été ramené à quinze mois en 1963.

CHAPITRE IV

La République Fédérale d'Allemagne

54. Le service militaire, en Allemagne, est fondé sur la loi du 21 juillet 1956, et c'est en 1957 que les premières recrues ont été appelées pour effectuer un service militaire de douze mois. La durée du service militaire a été portée à dix-huit mois en 1962.

55. L'armée allemande comprend trois grandes catégories : les professionnels, les volontaires ayant contracté des engagements limités allant de trois à douze ans et les appelés accomplissant un service de dix-huit mois. Les soldats professionnels représentent environ 15 % des effectifs, les engagés à court terme presque 50 % et les appelés environ 35 %. Autrement dit, près de la moitié des soldats sont des volontaires tandis que les deux cinquièmes environ servent pendant dix-huit mois.

56. La loi allemande sur le service militaire prévoit une sorte de service militaire sélectif, conçu pour répondre aux besoins des armées. Tous les citoyens ouest-allemands de sexe masculin sont astreints au service armé entre 19 et 46 ans, mais, en fait, un quart seulement des hommes reconnus aptes au service sont incorporés, tant la sélection est sévère.

57. Divers avantages sont offerts aux appelés, une fois qu'ils sont sous les drapeaux, pour les encourager à s'engager pour des périodes supérieures à dix-huit mois. D'autres contractent des engagements « courts » alors qu'ils sont encore dans la vie civile. La majorité des tâches qui présentent de l'intérêt ou impliquent des responsabilités sont réservées aux jeunes gens qui servent au-delà de la période minimum de dix-huit mois. Pour devenir officier de réserve, il faut contracter un engage-

six years. Before soldiers who have signed for limited periods leave the forces, they are entitled, depending on their length of service, to receive free training in an army technical or administrative school of their own choosing which will fit them for a trade in civilian life.

58. Soldiers on short-service engagements may become regulars after completing a satisfactory period of service. They may also re-enlist for a further period of up to 15 years and receive gratuities varying between 1,000 and 6,000 DM, depending on the length of service completed.

59. Short-service soldiers who have served for at least four years also receive, on demobilisation, an allocation for readapting themselves to civilian life. This sum is equivalent to 75 % of the last month's salary received and, according to length of service, is payable for periods varying from 6 months to 3 years. There is provision for the promotion of soldiers on short-service engagements and promotion for conscripts is now under consideration.

60. Replying to Recommendation 117 adopted by the Assembly of WEU during its session held in Paris from 31st May to 3rd June 1965, the Federal Minister of Defence said :

"The Federal Government will do all it can to see that the WEU Council makes a thorough study of Recommendation 117 of the Assembly of WEU.

As far as the two points specifically mentioned in the written question are concerned, I reply as follows :

(a) As regards the appropriate proportion of regular or short-service personnel and those called up for national service, the Federal Ministry of Defence carried out a study which enabled reference figures for the total strength of the Germany army to be determined. What are known as planning standards for personnel are based on these reference figures. These standards give information on the percentage of certain categories (officers, medical officers, non-commissioned officers or sergeant-majors, short-service per-

sonnel, national servicemen) as compared with the total estimated figure. By comparing the estimates for each category (obtained by the use of the above planning standards) with actual numbers, it is possible to see whether numbers are insufficient or excessive.

Information relating to the structure of total strengths obtained with the help of these planning standards, is important when decisions are taken affecting personnel and organisation.

A scientific study on the ideal proportion of regular soldiers, on the one hand, and short-service personnel and national servicemen, on the other, to supplement the studies already made, would be welcomed.

(b) The Federal Government has already taken numerous measures to ensure the social and material security of regular or short-service personnel. Regular soldiers benefit from improvements in salary scales and from other advantages in the same way as civil servants.

Measures taken in favour of short-service personnel are particularly numerous. I give the following examples :

- accommodation allowances ;
- military travel warrants ;
- improvement in demobilisation grants to help readaptation to civilian life, and subsidies ;
- improved occupational promotion prospects ;
- interest-free loans ;
- guarantee of admission to the administrative services of the German army to all non-commissioned officers signing on for twelve years.

The Federal Defence Ministry is envisaging further measures. Without prejudice to these, it would be most desirable to obtain other proposals, from a debate in WEU, with a view to improving the social and material security of regular and short-service personnel."

ment d'une durée supérieure à un an, tandis que pour être affecté dans l'armée de l'air, il faut s'engager pour au moins six ans. Avant de quitter l'armée, un soldat qui a contracté un engagement « court » peut recevoir gratuitement, en fonction de son temps de service, une formation professionnelle dans une école technique ou administrative de son choix qui le préparera à l'exercice d'un métier dès son retour dans la vie civile.

58. Un soldat qui a contracté un engagement « court » peut devenir soldat de carrière après avoir accompli une période d'exercice satisfaisante. Il peut également contracter un nouvel engagement d'une durée maximum de quinze ans, et reçoit une prime variant entre 1.000 et 6.000 DM, selon le temps de service accompli.

59. Un soldat qui a contracté un engagement « court » et qui a servi pendant quatre ans au moins reçoit également, lors de sa libération, une certaine allocation pour lui permettre de se réadapter à la vie civile. Cette somme représente 75 % de la dernière solde mensuelle perçue, et le paiement peut en être étalé, suivant la durée du service, sur une période allant de six mois à trois ans. Des promotions sont prévues pour les soldats qui ont contracté un engagement « court » et l'on envisage actuellement la possibilité de promotions pour les appelés.

60. En réponse à la Recommandation n° 117 adoptée par l'Assemblée de l'U.E.O. au cours de la session qui s'est tenue du 31 mai au 3 juin 1965 à Paris, le ministre fédéral de la défense a déclaré :

« Le gouvernement fédéral fera tout ce qui est en son pouvoir pour que le Conseil de l'U.E.O. examine à fond la Recommandation n° 117 de l'Assemblée de l'U.E.O.

En ce qui concerne les deux points mentionnés plus spécialement dans la question écrite, je répons comme suit :

(a) En ce qui concerne la proportion adéquate entre militaires de carrière, d'une part, et engagés et soldats du contingent, d'autre part, le ministre fédéral de la défense a procédé à des études qui ont permis d'établir des chiffres de référence pour la structure des effectifs de l'armée allemande. C'est à partir de ces chiffres que l'on a fixé des normes dites de planification des effectifs. Ces normes donnent des informations sur les pourcentages de certaines catégories (officiers, officiers du service de santé, sous-

officiers ou adjudants, engagés, soldats du contingent) par rapport au chiffre global prévu. C'est en comparant les prévisions pour chaque catégorie, obtenues à l'aide des normes de planification, avec les effectifs réels que l'on peut voir si les effectifs sont insuffisants ou excédentaires.

Les renseignements relatifs à la structure des effectifs, obtenus à l'aide des normes de planification, sont importants pour prendre les décisions touchant les effectifs et l'organisation.

Une étude scientifique sur la proportion idéale entre militaires de carrière, d'une part, et engagés et soldats du contingent, d'autre part, comme complément aux études déjà présentées, doit être accueillie favorablement.

(b) Le gouvernement fédéral a déjà pris de nombreuses mesures pour assurer la sécurité sociale et matérielle des militaires de carrière et des engagés. Au même titre que les fonctionnaires, les militaires de carrière bénéficient de l'amélioration du régime des salaires et d'autres avantages.

Les mesures prises en faveur des engagés sont particulièrement nombreuses. Je cite, à titre d'exemples :

- allocation de primes de logement,
- billets de voyage pour militaires,
- augmentation des primes de transition pour faciliter le retour à la vie civile et subventions,
- amélioration des conditions de promotion professionnelle,
- prêts sans intérêt,
- promesse d'accès au service administratif de l'armée allemande à tous les sous-officiers engagés pour douze ans.

Le ministère fédéral de la défense prévoit d'autres mesures. Sans préjudice de ces dernières, il serait très souhaitable d'obtenir d'autres propositions, grâce à un débat au sein de l'U.E.O., en vue d'améliorer la sécurité sociale et matérielle des militaires de carrière et des engagés. »

Conclusions

61. The United Kingdom Government's decision to abandon the principle of a conscript army has meant the creation of an entirely professional army. A professional army can achieve a higher degree of combat-readiness than a conscript army. Other problems, such as special legislation for overseas service, for service in faraway areas where the government considers it necessary to station troops, conditions of service and so forth, can be overcome much more easily with a fully professional army than with a conscript army. Recruits to a regular army have to accept its conditions; others do not go to the recruiting office.

62. Financially, it is difficult to estimate whether a professional army such as the United Kingdom has at present is more, less, or just as costly, as the army it had before 1962 when the last conscript completed his service. It is certainly not easy to give exact figures. For instance, in the 1960 British defence budget, the provision for the army was £478 million, with 258,300 men in service. Of these, 160,200 were regular soldiers and 98,100 national servicemen. The total defence budget was then 7.2 % of the gross national product. In 1965, the army comprises 177,200 soldiers, all of them regulars, the cost being £555.6 million. The defence budget today is 7.1 % of the gross national product.

63. If the £478 million of the 1960 army budget had increased by 3.5 % per annum to meet rising costs, it would have reached £552 million by 1965, or only £4 million less than the actual 1965 budget, although there are now 90,000 fewer men in service. Compared to a mixed system, therefore, the professional army seems a more expensive proposition.

64. Furthermore, there remains a serious difficulty arising from the establishment of a regular army, i.e. how to ensure sufficient reserves. Nowadays, even a reserve force has to be well trained for its duties. If the British Government's new scheme goes through, then the entire reserve force will amount to only 50,000 men, among them 5,000 "ever-readies". These figures are small indeed. A further difficulty — perhaps not too serious for the United Kingdom, which has an old tradition of regular forces — is how

to bridge the gap between the military and civilian worlds.

65. The new French national service Act might produce the answer to the question: "Will it be possible for France to recruit sufficient regular soldiers to follow the British example or will France have to adopt a system of selective service?" Since the Revolution, France has always had conscription and no one can predict the attitude young Frenchmen would take if confronted with the question of whether or not to engage voluntarily for a three- to six-year period in the army. The new conscription Act is therefore marked provisional; in 1970, the then French Government will have to take a definite decision on the future of its military forces.

66. The official attitude of the French Government towards a 12 months' period of service is quite clear, i.e. it considers it impossible to constitute well-trained units within this period; an additional 3 or 4 months are required.

67. The French Prime Minister, Mr. Pompidou, stated in the French National Assembly that employment of the principal weapons, conventional and non-conventional, required technical military ability, and a long period of training was therefore necessary.

68. The two chapters of the new Act (Nos. V and VI), concerning non-military service within the framework of conscription, civil defence service and service in the form of technical aid and co-operation to underdeveloped countries or French overseas *départements*, constitute a new type of national service. It might be interesting to follow the initiation and development of this.

69. Conscript armies still exist in Belgium, the Netherlands, Luxembourg, Italy and Germany. The smaller countries appear to have greater difficulty in engaging enough regular soldiers or short-service volunteers than the larger ones. In Belgium, the system of NATO technicians has not been a great success. New plans are now being considered for the introduction of a new kind of two-year voluntary service. In the Netherlands, the defence authorities have always been reluctant to shorten the period of conscription or even go over to a trial period of voluntary service.

Conclusion

61. La décision du gouvernement britannique de renoncer au principe d'une « armée nationale » a entraîné la création d'une armée purement professionnelle qui peut atteindre un degré plus élevé de préparation au combat qu'une armée nationale. Elle permet également de résoudre beaucoup plus facilement certains autres problèmes tels que la législation particulière qui régit le service outre-mer, le service dans des théâtres lointains où le gouvernement estime indispensable de stationner des troupes, les conditions de service, etc. Les volontaires pour l'armée de métier doivent en accepter les conditions ; les autres ne se présentent pas au bureau de recrutement.

62. Du point de vue financier, il est difficile de déterminer si une armée de métier telle que l'armée britannique actuelle est plus, moins ou tout aussi coûteuse que l'armée qui existait en 1962, date à laquelle le dernier appelé a terminé son temps de service. Il n'est certainement pas facile de donner des chiffres exacts. Par exemple, le budget de la défense britannique pour 1960 prévoyait 478 millions de livres pour une armée dont l'effectif s'élevait à 258.300 hommes, dont 160.200 militaires de carrière et 98.100 appelés. Le budget de la défense représentait alors, au total, 7,2 % du produit national brut. En 1965, l'effectif de l'armée s'élève à 177.200 hommes, tous militaires de carrière, et bénéficie de crédits qui atteignent 555,6 millions de livres. Le budget de la défense britannique représente aujourd'hui 7,1 % du produit national brut.

63. Si le budget de l'armée pour 1960 s'était accru de 3,5 % par an pour tenir compte de l'augmentation des coûts, il serait passé de 478 millions à 552 millions de livres pour 1965, soit 4 millions de livres seulement de moins que le budget réel, bien que les effectifs sous les armes aient été réduits de 90.000. Comparée à « l'armée mixte », l'armée de métier paraît donc constituer une solution plus onéreuse.

64. Par ailleurs, la création d'une armée de métier laisse sans solution un problème délicat, celui de la constitution de réserves suffisantes. De nos jours, l'armée de réserve elle-même doit être parfaitement entraînée aux tâches qui lui sont dévolues. Si le nouveau projet du gouvernement britannique est adopté, l'effectif de l'armée de réserve n'atteindra au total que 50.000 hommes, parmi lesquels 5.000 constamment prêts au combat (« *ever-readies* »). Ces chiffres sont vraiment peu élevés. Un autre problème — peut-être moins important

au Royaume-Uni qui a derrière lui toute une tradition en matière d'armée de métier — est de savoir comment combler le fossé existant entre le monde militaire et le monde civil.

65. Il se peut que la nouvelle loi française sur le service national apporte une réponse à la question de savoir si la France sera en mesure de recruter des personnels de carrière en nombre suffisant pour suivre l'exemple britannique ou si elle devra adopter un système de service sélectif. Depuis la Révolution, la France a toujours connu la conscription, et personne ne peut prévoir la réaction des jeunes Français face au problème de l'engagement volontaire pour trois ou six ans. La nouvelle loi française n'est donc qu'une solution de transition. Le gouvernement français devra prendre, en 1970, une décision définitive en ce qui concerne l'avenir de ses forces armées.

66. L'attitude officielle du gouvernement français vis-à-vis du service de douze mois est particulièrement nette : il estime qu'il est impossible de former des unités aptes au combat dans un laps de temps aussi limité, et que trois ou quatre mois supplémentaires sont nécessaires.

67. Le Premier ministre français, M. Pompidou, a déclaré devant l'Assemblée nationale que le service des armes principales, qu'il s'agisse des armes atomiques ou classiques, exige de la compétence technique et une instruction prolongée.

68. Deux chapitres de la nouvelle loi (titres V et VI) concernent deux types de service non militaire accomplis dans le cadre du service national : le service de défense et le service de l'aide technique et de la coopération intéressant les pays étrangers ou les départements français d'outre-mer insuffisamment développés. Il s'agit en fait d'une nouvelle forme de service national dont il pourrait être intéressant de suivre la mise en œuvre et le développement.

69. Les « armées nationales » existent encore en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Italie et en Allemagne. Les petits pays paraissent rencontrer plus de difficultés que les grands pour recruter des soldats de métier et des volontaires à court terme en nombre suffisant. En Belgique, la formule des techniciens O.T.A.N. n'a pas connu un grand succès. Des projets sont actuellement à l'étude concernant l'institution d'une nouvelle forme de service volontaire de deux ans. Aux Pays-Bas, les autorités militaires ont toujours hésité à réduire la durée du service militaire ou même à

Military service is not viewed very favourably in any of the Benelux countries. For this reason, your Rapporteur believes that a purely regular army could hardly be established in those countries. If conscription were abolished, the army would certainly be considerably reduced.

70. In Italy, conscription is a fairly new idea as Italy has a long tradition of regular armies. Problems of personnel relate mainly to the technical sections.

71. After the heated discussion in the 1950s, it is very unlikely that in Germany the general public would again be willing to accept the idea of a regular army. The mixed system of conscription and regular service seems to give the required results.

72. This leads your Rapporteur to the conclusion that in most of the WEU countries conscript armies, together with volunteers serving for a certain period, and a growing proportion of regular officers and NCOs, are here to stay. At the same time, it is clear that a change in the length of military service has repercussions outside one's own frontiers. Nowadays, press, radio and television give extensive coverage to important military matters such as the period of conscription. For instance, when Belgium lowered its conscription period from 15 to 12 months, serious reper-

cussions were felt not only within the Belgian army itself, but also in the Netherlands, Luxembourg, Germany and France. Comparison between neighbouring countries is made the more easily, since conscripts in the allied armies perform virtually the same duties. Furthermore, a Defence Minister wishing to change the period of national service could assure his countrymen that an efficient army can be formed with soldiers having trained for a short period, while another Defence Minister could well assert the contrary.

73. Defence Ministers should look more seriously at these problems and always consider the repercussions of their respective conscription policies outside the national framework. This, combined with consultations with their colleagues in the framework of WEU, would benefit the western defence effort. This applies equally to policies affecting the ratio of regular to conscript personnel, and particularly the period of conscription. It is not sufficient merely to repeat that defence is indivisible. This concept has to be brought home to the ordinary soldier. He will not believe his country's defence policy is sound when, for doing similar jobs, young men in different countries are being trained for dissimilar periods.

accepter, à titre expérimental, l'institution du service volontaire. D'une manière générale, le service militaire n'est pas accueilli très favorablement dans les pays du Benelux. C'est pourquoi votre rapporteur estime qu'il serait difficile de créer, dans ces pays, une armée composée uniquement de soldats de métier. Si la conscription était abolie, les effectifs des forces armées seraient certainement sensiblement réduits.

70. La conscription est une idée assez nouvelle en Italie qui a derrière elle une longue tradition d'armées de métier. Les problèmes de recrutement concernent surtout les branches techniques.

71. Après les débats animés qui ont eu lieu en Allemagne vers les années 1950, il est peu vraisemblable que l'opinion publique soit à nouveau disposée à accepter l'idée d'une armée de métier. La solution mixte — appelés et professionnels — paraît donner les résultats souhaités.

72. Ces diverses considérations permettent à votre rapporteur de conclure que la plupart des pays de l'U.E.O. s'attachent à la formule de l'« armée nationale » comprenant également des volontaires engagés pour une certaine période et un pourcentage croissant d'officiers et de sous-officiers de carrière. Par ailleurs, il est clair que toute modification de la durée du service militaire a des répercussions en dehors des frontières nationales, à une époque où la presse, la radio et la télévision consacrent une large place aux questions militaires de cette importance. Par exemple, la réduction par

la Belgique de la durée du service militaire de quinze à douze mois a eu de sérieuses répercussions non seulement au sein de l'armée belge elle-même, mais également aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne et en France. La comparaison entre pays voisins est d'autant plus facile que les appelés font pratiquement les mêmes tâches dans les diverses armées alliées. Enfin, deux ministres de la défense souhaitant modifier la durée du service militaire pour accroître l'efficacité de l'armée peuvent fort bien tenir, à leurs compatriotes respectifs, des propos contradictoires suivant qu'ils sont partisans d'un service long ou d'un service court.

73. Les ministres de la défense devront donc examiner plus attentivement ces problèmes en pensant constamment aux répercussions que peuvent avoir hors des frontières nationales leurs politiques respectives en ce qui concerne la durée du service militaire. Les consultations qu'ils auront par ailleurs avec leurs collègues dans le cadre de l'U.E.O. ne pourront que favoriser l'effort de défense de l'Occident. Ceci vaut également pour le rapport à observer entre militaires du contingent et soldats de métier, et notamment pour la durée du service militaire. Il ne suffit pas de répéter que la défense est indivisible : il faut que ce principe soit également compris du simple soldat qui ne croira jamais que la politique de défense de son pays est saine si, pour accomplir des tâches aussi semblables, les jeunes gens, dans les divers pays, doivent effectuer un service d'une durée aussi variable.

APPENDIX — ANNEXE

National service figures — Army

Effectifs du contingent — Armée de terre

Country Pays	Proportion of the army formed by national servicemen Proportion de l'armée de terre formée par les troupes du contingent	Daily pay of national service privates (\$ equivalent) Solde journalière des simples soldats du contingent (en équivalent \$)
Fed. Rep. of Germany Rép. Féd. d'Allemagne	1965 : 57.5 %	0.75
Belgium Belgique	1965 : 52.0 %	0.3
France	1965 : 63.4 %	1964 : 0.06 1965 : 0.1
Italy Italie	1964 : 66.1 %	0.2
Luxembourg	1965 : 50.0 %	0.44
Netherlands Pays-Bas	1965 : 67.59 %	From 0.2 de To 0.42 ¹ à
United Kingdom Royaume-Uni	1960 ² : 38.4 %	1962 ³ : From 0.61 de To 1.47 ¹ à

1. According to seniority.
Selon l'ancienneté.

2. Last year of recruitment for compulsory national service.
Dernière année de recrutement pour le service militaire obligatoire.

3. Last year of service for national servicemen.
Dernière année où aient été conservées sous les drapeaux des troupes du contingent.

N. B. The decimal point is used throughout this table.

Le point, et non la virgule, est utilisé dans ce tableau pour indiquer les décimales.

State of European space activities
The political choice

REPORT ¹

submitted on behalf of the Committee on Space Questions ²
by Mr. Brown, Rapporteur

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION

on the state of European space activities — The political choice

EXPLANATORY MEMORANDUM

submitted by Mr. Brown, Rapporteur

A. Introduction

B. European co-operation in space research and development

— European Space Research Organisation (ESRO)

— European Organisation for the Development and Construction of Space Vehicle Launchers (ELDO)

C. Europe's future in space

— Scientific research

— Technological applications

— Launcher development

— The commercial sector

D. Co-operation between Europe and the United States

E. Conclusions

APPENDICES

I. Space work being carried out by the countries of Western European Union

II. 1965 Space budget

1. Adopted in Committee by 13 votes to 0 with 1 abstention.

2. *Members of the Committee*: Mr. Bourgoïn (Chairman); Sir Eric Errington (Substitute: Royle), Mr. Berkhan (Vice-Chairmen); MM. Amatucci, Brown, De Grauw, Duynstee, Edwards, Hellige, Lord Jellicoe, Marchese

Lucifero d'Aprigliano, MM. von Merkatz, Meyers, Montini, Nessler (Substitute: Ehm), Pic (Substitute: Jacquet), Ruygers (Substitute: Bos), Schaus, Seffrin, Tinaud, Vallauri (Substitute: Matteotti).

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Etat des activités européennes en matière spatiale**Le choix politique****RAPPORT ¹**

présenté au nom de la Commission des Questions Spatiales ²
par M. Brown, rapporteur

TABLE DES MATIÈRES**PROJET DE RECOMMANDATION**

sur l'état des activités européennes en matière spatiale — Le choix politique

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par M. Brown, rapporteur

A. Introduction**B. Coopération spatiale européenne dans le domaine de la recherche et de la mise au point**

— L'Organisation Européenne de Recherches Spatiales (C. E. R. S.)

— L'Organisation Européenne pour la mise au point et la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux (C. E. C. L. E. S.)

C. L'avenir de l'Europe dans l'espace

— Recherche scientifique

— Applications techniques

— Mise au point des lanceurs

— Le secteur commercial

D. Coopération entre l'Europe et les Etats-Unis**E. Conclusion****ANNEXES****I. Activités des pays de l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine spatial****II. Budget spatial pour 1965**

1. Adopté par la commission par 13 voix contre 0 et 1 abstention.

2. Membres de la commission : M. Bourgoin (président) ; Sir Eric Errington (suppléant : Royle), M. Berkhan (vice-présidents) ; MM. Amatucci, Brown, De Grauw, Duynstee, Edwards, Hellige, Lord Jellicoe, Marchese Lucifero

d'Aprigliano, MM. von Merkatz, Meyers, Montini, Nessler (suppléant : Ehm), Pic (suppléant : Jacquet), Ruygers (suppléant : Bos), Schaus, Seffrin, Tinaud, Vallauri (suppléant : Matteotti).

N.B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the state of European space activities
The political choice

The Assembly,

Having examined the report "state of European space activities, the political choice";

Considering that the development and welfare of Europe call for political decisions on European activities in space ;

Aware that only the governments of the member States can lay down guidelines for long-term goals ;

Further aware that if such guidelines, e.g. in the field of telecommunications, are not established now Europe will stand no chance of keeping abreast with Russia and America in this field,

RECOMMENDS TO THE COUNCIL

That the member governments prepare a ministerial conference so that decisions may be taken on European activities in space and the means of carrying them out, as well as on the organisations for implementing such decisions ;

And more specifically :

That the governments lay down the short- and long-term space goals ;

That financial means be provided for achieving these goals within the fixed time-limit ;

That an authority be set up for co-ordinating all the work of ESRO, ELDO and possibly other European and national space activities ;

That a decision be taken as to whether ELDO should commence the development of second generation launchers ;

That goals be defined for co-operation between the European countries and the United States.

Projet de recommandation
sur l'état des activités européennes en matière spatiale
Le choix politique

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport « Etat des activités européennes en matière spatiale — Le choix politique » ;

Considérant que le développement et la prospérité de l'Europe exigent que des décisions politiques soient prises dans le domaine des activités européennes en matière spatiale ;

Consciente de ce que les lignes directrices concernant les objectifs à long terme ne peuvent être formulées que par les gouvernements des Etats membres ;

Consciente, en outre, de ce que si ces lignes directrices, dans le domaine des télécommunications par exemple, ne sont pas formulées dès maintenant, l'Europe n'aura aucune chance de combler son retard par rapport à l'U. R. S. S. et aux Etats-Unis,

RECOMMANDE AU CONSEIL

Que les gouvernements membres préparent une conférence ministérielle en vue de prendre des décisions concernant les activités européennes dans le domaine spatial, les moyens de les mener à bien, ainsi que les organisations chargées de les appliquer ;

Et plus particulièrement :

Que les gouvernements définissent les objectifs à court et à long terme en matière spatiale ;

Qu'ils fournissent les moyens financiers permettant de réaliser ces objectifs dans les délais fixés ;

Qu'une autorité soit créée en vue de coordonner toutes les activités du C. E. R. S. et du C. E. C. L. E. S., et éventuellement les autres activités européennes et nationales dans le domaine de l'espace ;

Qu'une décision soit prise en ce qui concerne la mise au point, par le C. E. C. L. E. S., d'un lanceur de la seconde génération ;

Que soient définis les objectifs de la coopération entre les pays européens et les Etats-Unis.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Brown, Rapporteur)

A. Introduction

1. In November 1964, the Assembly established the Committee on Space Questions with responsibility for keeping under review all questions appertaining to space.

2. Up till then, space questions had been dealt with by the Committee on Defence Questions and Armaments which from time to time discussed reports on this subject, submitted by Colonel Bourgoïn. In the Autumn of 1961, Colonel Bourgoïn took the initiative of inserting in the report "State of European security 1956-1961" (Document 215) a chapter entitled "Space war or space co-operation? The European point of view"; this chapter included tables showing the American and Russian launchings up to that date. On the recommendation of the Committee, the Assembly urged the member governments to take the initiative for a joint American-European programme. On 3rd May 1962, Colonel Bourgoïn submitted a separate report (Document 232) on this subject. The Assembly agreed that if space research and development were to go ahead the final political responsibility should rest with a committee of Heads of State or Government within the framework of the European political union previously thought possible. On 9th November 1964, Colonel Bourgoïn submitted a second report on progress in space technology and possible repercussions on strategy (Document 322).

3. In this last report, the Assembly adopted the view that the member governments, in their capacity as member governments of ELDO, be urged to call for a new programme for this organisation with the objective of reaching the most advanced level of development as soon as possible.

4. According to the preamble of the modified Brussels Treaty, the member States of WEU had the following aims in mind when concluding this Treaty :

"To strengthen, with these aims in view, the economic, social and cultural ties by which they are already united ;

To co-operate loyally and to co-ordinate their efforts to create in Western Europe a firm basis for European economic recovery ;

.....

To promote the unity and to encourage the progressive integration of Europe ;

To associate progressively in the pursuance of these aims other States inspired by the same ideals and animated by the like determination ;"

In replying to the Recommendations attached to previous reports, the Council of Ministers has rightly interpreted the Treaty by adopting the view that the Assembly has every right to discuss space affairs.

5. When preparing this report, your Rapporteur was able to base it on previous efforts (and their results) of his predecessor in this field. When summarising the achievements in the space field to date, in the appendices to this report, your Rapporteur had no need to go further back than 1964. Moreover, in this report it is his intention to give special consideration to the political problems facing European countries in their quest for knowledge and expertise in the field of space research and development.

6. The previous reports also stressed the urgency for Europe to undertake investigations into space problems if their scientists and technologists were to keep abreast of the rapidly-developing techniques in space research.

7. Clearly, America and the Soviet Union are devoting a vast amount of resources, both materially and financially, to space objectives and, in particular, to a lunar landing. The latest successful launching of Gemini V, with its conclusive proof that man can survive space travel for a considerable period without ill-effects from weightlessness, together with the earlier successes of Vostok II and Gemini IV projects, which confirmed that man can, in effect, "walk" in space without ill-effects, will undoubtedly give further impetus to plans for a lunar landing with the

Exposé des motifs

(présenté par M. Brown, rapporteur)

A. Introduction

1. En novembre 1964, l'Assemblée créait la Commission des Questions Spatiales et lui donnait pour mandat d'étudier sous tous leurs aspects les problèmes relatifs à l'espace.

2. Jusqu'alors, ces questions avaient été de la compétence de la Commission des Questions de Défense et des Armements qui discutait, de temps à autre, des rapports présentés par le colonel Bourgoïn. A l'automne 1961, celui-ci prit l'initiative d'insérer, dans le rapport sur l'état de la sécurité européenne 1956-1961 (Document 215), un chapitre intitulé « Guerre spatiale ou coopération spatiale? Le point de vue de l'Europe » ; ce chapitre comprenait plusieurs tableaux faisant le point des lancements réalisés à ce jour par les Américains et les Russes. Sur la recommandation de la commission, l'Assemblée invita les gouvernements membres à rechercher les possibilités d'élaboration d'un programme commun entre l'Amérique et l'Europe. Le 3 mai 1962, le colonel Bourgoïn présenta un rapport distinct (Document 232) sur cette question. Sur la proposition du rapporteur, l'Assemblée souligna que, si l'on souhaitait voir progresser la recherche et la mise au point en matière spatiale, il convenait d'en confier la responsabilité politique la plus élevée à un comité des chefs d'Etat ou de gouvernement dans le cadre de l'union politique prévue. Le 9 novembre 1964, le colonel Bourgoïn présenta un second rapport sur les progrès dans la connaissance de l'espace et ses incidences possibles sur la stratégie (Document 322).

3. L'Assemblée fit sienne l'opinion du rapporteur selon laquelle les gouvernements des Etats membres devraient insister, en leur qualité de membres du C.E.C.L.E.S., sur la définition, pour cette organisation, d'un nouveau programme devant mener dès que possible à atteindre le niveau des réalisations les plus élevées.

4. Si l'on se réfère au préambule du Traité de Bruxelles modifié, les pays membres de l'U.E.O. étaient résolus, en concluant ce traité :

« A resserrer, dans cet esprit, les liens économiques, sociaux et culturels qui les unissent déjà ;

A coopérer loyalement et à coordonner leurs efforts pour constituer en Europe occidentale une base solide pour la reconstruction de l'économie européenne ;

.....

A prendre les mesures nécessaires afin de promouvoir l'unité et d'encourager l'intégration progressive de l'Europe ;

A associer progressivement à leurs efforts d'autres Etats s'inspirant des mêmes principes et animés des mêmes résolutions. »

Dans ses réponses aux recommandations figurant dans les rapports précédents, le Conseil des Ministres a parfaitement interprété le traité en déclarant que l'Assemblée est tout à fait compétente pour discuter des questions spatiales.

5. Lors de la préparation du rapport qui vous est présenté, votre rapporteur a pu prendre pour base les efforts de son prédécesseur et les résultats qu'il avait obtenus dans ce domaine. Dans le résumé, figurant en annexe, des réalisations enregistrées à ce jour en matière spatiale, votre rapporteur n'a pas eu besoin de remonter plus loin que 1964. Par ailleurs, il a l'intention d'accorder une attention toute particulière aux problèmes politiques qui se posent aux pays européens dans leur recherche des connaissances et des techniques intéressant l'étude et la mise au point dans le domaine spatial.

6. Les précédents rapports ont également souligné l'urgence, pour l'Europe, d'entreprendre l'étude des problèmes spatiaux si elle veut que ses chercheurs et ses techniciens se maintiennent au courant de l'évolution rapide des techniques dans le domaine de la recherche spatiale.

7. Les Etats-Unis et l'Union Soviétique consacrent manifestement des ressources considérables, du point de vue matériel et financier, aux programmes spatiaux et, singulièrement, à l'envoi d'un homme dans la lune. Le dernier lancement de Gemini V (qui a été couronné de succès et a fourni la preuve concluante que l'homme peut supporter les voyages dans l'espace pendant des périodes considérables sans souffrir de son état d'apesanteur) et les lancements de Vostok II et de Gemini IV qui l'ont précédé (et qui ont confirmé que l'homme peut en fait « marcher » dans l'espace sans consé-

inevitable increase in resources needed to be allocated for its achievement.

8. It is against this background that the member States of Europe must consider their rôle in the space programme and assess what proportion of their resources they are prepared to allocate for space research so that Europe will not become an onlooker in a development which can only be described as a fantastic evolution in technology during the last decade. There is here a political choice to be made individually by the member States and jointly in the European space agencies.

B. European co-operation in space research and development

9. Your Rapporteur would like to recall that two organisations established in Europe for carrying out work in the field of space, i.e. the European Space Research Organisation (ESRO) and the European Organisation for the Development and Construction of Space Vehicle Launchers (ELDO), indicate our governments' wish for co-operation and harmony between member States on the one hand and between Europe and the wider international field on the other.

European Space Research Organisation (ESRO)

10. Article V of the Convention for the establishment of ESRO, which only entered into force on 20th March 1964 although signed on 14th June 1962, outlines the programme for the organisation if it was to fulfil its purpose :

"In order to fulfil its purpose the organisation shall carry out a programme of scientific research and related technological activities. It may in particular :

- (a) design and construct sounding rocket payloads, satellites and space probes, carrying instruments provided by member States or by the organisation itself ;
- (b) procure launching vehicles and arrange for their launching ;

- (c) provide means for the reception, collection, reduction and analysis of data ;
- (d) support research and development as required for its programme ;
- (e) promote and provide for contacts between scientists and engineers, their interchange and advanced training ;
- (f) disseminate information among member States ;
- (g) co-operate with research institutions in the member States and assist in the co-ordination of their efforts ;
- (h) make contractual arrangements for the use of launching ranges for rockets and satellites and other facilities available in member or other States."

11. It is important to point out that ESRO is fulfilling this programme to a very large extent. It has had the advantage of having an eight-year budgetary programme which has allowed it to formulate policy well ahead of current requirements and therefore to deploy its forces effectively.

European Organisation for the Development and Construction of Space Vehicle Launchers (ELDO)

12. Article 2 of the Convention establishing ELDO, which was signed on 29th March 1962 and entered into force on 29th February 1964, was less precise :

"(1) The organisation shall have as its aim the development and construction of space vehicle launchers and their equipment suitable for practical applications and for supply to eventual users.

(2) The organisation shall concern itself only with peaceful applications of such launchers and equipment.

(3) The results of the work of the organisation shall be freely accessible to member States, in accordance with the provisions of this Convention.

(4) The organisation shall seek to promote the co-ordinated development of techniques

quences graves) stimuleront certainement à nouveau les projets d'expédition dans la lune, qui exigeront inévitablement un accroissement des ressources nécessaires à leur réalisation.

8. C'est dans ce contexte que les Etats membres européens doivent envisager le rôle qui leur revient dans l'exécution des programmes spatiaux et calculer le pourcentage de ressources qu'ils sont disposés à consacrer à la recherche spatiale afin que l'Europe ne devienne pas le simple spectateur d'un processus qui ne peut être considéré que comme une évolution fantastique de la technique au cours de la dernière décennie. C'est là un choix politique qu'il appartient aux Etats membres de faire individuellement, d'une part, et conjointement au sein des organisations spatiales européennes, d'autre part.

B. Coopération spatiale européenne dans le domaine de la recherche et de la mise au point

9. Votre rapporteur tient à rappeler que l'existence, en Europe, de deux organisations qui se consacrent au domaine spatial, l'Organisation Européenne de Recherches Spatiales (C.E.R.S.-ESRO) et l'Organisation Européenne pour la mise au point et la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux (C.E.C.L.E.S.-ELDO), montre que nos gouvernements souhaitent une coopération harmonieuse entre Etats membres, d'une part, entre l'Europe et le reste du monde, d'autre part.

L'Organisation Européenne de Recherches Spatiales (C.E.R.S.)

10. L'article V de la convention portant création du C.E.R.S., qui n'est entrée en vigueur que le 20 mars 1964 bien qu'elle ait été signée le 14 juin 1962, donne les grandes lignes du programme que l'organisation doit exécuter pour réaliser les objectifs qui lui sont assignés :

« Pour réaliser ses objectifs, l'Organisation met en œuvre un programme de recherches scientifiques et d'activités techniques qui s'y rapportent. Elle peut notamment :

- (a) étudier et construire des charges de fusées-sondes, des satellites et des sondes spatiales, portant des appareils scientifiques fournis par les Etats membres ou par l'Organisation elle-même ;
- (b) procurer des véhicules de lancement et se charger de leur lancement ;

- (c) se charger de la réception, du rassemblement, du dépouillement et de l'analyse des données ;

- (d) contribuer aux travaux de recherche et de développement nécessaires à son programme ;

- (e) assurer et développer les contacts entre chercheurs et ingénieurs ainsi que les échanges et la formation supérieure de spécialistes ;

- (f) diffuser des informations parmi les Etats membres ;

- (g) collaborer avec les institutions scientifiques des Etats membres et contribuer à la coordination de leurs efforts ;

- (h) conclure des accords pour l'utilisation de bases de lancement de fusées et de satellites ainsi que d'autres installations que les Etats membres ou d'autres Etats pourront mettre à sa disposition. »

11. Il convient de souligner que le C.E.R.S. exécute actuellement la majeure partie de ce programme. Il a eu la chance de pouvoir étaler ses dépenses budgétaires sur une période de huit ans, ce qui lui a permis de formuler une politique en regardant au-delà des nécessités actuelles et de déployer ses forces d'une manière efficace.

L'Organisation Européenne pour la mise au point et la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux (C.E.C.L.E.S.)

12. L'article 2 de la convention portant création du C.E.C.L.E.S., qui a été signée le 29 mars 1962 et est entrée en vigueur le 29 février 1964, est moins précis :

« (1) L'Organisation a pour objet la mise au point et la construction de lanceurs d'engins spatiaux et de leur équipement appropriés à leur utilisation pratique et à leur livraison aux utilisateurs éventuels.

(2) L'activité de l'Organisation ne portera que sur les utilisations pacifiques de ces lanceurs et de leur équipement.

(3) Les résultats des travaux de l'Organisation seront librement accessibles aux Etats membres conformément aux dispositions de la présente Convention.

(4) L'Organisation s'efforcera de favoriser de façon coordonnée le développement des tech-

relevant to its activity in the member States and shall assist member States, on request, to make use of the techniques used or developed in the course of its work."

13. The development of a launcher has progressed slowly and the target date for a trial launching is now confidently expected for early 1967, eventually becoming operational in 1968-69. Clearly the problem facing ELDO is for whom they are designing the launcher. The specifications for size, thrust and orbital requirements depend very much upon the nature of the payload. To date, they have had to plan for a large astronomical satellite of indeterminate size and dimensions, and whilst the ELDO launcher will be one of the largest for lower orbital use, it would seem to your Rapporteur that this has had a somewhat limiting effect upon the scope in design.

14. Appendices I and II show a synopsis of the space work being carried out by the countries of Western European Union and an analysis of resources allocated to space research by the member States, both nationally and internationally.

C. Europe's future in space

15. Having established the two European organisations and seen them carry through their initial programmes it now becomes important to reappraise the objectives that have been set them and to assess their rôle in the future.

16. It seems to your Rapporteur that a clear distinction should be made between space research in the sense of scientific research and the development of launchers.

Scientific research

17. There can be little doubt that achievements to date confirm how valuable it is for our scientists to be able to obtain experience in space research by participating in international space affairs with the United States of America and Russia.

18. In the European universities these scientists will be able to pass on the knowledge acquired to their students; they can indicate new directions in which the scientific research should move. In the universities and institutes of space research

the European graduates are able to find employment and apply their skills. It is therefore possible to avoid a brain drain out of Europe with the consequent advantage of improving the standard of higher scientific education in the member States.

19. The question now is whether present European space research is adequate and attractive enough to young Europeans. It seems to your Rapporteur that European space objectives should be stepped up in order to keep abreast of current developments in the international field. This is a major political decision which must be taken in the immediate future.

20. It must be recognised that the greater the efforts of American and Russian scientists, the greater the difficulties of keeping abreast for European space research. Your Rapporteur would like to stress that the financial consequences thereof are by no means so great as one might think. Up till now, the ESRO budget for the first eight years has had a ceiling of F 1,500 million, or F 187.5 million per year. Ten relatively wealthy European countries, such as Germany, Sweden, Switzerland, the United Kingdom and France, have to provide this money.

21. Your Rapporteur would like to point out in this connection that the main reasons for ESRO being a separate body are that :

- (a) If the scientific side became an integral part of a larger unit, then financially the scientists would be at a disadvantage;
- (b) Scientists feel that they should be apart from any form of development which has a military application.

22. ESRO's programme for the first eight years comprises the launching of sounding rockets and the orbiting of satellites, e.g. ESRO I and ESRO II. The first part of the programme deals with the launching of sounding rockets and the second part of the programme includes the putting into orbit of the ESRO I and ESRO II satellites which are to be launched by the American space organisation's rockets — a treaty to this effect has been concluded, the launchings being financed by the American space organisation. A large astronomical satellite is one of ESRO's main projects and the launching will probably take place in 1970.

niques intéressant ses activités dans les Etats membres et aidera ceux-ci, sur leur demande, à utiliser les techniques employées ou mises au point au cours de ses travaux. »

13. La mise au point d'un lanceur n'a progressé que lentement et la date fixée pour le premier essai semble devoir se situer au début de 1967, l'engin devenant opérationnel vers 1968-69. Le problème qui se pose au C.E.C.L.E.S. est manifestement de savoir quel sera l'utilisateur de ce lanceur. Les caractéristiques concernant les dimensions, la poussée et l'orbite sont essentiellement fonction de la nature de la charge utile. Les responsables du C.E.C.L.E.S. ont dû, jusqu'à présent, prévoir le lancement d'un gros satellite astronomique de forme et de dimensions indéterminées, et bien que la fusée ELDO soit l'une des plus grosses qu'on puisse utiliser pour placer un satellite sur une orbite basse, il semble à votre rapporteur que ces incertitudes ont eu pour effet de limiter l'ampleur du projet.

14. Les annexes I et II présentent un résumé des activités actuelles des pays de l'U.E.O. dans le domaine spatial, ainsi qu'une analyse des ressources affectées par les pays membres à la recherche spatiale, tant sur le plan national qu'international.

C. L'avenir de l'Europe dans l'espace

15. Les deux organisations européennes ayant exécuté leur programme initial, il importe maintenant de réexaminer les objectifs qui leur ont été fixés et d'évaluer le rôle qu'elles peuvent jouer à l'avenir.

16. Votre rapporteur estime qu'il convient d'établir une nette distinction entre la recherche spatiale purement scientifique et la mise au point des lanceurs.

Recherche scientifique

17. A n'en pas douter, les réalisations actuelles apportent à nos chercheurs la confirmation des possibilités qui leur sont offertes d'acquérir une expérience en matière de recherche spatiale en participant avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique aux activités internationales dans ce domaine.

18. Dans les universités européennes, ces chercheurs pourront transmettre à leurs étudiants les connaissances qu'ils auront acquises et indiquer de nouvelles directions de recherche. Les jeunes gens munis d'un diplôme pourront trouver un emploi

dans les universités et les instituts de recherche spatiale et mettre en œuvre leurs connaissances, ce qui permettra d'éviter un « exode des cerveaux » européens et d'améliorer le niveau de l'enseignement scientifique supérieur dans les Etats membres.

19. Il s'agit également de savoir si la recherche spatiale atteint actuellement un niveau suffisant en Europe et si elle présente assez d'attraits pour les jeunes Européens. Votre rapporteur estime que les objectifs de l'Europe en matière spatiale devraient être réexaminés afin de tenir compte des développements actuels dans le domaine international. Une décision politique importante devra être prise à ce sujet dans un proche avenir.

20. Il convient de reconnaître que plus les chercheurs américains et russes accroîtront leurs efforts, plus il sera difficile pour la recherche européenne de suivre la cadence dans le domaine spatial. Votre rapporteur tient à souligner que les conséquences financières de cet état de choses ne sont pas aussi importantes qu'on pourrait le croire. Jusqu'à maintenant, le C.E.R.S. a disposé, pour les huit premières années, d'un budget-plafond de 1.500 millions de francs français, soit 187,5 millions par an. Dix pays européens relativement riches, comme l'Allemagne, la Suède, la Suisse, le Royaume-Uni et la France, doivent fournir cet argent.

21. Votre rapporteur tient à souligner, à cet égard, que le C.E.R.S. constitue une organisation distincte pour les deux raisons suivantes :

- (a) Si l'activité scientifique était partie intégrante d'activités plus vastes, les chercheurs seraient désavantagés du point de vue financier ;
- (b) Les chercheurs estiment qu'ils doivent rester en dehors de toute activité ayant des applications militaires.

22. Le programme du C.E.R.S. pour les huit premières années comprend le lancement de fusées-sondes et la mise sur orbite de satellites. La première partie du programme prévoit le lancement de fusées-sondes. La deuxième partie prévoit la mise sur orbite des satellites ESRO I et ESRO II qui seront lancés par la N.A.S.A. à l'aide de fusées américaines ; un accord a été conclu sur ce point et les lancements seront financés par l'organisme américain. L'un des principaux projets du C.E.R.S. est le « grand laboratoire astronomique » dont le lancement sera probablement effectué en 1970.

Technological applications

23. Decisions are required on basic research in the fields of telecommunications and meteorology, which are of the utmost importance for Europe and the whole world. In the field of telecommunications, basic research may well have early results as it is already obvious that after basic research, applied research and development will be necessary. In the field of telecommunications, it seems unacceptable that European countries should be totally dependent on American research and development. There is the question of television and telephone connections which both have a great political impact and require free use by the Western European countries.

24. In the meteorological field, applied research and development would probably require a longer period. Scientists are, however, convinced that satellite research will involve a study of the sun and other planets. The results of this research may be that in 20 years' time it will be possible to forecast the weather over a period of a year instead of 24 hours. The impact on the economy, if this became possible would be tremendous — it may well provide the answer to the famine and undernourishment of a great part of the world's population. This is certainly a field in which space research could be beneficial to the whole world.

25. Apart from the fields of telecommunications and meteorology, your Rapporteur also feels that consideration should be given to the development of a surveillance satellite for peace-keeping purposes. Here, again, the European governments should seriously consider the possibilities for taking the initiative. Apart from the United States and Russia, only Western Europe has the scientific manpower, the technological development and the managerial capability for making an important start in the research field.

Launcher development

26. As your Rapporteur has shown in paragraph 11, the programme for the development and construction of space vehicle launchers is restricted to the summing up of a number of aims. A more or less clear-cut programme, as in the case of the space research organisation, could not be formulated. This shows the reluctance with which the European countries started on this programme.

27. ELDO's immediate programme is the building of the ELDO A rocket, which is to be test-fired in 1967, or perhaps a little earlier, and is planned to go into service two years later.

28. The advantages of designing a launcher for specific users rather than the nebulous "eventual user" are, one would think, self-evident. However, in the case of ELDO, the Organisation was forced to start its work without a prospective user as the development of the launcher was planned over a five-year period. The first aim of this work was the training of European scientists and technologists in this new field. The techniques of a launcher had to be mastered and at the same time relations between the organisation in each member country and ELDO had to be established and set in motion. This having been done, the time has now come to decide what is to be done with the launchers, especially the second generation of the ELDO launcher.

29. The ELDO A launcher should be used for orbiting ESRO's astronomical satellite. It is to be hoped that this will be the case, but, owing to the difference in membership in the two organisations, nothing, as far as is known, has yet been decided. The second purpose of the ELDO launcher now under construction and also for the second generation, should be the orbiting of either telecommunications, navigational, meteorological, or scientific satellites. The type of satellite to be orbited depends on the field decided upon by the European countries in which the European space effort is to be directed if at all.

30. If such decisions are taken, then Europe will be making a contribution in space that is worthwhile and will satisfy the following criteria :

- (a) How much does it contribute towards the attainment of practical know-how in space research ?
- (b) Does it give encouragement to scientists and technologists in the member States to apply their skills and expertise in Europe and therefore avoid a brain drain to the United States, with the consequent advantage of improving the standard of technical education in the member States?
- (c) What are the rewards in terms of transferring new technologies achieved from

Applications techniques

23. Des décisions devront être prises en matière de recherche fondamentale dans le domaine des télécommunications et de la météorologie qui sont d'une importance majeure pour l'Europe et le reste du monde. Dans le domaine des télécommunications, la recherche fondamentale donnera peut-être bientôt des résultats car il apparaît déjà clairement qu'il faudra nécessairement passer à la recherche appliquée et à la mise au point. Dans ce domaine, il semble inacceptable que les pays européens aient à dépendre totalement de la recherche et de la mise au point américaines. Les liaisons par télévision et par téléphone, qui ont une incidence politique majeure, doivent pouvoir être utilisées librement par les pays d'Europe occidentale.

24. La recherche appliquée et la mise au point demanderont peut-être plus de temps dans le domaine météorologique. Cependant, les chercheurs sont convaincus que la recherche par satellite entraînera l'étude du soleil et des autres planètes. Il en résultera peut-être la possibilité, dans une vingtaine d'années, de prévoir le temps un an au lieu de vingt-quatre heures à l'avance. Elle aurait des conséquences énormes pour l'économie et nous apporterait peut-être la réponse aux problèmes de la famine et de la sous-alimentation dont souffre une grande partie de la population mondiale. Dans ce domaine, la recherche spatiale pourrait, sans aucun doute, bénéficier au monde entier.

25. Votre rapporteur estime également qu'il conviendrait d'examiner le problème de la mise au point d'un satellite de surveillance utilisable dans le cadre des opérations de maintien de la paix. Les gouvernements européens devraient étudier sérieusement les possibilités de prendre l'initiative dans ce domaine. Exception faite des Etats-Unis et de la Russie, seule l'Europe occidentale dispose du potentiel intellectuel, du niveau technique et des possibilités d'organisation lui permettant de prendre un départ rapide dans le domaine de la recherche.

Mise au point des lanceurs

26. Comme votre rapporteur l'indiquait au paragraphe 11, le programme de mise au point et de construction de lanceurs d'engins spatiaux se limite à l'énoncé d'un certain nombre d'objectifs. Il n'a pas été possible, comme dans le cas du C.E.R.S., d'établir un programme relativement précis, ce qui montre l'hésitation avec laquelle les pays européens ont abordé le problème.

27. Le programme du C.E.C.L.E.S. porte, dans l'immédiat, sur la construction de la fusée ELDO A dont les premiers essais doivent avoir lieu en 1967, peut-être un peu plus tôt, et qui doit entrer en service deux ans plus tard.

28. Les avantages de la construction d'un lanceur destiné à un utilisateur précis, plutôt qu'à un « utilisateur éventuel », devraient, semble-t-il, s'imposer à l'esprit. Le C.E.C.L.E.S. n'en a pas moins dû lancer son programme sans connaître cet utilisateur, étant donné que la mise au point de son lanceur s'étalera sur une période de cinq ans. Ce programme avait d'abord pour objectif de former des chercheurs et des techniciens européens dans ce nouveau domaine. Il fallait maîtriser les techniques de construction et établir en même temps des contacts entre le C.E.C.L.E.S. et les organisations nationales dans chaque pays membre. Ceci étant fait, il importe maintenant de décider quelle sera l'utilisation des lanceurs, notamment du lanceur ELDO de la seconde génération.

29. Le lanceur ELDO A devrait être utilisé pour la mise sur orbite du satellite astronomique du C.E.R.S. Il est à espérer qu'il en sera ainsi, mais en raison de la différence de représentation au sein des deux organisations, rien ne paraît encore avoir été décidé. En second lieu, le lanceur ELDO en cours de construction, ainsi que le lanceur de la seconde génération, devraient être utilisés également pour mettre sur orbite des satellites de télécommunications, de navigation, météorologiques ou scientifiques. Le type de satellite qui sera mis sur orbite dépendra du domaine sur lequel les pays européens feront porter leur choix et de la direction dans laquelle l'Europe orientera son effort en matière spatiale.

30. Si l'Europe prend ces décisions, elle pourra apporter à l'étude de l'espace une contribution valable qui répondra aux critères suivants :

- (a) Quelle contribution fournit-elle à l'acquisition de connaissances pratiques en matière de recherche spatiale ?
- (b) Encourage-t-elle les chercheurs et les techniciens des Etats membres à appliquer en Europe leurs connaissances et leurs techniques, et, en prévenant un « exode des cerveaux » vers les Etats-Unis, permet-elle d'améliorer le niveau de l'enseignement technique dans les pays membres ?
- (c) Quels avantages fournit l'application des nouvelles techniques mises au point pour

space research to the commercial sector of the European economy ?

31. If it is decided not to launch any of these satellites then one must face the inevitable run-down of a European launcher development plan and abdication of our position in the international field. There can be no question of a static situation for Europe. The repercussions of such a decision must be felt immediately on (b) and (c) of paragraph 29.

32. With regard to European scientists and technologists, because of the expansionist policy in space of both the United States and Russia, the markets for them will be great, with the obvious result of a drain away from Europe.

33. If it was decided not to go ahead with one of the satellite programmes, then the money at present being spent on launcher development would have to be used to augment the space research budget ; in these circumstances it would be possible for scientific space research to continue in Europe. Your Rapporteur, however, does not consider that such a decision would be wise. Once Europe had decided to discontinue its work in the launcher development field it would be almost impossible to take it up again if, at a later date, Europe found that it could not do without it — the installations, know-how, manpower, everything would have disappeared. This aspect apart, there is also a positive side which can be expressed in commercial terms without necessarily giving exact figures.

The commercial sector

34. In the case of benefits to the commercial sector of the economy, there is clear evidence that the United States have made tremendous efforts to ensure that the spin-off from their heavy investment in space research is applied to their industrial sector. Such a policy must place American industry in an advantageous position vis-à-vis world markets and must therefore be seen as a serious threat to the economic life of Europe.

35. One of the advantages that accrue from having a central agency such as NASA is the opportunity it affords to co-ordinate such dissemination of information. This aspect is highlighted most vividly by the study carried out on behalf of NASA in 1961 by the Denver Research Institute to measure the potential for transferring new technologies to the commercial sector of the economy.

36. More than 33 broad technological areas were identified in which transfer had already occurred or was expected to in the immediate future. Within these, some 185 transfer instances were documented. These instances obviously do not cover all transfers occurring and they probably cannot even be considered statistically representative, but they do provide an indication of the magnitude and nature of the contribution by space research to the national economy.

37. Secondly, a relatively small organisation was established in NASA whose purpose is to assist and accelerate the industrial application and utilisation of this new body of knowledge. In the several NASA field centres around the country, technology-utilisation personnel have the responsibility of centring the tremendous R and D effort in order to identify research results which appear to have the greatest potential for industrial application. Such technology is then reported and undergoes careful evaluation and is eventually published in one of several formats. This material is also indexed in the scientific and technical register.

38. No such machinery is available for Europe, but, because of its importance, ought we not to be in a position to evaluate the spin-off from our own space efforts ? Especially so since any political decision must take such information into account.

D. Co-operation between Europe and the United States

39. In both reports previously submitted to the Assembly (Documents 232 and 322), the Rapporteur underlined how important co-operation with the United States and Russia was. The less optimistic submission was for co-operation in the framework of the United Nations. The most optimistic was for co-operation with the United States of America. Your Rapporteur again emphasises the importance of this co-operation.

40. Because of the heavy financial investments involved, it becomes of paramount importance that the efforts are not duplicated or dissipated unnecessarily.

41. The relevance of this factor was epitomised in discussions with a leading scientist in Europe who took the view that if he was expected to repeat and rediscover all that the Americans have done

la recherche spatiale au secteur commercial de l'économie européenne ?

31. Si l'on décide de ne lancer aucun de ces satellites, il faudra alors envisager l'échec inévitable du programme de mise au point d'un lanceur européen et la perte de notre position sur le plan international. Il ne peut être question d'immobilisme en Europe. Les répercussions d'une telle décision se feraient immédiatement sentir dans les domaines mentionnés aux points (b) et (c) du paragraphe 29.

32. Pour les chercheurs et les techniciens européens, les sollicitations seront grandes en raison de la politique expansionniste des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. en matière spatiale, et elles auront évidemment pour résultat un exode vers l'étranger.

33. Si l'on décide de ne pas poursuivre le programme portant sur l'un des satellites, les crédits consacrés actuellement à la mise au point d'un lanceur devront être transférés au budget de la recherche spatiale. Dans ces conditions, la recherche spatiale purement scientifique pourra se poursuivre en Europe. Cependant, votre rapporteur ne croit pas qu'une telle décision serait justifiée. Une fois que l'Europe aura décidé d'interrompre les travaux de construction d'un lanceur, il lui sera presque impossible de les reprendre si elle estime ensuite qu'ils sont indispensables : les installations, les techniques, la main-d'œuvre, tout aura disparu. Mais ce genre de recherche présente également un aspect positif que l'on peut traduire en termes commerciaux sans donner nécessairement des chiffres précis.

Le secteur commercial

34. En ce qui concerne les avantages que peut en retirer le secteur commercial, il est évident que les Etats-Unis ont déployé des efforts considérables pour faire en sorte que les sommes énormes investies dans la recherche spatiale bénéficient au secteur industriel. Cette politique place nécessairement l'industrie américaine dans une position avantageuse sur les marchés mondiaux et doit être considérée comme une menace sérieuse pour la vie économique de l'Europe.

35. Un organisme central tel que la N.A.S.A. présente l'avantage de permettre de coordonner la diffusion de l'information. Cet aspect du problème est mis en relief avec une grande clarté par l'étude menée en 1961 au nom de la N.A.S.A. par le *Denver Research Institute* pour évaluer les possibilités de transfert des nouvelles techniques au secteur commercial de l'économie.

36. Cette étude a permis de délimiter plus de trente-trois grands secteurs techniques au sein desquels ce transfert s'est déjà produit ou doit se produire dans l'avenir immédiat. A l'intérieur de ces secteurs, 185 cas de transfert ont été enregistrés. Ce chiffre ne tient évidemment pas compte de tous les transferts qui sont intervenus et il ne peut sans doute être considéré comme représentatif du point de vue statistique, mais il fournit une indication sur l'ampleur et la nature de la contribution de la recherche spatiale à l'économie nationale.

37. Par ailleurs, il a été créé au sein de la N.A.S.A. un organisme relativement restreint qui a pour but de faciliter et d'accélérer l'application et l'utilisation industrielles de ces nouvelles connaissances. Les divers centres de la N.A.S.A. qui s'intéressent à l'utilisation des techniques sont chargés de centraliser les données relatives à l'énorme effort de recherche et de mise au point afin de déterminer les résultats des recherches dont l'application industrielle est promise au meilleur avenir. Ces données techniques sont alors consignées, soigneusement évaluées, et publiées ensuite dans la presse spécialisée. Elles sont également indexées dans le registre scientifique et technique.

38. Aucun organisme de ce genre n'existe en Europe, mais étant donné l'importance qu'ils présentent, ne devrions-nous pas être à même d'évaluer les résultats de nos propres efforts spatiaux dont toute décision politique doit nécessairement tenir compte ?

D. Coopération entre l'Europe et les Etats-Unis

39. Dans deux rapports précédemment soumis à l'Assemblée (Documents 232 et 322), le rapporteur soulignait l'importance de la coopération avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique. Sa recommandation la moins optimiste portait sur la coopération dans le cadre des Nations Unies, la plus optimiste, sur la coopération avec les Etats-Unis d'Amérique. Votre rapporteur tient à souligner à nouveau l'importance de cette coopération.

40. Etant donné les énormes investissements en jeu, il devient capital d'éviter toute duplication et toute dispersion inutile des efforts.

41. Un chercheur européen bien connu a parfaitement résumé, lors de discussions, le bien-fondé de cette observation lorsqu'il a déclaré que si l'on attendait de lui qu'il reproduise ou redécouvre tout

in the field of space research, he would rather become an American tomorrow since such wasted effort was unacceptable to a scientist or technologist.

42. It is in the field of applied technology that Europe must seriously question the advisability of attempting to build first generation launchers at a time when the United States of America is so well advanced in the technique.

43. If one considers the situation that will arise in 1967, when ELDO confidently expects to launch an operational vehicle with a payload capacity of 1,300 kg in a 500 km orbit, the United States of America plan to launch the Saturn V vehicle with sufficient power to enable a capsule containing three men to be placed on the moon. This three-stage vehicle is capable of placing a payload of some 120 tons in a lower earth orbit and approximately 43 tons into a translunar trajectory, with a 3,400 ton thrust.

44. This indicates clearly that whilst Europe may well have the theoretical capability of carrying out a comparable achievement, in fact Europe has not shown any political willingness to aim for a realistic goal.

45. There appear to be three courses of action for Europe :

- (a) continue the present limited and uncoordinated programmes with their lack of any real objectives ;
- (b) decide to contract out of space research and development altogether ;
- (c) to so design the infrastructure of the European effort that the possibility of joining with the United States of America in a common assault upon the vast field of space research problems becomes a reality.

46. The report so far has outlined the necessity for changing the present situation. It has further indicated the serious implications if Europe decided to abdicate its responsibilities in space research.

47. There can be little doubt that from the United States point of view a real anxiety exists to ensure maximum collaboration with Europe in all aspects of space research. From the many discussions held during the Committee's visit to

the United States, a picture emerged of a sincere willingness on the part of America to accept European participation in the space programme and thereby satisfy the criteria suggested in paragraph 30.

48. Since Europe has proved its capacity for and capability in space research, such an approach to America appears opportune. There must be fields of original research that could profitably be undertaken by Europe, which would add to the pool of knowledge and at the same time assist in the future achievements to be attained in space.

E. Conclusions

49. This first report of the Space Committee has attempted to focus the Assembly's attention on the European space programme and to identify the major political decision which has to be made now in order to clarify the rôle Europe has to play in the ensuing years.

50. On the horizon one sees the tremendous possibilities opening up in the field of space research and achievement. There is every likelihood that the enormous strides that have taken place in the past decade will receive even greater impetus in the next decade.

51. Can Europe stand aside and allow these massive new techniques to pass it by? Can Europe recognise that space research is not a game, that it yields positive results over a very wide area?

52. Unless a political directive for space is determined to establish the long-term objectives, then Europe must resign itself to the rôle of a passive onlooker or to allow one or two member States to make lone efforts in equipping themselves with as much knowledge as their limited resources will allow.

53. The first major political decision to be taken in the immediate future is, therefore, the definition of European space objectives. To facilitate this decision, the political authorities in the member countries should take the initiative of arranging a conference at ministerial level in order to set out the general guidelines and political directives for the future. The American position was somewhat similar, and it was only when a decision had been taken and President Kennedy had outlined the aim of the American space effort to land a man

ce que les Américains avaient déjà fait dans le domaine de la recherche spatiale, il préférerait se faire naturaliser immédiatement, aucun chercheur, aucun technicien ne pouvant admettre un tel gaspillage d'efforts.

42. C'est dans le domaine de la technique que l'Europe doit se demander sérieusement s'il est opportun d'entreprendre la construction de lanceurs de la première génération alors que les Etats-Unis bénéficient d'une avance considérable dans ce domaine.

43. Considérons, par exemple, ce qui se passera en 1967 : alors que le C.E.C.L.E.S. compte placer, sur une orbite de 500 km, un lanceur opérationnel emportant une charge utile de 1.300 kg, les Etats-Unis envisagent de lancer la fusée Saturne V, assez puissante pour envoyer sur la lune une capsule avec trois hommes à bord. Cette fusée à trois étages, qui développera une poussée de 3.400 tonnes, pourra mettre une charge utile de 120 tonnes sur orbite basse et de 43 tonnes environ sur trajectoire lunaire.

44. Cet exemple montre nettement que, si l'Europe est peut-être capable, en théorie, de réalisations comparables, elle n'a, en fait, manifesté aucune volonté politique d'atteindre un objectif réaliste.

45. L'Europe a, semble-t-il, le choix entre trois lignes de conduite possibles :

- (a) poursuivre les programmes limités et incoordonnés qu'elle réalise actuellement sans objectif véritable ;
- (b) décider de renoncer complètement à la recherche et à la mise au point en matière spatiale ;
- (c) concevoir l'infrastructure de l'effort européen de manière que la possibilité de se lancer aux côtés des Etats-Unis dans la conquête commune de l'immense domaine de la recherche spatiale se traduise dans les faits.

46. Le présent rapport a parlé, jusqu'ici, de la nécessité de modifier la situation actuelle. Il a montré, en outre, les conséquences graves d'une abdication délibérée, par l'Europe, de ses responsabilités en matière de recherche spatiale.

47. Il n'y a pas de doute que les Etats-Unis se préoccupent véritablement d'établir un maximum de coopération avec l'Europe dans tous les domaines de la recherche spatiale. Il ressort des nombreuses discussions qui se sont déroulées lors de

la visite de la commission aux Etats-Unis que l'Amérique est sincèrement disposée à accepter la participation de l'Europe aux programmes spatiaux, ce qui répond ainsi aux critères proposés au paragraphe 30.

48. Il paraît opportun d'adopter cette attitude vis-à-vis de l'Amérique puisque l'Europe a prouvé qu'elle était capable de se lancer dans la recherche spatiale. Il doit exister de nouveaux domaines que l'Europe pourrait explorer avec profit, qui augmenteraient la somme des connaissances communes et faciliteraient en même temps les réalisations futures dans le domaine spatial.

E. Conclusion

49. Dans ce premier rapport, la Commission des Questions Spatiales a voulu attirer l'attention de l'Assemblée sur le programme spatial européen et déterminer les décisions politiques majeures qui doivent être prises dès maintenant pour clarifier le rôle de l'Europe dans les années à venir.

50. Les énormes possibilités offertes par la recherche et les réalisations spatiales sont déjà apparentes. Il y a tout lieu de croire qu'après les progrès énormes réalisés au cours de la dernière décennie, le rythme s'accélénera encore au cours des dix prochaines années.

51. L'Europe peut-elle rester à l'écart et renoncer aux avantages de toutes ces nouvelles techniques ? L'Europe peut-elle reconnaître que la recherche spatiale n'est pas un jeu, qu'elle donne des résultats positifs dans un très grand nombre de cas ?

52. Si l'Europe n'élabore pas de directive politique pour fixer les objectifs à long terme, elle devra se résigner à jouer les spectateurs passifs et à laisser un ou deux Etats membres poursuivre individuellement leurs efforts pour acquérir autant de connaissances que leur permettront leurs ressources limitées.

53. La première décision politique majeure qui s'impose dans l'avenir immédiat concerne donc la définition des objectifs de l'Europe en matière spatiale. Pour faciliter cette décision, les autorités politiques des pays membres devront prendre l'initiative de préparer une conférence au niveau ministériel en vue d'adopter les lignes directrices et les directives politiques générales concernant ses activités futures. L'Amérique s'est trouvée dans une situation assez semblable : il a fallu qu'une décision soit prise et que le Président Kennedy

on the moon that the whole of American space research came into line and began to make rapid progress. All sectors of American space research then knew precisely towards which goal they should direct their efforts, and this gave the whole programme enormous dynamism. If the higher European political authorities did likewise, e.g. by deciding that the European effort should be in the field of communications or meteorological satellites, or both, then real programmes could be formulated. Such a decision is vital as, for example in the field of telecommunications, in one or two years' time another decision will have to be taken on whether to use the American system or develop a European system. Your Rapporteur would therefore urge the governments not to leave the situation in abeyance.

54. If the governments defined Europe's aims in the space field it would then be necessary to reassess the structure of the European space organisation in the light of past years' experience and the shortcomings that are now apparent. The principal

issue is the advisability of having two separate programmes and financial responsibilities and no common authority. As far as ELDO is concerned, a decision has to be taken on the development of second generation launchers and the load which these launchers will have to carry into space; it is essential that the user be known beforehand. After all, one does not design the foundations of a building without knowing the load to be carried.

55. If close co-operation between the American space organisation and its European counterpart is desired, then there must be a co-ordinating authority so that the people at NASA know with whom they should deal and the work programme itself should be of sufficient interest to the Americans to encourage them to establish a close relationship. The present diversification of efforts must in the long run not only deplete resources, delay achievements and prove extremely costly, but at the same time preclude any possibility of approaching the American Government regarding co-operation with NASA.

fixe comme objectif à l'effort spatial des Etats-Unis l'envoi d'un homme dans la lune, pour que la recherche américaine se regroupe et accomplisse des progrès rapides. Tous les secteurs de la recherche connaissaient dès lors avec précision l'objectif sur lequel devaient porter leurs efforts, ce qui a communiqué à l'ensemble du programme un dynamisme considérable. Si les dirigeants politiques européens agissaient de même, c'est-à-dire s'ils décidaient que l'effort européen doit porter sur les satellites de télécommunications ou sur les satellites météorologiques, ou sur l'un et l'autre type, de véritables programmes pourraient alors être élaborés. Cette décision est capitale, puisque, en matière de télécommunications par exemple, une seconde décision s'imposera dans un ou deux ans lors du choix entre le système américain et la mise au point d'un système européen. C'est pourquoi, votre rapporteur prie instamment les gouvernements de ne pas laisser la question en suspens.

54. Lorsque les gouvernements auront défini les objectifs de l'Europe dans le domaine spatial, il conviendra de réévaluer les structures de l'organisation spatiale européenne à la lumière de l'expérience des dernières années et des inconvénients

qui sont apparus. La question principale concerne la raison d'être de deux organisations distinctes telles que le C.E.R.S. et le C.E.C.L.E.S., ayant chacune des programmes et des responsabilités financières distincts sans aucune autorité commune. Dans le cas du C.E.C.L.E.S., une décision s'imposera en ce qui concerne la mise au point d'une seconde génération de lanceurs et la charge utile qu'ils devront emporter dans l'espace ; il est essentiel de connaître à l'avance l'utilisateur. Après tout, on ne peut poser les fondations d'un immeuble sans savoir à l'avance la charge qu'elles devront supporter.

55. Si l'on souhaite une coopération étroite entre l'organisation spatiale américaine et sa sœur européenne, il convient d'établir une autorité coordinatrice permettant aux représentants de la N.A.S.A. de savoir avec qui ils doivent traiter, et un programme de travail présentant à leurs yeux un intérêt suffisant pour les encourager à établir des rapports étroits. L'actuelle diversification des efforts ne peut que provoquer à la longue un appauvrissement des ressources, retarder les réalisations et se révéler extrêmement onéreuse ; elle exclut en même temps toute possibilité de démarches auprès du gouvernement américain en vue d'une coopération avec la N.A.S.A.

APPENDIX I

Space work being carried out by the countries of Western European Union**Belgium**

Belgium is participating in the ESRO and ELDO programmes and is carrying out some theoretical study on its own account. It is designing instruments for satellites. Its space budget in 1965 was \$ 4.5 million.

France

Of all the WEU countries, France has the largest national space programme and also participates in the ESRO and ELDO programmes. The design and construction of launchers is the responsibility of the Ministry of the Armed Services (Ministerial Armaments Department — *Délégation Ministérielle à l'Armement*) while other aspects of space are dealt with by the *Centre National d'Etudes Spatiales*, set up on 19th December 1961. This body has a very advanced programme of pure and technological research.

Launchers

The satellite launcher Diamant, development of which is almost completed, is expected to launch the first French satellite in 1965 from the Hammaguir base (Algeria), which will remain available to France until 1967. The Diamant is capable of putting an 80 kg payload into a 500 km circular orbit.

France is also constructing Coralie — the second stage of the European launcher ELDO A. Beyond this, some twelve types of sounding rockets have been constructed and a liquid hydrogen motor is under development.

A second launching base in Guiana, only 5° north of the Equator, will be available in 1968 and is being considered by ELDO for satellite launchings into equatorial orbits.

Satellites

The first French satellite A-1, constructed by the Ministry of the Armed Services, will be used to study the behaviour of the first Diamant launching in 1965. Later the same year, satellite

D-1, constructed by the CNES (35 kgs), will be put into orbit by a Diamant and used for testing various satellite systems. A second launching, D-2, is also planned.

The satellite FR-1, of 55 kgs, (CNES) will study the propagation of very low frequency radio waves. It will be put into orbit by an American Scout launcher in 1965 from the United States.

Tracking stations

France is building its own chain of five main stations in Brétigny, Hammaguir, Ouagadougou, Brazzaville and Pretoria, which will form a north-south "fence" extending from 50°N to 25°S. Two other stations are also planned in the Canaries and the Azores.

Budget

Total expenditure budgeted for in 1965 is \$ 66.6 million. This figure does not include the participation of the Ministry of the Armed Services. Under an agreement with NASA, France has supplied scientific equipment which has been installed on board various American satellites.

Germany

Under the general direction of the Ministry for Scientific Research, Germany is carrying out a programme of pure research in the universities and also has a programme of technological development. It is taking part in the ESRO and ELDO programmes and is constructing the third stage of the launcher ELDO A.

Germany's space budget in 1965 was \$ 48.1 million. More information is not yet available.

Italy

A Committee on Space Research, under the aegis of the National Research Council, was created in 1959 and the National Institute for Scientific Research in 1963.

ANNEXE I

Activités des pays de l'Union de l'Europe Occidentale dans le domaine spatial**Belgique**

La Belgique participe aux travaux du C.E.R.S et du C.E.C.L.E.S., poursuit quelques études théoriques pour son propre compte, et étudie des instruments de bord pour satellites. Son budget spatial en 1965 est de 4,5 millions de dollars.

France

De tous les pays membres de l'U.E.O., la France possède le programme spatial national le plus important, tout en participant aux programmes du C.E.R.S. et du C.E.C.L.E.S. L'étude et la réalisation des lanceurs sont confiées au ministère des armées (Délégation ministérielle à l'armement), tandis que les satellites sont du ressort du Centre National d'Etudes Spatiales, créé le 19 décembre 1961. Dans ce cadre, la France poursuit un programme de recherches fondamentales et technologiques très poussé.

Lanceurs

Le lanceur de satellite Diamant, presque terminé, est destiné à placer sur orbite un premier satellite français en 1965, à partir de la base Hammaguir (Algérie) qui reste à la disposition de la France jusqu'en 1967. Pour une orbite circulaire de 500 km d'altitude, la charge utile du Diamant sera de 80 kg.

La France construit également Coralie, deuxième étage du lanceur européen ELDO A. En outre, quelque douze fusées-sondes ont été construites, et un moteur à hydrogène liquide est en cours de réalisation.

Une seconde base de lancement en Guyane, située à 5° seulement au nord de l'Equateur, sera disponible en 1968 et pourrait être employée par le C.E.C.L.E.S. pour ses lancements équatoriaux.

Satellites

Le premier satellite français, le A-1, construit par le ministère des armées, est chargé d'étudier le comportement du premier Diamant en 1965. Plus tard, dans la même année, le satellite D-1,

construit par le C.N.E.S. (35 kg) sera placé sur orbite par un Diamant et expérimentera divers systèmes de bord. Un second lancement, D-2, est prévu pour plus tard.

Le satellite FR-1 de 55 kg (C.N.E.S.) étudiera la propagation des ondes-radio de très basse fréquence. Il sera placé sur orbite par un lanceur Scout américain, en 1965, aux Etats-Unis.

Stations de poursuite

La France a réalisé sa propre chaîne de cinq stations principales, Brétigny, Hammaguir, Ouagadougou, Brazzaville et Prétoria, qui formeront une « clôture » nord-sud qui s'étendra entre les latitudes de 50° N et 25° S. La construction de deux autres stations est prévue aux Canaries et aux Açores.

Budget

Les dépenses totales prévues en 1965 sont de 66,6 millions de dollars. La participation du ministère des armées n'est pas incluse dans ce chiffre. En vertu d'un accord avec la N.A.S.A., la France place des instruments d'étude sur presque tous les satellites américains dans lesquels une place lui est réservée.

Allemagne

Sous la direction générale du ministère de la recherche scientifique, l'Allemagne poursuit un programme de recherches fondamentales dans les universités, ainsi que des études technologiques. Elle participe aux programmes du C.E.R.S. et du C.E.C.L.E.S. et, dans ce dernier cadre, construit le troisième étage du lanceur ELDO A.

Le budget spatial en 1965 est de 48,1 millions de dollars. Les renseignements qui nous ont été donnés ne nous permettent pas d'en dire plus.

Italie

Une commission pour les recherches spatiales, sous l'égide du Conseil National de la Recherche, a été créée en 1959 et l'Institut National des Recherches Scientifiques, en 1963.

In addition to its participation in the ELDO and ESRO programmes, Italy carries out geophysical and atmospheric research. It also has an important sounding rocket programme. Its main effort in the field of space is the construction of satellites. There are satellite test installations at the Centro dell'Urbe near Rome. The first Italian San Marco satellite was launched by an Italian team using an American Scout rocket in March 1964. A second San Marco research satellite will be launched from a seaborne launching platform in the Indian Ocean next year.

The Italian space budget for 1965 is \$ 7,670,400.

Netherlands

Apart from their participation in ELDO and ESRO, there is no national programme in the Netherlands. Some basic research is carried out in institutes and universities, although there is no special budget for this.

The Netherlands contribution to ELDO and ESRO in 1965 was \$ 3.31 million.

United Kingdom

The United Kingdom takes part in the work of ESRO and ELDO, the latter being based on the former military missile Blue Streak. National space research is under the direction of the Ministry of Education. The construction of satellites is the responsibility of the Ministry of Aviation.

The British national effort includes a programme of sounding rocket launchings from Woomera in Australia and (in collaboration with the United States) the launching of purely British satellites — the first UK 1 was launched by an American Scout rocket in April 1962 and UK 2 (68 kgs, orbit 650 km) will be launched in 1967. The American satellite Ariel II, launched in March 1964, carried British instruments.

The British space budget in 1964 was \$ 42.8 million.

International co-operation

ELDO — European Launcher Development Organisation

On a proposal by the United Kingdom, which in 1961 had decided to stop production of its Blue Streak military missile, six European countries (the members of WEU except for Luxembourg) decided, in collaboration with Australia, which provided the launching-site in Woomera, to set up the European Launcher Development Organisation for peaceful purposes only. The first programme is for the construction of the ELDO A launcher which is to be test-fired in 1967 and planned to be in service in 1969.

Little is known of the exact capabilities of this launcher but it is said to be capable of placing "one ton in a low orbit" at the beginning of 1967. This limited capability seems to have caused difficulties in the Organisation. In the space communications field, for instance, the unexpected success of the Syncom and Early Bird satellites on stationary orbits of some 35,000 km gives reason to believe that this approach will be used in the future, rather than the low- or medium-altitude communications satellite systems which were advocated when the ELDO Convention was signed.

It has been stated¹, however, that after a few years of development it will be possible, with a perfected ELDO A, to achieve the following performances : 1,300 kgs in a 500 km orbit ; 200 kgs in a 14,000 km orbit ; or 50 kgs to escape.

Construction work is divided between the member countries : United Kingdom, first stage; France, second stage; Germany, third stage; Italy, satellite test vehicle; Belgium and the Netherlands, radio guidance station; Australia, launching-site. The first stage was tested successfully in 1964-65 and three additional launchings with false upper stages are planned for 1966. Three firings of the complete launcher are planned for 1967.

Studies are simultaneously being carried out to improve the thrust of the ELDO A launcher, with particular regard to a second stage powered

1. Article by Mr. W. H. Stephens, Technical Director of ELDO, in the "Journal of the Royal Aeronautical Society", May 1964.

En plus de sa participation aux programmes du C.E.C.L.E.S. et du C.E.R.S., l'Italie se livre à des recherches géophysiques et sur l'atmosphère. Elle a aussi un important programme de fusées-sondes. Son effort principal en matière spatiale porte sur la construction des satellites. Le *Centro dell'Urbe*, près de Rome, possède des installations d'essai de satellites. Le premier satellite italien San Marco a été lancé par une équipe italienne à l'aide d'une fusée américaine Scout, au mois de mars 1964. Un second satellite de recherche San Marco sera lancé à partir d'une plate-forme de lancement maritime dans l'Océan indien, l'année prochaine.

Le budget spatial italien en 1965 est de 7.670.400 dollars.

Pays-Bas

A part leur participation au C.E.C.L.E.S. et au C.E.R.S., les Pays-Bas n'ont pas de programme national. Quelques recherches fondamentales se poursuivent dans les instituts et dans les universités sans qu'aucun budget particulier leur soit affecté.

La contribution des Pays-Bas au C.E.C.L.E.S. et au C.E.R.S. en 1965 était de 3,31 millions de dollars.

Royaume-Uni

Le Royaume-Uni participe au C.E.R.S. et au C.E.C.L.E.S., ce dernier étant basé sur l'engin militaire désaffecté Blue Streak. Les recherches spatiales nationales sont placées sous la direction du ministère de l'éducation. La construction de satellites incombe au ministère de l'aviation.

L'effort national britannique comprend un programme de fusées-sondes lancées à partir de Woomera en Australie et (en collaboration avec les Etats-Unis) le lancement de satellites purement britanniques. Le premier UK 1 a été lancé par une fusée Scout américaine au mois d'avril 1962 et UK 2 (68 kg, orbite de 650 km) le sera en 1967. Le satellite américain Ariel II, lancé en mars 1964, emportait des instruments britanniques.

Le budget spatial britannique en 1964 était de 42,8 millions de dollars.

Coopération internationale

C. E. C. L. E. S.: Organisation Européenne pour la mise au point et la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux

Sur la proposition du Royaume-Uni, qui en 1961 avait décidé d'arrêter la production de son engin militaire Blue Streak, six pays européens (les membres de l'U.E.O. moins le Luxembourg) ont décidé, en collaboration avec l'Australie qui fournit le champ de tir de Woomera, de constituer l'Organisation Européenne pour la mise au point et la Construction de Lanceurs d'Engins Spatiaux à des fins exclusivement pacifiques. Le premier programme prévoit la construction de l'engin ELDO A dont les premiers tirs sont prévus pour 1967, et qui doit entrer en service en 1969.

On est incertain des capacités précises de cet engin ; il serait capable de mettre « une tonne sur orbite basse » au début de 1967. Cette capacité limitée paraît avoir donné lieu à des difficultés au sein de l'organisation. En effet, dans le domaine des télécommunications spatiales, les succès inattendus des satellites Syncom et Early Bird sur orbites stationnaires de quelque 35.000 km, donnent à penser que l'avenir appartient à cette formule et non pas aux systèmes de satellites de communications à basse ou moyenne altitude qui avaient été préconisés lors de la signature de la convention du C.E.C.L.E.S.

Il a été cependant déclaré¹ qu'après quelques années d'expériences, il serait possible, avec un ELDO A perfectionné, de réaliser les performances suivantes : 1.300 kg sur orbite de 500 km, 200 kg sur orbite de 14.000 km, ou 50 kg au-delà de l'attraction terrestre.

Les travaux de construction sont répartis entre les pays membres : Royaume-Uni, premier étage ; France, deuxième étage ; Allemagne, troisième étage ; Italie, satellite de vérification ; Belgique et Pays-Bas, station de guidage-radio ; Australie, champ de tir. Le premier étage a été essayé avec succès en 1964-1965 et trois lancements additionnels avec des étages supérieurs factices sont prévus en 1966. Trois lancements de l'engin complet sont prévus pour 1967.

En même temps, des études sont entreprises pour améliorer les capacités de l'engin ELDO A, qui portent sur un deuxième étage à hydrogène

1. Article de M. W. H. Stephens, Directeur technique du C. E. C. L. E. S., paru dans le *Journal of the Royal Aeronautical Society*, en mai 1964.

by liquid hydrogen which would allow two-and-a-half tons to be placed in a 500 km orbit.

In 1961, the cost of the ELDO programme was estimated at \$ 200 million, but it is believed that this will have to be increased by 50 %. The initial agreement gave the following breakdown of costs between the member countries : United Kingdom, 38.79 %; France, 23.93 %; Germany, 22.01 %; Italy, 9.78 %; Belgium, 2.85 % and the Netherlands, 2.64 %.

ESRO — European Space Research Organisation

The Convention instituting this Organisation was ratified by ten countries in 1964 : the WEU countries (except for Luxembourg) ; Denmark ; Spain ; Sweden and Switzerland. The Organisation carries out a programme of basic and technical research for peaceful purposes only. It does not build launchers. It has its headquarters in Paris, a technical centre in Delft, a computer centre at Darmstadt, a research institute in Rome and a sounding rocket firing ground at Kiruna.

The staff of the Organisation will reach 850 by the end of 1965, and 1,200 when at full strength. A sounding rocket firing programme will be started in 1965 and a satellite programme with American launchers in 1967. The ELDO A launcher might be used for a second programme of heavier satellites in 1969.

It is laid down in the Convention that the cost of the Organisation shall be not more than \$ 77 million during the first three years; \$ 122 million during the second three-year period and not more than \$ 304 million during the first eight years. Costs are broken down between the member countries as follows :

Federal Republic of Germany	21.48 %
Austria	1.99 %
Belgium	4.21 %
Denmark	2.10 %
Spain	2.53 %
France	18.22 %
Italy	10.64 %
Netherlands	4.04 %
Norway	1.60 %
United Kingdom	25.00 %
Sweden	4.92 %
Switzerland	3.27 %

Satellite Communications Interim Committee

On 20th August 1964, the European countries, together with the United States, Canada, Japan and Australia, signed an agreement instituting a commercial satellite communications system under the management of COMSAT (an American corporation, part governmental, part private). The system will be the indivisible property of the signatories, 61 % being the COMSAT share, the shares of the WEU countries being as follows :

Belgium	1.1 %
France	6.1 %
Federal Republic of Germany	6.1 %
Italy	2.2 %
Netherlands	1.0 %
United Kingdom	8.4 %

Forty-three countries have signed this Convention, which is open to all countries, the percentages of the signatories being reduced as new participants join. It is stipulated, however, that the participation of COMSAT shall not be less than 50.5 %. Owing to the United States insistence on keeping a majority share, the European countries have concluded only an interim agreement leaving open the possibility of creating a purely European organisation in the future.

The initial cost of the system has been estimated at \$ 200 million.

Various projects are to be tested in the 1965-1966 programme : the Early Bird high-altitude synchronous system is already in operation. Medium- and low-altitude systems might be tested. The best system is to be put into commercial operation by 1967.

COSPAR — World Committee on Space Research

The World Committee on Space Research was created in November 1958 under the aegis of the International Council of Scientific Unions. A purely scientific and non-governmental organisation, it holds general assemblies during which reports are submitted on scientific problems.

Bilateral co-operation]

Scientific exchanges in the field of basic research are widely practised between all countries and such exchanges have naturally been carried out in the field of space research.

liquide, lequel permettrait à l'engin de mettre deux tonnes et demie sur orbite de 500 km.

En 1961, on a estimé le coût du programme ELDO à 200 millions de dollars, mais on croit savoir que ce prix devra être augmenté de 50 %. L'accord initial répartissait les frais entre les pays membres comme suit : Royaume-Uni 38,79 %, France 23,93 %, Allemagne 22,01 %, Italie 9,78 %, Belgique 2,85 % et Pays-Bas 2,64 %.

C. E. R. S. :

Organisation Européenne de Recherches Spatiales

La convention établissant cette organisation a été ratifiée en 1964 par dix pays : ceux de l'U.E.O. (moins le Luxembourg), le Danemark, l'Espagne, la Suède et la Suisse. L'organisation poursuit un programme de recherches fondamentales et techniques à des fins exclusivement pacifiques. Elle ne construit aucun engin de lancement. Le quartier général est installé à Paris, un centre technique à Delft, un centre de calcul à Darmstadt, un institut de recherches à Rome, et un champ de tir de fusées-sondes à Kiruna.

Les effectifs de l'organisation seront de 850 à la fin de 1965 et atteindront 1.200 lorsqu'ils seront complets. Un programme de tir de fusées-sondes commencera en 1965, un programme de satellites lancés par des engins américains commencera en 1967. En 1969, un second programme de satellites plus lourds pourrait utiliser le lanceur ELDO A.

La convention prévoit que les frais de l'organisation ne dépasseront pas 77 millions de dollars au cours des trois premières années, 122 millions au cours de la deuxième période de trois ans et 304 millions au cours des huit premières années. Les frais sont répartis entre les pays membres comme suit :

République Fédérale d'Allemagne	21,48 %
Autriche	1,99 %
Belgique	4,21 %
Danemark	2,10 %
Espagne	2,53 %
France	18,22 %
Italie	10,64 %
Norvège	1,60 %
Pays-Bas	4,04 %
Royaume-Uni	25,00 %
Suède	4,92 %
Suisse	3,27 %

Comité Intérimaire des Télécommunications par satellites

Le 20 août 1964, les pays européens ont signé avec les Etats-Unis, le Canada, le Japon et l'Australie, un accord établissant un système international commercial de communications par satellites, géré par le C.O.M.S.A.T. (Corporation mixte, gouvernementale et privée, américaine). Le système sera la propriété indivise des signataires, 61 % revenant au C.O.M.S.A.T., les autres pays de l'U.E.O. participant comme suit :

Belgique	1,1 %
France	6,1 %
République Fédérale d'Allemagne	6,1 %
Italie	2,2 %
Pays-Bas	1,0 %
Royaume-Uni	8,4 %

Quarante-trois pays ont signé cette convention qui est ouverte à la participation de tous, le pourcentage des signataires étant réduit au fur et à mesure des inscriptions de nouveaux participants. Cependant, il est prévu que la participation du C.O.M.S.A.T. ne pourra descendre au-dessous de 50,5 %. L'insistance des Etats-Unis pour conserver le contrôle majoritaire a amené les pays européens à ne conclure qu'un accord intérimaire qui leur permette d'envisager la possibilité de créer une organisation purement européenne dans l'avenir.

Le coût initial du système a été estimé à 200 millions de dollars.

Le programme de 1965 et 1966 prévoit des essais de divers projets : Early Bird à orbite synchrone (haute altitude), est déjà entré en service. Des systèmes à moyenne et basse altitude pourraient être essayés. Le meilleur système devra être exploité commercialement dès 1967.

C. O. S. P. A. R. :

Comité Mondial de Recherches Spatiales

Le Comité Mondial de Recherches Spatiales a été créé en novembre 1958 sous l'égide du Conseil international des Unions scientifiques. Organisation non gouvernementale, purement scientifique, elle tient des assemblées générales au cours desquelles sont présentés des rapports sur les problèmes scientifiques.

Coopération bilatérale

Les échanges scientifiques en matière de recherche fondamentale sont très pratiqués entre tous les pays et ils ont naturellement porté sur les recherches spatiales.

United States

In addition to these scientific exchanges, the United States provides a service for placing in orbit satellites constructed by other countries and has thus launched satellites constructed by Canada, Italy and the United Kingdom. It will launch a French satellite in the near future and an agreement has also been signed with ESRO to place two satellites in orbit in 1967. Scientific instruments from France, the Netherlands and the United Kingdom have also been installed in American satellites.

In addition to this, there has been very fruitful scientific co-operation with 27 other countries, whereby 68 ground stations have been able to track

and receive transmissions from the S 66 satellite launched in October 1964.

In the meteorological field, the photographs of clouds taken by the United States Tiros satellites have been widely circulated and with the new series of Nimbus meteorological satellites launched in August 1964, 17 different countries can receive photographs directly.

Under a bilateral agreement between the United States and the USSR, signed on 8th June 1962, radio transmissions reflected off the Echo II satellite have been exchanged between the Jodrell Bank radio telescope in Britain and the Zimenki observatory in Russia. Under the same agreement, meteorological data from satellites are exchanged by direct cable between Russia and the United States.

Etats-Unis

En plus de ces échanges scientifiques, les Etats-Unis fournissent un service de mise sur orbite de satellites de fabrication étrangère, et ont notamment lancé des satellites construits par le Canada, l'Italie et le Royaume-Uni. Ils lanceront bientôt un satellite français et un accord est également signé avec le C.E.R.S. pour la mise sur orbite de deux satellites en 1967. Des appareils scientifiques, en provenance de la France, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ont également été placés à bord des satellites américains.

Sur un autre plan, une coopération très fructueuse entre les milieux scientifiques de 27 pays étrangers a permis la poursuite et la réception par

68 stations terrestres des émissions du satellite S 66 lancé au mois d'octobre 1964.

Sur le plan météorologique, les Etats-Unis ont largement répandu les photographies de nuages prises par leurs satellites Tiros, et la nouvelle série de satellites météorologiques Nimbus, lancés au mois d'août 1964, permet la réception directe de photographies par 17 pays différents.

Un accord bilatéral Etats-Unis/U.R.S.S. a été signé le 8 juin 1962 dans le cadre duquel des transmissions-radio ont été échangées entre le radiotélescope de Jodrell Bank, en Angleterre, et l'observatoire Zimenki, en Russie, réfléchies par le satellite Echo II. Dans le cadre de ce même accord, des données météorologiques, venues des satellites, sont échangées par voie télégraphique directe entre la Russie et les Etats-Unis.

APPENDIX II — ANNEXE II
1965 Space Budget - Budget spatial pour 1965

in \$ - en \$ *

Nations	Belgique Belgium	France	Allemagne Germany	Italie Italy	Luxembourg	Pays-Bas Netherlands	Royaume-Uni United Kingdom
Recherche scientifique Scientific research	898 000	4 000 000	3 685 000	—	—	**	1 710 000
Fusées et lanceurs Rockets and launchers	—	4 400 000	150 000	—	—	—	1 570 000
Communications	37 000	400 000	1 162 500	—	—	560 000	110 000
Autres programmes Other programmes	22 200	20 200 000	9 552 500	—	—	—	1 370 000
Investissements (bâtiments) Investments (buildings)	—	12 000 000	—	—	—	—	—
TOTAL	957 200	41 000 000	14 550 000	7 870 400	***	560 000	4 760 000
International							
C. E. C. L. E. S. ELDO		20 700 000	29 205 000	8 876 000	—	2 500 000	33 600 000
C. E. R. S. ESRO		3 900 000	4 355 000	***	—	834 000	4 480 000
TOTAL	300 000	24 600 000	33 560 000	8 876 000	—	3 334 000	38 080 000

* 1 \$ = 50 FB
5 FF
4 DM
3.6 Fl

** Amount unknown for universities and research institutes.
Montant inconnu pour les universités et instituts de recherche.

*** Information not yet received.
Renseignements non communiqués.

The political future of NATO

REPORT¹

**submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mrs. Stoffels-van Haaften, Rapporteur**

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RECOMMENDATION
on the political future of NATO

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mrs. Stoffels-van Haaften, Rapporteur

Introduction

Chapter I : The main political problems in NATO

- (a) Policies on nuclear weapons
- (b) Non-proliferation of nuclear weapons
- (c) Joint production of weapons
- (d) Integration or co-operation?

Chapter II : Is there a political rôle for NATO?

1. Adopted unanimously by the Committee.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. Meyer, Bettiol (Vice-Chairmen); MM. Blachstein, *Bohy*, Bos (Substitute : *Vos*), Conti, *De Grauw*, *Edelman*, Ehm, Gallion (Substitute : *Abens*), Gonella (Substitute : *Sibille*), de Grailly, Kopf, Lemaire (Substitute : *Michaud*), Leynen (Substitute : *de la Vallée*

Poussin), Lady Megan Lloyd George (Substitute : *Lord Winterbottom*), MM. von Merkatz, Montini, von Mühlen, *Patiijn*, Peel (Substitute : *Lord Jellicoe*), Pflimlin, Pic, Mrs. *Stoffels-van Haaften*, MM. *Webster*, Yates (Substitute : *Lord Listowel*).

N. B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

L'avenir politique de l'O.T.A.N.

RAPPORT¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales²
par Mme Stoffels-van Haaften, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RECOMMANDATION

sur l'avenir politique de l'O.T.A.N.

EXPOSÉ DES MOTIFS

présenté par Mme Stoffels-van Haaften, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Les principaux problèmes politiques qui se posent à l'O.T.A.N.

(a) Politiques suivies en matière d'armes nucléaires

(b) Non-prolifération des armes nucléaires

(c) Production en commun des armements

(d) Intégration ou coopération?

Chapitre II : L'O.T.A.N. a-t-elle un rôle politique à jouer?

1. Adopté par la commission à l'unanimité.

2. Membres de la commission : M. *Badini Confalonieri* (président); MM. Meyer, Bettiol (vice-présidents); MM. Blachstein, *Bohy*, Bos (suppléant : *Vos*), Conti, *De Grauw*, *Edelman*, Ehm, Gallion (suppléant : *Abens*), Gonella (suppléant : *Sibille*), de Grailly, Kopf, Lemaire (suppléant : *Michaud*), Leynen (suppléant : *de la Vallée Poussin*),

Lady Megan Lloyd George (suppléant : *Lord Winterbottom*), MM. von Merkat, Montini, von Mühlen, *Patijs*, Peel (suppléant : *Lord Jellicoe*), Pfimlin, Pic, Mme *Stoffels-van Haaften*, MM. *Webster*, Yates (suppléant : *Lord Listowel*).

N. B. Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.

Draft Recommendation
on the political future of NATO

The Assembly,

Having studied the report on the political future of NATO ;

Concerned by the different attitudes towards the organisational aspects of the Atlantic Alliance ;

Noting with regret the growing divergencies between the foreign policies of the member countries ;

Convinced that the Alliance should continue to fulfil its rôle in both the political and the military fields,

RECOMMENDS THAT THE COUNCIL

Urge the member governments :

1. To continue the efforts for strengthening an integrated defence system to uphold confidence in the deterrent and ensure the preservation of peace and security in the area covered by the North Atlantic Treaty ;
2. To develop within the North Atlantic Council effective political consultation on world affairs.

Projet de recommandation
sur l'avenir politique de l'O.T.A.N.

L'Assemblée,

Ayant examiné le rapport sur l'avenir politique de l'O.T.A.N. ;

Inquiète des différences d'attitude vis-à-vis des problèmes d'organisation de l'Alliance atlantique ;

Notant avec regret les divergences croissantes des politiques étrangères des pays membres ;

Persuadée que l'Alliance doit continuer à jouer son rôle dans les domaines politique et militaire,

RECOMMANDE AU CONSEIL

De prier instamment les gouvernements membres :

1. De poursuivre leurs efforts en vue de renforcer un système de défense intégré qui accrédite la confiance dans la force de dissuasion et assure ainsi le maintien de la paix et de la sécurité dans la zone définie par le Traité de l'Atlantique Nord ;
2. De mettre au point, au sein du Conseil de l'Atlantique Nord, des consultations politiques efficaces sur les problèmes mondiaux.

Explanatory Memorandum

(submitted by Mrs. Stoffels-van Haften, Rapporteur)

Introduction

1. In the Assembly of WEU, many Rapporteurs from the Defence and General Affairs Committees have raised the problems of the future of the Atlantic Alliance, either in a political or a military sense, or a combination thereof, or by considering mainly the economic and scientific aspects of the Alliance. These Rapporteurs were able to undertake their reports with the conviction that the viability of NATO would not and could not be jeopardised. The Alliance has considerable achievements to its credit: the preservation of peace in Western Europe, the creation of the North Atlantic Council which developed into a political forum of the western world, twenty or so integrated military headquarters in Central, Northern and Southern Europe and in North America, and widespread infrastructure, useful in both a military and sometimes civilian sense as for instance in the field of communications. The Alliance and the NATO organisation were considered there to stay.

2. Today, however, the situation has changed somewhat. Although the existence of the Alliance as such is not yet at stake, the present organisation is challenged. In his press conference of 9th September 1965, General de Gaulle stated:

“... It is true that, in many areas, we have the best reasons for associating with others. But on condition of retaining our self-determination. Thus, as long as the solidarity of the western peoples appears to us necessary for the eventual defence of Europe, our country will remain the ally of her allies but, upon the expiration of the commitments formerly taken — that is, in 1969 by the latest — the subordination known as ‘integration’ which is provided for by NATO and which hands our fate over to foreign authority shall cease, as far as we are concerned. Thus, while working to unite the States on both sides of the Rhine and the Alps, from the economic, political, cultural and strategic viewpoints, we are making sure that this organisation does not deprive us of our free will...”

3. The basic idea of an integrated organisation of the Alliance is now challenged. France apparently wishes to replace it by a looser system of defensive arrangements and — from a political angle this is of greater importance — to limit the Alliance in time (“as long as the solidarity of the western peoples appears to us necessary for the eventual defence of Europe”). A permanent political goal of the Council, as was envisaged in the past, seems to be ruled out by France.

4. The question, therefore, arises as to whether there is a future for the organisation. Why is there this change in thinking?

5. Apart from the French President's concepts regarding the rôle of France, one of the main reasons for the discussion on the future of the Alliance seems to be that the political and military threat from the Soviet Union under Stalin, which was the basic reason for setting up the North Atlantic Treaty Organisation for the defence of Western Europe, has changed to such an extent since 1949 that some believe it no longer even exists in this continent, especially since the former Prime Minister, Mr. Khrushchev, introduced the policy of peaceful coexistence. However that may be, it should be realised that this new policy has not ended the Communist challenge, but that the threat is now directed more towards other continents than Europe.

6. Your Rapporteur will endeavour to analyse whether a regional defence pact such as the Alliance is still indispensable since the threat seems to be less imminent. She will consider in the following chapters the main political trends which have a direct bearing on the Atlantic Alliance. There are the questions of national nuclear forces and non-integration of nuclear weapons in the NATO military structure, non-proliferation, joint production of weapons, integration of and co-operation between NATO forces and, lastly, the all-important question of the political rôle of NATO.

7. Although it is difficult to separate general policy from military considerations, your Rap-

Exposé des motifs

(présenté par Mme Stoffels-van Haften, rapporteur)

Introduction

1. A l'Assemblée de l'U.E.O., de nombreux rapporteurs de la Commission des Affaires Générales et de la Commission de défense ont posé les problèmes de l'avenir de l'Alliance atlantique, soit sous l'angle politique, l'angle militaire, ou les deux à la fois, soit en s'attachant principalement aux aspects économiques et scientifiques de l'Alliance. Dans le passé, ces rapporteurs ont pu rédiger leurs rapports avec la conviction que l'existence de l'O.T.A.N. ne serait pas — et ne pouvait pas — être mise en péril, l'Alliance ayant, à son actif, d'importantes réalisations : le maintien de la paix en Europe occidentale, la création du Conseil de l'Atlantique Nord, qui est devenu un forum politique du monde occidental, l'organisation d'une vingtaine d'états-majors intégrés dans le Centre, le Nord et le Sud-Europe, ainsi qu'en Amérique du Nord, et la mise en place d'une vaste infrastructure militaire et parfois civile dans le domaine des communications, par exemple. L'Alliance atlantique et l'O.T.A.N. étaient considérées comme permanentes.

2. Aujourd'hui, toutefois, la situation s'est quelque peu modifiée. L'organisation, telle qu'elle existe actuellement, est menacée, bien que l'existence de l'Alliance en tant que telle ne soit pas encore en jeu. Dans sa conférence de presse du 9 septembre 1965, le Général de Gaulle a déclaré :

« ...Certes, dans des domaines multiples, nous avons les meilleures raisons de nous associer avec d'autres. Mais à condition de garder la disposition de nous-mêmes. C'est ainsi, qu'aussi longtemps que la solidarité des peuples occidentaux nous paraîtra nécessaire à la défense éventuelle de l'Europe, notre pays restera l'allié de ses alliés, mais qu'à l'expiration des engagements pris jadis, c'est-à-dire au plus tard en 1969, cessera, pour ce qui nous concerne, la subordination qualifiée « d'intégration » qui est prévue par l'O.T.A.N. et qui remet notre destin à l'autorité étrangère. C'est ainsi que, tout en travaillant à unir, aux points de vue économique, culturel et stratégique, les États situés de part et d'autre du Rhin et des Alpes, nous faisons en sorte que cette organisation ne nous prive pas de notre libre arbitre... »

3. L'idée fondamentale d'une organisation intégrée de l'Alliance est aujourd'hui contestée. Apparemment, la France souhaite la remplacer par un système plus lâche d'accords de défense et — ceci revêt une importance encore plus grande du point de vue politique — la limiter dans le temps (« aussi longtemps que la solidarité des peuples occidentaux paraîtra nécessaire à la défense de l'Europe »). Il semble que la France écarte l'idée, envisagée dans le passé, de donner au Conseil un objectif politique permanent.

4. Le problème est donc celui de l'avenir de l'Organisation. Pourquoi cette nouvelle attitude d'esprit ?

5. Le point de vue du Président de la République Française sur le rôle de la France mis à part, le débat sur l'avenir de l'Alliance s'explique surtout, semble-t-il, par le fait que la menace d'ordre politique et militaire que faisait peser l'Union Soviétique sous le règne de Staline et qui a essentiellement motivé la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord en vue d'assurer la défense de l'Europe occidentale, s'est modifiée de telle sorte depuis 1949 que l'on estime, dans certains milieux, qu'elle n'intéresse même plus notre continent, surtout depuis que l'ancien Premier ministre, M. Khrouchtchev, a inauguré sa politique de coexistence pacifique. Quoi qu'il en soit, il convient de se rendre compte que cette nouvelle politique n'a pas mis fin au défi communiste, mais que la menace pèse désormais davantage sur d'autres continents que le continent européen.

6. Votre rapporteur tentera donc d'examiner dans quelle mesure un pacte de défense régional tel que l'Alliance peut, néanmoins, jouer encore un rôle politique important maintenant que la menace paraît moins immédiate. Elle étudiera les principales tendances politiques qui ont une incidence directe sur l'Alliance atlantique. Les problèmes qui se posent sont les suivants : les forces nucléaires nationales et la non-intégration des armes nucléaires au sein du dispositif militaire de l'Alliance ; la non-prolifération nucléaire ; la production en commun des armements ; l'intégration et la coopération des forces de l'O.T.A.N. et, enfin, problème de la plus haute importance, le rôle politique de l'O.T.A.N.

7. Bien qu'il soit difficile d'établir une distinction entre les questions de politique générale et

porteur will deal only with the political aspects of these matters. She will try to draw conclusions without repeating the detailed history of the Alliance, its organisation and the evolution of its problems. She is convinced that these issues have been discussed so often in the Assembly that members are already fully conversant with their historical background¹.

CHAPTER I

The main political problems in NATO

8. As mentioned in the introduction, your Rapporteur considers there are four important problems :

- policy on nuclear weapons ;
- non-proliferation ;
- joint production of armaments ;
- the choice between integrated and essentially-national defence.

9. Although these problems have military overtones, it seems clear that the basic difficulties lie rather in the political field.

10. NATO cannot play its proper political rôle until a solution has been found to these four important problems.

1. The following are some of the earlier reports on political aspects of NATO which have been discussed in the Assembly :

Document 215, 10th November 1961: State of European Security — 1956-1961 ;

Document 228, 29th October 1963: The Moscow Test-Ban Treaty and its effects on the Western Alliance ;

Document 290, 30th October 1963: State of European Security — The NATO nuclear force ;

Document 310, 9th June 1964: For consideration 1969 — The rôle of WEU in the reform of political consultations under the North Atlantic Treaty ;

Document 320, 20th October 1964: State of European Security — Aspects of western strategy ;

Document 324, 27th November 1964: The political future of NATO ;

Document 337, 13th April 1965: Defence outside the NATO area.

(a) Policies on nuclear weapons

11. In the first period of NATO's existence, the security of Western Europe depended almost completely upon United States protection and the United States had an unchallenged nuclear monopoly within the Alliance. The other members were militarily and economically in such a weak position that they had neither the power nor the wish to question this United States monopoly. Later on, first the United Kingdom and then France created nuclear forces of their own. Although their approach in this matter was very different, it was obvious that quite aside from military considerations an important motive for their action was the feeling that possession of nuclear weapons would be an essential element in retaining an influential position in world politics.

12. The nuclear problem of the Alliance has been a product of gradual growth, and owes its existence to various factors. The development of powerful Soviet nuclear forces, which, at first, were a direct threat to Europe more than to the United States, made it necessary to establish nuclear weapons on the mainland of Western Europe. As a consequence, the Western European countries developed growing interest in the use of nuclear weapons. The resurgence of the European countries from their very weak position after the war also contributed to this development, another contributing factor being the acquisition of nuclear weapons by Britain and France.

13. The United States has never fostered the development of other nuclear powers in the western world. The motive behind this United States policy can of course be interpreted differently, but it is certain that the United States, in the light of its immense responsibility in world affairs, was and is genuinely concerned about the harmful effects of a proliferation of nuclear weapons that would induce a balkanisation in world politics and so contribute to the danger of an all-destructive war. Therefore, maintenance of its exclusive nuclear position has been a constant element in United States policy ; on the other hand, the United States had to satisfy the desire of the allies for greater participation in nuclear planning and policy. As a collateral, the United States has at the same time reiterated time and again its guarantee to use its nuclear forces in case of major aggression against Western Europe.

les problèmes militaires, votre rapporteur examinera simplement les aspects politiques de ces derniers. Elle s'efforcera de tirer des conclusions sans refaire l'historique détaillé de l'Alliance et de son organisation, ni retracer l'évolution des problèmes qui l'ont confrontée. Elle est convaincue que ces problèmes ont été si souvent discutés au sein de l'Assemblée que les membres sont déjà parfaitement au courant de leur contexte historique¹.

CHAPITRE I

Les principaux problèmes politiques qui se posent à l'O.T.A.N.

8. Comme l'indique l'introduction, votre rapporteur estime qu'il existe quatre grands problèmes :

- la politique suivie en matière d'armes nucléaires,
- la non-prolifération,
- la production en commun des armements,
- le choix entre une défense intégrée et une défense essentiellement nationale.

9. Bien que ces problèmes aient également un aspect militaire, il paraît évident que les difficultés fondamentales se situent plutôt dans le domaine politique.

10. L'O.T.A.N. ne pourra jouer le rôle politique qui lui est propre tant qu'une solution n'aura pas été apportée à ces quatre problèmes importants.

1. Suivent les titres de certains rapports qui ont déjà traité des aspects politiques de l'O.T.A.N. et ont été examinés par l'Assemblée :

Document 215, 10 novembre 1961 : Etat de la sécurité européenne — 1956-1961;

Document 228, 29 octobre 1963 : Le traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et son incidence sur l'Alliance occidentale ;

Document 290, 30 octobre 1963 : Etat de la sécurité européenne — La force nucléaire O.T.A.N. ;

Document 310, 9 juin 1964 : L'échéance 1969 — Le rôle de l'U.E.O. dans la réforme des consultations politiques prévues par le Traité de l'Atlantique Nord ;

Document 320, 20 octobre 1964 : Etat de la sécurité européenne — Les aspects de la stratégie occidentale ;

Document 324, 27 novembre 1964 : L'avenir politique de l'O.T.A.N. ;

Document 337, 13 avril 1965 : La défense en dehors de la zone O.T.A.N.

(a) Politiques suivies en matière d'armes nucléaires

11. Aux premiers jours de l'Organisation atlantique, la sécurité de l'Europe occidentale dépendait presque entièrement de la protection américaine et les Etats-Unis détenaient un monopole nucléaire indiscutable au sein de l'Alliance. Les autres pays membres étaient dans une position de si grande faiblesse militaire et économique qu'ils n'avaient ni la puissance, ni le désir de contester ce monopole américain. Par la suite, la Grande-Bretagne puis la France créèrent leurs propres forces nucléaires. Certes, leurs politiques à cet égard étaient très différentes, mais il est évident que, toutes considérations d'ordre militaire mises à part, l'attitude des deux pays était en grande partie dictée par le sentiment que la possession d'armes nucléaires leur était essentielle s'ils voulaient conserver un rôle influent dans la politique mondiale.

12. Le problème nucléaire de l'Alliance est apparu progressivement et procède de divers facteurs. La constitution de puissantes forces nucléaires soviétiques qui, au début, menaçaient l'Europe plus directement que les Etats-Unis, rendit nécessaire l'installation d'armes nucléaires sur le continent de l'Europe occidentale. Par voie de conséquence, les pays situés dans cette région s'intéressèrent de plus en plus à l'utilisation des armes nucléaires. Le redressement de ces pays après la guerre a contribué également à cette évolution, de même que l'accession de la Grande-Bretagne et de la France à la puissance nucléaire.

13. Les Etats-Unis n'ont jamais encouragé la constitution d'autres forces nucléaires dans le monde occidental. On peut, évidemment, interpréter différemment les mobiles qui ont inspiré leur politique à cet égard ; cependant, il ne fait aucun doute que les Etats-Unis, compte tenu de leurs immenses responsabilités mondiales, se sont préoccupés et se préoccupent sincèrement des conséquences néfastes d'une prolifération des armes nucléaires susceptible d'entraîner une balkanisation de la politique mondiale et d'accroître ainsi les risques d'une guerre de destruction totale. C'est pourquoi le maintien de leur position exclusive en matière nucléaire a toujours constitué un facteur permanent de leur politique ; mais, par ailleurs, ils ont dû satisfaire les désirs de leurs alliés de participer plus largement à la planification et à la politique nucléaires. Parallèlement, ils ont maintes fois réitéré l'assurance qu'ils utiliseraient leurs forces nucléaires en cas d'agression majeure contre l'Europe occidentale.

14. In the late fifties, when United States nuclear weapons were first established in Western Europe, the United States concluded bilateral agreements with non-nuclear members of NATO whereby they could acquire nuclear weapons under the so-called "double key system" giving the President of the United States a veto on the use of weapons in the hands of German, Belgian or Netherlands forces for example. So far, most bilateral agreements have covered the supply of small "tactical" nuclear weapons. The bilateral agreements with the United Kingdom, Italy and Turkey on the stationing of Jupiter and Thor missiles on their territory were not renewed when this generation of missiles became obsolete.

15. In the North Atlantic Council, much discussion has taken place about methods of improving consultation between the allies regarding the possible use of nuclear weapons. The recent proposal of Secretary McNamara to establish a select committee of Ministers of Defence is one more example of these efforts to improve allied consultation on nuclear matters. But there is always a limit to the extension of the consultative or decision-making process within NATO because of the fact that it is an alliance of fifteen sovereign nations without a common political authority capable of deciding NATO policy in foreign affairs and defence.

16. The United States has also proposed another more concrete approach to the problem of fostering greater allied participation in nuclear policy with its multilateral force project. Through the establishment of an integrated multilateral force, America's allies would be given a say in the use of nuclear weapons which would be controlled by all participating countries. At the same time, no single country would be able to use the multilateral force for its own purposes. The United States would retain a veto on the decision to use the weapons and thus there would not be any proliferation through the creation of this force.

17. The British Government realised that it could not maintain a really effective nuclear force without depending on United States assistance unless it was prepared to overburden its economy.

18. The Government of General de Gaulle, on the other hand, has emphasised time and again that it wants independence and that it cannot agree to a system in which a national government is not wholly responsible for its own country's defence. Furthermore, it is becoming increasingly concerned with the large American presence in Europe.

19. Since the refusal by the other NATO partners in 1958-59 to accept General de Gaulle's proposals for setting up a NATO directorate on nuclear and defence policies and political co-operation, French support for the NATO policy and organisation has diminished. The first step was the withdrawal of the French naval forces in the Mediterranean, followed by a complete withdrawal of the French navy from NATO-assigned forces. When the Algerian dispute ended in independence for Algeria, the two weak French divisions in Germany were not reinforced by other French divisions, although at the time of withdrawal the French Government had promised to reassign its divisions to NATO when the emergency was over. Now it has been announced that no French officers will take part in the exercise Fallex 1966.

20. The divergencies are slowly developing into a crisis, the main issue of which being the very existence of NATO.

(b) Non-proliferation of nuclear weapons

21. After the conclusion of the partial test-ban treaty, attention in the field of disarmament and arms control was focused on the risk of nuclear proliferation. In view of the fact that different States are now in a position, or rapidly becoming in a position, to produce nuclear weapons and may feel compelled to do so in the interest of their national security, a non-proliferation treaty is indeed becoming of overriding importance for the maintenance of international peace and stability. Although such a treaty raises many and difficult problems, it seems advisable to restrict our remarks here to its consequences for future co-operation in NATO.

22. As has been pointed out in the foregoing paragraphs, the problem of delegating some nu-

14. A la fin des années 1950, époque à laquelle des armes nucléaires américaines furent, pour la première fois, installées en Europe occidentale, les Etats-Unis conclurent, avec certains membres non nucléaires de l'O.T.A.N., des accords bilatéraux aux termes desquels ces Etats pouvaient acquérir des armes nucléaires en vertu du système dit de la « double clé » qui donne au Président américain un droit de veto sur l'utilisation des armes fournies, par exemple, aux forces allemandes, belges ou néerlandaises. Jusqu'ici, la plupart de ces accords bilatéraux ont couvert la fourniture d'armes nucléaires « tactiques » de petit calibre. Les accords bilatéraux conclus avec le Royaume-Uni, l'Italie et la Turquie sur le stationnement d'engins Jupiter et Thor sur leur territoire n'ont pas été renouvelés lorsque cette génération d'engins est tombée en désuétude.

15. De nombreuses discussions sont intervenues au sein du Conseil de l'Atlantique Nord sur les moyens d'améliorer la consultation entre les alliés en ce qui concerne l'utilisation éventuelle des armes nucléaires. La récente proposition de M. McNamara, Ministre de la défense des Etats-Unis, tendant à instituer un comité restreint de ministres de la défense, rentre dans le cadre des efforts déployés pour améliorer la consultation alliée en matière nucléaire. Toutefois, il y a toujours une limite à l'extension du processus de consultation ou de prise de décisions au sein de l'O.T.A.N. du fait qu'il s'agit d'une alliance de quinze Etats souverains, sans autorité politique commune capable de formuler la politique de l'Alliance en matière d'affaires étrangères et de défense.

16. Les Etats-Unis ont également proposé une autre formule plus concrète susceptible de résoudre le problème et de favoriser une participation accrue des alliés à la politique nucléaire : la force multilatérale. Ce projet, par le biais d'une force multilatérale intégrée, donnerait aux alliés des Etats-Unis un droit de regard sur l'utilisation des armes nucléaires qui serait contrôlée par tous les Etats participants cependant que, simultanément, aucun pays pris individuellement ne pourrait utiliser cette force multilatérale à ses propres fins. Les Etats-Unis conserveraient un droit de veto sur la décision relative à l'utilisation de ces armes et cette force ne constituerait donc pas un phénomène de prolifération.

17. Le gouvernement britannique s'est rendu compte qu'il n'était pas en mesure de maintenir une force nucléaire vraiment efficace sans l'aide américaine, à moins d'imposer à son économie des charges excessives.

18. Le gouvernement du Général de Gaulle, par contre, a souligné à maintes reprises qu'il souhaite garder son indépendance et qu'il ne peut donner son accord à un système au sein duquel un gouvernement n'est pas pleinement responsable de la défense de son propre pays. De surcroît, il s'inquiète de plus en plus de l'importance de la présence américaine en Europe.

19. Depuis que les autres partenaires de l'Alliance ont refusé, en 1958-1959, d'accepter les propositions du Général de Gaulle concernant la création à l'O.T.A.N. d'un directoire chargé de définir la doctrine de l'Alliance en matière nucléaire, de défense et de coopération politique, la France a apporté un soutien de plus en plus réduit à la politique et à l'organisation atlantiques. La première manifestation de cette attitude a été le retrait de l'escadre française de la Méditerranée, suivi par un retrait complet des unités navales françaises des forces affectées à l'O.T.A.N. A l'issue de la guerre d'Algérie, qui s'est soldée par l'accession de ce pays à l'indépendance, les deux divisions à effectifs incomplets maintenues par la France en Allemagne n'ont pas été rejointes par d'autres divisions, bien qu'au moment du retrait le gouvernement français se soit engagé à les réaffecter à l'O.T.A.N. une fois la crise surmontée. Enfin, il vient d'être annoncé qu'aucun officier français ne participerait à l'exercice « Fallex » 1966.

20. Ces divergences nous conduisent progressivement vers une crise dont le principal enjeu est l'existence même de l'O.T.A.N.

(b) Non-prolifération des armes nucléaires

21. Après la conclusion du traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, les préoccupations en matière de désarmement et de contrôle des armements se sont axées sur les risques de prolifération nucléaire. Etant donné qu'à l'heure actuelle, différents Etats sont ou seront rapidement à même de produire des armes nucléaires et qu'ils risquent de se sentir poussés à le faire dans l'intérêt de leur sécurité nationale, la signature d'un traité sur la non-prolifération nucléaire revêt, en vérité, une importance capitale pour le maintien de la stabilité et de la paix internationales. Certes, un traité de ce genre pose des problèmes nombreux et délicats, mais il est prudent, semble-t-il, de limiter ici notre propos aux conséquences qu'il peut avoir pour la coopération future au sein de l'O.T.A.N.

22. Comme il a été souligné dans les paragraphes précédents, la question d'une délégation de la res-

clear responsibility to the non-nuclear allies is at the moment one of the crucial questions confronting the Alliance. On the other hand, NATO has an overwhelming interest in containing the further spread of nuclear weapons throughout the world, as a deterioration of international stability would gravely endanger the possibility of maintaining peace. Therefore, the Atlantic allies have to reconcile any solution of the problem of nuclear sharing within the Alliance with the concept of non-dissemination.

23. This need was clearly demonstrated in the proposals for an Atlantic nuclear force, submitted for discussion by the British Government. When the Prime Minister, Mr. Wilson, outlined his plans on 17th December 1964, he stated that the charter of an eventual Atlantic nuclear force should contain a clause requiring nuclear members to undertake not to disseminate nuclear weapons and non-nuclear members to undertake not to acquire them or gain control over them. The provisions of this clause would also make it impossible for a group of countries, e.g. the European group, to acquire nuclear weapons. This proposal by the British Prime Minister would indeed lead to non-proliferation, but, it should be realised, only to non-proliferation among the European countries joining the ANF.

24. This restriction to a relatively small group of States raises certain problems. Although it could be argued that acceptance of the British proposals would set an example for other countries, it should be realised that a NATO agreement on non-proliferation would be combined with a certain sharing of nuclear responsibility. It does not seem likely that the same conditions could be fulfilled in other areas of the world. Therefore, an agreement on non-proliferation in the ANF/MLF context would almost certainly not further the conclusion of an agreement on a world-wide scale.

25. It has been pointed out that the latter agreement is of the utmost importance for the continuing success of the western policy of maintaining international stability. Would the nuclear responsibility conferred on the non-nuclear allies in any MLEF or ANF be sufficient for them to renounce voluntarily by treaty the right to acquire nuclear weapons in the future, thus accepting

restrictions which other non-nuclear countries in NATO and in the world at large would not have accepted? This question will deserve careful study at the appropriate time and it may well be that the non-nuclear members of an MLEF or ANF will find it advisable to limit themselves to a declaration of intent regarding the non-acquisition of nuclear weapons and not to conclude a binding treaty. In the meantime, efforts for the conclusion of a generally-accepted treaty on non-proliferation should be continued.

26. In this respect, your Rapporteur wishes to draw attention to the German point of view. On 12th July, a Federal Government spokesman said that Bonn's policy regarding nuclear weapons was that it would not participate in an international treaty banning the spread of atomic weapons unless Germany's security was guaranteed and reunification foreseen. Mr. Schroeder, Minister for Foreign Affairs, declared the following day that an Atlantic nuclear force should have priority over a treaty banning the proliferation of nuclear weapons. This would give Germany an assurance of nuclear defence in the event of aggression. If nuclear defence was assured, Germany's agreement to a non-proliferation treaty could be obtained if the Soviet Union agreed to take basic and irrevocable steps for the reunification of Germany.

27. Any future non-proliferation agreement will have to take this German point of view into consideration. It is not at all certain, however, that the abovementioned German attitude will delay or even frustrate the conclusion of such a treaty. The policy of the Federal Government is that reunification should be achieved by peaceful means alone. This precludes, therefore, action by any military means whatsoever, let alone nuclear weapons. To be worth-while, a non-proliferation treaty would have to promote the security of every country; at the same time, it would lead to a reduction of tension between East and West which could help reunification.

28. On 27th July 1965, the United States presented the Geneva Disarmament Conference with a draft treaty to prevent the spread of nuclear weapons. In Articles I, II and III of the treaty, the nuclear States parties to the treaty undertake not

ponsabilité nucléaire aux alliés non détenteurs d'armes nucléaires constitue, à l'heure actuelle, l'un des problèmes cruciaux qui confrontent l'Alliance. Par ailleurs, l'interdiction de toute nouvelle prolifération des armes nucléaires dans le monde présente, pour l'O.T.A.N., un intérêt capital car toute détérioration de la stabilité internationale compromettrait gravement les possibilités de maintien de la paix. C'est pourquoi les partenaires atlantiques doivent concilier toute solution du problème du partage des responsabilités nucléaires au sein de l'Alliance avec le concept de la non-prolifération.

23. Cette nécessité a été clairement démontrée dans les propositions de force nucléaire atlantique présentées par le gouvernement britannique. Lorsque le Premier ministre, M. Wilson, a défini ses objectifs le 17 décembre 1964, il a déclaré que le statut régissant une éventuelle force nucléaire atlantique devrait comporter une clause aux termes de laquelle les membres nucléaires s'engageraient à ne pas disséminer les armes nucléaires et les membres non nucléaires à ne pas s'en procurer ou en acquérir le contrôle. Cette clause interdirait également à tout groupe de pays, européens par exemple, d'acquérir des armes nucléaires. Cette proposition du premier ministre britannique conduirait, certes, à la non-prolifération, mais uniquement, il convient de s'en rendre compte, dans les pays européens qui participeraient à la force nucléaire atlantique (A.N.F.).

24. Cette limitation à un groupe de pays relativement restreint pose un certain nombre de problèmes. Certes, on peut arguer que l'acceptation des propositions britanniques aurait valeur d'exemple pour d'autres pays, mais il convient de se rendre compte qu'un accord sur la non-prolifération nucléaire au sein de l'O.T.A.N. comporterait le partage, dans une certaine mesure, de la responsabilité nucléaire. Il paraît peu probable que les mêmes conditions puissent être remplies dans d'autres régions du monde. Il ne fait donc pratiquement aucun doute que la conclusion d'un accord sur la non-prolifération dans le cadre de l'A.N.F.-M.L.F. n'encouragerait pas la conclusion d'un accord à l'échelle mondiale.

25. Il a été souligné que ce dernier accord revêt la plus haute importance pour le succès durable de la politique occidentale dans le domaine du maintien de la stabilité internationale. Les partenaires non nucléaires d'une A.N.F. ou d'une M.L.F. seraient-ils suffisamment satisfaits de la responsabilité qui leur serait attribuée en matière nucléaire pour renoncer volontairement par traité

au droit d'acquérir à l'avenir des armes nucléaires et, partant, s'imposer des restrictions que les autres Etats non nucléaires, au sein de l'O.T.A.N. ou dans le monde en général, n'auraient pas acceptées ? Il conviendra d'examiner attentivement cette question en temps utile ; il se pourrait, d'ailleurs, que les partenaires non nucléaires d'une M.L.F. ou d'une A.N.F. estiment prudent de ne faire qu'une déclaration d'intentions visant la non-acquisition d'armes nucléaires et de ne pas signer de traité qui les engage. Dans l'intervalle, il importe de poursuivre les efforts déployés pour la conclusion d'un accord général sur la non-prolifération.

26. A cet égard, votre rapporteur tient à attirer l'attention sur le point de vue allemand. Le 12 juillet dernier, le porte-parole du gouvernement fédéral a déclaré que, conformément à la politique suivie par son pays en matière nucléaire, Bonn n'adhérerait pas à un traité international sur la non-dissémination des armes atomiques si la sécurité de l'Allemagne n'était pas garantie et son unification envisagée. M. Schroeder, Ministre des affaires étrangères, a déclaré le lendemain que la force nucléaire atlantique devrait avoir la priorité sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires. Son pays obtiendrait ainsi l'assurance qu'il serait défendu à l'aide d'armes nucléaires en cas d'agression. Si sa défense nucléaire était assurée, l'Allemagne pourrait donner son accord à un traité de non-prolifération, à condition que l'Union Soviétique convienne de prendre des mesures fondamentales et irrévocables en vue de sa réunification.

27. Tout accord futur sur la non-prolifération nucléaire devra tenir compte de ce point de vue allemand. Il n'est, toutefois, aucunement certain que l'attitude allemande retarde, ou même empêche, la conclusion de cet accord. Le gouvernement fédéral part du principe que la réunification doit être obtenue par des voies essentiellement pacifiques, ce qui exclut toute action militaire et, naturellement, l'utilisation des armes atomiques. Pour avoir une valeur réelle, un traité sur la non-prolifération nucléaire devrait assurer la sécurité de tous les pays ; en même temps, il provoquerait entre l'Est et l'Ouest une détente qui pourrait être favorable à l'adoption de mesures en vue de la réunification.

28. Le 27 juillet 1965, lors de la Conférence de Genève sur le désarmement, les Etats-Unis ont présenté un projet de traité pour la prévention de la dissémination des armes nucléaires. Aux termes des articles I^{er}, II et III, les Etats nu-

to transfer any nuclear weapons to the national control of any non-nuclear State, and the non-nuclear States undertake not to manufacture nuclear weapons or seek to receive or transfer such weapons to their national control.

29. This draft treaty was declared unacceptable by the Russian Delegate, Mr. Tsarapkin, who said on 3rd August 1965 :

“Once again we are asked to conduct negotiations on such an agreement concerning the non-dissemination of nuclear weapons as would leave West Germany the possibility of gaining access to nuclear weapons through a multilateral, Atlantic or other NATO nuclear force, which is absolutely unacceptable to the Soviet Union, as the western powers are well aware... And the proposal for the prohibition of underground nuclear tests, which are being carried out intensively by the United States alone, is linked with a demand for international inspection, thus making agreement on this question also impossible.”

30. On 25th September 1965, Mr. Gromyko proposed to the United Nations in New York the Soviet version of a draft treaty on the non-proliferation of nuclear weapons. He emphasised that his draft treaty would not leave open the possibility of a multilateral NATO force. The signatories of such a treaty would undertake not to transfer nuclear weapons “in any form — directly or indirectly — through third States or groups of States... and not to grant the aforesaid States or groups of States the right to ownership, disposal or use of nuclear weapons”. In the second article of the treaty, the non-nuclear signatories undertake not to create, produce or prepare for the production of nuclear weapons either alone or with other countries, on their own territory or on that of other countries. The non-nuclear countries further undertake not to acquire control of nuclear weapons or their replacement or use for their armed forces, even if their armed forces are placed under the command of an allied commander.

(c) Joint production of weapons

31. Another sector of NATO co-operation which does not come up to expectations is the effort for the joint development and production of weapons.

32. Many NATO countries, especially the larger ones, do not give much thought to multilateral production projects, but generally prefer to concern themselves only with their own national projects, and if possible sell their production to other NATO countries. The United States, for instance, has set up a special organisation for this purpose within the Department of Defence and the United Kingdom has appointed a special adviser.

33. The question arises as to whether such matters, which after all concern joint efforts towards international co-operation within the Alliance, should not be discussed in the framework of WEU before any definite decisions are taken, so that other member countries may participate at an early stage if they have the capacity and the wish to do so. The machinery for this exists in WEU and results can be achieved if countries have the political will to co-operate.

(d) Integration or co-operation?

34. Views on these two concepts also differ in NATO, although most countries, apart from France, adhere to the concept of integration. This does not mean, of course, that this principle is applied completely and in every field. There are also differences in the degree of its application between the various countries. In the “integrated headquarters”, the nationality of the commander in each post is in general fixed according to the year in which the post was created ; for instance, there is always an American Supreme Commander at SHAPE, a British Second-in-Command, an Italian Head of Logistics, etc. This situation also exists in most subordinate headquarters.

35. It is clear, therefore, that the countries which were strongest in 1949 or the years immediately after the creation of NATO are better represented in the headquarters than the countries which were weak in 1949 but are strong now.

36. During the last NATO Conference, which was held in London on 11th-12th May 1965, the West German Minister for Foreign Affairs, Mr.

cléaires parties au traité s'engagent à ne transférer aucune arme nucléaire sous le contrôle d'un Etat non nucléaire, et chacun des Etats non nucléaires s'engage à ne pas fabriquer d'armes nucléaires et à ne pas demander ni accepter le transfert de ces armes sous son contrôle national.

29. Le représentant soviétique, M. Tsarapkin, a déclaré ce projet de traité inacceptable. Il a affirmé, le 3 août 1965 :

« On nous propose de nouveau de négocier un accord sur la non-dissémination des armes nucléaires qui laisserait à l'Allemagne occidentale la possibilité d'avoir accès à ces armes par l'intermédiaire des forces nucléaires de l'O.T.A.N., multilatérales, atlantiques ou autres, ce qui est absolument inacceptable pour l'Union Soviétique : les puissances occidentales le savent parfaitement... Et la proposition d'interdire les essais souterrains d'armes nucléaires, que seuls les Etats-Unis continuent d'effectuer de façon intensive, reste sujette à des inspections internationales qui rendent impossible tout accord en ce domaine. »

30. Le 25 septembre 1965, M. Gromyko a soumis aux Nations Unies, à New York, la version soviétique d'un projet de traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il a souligné que son projet ne laisserait pas la porte ouverte à la création d'une force multilatérale de l'O.T.A.N. Les signataires de ce traité s'engageraient à ne pas transférer d'armes nucléaires « sous quelque forme que ce soit — directement ou indirectement — par le biais d'Etats tiers ou de groupements d'Etats... et à ne pas accorder aux dits Etats ou groupes d'Etats le droit de participer à la possession, disposition ou emploi des armes nucléaires ». A l'article 2 du traité, les Etats parties au traité, qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, s'engagent à ne pas créer, produire, ou préparer la production d'armes nucléaires, ni seuls, ni avec d'autres Etats, ni sur leur territoire, ni sur celui d'autres Etats. Les parties sus-indiquées ne chercheront pas à acquérir un contrôle d'armes nucléaires, leur remplacement ou emploi pour leurs forces armées, même dans le cas où ces forces se trouveraient placées sous le commandement d'une alliance militaire quelconque.

(c) Production en commun des armements

31. Il est un autre domaine de la coopération au sein de l'O.T.A.N. qui n'a pas donné les résultats escomptés : il s'agit des efforts déployés en vue

de la mise au point et de la production en commun des armements.

32. Nombreux sont les pays de l'Alliance, notamment les grands pays, qui n'accordent pas un grand intérêt aux programmes de production multilatérale ; ils préfèrent, en général, ne s'intéresser qu'à leurs propres programmes nationaux et vendre, si possible, leurs produits aux autres partenaires de l'O.T.A.N. A cette fin, par exemple, les Etats-Unis ont créé une organisation spéciale au sein du Département de la défense et le Royaume-Uni a désigné un conseiller spécial.

33. On peut se demander si des questions de ce genre, qui, après tout, concernent des efforts communs tendant à instaurer une coopération internationale au sein de l'Alliance, ne devraient pas faire l'objet de discussions dans le cadre de l'U.E.O. avant qu'une décision définitive intervienne, afin que d'autres Etats membres puissent participer à ces projets aux premiers stades de leur mise en œuvre, s'ils sont en mesure et désireux de le faire. Les mécanismes permettant d'atteindre cet objectif existent à l'U.E.O. et peuvent contribuer au succès de l'entreprise si les pays intéressés manifestent la volonté politique de coopérer.

(d) Intégration ou coopération?

34. Les points de vue sur ces deux principes diffèrent également au sein de l'O.T.A.N. bien que la plupart des pays, exception faite de la France, adhèrent au principe de l'intégration. Ceci ne veut évidemment pas dire que ce principe est appliqué dans sa totalité et dans tous les domaines. Il n'est, en outre, pas appliqué au même degré dans les divers pays. Dans les états-majors dits « intégrés », la nationalité de chaque commandant est en général fonction de l'année où le poste a été créé ; par exemple, au S.H.A.P.E., le commandant suprême est toujours un Américain, le commandant adjoint un Britannique, le chef des services logistiques un Italien, etc... Cette situation se retrouve également dans la plupart des états-majors subordonnés.

35. Il est donc clair que les pays qui étaient les plus puissants en 1949 ou dans les années qui ont immédiatement suivi la création de l'O.T.A.N. sont mieux représentés dans les états-majors que les pays qui étaient faibles en 1949, mais qui sont forts aujourd'hui.

36. Lors de la dernière conférence de l'O.T.A.N. qui s'est tenue à Londres les 11 et 12 mai 1965, M. Schroeder, Ministre des affaires étrangères de

Schroeder, pointed out that the Federal Republic contributed 16 % of the NATO military and civilian budget, but that its representation in the Alliance command posts was still too small compared with its share of the burden.

37. The position of the United Kingdom is that the defence of the home country should not be entrusted to NATO forces under an allied general, but could better be left to national British forces under national command. The only agreed exception is for air defence where there is some degree of integration. Although the territory of the United Kingdom is not integrated in the allied defence system, since 1949 Britain has made a large contribution to the NATO command on the continent.

38. The Benelux countries generally accept NATO policy.

39. In the northern countries and the Mediterranean, the problem of integration does not arise as in Western Europe. Norway and Denmark do not accept the stationing of allied troops on their territories in peacetime, whereas in Italy, Greece and Turkey integration is mainly restricted to bilateral American-Italian, American-Greek and American-Turkish co-operation.

40. The problem of integration is most acute in Western Europe where France has shown its opposition to the present NATO integrated staffs. Nonetheless, even the French attitude does not preclude active French collaboration in such fields as air defence and integrated systems of aircraft direction and infrastructure. Apparently the French Government fully realises that modern technology precludes a country like France from taking effective individual action in this field. The speed of missiles and aircraft greater than Mach I and Mach II calls for a highly-perfected early-warning system, etc., and it is therefore of great advantage to France to take part in these NATO activities.

41. Unless one believes that a military threat from the East is improbable or non-existent, it is difficult to concur with the French view that integrated headquarters are unnecessary. On two occasions the French armies have experienced the seriousness of inadequate pre-war collaboration ;

with modern techniques, it would be virtually impossible to be prepared for war without previously-integrated headquarters, plans, methods and practice of different nationalities working together.

42. Another question, of course, is whether or not important changes should be made in the number of headquarters and personnel assigned to them. One sometimes has the impression that Parkinson's Law has been at work in these headquarters since they were set up.

43. The situation in the Mediterranean is totally different now compared with the early 1950s. All countries on the north coast of Africa are now independent and non-aligned. Modern communication techniques would seem to allow staff of the Mediterranean bases to be reduced.

44. The same is true of the headquarters in Europe : is the present number of headquarters necessary ? In Germany they are related to the former zones of occupation. The large headquarters at Fontainebleau, only 60 kilometres from SHAPE at Rocquencourt, and the Channel Command date from 1947-49. Rationalisation seems necessary.

45. Should not the strengths be reduced in all or several of them ? Would it not be possible, by reducing the number of headquarters and staff officers of certain countries, to give other NATO countries a more important position ? It should be the policy of the governments to go thoroughly into this question and study the possibility of coming to an agreement with all the NATO partners.

CHAPTER II

Is there a political rôle for NATO?

46. The political rôle of NATO is a subject which has been under discussion now for about ten years. In 1957, the Belgian Minister for Foreign Affairs, Mr. Spaak, was appointed Secretary-General of NATO with a view to seeking a possible political rôle for NATO. In general, harmonisation of policy as regards direct East-West confrontation was

la République fédérale, a souligné que la quote-part de son pays s'élevait à 16 % du budget civil et militaire de l'O.T.A.N., mais que sa représentation dans les commandements alliés était encore trop faible par rapport à la charge qu'il assumait.

37. On estime, en Grande-Bretagne, que la défense de la métropole ne doit pas être confiée à des forces de l'O.T.A.N. placées sous le commandement d'un général allié, mais plutôt à des forces nationales britanniques placées sous commandement national. La seule exception convenue concerne la défense aérienne qui fait l'objet d'une certaine intégration. Bien que le territoire du Royaume-Uni ne soit pas intégré dans le système de défense allié, la Grande-Bretagne, depuis 1949, contribue dans une large mesure aux commandements de l'O.T.A.N. sur le continent.

38. Les pays du Bénélux, d'une manière générale, acceptent la politique de l'O.T.A.N.

39. Dans les pays nordiques et méditerranéens, le problème de l'intégration ne se pose pas de la même façon qu'en Europe occidentale. La Norvège et le Danemark n'acceptent pas le stationnement de troupes alliées sur leur territoire en temps de paix, cependant qu'en Italie, en Grèce et en Turquie, l'intégration est surtout limitée à une coopération bilatérale américano-italienne, américano-grecque et américano-turque.

40. C'est en Europe occidentale, où la France a manifesté son opposition aux états-majors intégrés de l'O.T.A.N. tels qu'ils existent aujourd'hui, que le problème de l'intégration se pose avec le plus d'acuité. Néanmoins, même l'attitude de la France n'exclut pas une coopération active, par exemple dans le domaine de la défense aérienne, des systèmes intégrés de radio-guidage et de l'infrastructure. Apparemment, le gouvernement français se rend parfaitement compte que la technologie moderne interdit à un pays comme la France d'agir isolément d'une manière efficace dans ce domaine. La vitesse des engins et des avions supérieure à Mach I et Mach II exige un système de pré-détection hautement perfectionné, etc... ; il est donc très avantageux pour la France de participer à ces activités de l'O.T.A.N.

41. A moins de croire à l'improbabilité ou à l'inexistence d'une menace militaire venant de l'Est, il est difficile d'accepter le point de vue français selon lequel l'intégration des états-majors n'est pas nécessaire. A deux reprises, l'armée française s'est trouvée dans une situation critique

pour n'avoir pas suffisamment coopéré, avant la guerre, avec ses alliés ; avec les techniques modernes, il serait pratiquement impossible d'être prêt au combat sans avoir préalablement procédé à l'intégration des états-majors, des programmes et des méthodes et avoir acquis l'expérience du travail en commun entre nationalités différentes.

42. On peut se demander aussi, naturellement, s'il n'y aurait pas lieu de modifier radicalement le nombre des états-majors et l'effectif du personnel qui leur est affecté. L'impression prévaut, parfois, que la loi de Parkinson a joué dans ces états-majors depuis leur création.

43. La situation dans la Méditerranée, aujourd'hui, est totalement différente de ce qu'elle était en 1950. Tous les pays de l'Afrique du Nord sont maintenant indépendants et pratiquent une politique de « non-engagement ». Les techniques modernes en matière de transmissions permettraient, semble-t-il, de réduire le personnel des bases méditerranéennes.

44. Il en est de même des états-majors en Europe. Est-il indispensable qu'ils soient aussi nombreux ? En Allemagne, ils sont fonction de l'existence des anciennes zones d'occupation. L'important état-major de Fontainebleau, situé à 60 kilomètres seulement du S.H.A.P.E., installé à Rocquencourt, et le commandement de la Manche datent de 1947-1949. Il semble indispensable de faire œuvre de rationalisation dans ce domaine.

45. Les effectifs ne devraient-ils pas être réduits d'une manière générale ou dans certains cas particuliers ? Ne serait-il pas possible, en réduisant le nombre des états-majors et des officiers d'état-major de certains pays, de faire une place plus importante à d'autres membres de l'O.T.A.N. ? Les gouvernements devraient étudier sérieusement ce problème et examiner la possibilité d'un accord entre tous les partenaires de l'Alliance.

CHAPITRE II

L'O.T.A.N. a-t-elle un rôle politique à jouer ?

46. La question du rôle politique de l'O.T.A.N. fait maintenant l'objet de discussions depuis dix ans environ. En 1957, M. Spaak, Ministre belge des affaires étrangères, fut nommé Secrétaire général de l'O.T.A.N. et chargé d'examiner la possibilité de définir le rôle politique de l'organisation. En général, l'harmonisation des poli-

achieved, but in spite of the endeavours of Mr. Spaak and his successor, Mr. Stikker, a negative conclusion has to be drawn on NATO's political possibilities on a world-wide scale. Moreover, the political responsibilities of the fifteen countries were so divergent in both the colonial issue of the 1950s and the nuclear issue of the 1960s that only on relatively minor points could a common attitude be reached. In view of the switch of the communist threat from Europe to other parts of the world and especially with regard to the rise of communist China to a world power, this is a grave situation. It means in fact that some western powers have to shoulder a burden, while others can abstain. It goes without saying that this has a weakening effect on allied solidarity.

47. In his report on the rôle of WEU in the reform of political consultation under the North Atlantic Treaty (Document 310), Mr. Ridley has shown the divergencies in the voting of NATO countries in the United Nations on various issues, i.e. world security, colonial problems — in particular those related to South Africa and Portugal — the Bizerta crisis and Chinese representation in the United Nations. Since then, the situation has worsened to such a degree that now France is openly decrying measures taken by the United States in such places as Vietnam and Santo Domingo. The Cyprus question, dividing Greece and Turkey, is another example of the deterioration of inter-allied relationships.

48. However, these are outward signs of a deeper problem. The real question is whether the allies should continue to strive towards a common policy in all or most major problems or whether they should content themselves with an exchange of information and in the meantime pursue their national policies. The rôle of the Council as an institute for the formulation of common American-European policies is challenged. As illustrated in the foregoing paragraphs on nuclear policy and integration, the French Government is of the opinion that only an independent "European" Europe can be the basis for collaboration with the United States. For a time, while President Kennedy was in power, it seemed possible that American and French views would come closer together with President Kennedy's proposal for a European-American partnership within an At-

lantic framework. This proposal, however, was never developed, nor were the terms of the partnership defined, particularly in respect of the political and military field.

49. At the June 1964 session of the Assembly, Mr. Walt Rostow, Chairman of the Policy Planning Council, Department of State, declared on this issue¹:

"In short, in deciding whether to go forward with the MLF we are deciding not merely how to share nuclear power in the Alliance; we are taking decisions which influence the future political organisation of the West...

The second field of forward movement in partnership I wish to discuss is that of political consultation...

Evidently, if we are to devise common policies we must consult with a new intensity over a much wider range than in the past, understanding that consultation means assumption of responsibility and of risk, as well as the mutual giving of advice. We are anxious to see the agenda of the Atlantic Alliance and its institutions expanded in ways which would permit us increasingly to grip these problems on a communal rather than a separate basis.

We hold this view for two reasons. First, we are convinced that our common interests in the face of these problems are far more weighty than our differences...

Second, we are convinced that, without such movement towards concert on the problems which confront us on a global basis, our unity on the minimum essential and continuing tasks of NATO could be endangered...

Thus far we have successfully weathered such strains, but it would be unwise for us not to reckon that a successful North Atlantic Alliance will require in the future a much higher degree of concert on global problems than was required over the past fifteen years."

1. Official Report of Debates, page 147.

tiques, en ce qui concerne la confrontation directe entre l'Est et l'Ouest, a été réalisée mais, en dépit des efforts de M. Spaak et de son successeur, M. Stikker, il y a lieu de conclure par la négative pour ce qui est des virtualités politiques de l'O.T.A.N. à l'échelle mondiale. En outre, les responsabilités politiques des quinze pays membres étaient si divergentes — question coloniale dans les années 1950 et question nucléaire dans les années 1960 — que l'accord n'a pu se faire que sur des points relativement mineurs. La situation est grave du fait que la menace communiste s'est déplacée de l'Europe vers d'autres régions du monde et, en particulier, que la Chine communiste est devenue une puissance mondiale. En d'autres termes, un certain nombre de puissances occidentales doivent assumer des charges, tandis que d'autres peuvent s'en dispenser. Il va sans dire que cet état de choses tend à affaiblir la solidarité des alliés.

47. Dans son rapport sur le rôle de l'U.E.O. dans la réforme des consultations politiques prévues par le Traité de l'Atlantique Nord (Document 310), M. Ridley a souligné les prises de position divergentes des Etats membres de l'O.T.A.N. dans les votes aux Nations Unies sur diverses questions : la sécurité mondiale, les problèmes coloniaux — se rapportant, en particulier, à l'Afrique du Sud et au Portugal — la crise de Bizerte et la représentation de la Chine aux Nations Unies. Depuis lors, la situation s'est détériorée à un point tel que la France, aujourd'hui, attaque ouvertement les mesures prises par les Etats-Unis au Vietnam et à Saint-Domingue, par exemple. La question de Chypre qui divise la Grèce et la Turquie offre un autre exemple de la détérioration des relations entre les alliés.

48. Il y a, toutefois, des manifestations extérieures d'un problème plus profond. La véritable question est de savoir si les alliés doivent continuer de rechercher une politique commune en ce qui concerne l'ensemble ou la plupart des grands problèmes ou s'ils doivent, au contraire, se contenter d'échanger des informations, et, dans l'interval, poursuivre leurs politiques nationales. Le rôle du Conseil, en tant qu'organe chargé de formuler des politiques américano-européennes communes, est menacé. Comme l'ont montré les paragraphes précédents sur la politique nucléaire et l'intégration, seule une Europe « européenne » indépendante peut, de l'avis du gouvernement français, constituer le fondement de la coopération avec les Etats-Unis. On a pu croire pendant un certain temps, lorsque le Président Kennedy était au pouvoir, que sa proposition de partena-

riat américano-européen dans un cadre atlantique permettrait un rapprochement des points de vue français et américain. Toutefois, cette proposition n'a jamais été mise en œuvre et les termes du partenariat n'ont pas été définis, notamment en ce qui concerne ses aspects politiques et militaires.

49. Lors de la session de juin 1964, M. Walt Rostow, Chef du département de planification politique du Département d'Etat, a déclaré sur ce point devant l'Assemblée¹ :

« Bref, en décidant de poursuivre le projet de force multilatérale, nous ne décidons pas simplement des modalités de partage de la puissance nucléaire dans l'Alliance, mais nous prenons des décisions qui influenceront sur l'avenir de l'organisation politique de l'Occident...

Je passe maintenant au second élément de progrès dans la voie du *partnership*, c'est-à-dire à la consultation politique...

Il est évident qu'au sein de la zone atlantique, les opinions divergent sur ces problèmes. Il est évident que si nous voulons élaborer des politiques communes, nous devons nous consulter plus étroitement sur un bien plus grand nombre de problèmes que dans le passé, étant entendu que consultation signifie prise de responsabilités et de risques, aussi bien qu'échange de conseils. Nous sommes soucieux de voir élargir l'ordre du jour de l'Alliance atlantique et de ses institutions d'une manière qui nous permette de plus en plus d'attaquer ces problèmes en commun plutôt qu'isolément.

Notre opinion repose sur deux raisons. Premièrement, nous sommes convaincus que nos intérêts communs face à ces problèmes pèsent beaucoup plus lourds que nos divergences...

Deuxièmement, nous sommes convaincus que si nous ne tendons pas à nous concerter sur les problèmes qui nous confrontent à l'échelle mondiale, notre unité sur les tâches minimums essentielles et permanentes de l'O.T.A.N. pourrait être mise en péril...

Nous avons jusqu'ici résisté à ces tensions. Mais il serait malavisé de ne pas considérer que le succès de l'Alliance exigera à l'avenir un accord beaucoup plus large sur les problèmes globaux qu'il n'a été nécessaire au cours des quinze dernières années. »

1. Compte rendu officiel des débats, page 147.

50. More than a year has now passed and the danger to NATO has indeed become much more threatening. The foreign policies of the member countries, of which the foreign policy on NATO is only a part, are becoming more and more divergent. For several countries, the North Atlantic Treaty no longer constitutes a main plank of their foreign policies but has become more and more of a side issue. Although it does not seem feasible to reverse this trend in the near future, efforts should be concentrated on a continuation, where possible, of the search for common policies.

51. The need for this search is greater than ever. We no longer have to deal exclusively with the relatively simple East-West confrontation, but with what we could call a proliferation of con-

flicts. Your Rapporteur need only remind you of increased Chinese aggressiveness, the situation in Vietnam and the regrettable Indian-Pakistan conflict. The western powers cannot dissociate themselves from developments in Asia and in other parts of the world. Their security and welfare are inseparably linked with the maintenance of peace and freedom elsewhere.

52. Your Rapporteur is convinced that NATO as such has no military task in those other parts of the world. In the political field, however, the western countries have a strong interest in common consultation and, where possible, decision-making on a world-wide scale. The North Atlantic Council must state its claim to fulfil this rôle.

50. Plus d'un an s'est maintenant écoulé et le danger qui pèse sur l'O.T.A.N. est, en vérité, plus menaçant que jamais. Les politiques étrangères des Etats membres, dont la politique à l'égard de l'O.T.A.N. n'est que l'un des aspects, deviennent de plus en plus divergentes. Pour plusieurs d'entre eux, le Traité de l'Atlantique Nord ne constitue plus l'élément-clé de la politique étrangère ; il revêt, au contraire, de plus en plus, un intérêt secondaire. Certes, il paraît impossible de renverser cette tendance dans un proche avenir, mais il convient de faire porter tous les efforts sur la recherche de politiques communes, dans tous les domaines où il est possible de le faire.

51. Cette recherche est plus nécessaire que jamais. Nous n'avons plus aujourd'hui à nous occuper uniquement d'une confrontation Est-Ouest relativement simple, mais de ce que nous pourrions

appeler une prolifération de conflits. Il suffit à votre rapporteur de rappeler l'agressivité croissante de la Chine, la situation au Vietnam et le regrettable conflit indo-pakistanaï. Les puissances occidentales ne peuvent se dissocier des événements qui interviennent en Asie ou ailleurs. Leur sécurité et leur bien-être sont inséparablement liés au maintien de la paix et de la liberté dans les autres parties du monde.

52. Votre rapporteur est persuadé que l'O.T.A.N. en tant que telle n'a pas de tâche militaire à remplir dans ces autres parties du monde. Dans le domaine politique, cependant, les pays occidentaux ont tout intérêt à procéder à des consultations communes et, partout où la chose est possible, à prendre des décisions à l'échelle du monde. Le Conseil de l'Atlantique Nord doit affirmer son droit à assumer ce rôle.

Visit to the United States, 11th-22nd October 1965

REPORT

*submitted for information by Mr. Duynstee,
Vice-Chairman of the Committee on Defence Questions and Armaments*

TABLE OF CONTENTS

Preface

- I. Views of the United States Administration
 - 1. United States policy on Europe and on NATO
 - 2. Soviet policy
 - 3. Structure of NATO
 - 4. NATO defence effort
 - 5. Control of nuclear weapons and direction of strategy
 - 6. Production of armaments
 - 7. Policies outside the NATO area
 - 8. Disarmament and arms control
 - 9. Civilian use of nuclear power
- II. Discussions with members of the United States Congress
- III. United States Strike Command demonstration

APPENDICES

- I. Programme of the visit
- II. List of participants

Visite effectuée aux Etats-Unis du 11 au 22 octobre 1965

RAPPORT

*présenté pour information par M. Duynstee,
vice-président de la Commission des Questions de Défense et des Armements*

TABLE DES MATIÈRES

Préface

- I. Vues de l'administration américaine
 - 1. La politique américaine à l'égard de l'Europe et de l'O.T.A.N.
 - 2. La politique soviétique
 - 3. La structure de l'O.T.A.N.
 - 4. L'effort de l'O.T.A.N. en matière de défense
 - 5. Le contrôle des armes nucléaires et l'orientation de la stratégie
 - 6. La production des armements
 - 7. Politique en dehors de la zone O.T.A.N.
 - 8. Le désarmement et le contrôle des armements
 - 9. L'utilisation civile de l'énergie nucléaire
- II. Discussion avec des membres du Congrès américain
- III. Démonstration du commandement américain d'intervention

ANNEXES

- I. Programme de la visite
- II. Liste des participants

Preface

The Committee was privileged to visit the United States from 11th to 22nd October. Its thanks are due in particular to Mr. Leddy, Assistant Secretary of State, whose office arranged the programme for the visit, and to General Baron de Cumont, Chairman of the Military Committee; Mr. John T. McNaughton, Assistant Secretary of Defence (International Security Affairs); Mr. George W. Ball, Under-Secretary of State; Mr. Robert J. Schaetzel, Deputy Assistant Secretary for European Affairs; Mr. Henry Owen, Vice-Chairman of the Policy Planning Staff; Mr. McGeorge Bundy, Special Assistant to the President for National Security Affairs; Senator John J. Sparkman, Vice-Chairman of the Senate Foreign Relations Committee; Mr. Clement J. Zablocki, Vice-Chairman of the House Committee on Foreign Affairs, and Mrs. Edna F. Kelly, Chairman of its Sub-Committee on Europe; Dr. Glenn T. Seaborg, Chairman of the Atomic Energy Commission; and Lt. Gen. Henry Viccelio, Deputy Commander-in-Chief, United States Strike Command. The full programme of the visit is attached at Appendix I.

The other activities of the Committee in the course of 1965 should also be recorded. In March, the Committee met in Paris, together with the Chairmen of the Defence Committees of the national parliaments of member countries, when it was addressed by The Rt. Hon. Frederick Mulley, a former Rapporteur of the Committee, now United Kingdom Deputy Secretary of State for Defence and Minister of Defence for the Army, and by General Lyman L. Lemnitzer, Supreme Allied Commander Europe.

In April, the Committee visited London, where it was addressed by The Rt. Hon. Denis Healey, United Kingdom Secretary of State for Defence, The Rt. Hon. Lord Chalfont, Minister of State for Foreign Affairs, responsible for disarmament, and Sir Solly Zuckerman, Chief Scientific Adviser at the Ministry of Defence.

At the end of June, members of the Committee attended the civil/military co-operation exercise organised by the Central Army Group at Stuttgart.

The Committee is most grateful to all those ministers, officials and military commanders who took the time and trouble to address it in the

course of the year. Its studies of the problems of European security have greatly benefited from all the wise counsels it has heard.

I. Views of the United States Administration

1. United States policy on Europe and on NATO

Members of the Administration were unanimous in stressing that the maintenance of good relations with the European members of NATO was fundamental to United States foreign policy. It was considered to be a vital interest of the United States that Europe should be strong. European unity was therefore supported — a policy which had first been made clear in the preamble to the Economic Co-operation Act in 1948.

The development of the Atlantic and European Communities was an aspect of foreign policy which was followed with intense interest in the White House, as well as in the State Department, and United States support for NATO was felt to have more popular support in the country than any other aspect of United States foreign policy — it was an answer to the criticism that the United States had been too late in the first and second world wars.

While the gross national product of the United States was now approaching \$700 billion, the United States did not consider itself to be economically self-sufficient. The Administration continually stressed President Kennedy's notion of interdependence in the Atlantic Community. The success of the Kennedy round tariff negotiations was anxiously sought — the domestic legislation which had permitted the negotiations to go forward was running out. Similarly, the need for the continued development of the Common Market was stressed by the Administration.

German reunification was a problem which received close attention and there was felt to be hope for progress in this field.

It was stressed that United States forces in Europe would not be reduced to meet commitments in Vietnam, for which contingency planning made full provision.

Préface

La commission a eu le privilège d'effectuer une visite aux Etats-Unis du 11 au 22 octobre. Elle tient à remercier tout particulièrement M. Leddy, Secrétaire d'Etat adjoint, dont le cabinet a organisé le programme de la visite, et le général de Cumont, Président du Comité militaire ; M. John T. McNaughton, Secrétaire adjoint à la défense (questions de sécurité internationale) ; M. George W. Ball, Sous-secrétaire d'Etat ; M. Robert J. Schaezel, Sous-secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires européennes ; M. Henry Owen, Vice-président du Bureau de planification politique ; M. McGeorge Bundy, Attaché spécial du Président pour les questions de sécurité nationale ; le sénateur John J. Sparkman, Vice-président de la commission des relations extérieures du Sénat ; M. Clément J. Zablocki, Vice-président de la commission des affaires étrangères du Sénat, et Mme Edna F. Kelly, Présidente de la sous-commission « Europe » du Sénat ; M. Glenn T. Seaborg, Président de la Commission de l'énergie atomique, ainsi que le général de division Henry Viccellio, Commandant en chef adjoint du commandement d'intervention américain. On trouvera à l'annexe I le programme complet de la visite.

Il y a lieu également de rappeler les autres activités de la commission au cours de l'année 1965. Au mois de mars, la commission a tenu à Paris une réunion avec les présidents des commissions de défense des parlements nationaux des pays membres, au cours de laquelle elle a entendu les allocutions de M. Frederick Mulley, ancien rapporteur de la commission, aujourd'hui Secrétaire d'Etat adjoint à la défense et Ministre de la défense pour l'armée de terre du Royaume Uni, et du général L. Lemnitzer, Commandant suprême des forces alliées en Europe.

Au mois d'avril, la commission s'est rendue à Londres où elle a entendu les allocutions de M. Denis Healey, Ministre de la défense britannique, de Lord Chalfont, Ministre d'Etat chargé des affaires étrangères, responsable du désarmement, et de Sir Solly Zuckerman, Principal conseiller scientifique du ministère de la défense.

Fin juin, des membres de la commission ont assisté à l'exercice de coopération civile et militaire organisé par le Groupe d'armées du centre à Stuttgart.

La commission tient à remercier tous les ministres, fonctionnaires et commandants militaires qui ont bien voulu venir prendre la parole devant

elle au cours de cette année. Les avis éclairés qui lui ont été prodigués l'ont considérablement aidée dans l'étude des problèmes de la sécurité européenne.

I. Vues de l'administration américaine

1. La politique américaine à l'égard de l'Europe et de l'O.T.A.N.

Les membres de l'administration ont été unanimes à souligner que le maintien de bonnes relations avec les membres européens de l'O.T.A.N. est un élément fondamental de la politique étrangère des Etats-Unis. Ils estiment que la force de l'Europe est d'un intérêt vital pour les Etats-Unis. Ils sont donc partisans de l'union de l'Europe, politique qui a été clairement exposée pour la première fois dans le préambule de la loi de coopération économique de 1948.

L'évolution des communautés atlantique et européenne constitue un aspect de la politique étrangère qui intéresse de très près la Maison Blanche aussi bien que le Département d'Etat. Le sentiment prévaut que le soutien que les Etats-Unis apportent à l'O.T.A.N. reçoit du peuple américain un appui beaucoup plus ferme que n'importe quel autre aspect de la politique étrangère, ceci pour répondre aux critiques selon lesquelles les Etats-Unis sont intervenus trop tard au cours de la première et de la deuxième guerres mondiales.

Le produit national brut des Etats-Unis s'établit actuellement aux alentours de 700 milliards de dollars, mais on n'en estime pas pour autant que l'économie américaine se suffit à elle-même. L'administration continue d'appuyer le concept de l'interdépendance au sein de la Communauté atlantique énoncé par le Président Kennedy. Elle souhaite ardemment que les négociations tarifaires engagées dans le cadre du *Kennedy round* soient couronnées de succès, la législation interne qui a permis la poursuite des négociations arrivant à expiration. Elle souligne également la nécessité de poursuivre le développement du Marché commun.

Le problème de la réunification allemande est suivi avec la plus grande attention et l'on estime que des progrès sont possibles dans ce domaine.

Il a été souligné que les forces américaines en Europe ne seront pas réduites pour faire face aux engagements au Vietnam, qui sont entièrement couverts par des plans appropriés.

2. Soviet policy

It was appreciated that Soviet policy had changed considerably since 1949. The challenge from world communism had become more subtle and more ambiguous. However, Soviet armed forces had not recently been reduced — indeed, their equipment and training continued to improve.

It was felt that a deliberate assault on Europe was now quite unlikely, but while the Soviet military posture remained unchanged military crises remained possible.

3. Structure of NATO

The United States was sometimes accused of dominating the Alliance but was not conscious of doing so — otherwise why would it support European unity? It was possible that the present superstructure of NATO was excessive but the lessons of World Wars I and II were that an adequate allied command structure was essential and that there was no place today for a classical alliance. The United States was not prepared to extend the guarantees of Article 5 of the North Atlantic Treaty on a bilateral basis.

NATO was a flexible organisation but it was quite absurd to try to distinguish between NATO the organisation, and the Atlantic Alliance — the Alliance could not endure or be a reality without the organisation.

It was felt that NATO should be able to play a greater rôle in achieving a consensus of western opinion on East-West problems. The United States was well aware of Germany's special need for NATO, the integrated military commands of which supplied the general staff of the German forces.

All spokesmen of the Administration stressed United States readiness to consider any serious proposals which might be made for improving the structure of NATO which, under the treaty, had been open to revision since 1959. The absence of any serious proposals, particularly from France, was much regretted.

A three-power directorate was clearly unacceptable to a majority of NATO countries and it was not felt that France was in a position to

speaking for the Continent of Europe. A Select Committee of Defence Ministers, as proposed by Mr. McNamara, would deal solely with military questions and would include representatives of more than three countries. As an interim body it was not seen to be comparable to proposals for a directorate.

4. NATO defence effort

It was appreciated that special attention must be paid to the rôles of the armed forces of the smaller NATO countries under modern conditions in order to retain the interest of these countries in the NATO concept.

Many speakers felt that the United States defence effort was disproportionately large compared with many of the allies — United States divisions had their full number of brigades, which in turn were at full strength, with adequate equipment and logistics — a situation which contrasted sharply with the armed forces of many European countries.

It was felt that a better allocation of Alliance resources should be achieved.

5. Control of nuclear weapons and direction of strategy

These topics were repeatedly raised both by Administration spokesmen and by members of the Committee in their questions; the former stressed the urgency of reaching some agreement on these problems within the Alliance in the coming months.

It was recognised that a problem now existed, which resulted from the changed balance of power within the Alliance since 1949, and technical progress which made it feasible for many countries to produce nuclear weapons if they so chose.

The United States and, it was maintained, a majority of European countries wished to arrange for greater European influence in strategy and the control of nuclear weapons to be exercised in the Atlantic framework. A European Defence Community, with its own nuclear force, was considered politically unrealisable at the present time and held by some spokesmen to be undesirable. It was repeatedly stressed that the United States Administration was opposed to the concept

2. La politique soviétique

On se rend compte que la politique soviétique a considérablement évolué depuis 1949. La menace du communisme mondial est devenue plus subtile et plus ambiguë. Néanmoins, les forces soviétiques n'ont pas été réduites récemment ; en fait, l'amélioration de leur équipement et de leur entraînement se poursuit.

On admet généralement qu'il est désormais tout à fait improbable qu'une attaque délibérée soit lancée contre l'Europe, mais tant que la situation militaire de l'Union Soviétique n'aura pas évolué, des crises militaires seront toujours possibles.

3. La structure de l'O.T.A.N.

On reproche parfois aux Etats-Unis de dominer l'Alliance, mais s'ils le font, c'est inconsciemment. Sinon, pourquoi recherchaient-ils l'union de l'Europe ? Il se peut que la superstructure actuelle de l'O.T.A.N. soit excessive, mais la première et la deuxième guerres mondiales nous ont enseigné qu'une structure de commandement efficace est indispensable et que l'époque des alliances de type classique est révolue. Les Etats-Unis ne sont pas disposés à étendre aux accords bilatéraux les garanties de l'article 5 du Traité de l'Atlantique Nord.

L'O.T.A.N. est une organisation souple, mais il est parfaitement absurde de vouloir établir une distinction entre l'organisation de l'O.T.A.N. et l'Alliance atlantique, l'Alliance ne pouvant survivre ou être une réalité sans l'organisation.

On admet généralement que l'O.T.A.N. devrait être en mesure de jouer un rôle plus important dans la recherche d'un accord unanime de l'Occident à l'égard des problèmes Est-Ouest. Les Etats-Unis sont parfaitement conscients de l'importance particulière que revêt pour l'Allemagne l'existence de l'O.T.A.N. dont les commandements militaires intégrés fournissent l'état-major général des forces allemandes.

Tous les porte-parole de l'administration ont insisté sur le fait que les Etats-Unis sont prêts à examiner toute proposition sérieuse tendant à améliorer la structure de l'O.T.A.N., qui, aux termes du traité, est susceptible d'être révisée depuis 1959. On déplore l'absence de propositions sérieuses, notamment de la part de la France.

Il est clair que la majorité des pays de l'O.T.A.N. ne peuvent accepter un directoire triparti et, de l'avis général, la France n'est pas à

même de parler au nom du continent européen. Un comité restreint des ministres de la défense, tel que l'a proposé M. McNamara, traiterait uniquement des questions militaires et comprendrait des représentants de plus de trois pays. En tant qu'organe intérimaire, il ne saurait être comparé au projet de directoire.

4. L'effort de l'O.T.A.N. en matière de défense

On se rend compte qu'il convient d'accorder une attention particulière au rôle des forces armées des petits pays de l'O.T.A.N. dans les conditions actuelles, si l'on veut que ces pays continuent de manifester de l'intérêt pour l'Alliance.

De l'avis de nombreux orateurs, l'effort de défense des Etats-Unis est hors de proportion avec celui de nombreux pays alliés. Les divisions américaines disposent du nombre de brigades requis, ces unités étant à effectif complet et disposant de l'équipement et des services logistiques appropriés. Cette situation contraste vivement avec celle des forces armées de nombreux pays européens.

De l'avis général, il y a lieu de procéder à une meilleure utilisation des ressources de l'Alliance.

5. Le contrôle des armes nucléaires et l'orientation de la stratégie

Ces problèmes ont été soulevés à plusieurs reprises par les porte-parole de l'administration aussi bien que par les membres de la commission dans les questions qu'ils ont posées. Les premiers ont souligné l'urgence de la conclusion d'un accord sur ces problèmes au sein de l'Alliance dans les mois à venir.

On admet qu'il existe aujourd'hui un problème du fait de la modification de l'équilibre des forces au sein de l'Alliance depuis 1949, et des progrès techniques qui permettent à de nombreux pays de fabriquer des armes nucléaires s'ils le désirent.

Les Etats-Unis et la majorité des pays européens souhaitent qu'une influence accrue de l'Europe dans le domaine de la stratégie et du contrôle des armes nucléaires s'exerce dans le cadre atlantique. On estime que la création d'une communauté européenne de défense disposant de sa propre force nucléaire est politiquement irréalisable à l'heure actuelle et certains porte-parole la considèrent comme peu souhaitable. Il a été souligné à maintes reprises que l'administration améri-

of national nuclear forces, because of the need for unity of command and control of nuclear forces ; of the waste of resources which resulted from national forces ; and because proliferation of national forces within the Alliance inevitably encouraged proliferation of national forces in the world at large, with all the dangers of nuclear war that that implied.

Similarly, the Administration was opposed to solutions based on the co-ordination of national forces — *collective* solutions were vastly preferred.

It was pointed out that much progress had already been made in sharing nuclear responsibility : strong United States nuclear forces had been assigned to NATO although the terms of assignment could be improved ; the types and numbers of weapons in the NATO nuclear stockpile had been much improved since 1957 ; non-United States staffs were engaged in nuclear planning. Although decision-making was the hardest to share, dual control systems provided for bilateral safety catches which gave participating countries a large degree of control and were to be preferred to bilateral triggers, which amounted to proliferation.

Some spokesmen felt that while consultation in the nuclear field was a useful concept to expand, a lasting settlement would depend on a solution involving hardware. Other spokesmen stressed the advantages of an Executive Committee which could exercise control over all nuclear weapons in the Alliance. All agreed that to be workable, such a Select Committee would have to be kept small.

Without adopting a doctrinaire attitude to the MLF, other spokesmen felt that the easiest way to limit the size of an executive was to require countries to pay for membership through participation in a collective force.

Some spokesmen pointed out that no country wanted MRBMs on its territory and that land-based MRBMs had no rôle in NATO which was not already more adequately filled by Minuteman missiles in the United States.

Differences in the Alliance arose from the difficulty of devising decision-making arrangements between so many States. It was repeatedly stressed that Mr. McNamara's doctrine of flexible response did not imply that nuclear weapons would not be used in the defence of Europe against a purely conventional attack — its aim was rather to provide the Alliance with a wide and credible range of military options in all circumstances. Deterrence was seen as the readiness to implement policy, as the United States had been prepared to implement, by the controlled use of force, its Berlin policy at the time of the Berlin crisis. The capability of the national European nuclear forces alone would not permit a policy of nuclear deterrence to be followed through.

It was held that no responsible European government wished the United States veto to be surrendered. The United States was however prepared to re-examine its attitude to the veto if and when a European political authority were to emerge, although this possibility was seen by one spokesman to be more remote than ever.

A world-wide agreement on the non-proliferation of nuclear weapons was urgent and essential, but a solution to the problem of nuclear sharing within the Alliance was a precondition to any such world-wide agreement.

6. Production of armaments

It was appreciated that there was a lack of balance in trade in weapons between the United States and Europe but one Administration spokesman thought that there was little prospect of United States administrative action to redress the balance while European expenditure on defence as a proportion of the gross national product remained so much lower than the proportion spent by the United States. It was similarly felt that in the field of civil aviation the Anglo-French Concord project and the United States supersonic transport project were matters of national prestige rather than pure commercial interest.

7. Policies outside the NATO area

The admission of China to the United Nations was discussed on several occasions. The United States Administration felt that Chinese

eaine est hostile à l'idée de forces nucléaires nationales pour les raisons suivantes : l'unité de commandement et de contrôle des forces nucléaires est indispensable ; la constitution de forces nationales entraîne un gaspillage de ressources et la prolifération de ces forces au sein de l'Alliance ne peut qu'encourager leur prolifération dans le reste du monde, avec tous les risques de guerre nucléaire que cela implique.

De même, l'administration est hostile à toute solution fondée sur la coordination de forces nationales ; elle préfère de beaucoup les solutions *collectives*.

Il a été souligné que de nombreux progrès ont déjà été réalisés en matière de partage des responsabilités nucléaires : des forces nucléaires américaines ont été affectées à l'O.T.A.N. et il ne fait aucun doute que les conditions d'affectation peuvent être améliorées ; les types et les quantités d'armes composant les stocks nucléaires de l'O.T.A.N. ont été considérablement améliorés depuis 1957 ; des personnels non américains participent à la planification nucléaire. C'est dans le domaine de la prise des décisions que le partage est le plus difficile à réaliser, mais des systèmes de double contrôle prévoient des « crans de sûreté » bilatéraux qui donnent aux pays participants un droit de contrôle plus important, solution préférable aux « gâchettes » bilatérales qui sont synonymes de prolifération.

De l'avis d'un certain nombre de porte-parole, la consultation en matière nucléaire est un concept utile qu'il importe d'élargir, mais tout règlement définitif dépend de la solution qui sera trouvée au problème du « matériel ». D'autres orateurs ont souligné les avantages d'un comité exécutif qui exercerait un contrôle sur l'ensemble des armes nucléaires de l'Alliance. De l'avis unanime, un comité de ce genre, pour fonctionner, doit être restreint.

Sans adopter une attitude doctrinaire à l'égard de la M.L.F., d'autres orateurs ont estimé que pour limiter l'importance de l'exécutif, il suffit d'exiger des pays qu'ils paient leur droit d'entrée en participant à une force collective.

Certains porte-parole ont souligné qu'aucun pays ne souhaite voir de MRBM sur son territoire et que les MRBM basés à terre ne jouent à l'O.T.A.N. aucun rôle qui ne soit pas déjà rempli d'une manière plus appropriée par les engins Minuteman stationnés aux États-Unis.

Les divergences au sein de l'Alliance proviennent de la difficulté de mettre au point, entre un si grand nombre d'États, des arrangements concernant la prise des décisions. Il a été souligné à maintes reprises que la doctrine de « la réponse adaptée » de M. McNamara n'implique pas que les armes nucléaires ne seront pas utilisées pour défendre l'Europe contre une attaque purement conventionnelle ; elle vise plutôt à offrir à l'Alliance une gamme vaste et plausible d'options militaires en toutes circonstances. L'effet de dissuasion est fonction de la détermination d'appliquer une politique ; c'est ainsi que les États-Unis étaient décidés à appliquer, par l'usage contrôlé de la force, leur politique à l'égard de Berlin au moment de la crise berlinoise. Les forces nucléaires nationales européennes ne permettraient pas, à elles seules, de mettre en œuvre une politique de dissuasion nucléaire.

Aucun gouvernement européen responsable ne souhaite l'abandon du veto américain. Les États-Unis sont néanmoins disposés à réexaminer leur attitude à l'égard du veto le jour où une autorité politique européenne sera instituée, encore que, de l'avis de l'un des porte-parole, cette possibilité soit plus éloignée que jamais.

Un accord mondial sur la non-prolifération des armes nucléaires est urgent et capital, mais la solution du problème du partage nucléaire au sein de l'Alliance est une condition préalable à la conclusion de tout accord de ce genre.

6. La production des armements

On se rend compte qu'il existe un déséquilibre entre les achats d'armements des États-Unis et de l'Europe mais, de l'avis de l'un des porte-parole de l'administration, il y a peu de chances que les autorités américaines interviennent pour y porter remède aussi longtemps que les dépenses européennes en matière de défense, évaluées en pourcentage du produit national brut, resteront tellement inférieures aux dépenses effectuées par les États-Unis. On estime également qu'en matière d'aviation civile, le projet anglo-français « Concorde » et le projet d'avion de transport supersonique américain répondent à des considérations de prestige national plutôt qu'à des intérêts purement commerciaux.

7. Politique en dehors de la zone O.T.A.N.

L'admission de la Chine aux Nations Unies a fait l'objet de plusieurs discussions. De l'avis de l'administration américaine, il est peu probable

policy was unlikely to be influenced by admission to the United Nations, while Security Council actions would be hampered by an obstructive Chinese vote.

The military effort in South-East Asia was said to be adequately provided for by contingency plans and would not lead to a reduction of United States military effort in Europe. French support over action in Cuba had been welcome in the United States and more public support from allied countries for United States policy in South-East Asia would be welcome. It was felt that NATO as a whole could at least show its interest in United States actions in this theatre.

8. *Disarmament and arms control*

Agreement on the non-proliferation of nuclear weapons was urgent.

A solution would first have to be found to the problem of nuclear sharing within the Alliance but when that problem had been settled Russia would come to see that a non-proliferation agreement was in its interest.

The aim of a non-proliferation agreement would be to limit the total number of nuclear powers to the present five. It was appreciated that India was under considerable pressure to acquire nuclear weapons but it was also pointed out that the development of suitable long-range delivery systems to provide a credible deterrent in a confrontation with China would be a very difficult technical problem.

It was widely appreciated that for a non-proliferation agreement to be acceptable, provision would have to be made for a system of nuclear guarantees or reassurances for non-nuclear countries. President Johnson's offer of support to any country that felt itself threatened by a nuclear power was stressed.

The Moscow Test Ban Treaty and the partial cut-off of fissile material production were felt to be important steps towards a system of arms control and the United States-Soviet Union statement on agreed principles of 1961 was regarded as an important document.

Many spokesmen stressed the importance of the International Atomic Energy Agency as a body which should be enabled to exercise world-wide controls over the civilian use of nuclear energy to ensure that there was no diversion to military uses.

9. *Civilian use of nuclear power*

The United States was committed to sharing with other countries the knowledge and special materials required for the peaceful application of nuclear energy, subject always to safeguards and inspections against their diversion to military use. While the United States had, in the past, imposed its own system of inspection on countries in receipt of assistance, its policy now was to hand over this responsibility to the International Atomic Energy Agency, which had recently adopted a suitable system of safeguards. Britain and the United States had each opened one civilian reactor to IAEA inspection.

The policy of the Atomic Energy Commission in the field of civilian research and development was to encourage industry to undertake its own research into nuclear electricity generation for civil purposes, once the general feasibility of a system had been demonstrated. The United States had at present two million electrical kW of nuclear power installed, which was expected to rise to six or seven million kW by 1970 and to seventy million kW by 1980, when it would be 20 % of the total electricity generating capacity in the country.

AEC research was concentrated on advanced reactor design using molten salts; beryllium oxide, ultra high temperatures using free, unclad fuel and the Lampre system (molten plutonium); advanced high temperature gas reactors (rocket propulsion); medium power reactors (liquid potassium cooling, capable of being operated in space); direct power conversion to electricity (thermo-electric and thermionic effects).

Research was also being conducted into combined desalination and electricity generating plants, while nuclear rocket propulsion had been

que la politique de la Chine soit influencée par l'admission de ce pays aux Nations Unies, cependant que le Conseil de Sécurité serait gêné dans ses initiatives par l'obstruction du vote chinois.

Les plans d'urgence suffisent à couvrir l'effort militaire dans le sud-est asiatique, qui ne se traduira pas par une réduction de l'effort militaire américain en Europe. Les Etats-Unis se sont félicités du soutien de la France lors de la crise de Cuba et ils souhaiteraient que l'opinion publique des pays alliés appuie plus fermement leur politique dans le sud-est asiatique. L'O.T.A.N. dans son ensemble pourrait au moins montrer qu'elle s'intéresse à l'action menée par les Etats-Unis dans cette partie du monde.

8. Le désarmement et le contrôle des armements

La conclusion d'un accord sur la non-prolifération des armes nucléaires est urgente.

Il convient d'abord de trouver une solution au problème du partage des responsabilités nucléaires au sein de l'Alliance, mais lorsque ce problème sera réglé, la Russie finira par reconnaître qu'un accord sur la non-prolifération nucléaire sert ses intérêts.

Un accord sur la non-prolifération aurait pour objectif de limiter aux cinq puissances actuelles le nombre des puissances nucléaires. On se rend compte que le gouvernement indien subit des pressions considérables pour que le pays soit doté de l'arme nucléaire, mais on souligne également que le développement de vecteurs à longue portée capables de fournir une force de dissuasion plausible lors d'une confrontation avec la Chine poserait un problème technique très délicat.

Il est largement reconnu que l'acceptation d'un accord sur la non-prolifération suppose l'existence d'un système de garanties nucléaires ou d'assurances renouvelées aux pays non nucléaires. L'offre du Président Johnson tendant à accorder l'appui des Etats-Unis à tout pays qui se sentirait lui-même menacé par une puissance nucléaire a été soulignée.

Le Traité de Moscou sur l'interdiction des essais nucléaires et la réduction partielle de la production de matières fissiles sont des étapes importantes dans la voie de l'établissement d'un système de contrôle des armements, et la déclaration de principes convenus déposée conjointement en 1961 par les Etats-Unis et l'Union Soviétique est considérée comme un document important.

De nombreux orateurs ont souligné l'importance de l'Agence Internationale de l'Energie Atomique en tant qu'organe qui devrait être en mesure d'exercer des contrôles mondiaux sur l'utilisation civile de l'énergie nucléaire afin de garantir que celle-ci n'est pas détournée à des fins militaires.

9. L'utilisation civile de l'énergie nucléaire

Les Etats-Unis se sont engagés à partager avec d'autres pays les connaissances et les matières spéciales indispensables à l'application pacifique de l'énergie atomique, toujours sous réserve de garanties et d'inspections tendant à assurer que celle-ci n'est pas détournée à des fins militaires. Bien que les Etats-Unis aient imposé, dans le passé, leur propre système d'inspection aux pays qui recevaient leur aide, ils ont désormais pour politique de déléguer cette responsabilité à l'Agence Internationale de l'Energie Atomique qui a récemment adopté un système approprié de sauvegardes. La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont autorisé l'A.I.E.A. à inspecter l'un de leurs réacteurs civils.

En matière de recherche et de mise au point civiles, la Commission de l'énergie atomique a pour politique d'encourager l'industrie à entreprendre ses propres recherches dans le domaine de la production d'électricité d'origine nucléaire à des fins civiles, une fois démontrées les possibilités d'un système. Les Etats-Unis disposent à l'heure actuelle d'une puissance nucléaire installée de 2 millions de kW et l'on compte que ce chiffre atteindra 6 ou 7 millions de kW en 1970 et 70 millions de kW en 1980, soit 20 % du potentiel global de production d'électricité du pays.

Le programme de recherches de la Commission de l'énergie atomique porte notamment sur des réacteurs de type nouveau utilisant des sels fondus ; l'oxyde de béryllium ; les très hautes températures avec un combustible homogène, non gainé, et le système LAMPRE (plutonium fondu) ; sur des types nouveaux de réacteurs à haute température et à refroidissement au gaz (propulsion par fusées) ; sur des réacteurs de moyenne puissance (refroidis au potassium liquide) capables de fonctionner dans l'espace ; sur la transformation directe de l'énergie en électricité (effets thermoélectriques et thermoioniques).

Des recherches sont également effectuées dans des installations qui servent à la fois au dessalement de l'eau de mer et à la production

demonstrated to be feasible and small nuclear power sources had been developed for use in satellites in the range from 0.5 kW upwards to 300 kW.

II. Discussions with members of the United States Congress

The Committee was privileged to meet members of the Senate Committee on Foreign Relations, the Senate Committee on Armed Services, and the Joint Committee on Atomic Energy. It also held a discussion with members of the House Committee on Foreign Affairs.

Members also participated in the discussion between the Committee on Space Questions and members of the House Committee on Science and Astronautics, and in the discussion with members of the staff of the Senate Committee on Aeronautical and Space Sciences.

III. United States Strike Command demonstration

The Committee paid a most interesting visit to Fort Bragg, North Carolina, the Headquarters of United States Strike Command.

This is one of the unified commands, comprising both army and air force units, and comes directly under the Joint Chiefs-of-Staff. Its normal area of responsibility for the conduct of

operations is the Middle East, Southern Asia, and Africa south of the Sahara (the MEAFSA area). Its mission is to provide combat-ready reserves to reinforce other unified commands and to carry out other tasks ordered by the Joint Chiefs-of-Staff.

Strike Command also has a staff directorate co-ordinating United States military aid to 18 countries in the MEAFSA area, and a communications support element which can provide mobile communications between joint task force commanders, Headquarters Strike Command and the Joint Chiefs-of-Staff. From the units under his command, Commander-in-Chief Strike Command can supply, within a few hours, any force ranging from a small peacekeeping mission to divisions ready for a full-scale general war.

At Fort Bragg, the Committee observed the Strike Command Exercise "Blue Chip" and was most interested in the demonstration of air mobility by parachute, helicopter and tactical transport aircraft, the latter capable of landing and rocket-assisted take-off within 100 metres. It was impressed by the subsequent large-scale and realistic demonstration of conventional firepower, particularly appropriate to the jungle conditions of Vietnam.

d'électricité ; en outre, il a été prouvé que la propulsion par fusées nucléaires était possible et des sources d'énergie nucléaire de faible puissance (allant de 0,5 kW à 300 kW) ont été mises au point en vue de leur utilisation dans les satellites.

II. Discussions avec des membres du Congrès américain

La commission a eu le privilège de rencontrer des membres de la commission des relations extérieures du Sénat, de la commission des forces armées du Sénat et de la commission commune de l'énergie atomique. Elle a également eu une discussion avec des membres de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Représentants.

Les membres de la commission ont également participé à la discussion qui a eu lieu entre la Commission des Questions Spatiales et des membres de la commission des sciences et de l'astronautique de la Chambre, ainsi qu'à la discussion qui a eu lieu avec des fonctionnaires de la commission des sciences aéronautiques et spatiales du Sénat.

III. Démonstration du commandement d'intervention américain

La visite que la commission a effectuée à Fort Bragg, en Caroline du Nord, qui est le quartier général du commandement d'intervention américain, a été particulièrement intéressante.

Il s'agit de l'un des commandements unifiés auxquels sont affectées à la fois des unités terrestres et des unités aériennes, et qui relève directement du comité des chefs d'état-major inter-

armes. La zone qu'il couvre normalement, en ce qui concerne la direction des opérations, est le Moyen-Orient, l'Asie méridionale et les régions d'Afrique situées au sud du Sahara (MEAFSA). Il a pour mission de fournir des réserves prêtes au combat pour renforcer les autres commandements unifiés et d'exécuter toutes autres tâches ordonnées par le comité des chefs d'état-major inter-armes.

Le commandement d'intervention dispose également d'un « conseil d'état-major » chargé de coordonner l'aide militaire accordée par les Etats-Unis aux dix-huit pays de la zone MEAFSA, ainsi que d'un *Communications Support Element* (Elément de soutien des transmissions) qui peut assurer, à partir d'installations mobiles, les transmissions entre les commandants de la force d'intervention inter-armes, le quartier général du commandement d'intervention et le comité des chefs d'état-major inter-armes. Le commandant en chef du commandement d'intervention peut prélever en quelques heures, sur les unités placées sous son commandement, aussi bien une force destinée à remplir une mission locale de maintien de la paix que plusieurs divisions en mesure de prendre part à une guerre générale de grande envergure.

A Fort Bragg, la commission a assisté à l'exercice « Blue Chip » et s'est particulièrement intéressée à la démonstration de mobilité aérienne effectuée par des parachutistes, des hélicoptères et des avions de transport tactiques, ces derniers étant capables d'atterrir et de décoller à l'aide de fusées auxiliaires sur moins de 100 mètres. Cet exercice a été suivi par une importante démonstration de puissance de feu conventionnelle, extrêmement réaliste et impressionnante, et particulièrement adaptée aux combats de jungle qui se déroulent au Vietnam.

APPENDIX I

Programme of the visit

Monday, 11th October

- 9.15 a.m. Committee assembled, Manger Hamilton Hotel
- 10.30 a.m. NATO Military Committee, Room 2E-287, Pentagon
Address by General Baron de Cumont, Chairman of the Military Committee. (Also present : Admiral Alfred G. Ward, Military Committee and Standing Group Representative (United States), Chairman of the Standing Group, and Major General Ernst Ferber, Director of the Standing Group)
- 1.30 p.m. Department of Defence, Pentagon
General David L. Liebman, Military Assistant to the Assistant Secretary of Defence for Public Affairs, introduced Captain Cook to describe : "The structure of the Department of Defence"
- 2.50 p.m. Address by Mr. John T. McNaughton, Assistant Secretary of Defence (International Security Affairs)

Tuesday, 12th October

- 9.35 a.m. Department of State
Mr. Robert J. Schaetzel, Deputy Assistant Secretary for European Affairs, addressed the Committee on : "The United States and the Atlantic Community"
- 10.15 a.m. Mr. Ronald Spiers, Director, Office of Atlantic Political-Military Affairs, addressed the Committee on : "NATO nuclear sharing"
- 10.45 a.m. Mr. George W. Ball, Under-Secretary of State, addressed the Committee
- 11.25 a.m. Mr. Richard B. Freund, Deputy Director, International Relations Bureau, Arms Control and Disarmament Agency, and Mr. Sidney N. Graybeal, Deputy Assistant Director, Science and Technology Bureau, Arms Control and Disarmament Agency, addressed the Committee
- 12.10 a.m. Mr. Schaetzel and Mr. Henry Owen, Vice-Chairman, Policy Planning Staff, answered questions
- 3.00 p.m. White House Executive Building
Mr. McGeorge Bundy, Special Assistant to the President for National Security Affairs, addressed the Committee
- 5.30 p.m. A reception was given in the Senate by Senator John J. Sparkman, Vice-Chairman of the Senate Foreign Relations Committee, at which the Committee met members of the Senate Committees on Foreign Relations ; Armed Services ; Aeronautical and Space Sciences, and of the Joint Committee on Atomic Energy

Wednesday, 13th October

- 10.00 a.m. Members attended the meeting between the Committee on Space Questions and the House Committee on Science and Astronautics

ANNEXE I

Programme de la visite

Lundi 11 octobre

- 9 h. 15 Rassemblement des membres de la commission au Manger Hamilton Hotel
- 10 h. 30 Comité militaire de l'O.T.A.N., Bureau 2E-287, Pentagone
Allocution du général de Cumont, Président du Comité militaire. (Etaient également présents : l'amiral Alfred G. Ward, Représentant du Comité militaire et du Groupe permanent (Etats-Unis), Président du Groupe permanent, et le général de division Ernst Ferber, Directeur du Groupe permanent)
- 13 h. 30 Département de la défense, Pentagone
Le général David L. Liebman, Adjoint militaire du Secrétaire adjoint à la défense chargé des affaires publiques, présente le capitaine Cook qui fait un exposé sur « La structure du Département de la défense »
- 14 h. 50 Allocution de M. John T. McNaughton, Secrétaire adjoint à la défense (Questions de sécurité internationale)

Mardi 12 octobre

- 9 h. 35 Département d'Etat
Allocution de M. Robert J. Schaetzel, Sous-secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires européennes, sur « Les Etats-Unis et la Communauté atlantique »
- 10 h. 15 Allocution de M. Ronald Spiers, Directeur du Bureau des affaires atlantiques politiques et militaires, sur « Le partage nucléaire au sein de l'O.T.A.N. »
- 10 h. 45 Allocution de M. George W. Ball, Sous-secrétaire d'Etat
- 11 h. 25 Allocution de M. Richard B. Freund, Directeur adjoint du Bureau des relations internationales, et de M. Sidney N. Graybeal, Sous-directeur adjoint du Bureau scientifique et technique, de l'Agence de contrôle des armements et du désarmement
- 12 h. 10 M. Schaetzel et M. Henry Owen, Vice-président du Bureau de planification politique, répondent aux questions
- 15 heures Bâtiment administratif de la Maison Blanche
Allocution de M. McGeorge Bundy, Attaché spécial du Président pour les questions de sécurité nationale
- 17 h. 30 Réception offerte au Sénat par le sénateur John J. Sparkman, Vice-président de la commission des relations extérieures du Sénat, au cours de laquelle la commission rencontre des membres des commissions des relations extérieures, des forces armées, des sciences aéronautiques et spatiales du Sénat, ainsi que de la commission commune de l'énergie atomique

Mercredi 13 octobre

- 10 heures Réunion organisée entre la Commission des Questions Spatiales et la commission des sciences et de l'astronautique de la Chambre

11.30 a.m. Congress

The Committee met with the following members of the Committee on Foreign Affairs of the House of Representatives :

Mr. Clement J. Zablocki

Mrs. Edna F. Kelly

Mr. John S. Monagan

Mr. Lee H. Hamilton

Mr. J. Irving Whalley

and the following staff members :

Mr. Franklin J. Schupp

Mr. Marian A. Czarnecki

Mr. Melvin O. Benson

3.00 p.m. Members attended the meeting between the Committee on Space Questions and the Senate Committee on Aeronautical and Space Sciences

Thursday, 14th October

10.00 a.m. Members attended the briefing arranged for the Committee on Space Questions by the Communications Satellite Corporation (COMSAT)

12.50 p.m. "NIKE" anti-aircraft missile site, Davidsonville, Maryland (B Battery, 4 Missile Battalion, First Artillery)

The Committee was received by Colonel Rohan and Major Foehser

The Committee was addressed by the Battery Commander, Captain Elmer R. Hapeman

Friday, 15th October

10.00 a.m. Atomic Energy Commission

The Committee was received by Dr. Glenn T. Seaborg, Chairman of the Commission; Mr. John G. Palfrey and Mr. James T. Ramey, members of the Commission, and by :

Mr. John A. Hall, Assistant General Manager for International Activities ;

Mr. Allen J. Vander Weyden, Deputy Assistant General Manager for Reactors ;

Mr. Myron B. Kratzer, Director, Division of International Affairs ;

Mr. Allan M. Labowitz, Special Assistant for Disarmament ;

Mr. L. F. O'Donnell, Assistant for Military Arrangements, Division of International Affairs

Dr. Seaborg addressed the Committee

Mr. Kratzer spoke on the AEC and the international co-operation programme

Mr. Vander Weyden spoke on the reactor development programme

Monday, 18th October

9.45 a.m. Members took part in the visit of the Committee on Space Questions to the Goddard Space Flight Centre, Green Belt, Maryland, where a briefing was arranged by the National Aeronautics and Space Administration

2.00 p.m. Departure MATS Terminal, Washington National Airport

6.00 p.m. Arrival Patrick Air Force Base, Cape Kennedy, Florida

11 h. 30 Congrès

La commission rencontre les membres suivants de la commission des affaires étrangères de la Chambre des Représentants :

M. Clement J. Zablocki

Mme Edna F. Kelly

M. John S. Monagan

M. Lee H. Hamilton

M. J. Irving Whalley

ainsi que les fonctionnaires suivants:

M. Franklin J. Schupp

M. Marian A. Czarnecki

M. Melvin O. Benson

15 heures Réunion organisée entre la Commission des Questions Spatiales et la commission des sciences aéronautiques et spatiales du Sénat

Jeudi 14 octobre

10 heures Exposé préparé par la COMSAT à l'intention de la Commission des Questions Spatiales

12 h. 50 Base d'engins anti-aériens « NIKE », Davidsonville, Maryland (Batterie B, 4^e bataillon d'engins, premier groupe d'artillerie)

La commission est reçue par le colonel Rohan et le commandant Føhser

Allocution du capitaine Elmer R. Hapeman, commandant de la batterie

Vendredi 15 octobre

10 heures Commission de l'énergie atomique

La commission est reçue par M. Glenn T. Seaborg, Président de la Commission, M. John G. Palfrey et M. James T. Ramey, membres de la Commission, ainsi que par :

M. John A. Hall, Directeur général adjoint chargé des activités internationales ;

M. Allen J. Vander Weyden, Sous-directeur général adjoint chargé des réacteurs ;

M. Myron B. Kratzer, Directeur de la Division des affaires internationales ;

M. Allan M. Labowitz, Adjoint spécial chargé du désarmement ;

M. L. F. O'Donnell, Adjoint chargé des arrangements militaires à la Division des affaires internationales

Allocution de M. Seaborg

Allocution de M. Kratzer sur la Commission de l'énergie atomique et le programme de coopération internationale

Allocution de M. Vander Weyden sur le programme de développement des réacteurs

Lundi 18 octobre

9 h. 45 Visite de la Commission des Questions Spatiales au Centre de vol spatial « Goddard », Green Belt, Maryland, où elle entend un exposé préparé par la N.A.S.A.

14 heures Départ du bâtiment du MATS, à l'aéroport national de Washington

18 heures Arrivée à la base aérienne « Patrick », Cap Kennedy, Floride

Tuesday, 19th October

Members took part in the visit arranged for the Committee on Space Questions to the Cape Kennedy Space Centre

Wednesday, 20th October

Morning Visit to Cape Kennedy Space Centre continued
2.00 p.m. Departure Patrick Air Force Base, Florida
5.30 p.m. Arrival Pope Air Force Base, North Carolina

Thursday, 21st October

Fort Bragg, North Carolina
8.35 a.m. Briefing on US Strike Command
9.10 a.m. The Committee observed a demonstration of transport aircraft loading and an air force static display
12.00 noon Official lunch given by Lt. Gen. Henry Viccellio, Deputy Commander-in-Chief, US Strike Command
1.45 p.m. The Committee observed a joint special warfare exercise
4.00 p.m. The Committee observed a joint parachute assault
7.00 p.m. Official dinner given by Lt. Gen. Henry Viccellio, Deputy Commander-in-Chief, US Strike Command

Friday, 22nd October

8.30 a.m. The Committee observed a demonstration of US army aviation and air force delivery systems
10.15 a.m. The Committee observed a joint fire-power demonstration
2.00 p.m. Departure Pope Air Force Base, North Carolina
5.00 p.m. Arrival Kennedy International Airport, New York

Mardi 19 octobre

Visite organisée pour la Commission des Questions Spatiales au centre spatial de Cap Kennedy

Mercredi 20 octobre

- matinée Suite de la visite au centre spatial de Cap Kennedy
- 14 heures Départ de la base aérienne « Patrick », Floride
- 17 h. 30 Arrivée à la base aérienne « Pope », Caroline du Nord

Judi 21 octobre

Fort Bragg, Caroline du Nord

- 8 h. 35 Exposé sur le commandement d'intervention américain
- 9 h. 10 Démonstration de chargement d'avions de transport et exposition aéronautique statique
- 12 heures Déjeuner officiel offert par le général de division Henry Viccellio, Commandant en chef adjoint du commandement d'intervention américain
- 13 h. 45 Exercice interarmes de guerre spéciale
- 16 heures Attaque aéroportée interarmes
- 19 heures Dîner officiel offert par le général de division Henry Viccellio, Commandant en chef adjoint du commandement d'intervention américain

Vendredi 22 octobre

- 8 h. 30 Démonstration de vecteurs des forces aériennes de l'armée de terre et de l'armée de l'air
- 10 h. 15 Démonstration interarmes de puissance de feu
- 14 heures Départ de la base aérienne « Pope », Caroline du Nord
- 17 heures Arrivée à l'aéroport international Kennedy, New York

APPENDIX II

List of participants

There were present :

Mr. DUYNSTEE (Vice-Chairman)	(Netherlands)
MM. AMATUCCI	(Italy)
BAUMEL	(France)
BERKHAN	(Fed. Rep. of Germany)
Col. BOURGOIN	(France)
MM. de la VALLÉE POUSSIN	(Belgium)
GOEDHART	(Netherlands)
Lord GRANTCHESTER	(United Kingdom)
Mr. HOUSIAUX	(Belgium)
Lord JELLCOE	(United Kingdom)
MM. LENZE	(Fed. Rep. of Germany)
MASSIMO LANCELOTTI	(Italy)
SANDYS	(United Kingdom)
TAVERNE	(United Kingdom)
TINAUD	(France)

Substitutes :

MM. ALRIC (for Mr. VOILQUIN)	(France)
BLACHSTEIN (for Mr. WIENAND)	(Fed. Rep. of Germany)
BOS (for Mr. van RIEL)	(Netherlands)
COTTONE (for Gen. CADORNA)	(Italy)
EDWARDS (for Mr. SNOW)	(United Kingdom)
HELLIGE (for Mr. JAEGER)	(Fed. Rep. of Germany)
JACQUET (for Mr. MOUTET)	(France)
Marchese LUCIFERO D'APRIGLIANO (for Mr. FOSCHINI)	(Italy)
Mr. MEMMEL (for Mr. KLIESING)	(Fed. Rep. of Germany)

Also present :

MM. BROWN	(United Kingdom)
DUTERNE	(France)
EHM	(France)
EMERY	(United Kingdom)
Sir ERIC ERRINGTON	(United Kingdom)
MM. HAURET	(France)
RADIUS	(France)
RICHARD	(United Kingdom)
RUTSCHKE	(Fed. Rep. of Germany)
VON VITTINGHOFF-SCHELL	(Fed. Rep. of Germany)

Apologised for absence :

MM. DELFORGE	(Belgium)
JANNUZZI	(Italy)
SCHAUS	(Luxembourg)

ANNEXE II

Liste des participants

Etaient présents :

M. DUYNSTER (vice-président)	(Pays-Bas)
MM. AMATUCCI	(Italie)
BAUMEL	(France)
BERKHAN	(Rép. Féd. d'Allemagne)
Col. BOURGOIN	(France)
MM. de la VALLÉE POUSSIN	(Belgique)
GOEDHAERT	(Pays-Bas)
Lord GRANTCHESTER	(Royaume-Uni)
M. HOUSIAUX	(Belgique)
Lord JELlicoe	(Royaume-Uni)
MM. LENZE	(Rép. Féd. d'Allemagne)
MASSIMO LANCELOTTI	(Italie)
SANDYS	(Royaume-Uni)
TAVERNE	(Royaume-Uni)
TINAUD	(France)

Suppléants :

MM. ALBIC (pour M. VOILQUIN)	(France)
BLACHSTEIN (pour M. WIENAND)	(Rép. Féd. d'Allemagne)
BOS (pour M. van RIEL)	(Pays-Bas)
COTTONE (pour Gén. CADORNA)	(Italie)
EDWARDS (pour M. SNOW)	(Royaume-Uni)
HELLIGE (pour M. JAEGER)	(Rép. Féd. d'Allemagne)
JACQUET (pour M. MOUTET)	(France)
Marchese LUCIFERO D'APRIGLIANO (pour M. FOSCHINI)	(Italie)
M. MEMMEL (pour M. KLIESING)	(Rép. Féd. d'Allemagne)

Etaient également présents :

MM. BROWN	(Royaume-Uni)
DUTERNE	(France)
EHM	(France)
EMERY	(Royaume-Uni)
Sir Eric ERRINGTON	(Royaume-Uni)
MM. HAURET	(France)
RADIUS	(France)
RICHARD	(Royaume-Uni)
RUTSCHE	(Rép. Féd. d'Allemagne)
VON VITTINGHOFF-SCHELL	(Rép. Féd. d'Allemagne)

Excusés :

MM. DELFORGE	(Belgique)
JANNUZZI	(Italie)
SCHAUS	(Luxembourg)

The dimensions of Europe

REPORT ¹

***submitted on behalf of the General Affairs Committee²
by Mr. Bohy, Rapporteur***

TABLE OF CONTENTS

DRAFT RESOLUTION
on the dimensions of Europe

EXPLANATORY MEMORANDUM
submitted by Mr. Bohy, Rapporteur

Introduction

Chapter I : What is Europe ?

Chapter II : Present dimensions of Europe

A. From union to unity

(a) Council of Europe

(b) Birth of the ECSC, WEU and the EEC

(c) EFTA

(d) Recapitulation

B. Unity and the 30th June crisis

(a) Can the crisis be solved ?

(b) Must the crisis be solved ?

Chapter III : From the Council of Europe to geographical Europe

A. From West to East

B. The German problem

Chapter IV : Windows on the world

A. Europe and the United States

B. Europe and the countries in the process of development

To conclude

1. Adopted in Committee by 22 votes to 1 with 0 abstentions.

2. *Members of the Committee* : Mr. *Badini Confalonieri* (Chairman); MM. Meyer (Substitute : *Paul*), Bettiol (Vice-Chairmen); MM. Blachstein, *Bohy*, *Bos*, *Conti*, *De Grauw*, *Edelman*, *Ehm*, Gallion, Gonella (Substitute : *Sibille*), de Grailly, *Kopf*, Lemaire (Substitute : *Michaud*), *Leynen*, Lady Megan Lloyd George (Substitute : *Lord*

Winterbottom), MM. *von Merkatz*, Montini, *von Mühlen*, *Patijn*, *Peel*, Pflimlin, Pic, Mrs. Stoffels-van Haaften (Substitute : Miss *Kok*), MM. *Webster*, Yates (Substitute : *Lord Listowel*), de la Vallée Poussin, *Dodds-Parker*, *Ridley*, *Vos*.

N.B. *The names of Representatives who took part in the vote are printed in italics.*

Les dimensions de l'Europe

RAPPORT ¹

**présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ²
par M. Bohy, rapporteur**

TABLE DES MATIÈRES

PROJET DE RÉSOLUTION
sur les dimensions de l'Europe

EXPOSÉ DES MOTIFS
présenté par M. Bohy, rapporteur

Introduction

Chapitre I : Qu'est l'Europe ?

Chapitre II : Dimensions présentes de l'Europe

A. De l'union à l'unité

(a) Le Conseil de l'Europe

(b) Naissance de la C.E.C.A., de l'U.E.O. et de la C.E.E.

(c) L'A.E.L.E.

(d) Faisons le point

B. L'unité et la crise du 30 juin

(a) La crise peut-elle être résolue ?

(b) La crise doit-elle être résolue ?

Chapitre III : Du Conseil de l'Europe à l'Europe des géographes

A. D'ouest en est

B. Le problème allemand

Chapitre IV : Fenêtres sur le monde

A. L'Europe et les U.S.A.

B. L'Europe et les pays en voie de développement

Pour conclure

1. Adopté par la commission par 22 voix contre 1 et 0 abstention.

2. *Membres de la commission* : M. *Badini Confalonieri* (président); MM. Meyer (suppléant : *Paul*), Bettiol (vice-présidents); MM. Blachstein, *Bohy*, *Bos*, *Conti*, *De Grauw*, *Edelman*, Ehm, Gallion, Gonella (suppléant : *Sibille*), de Grailly, *Kopf*, Lemaire (suppléant : *Michaud*), *Leynen*, Lady Megan Lloyd George (suppléant : *Lord*

Winterbottom), MM. *von Merkatz*, Montini, *von Mühlen*, *Patijn*, *Peel*, Pflimlin, Pic, Mme Stoffels-van Haften (suppléant : *Mlle Kok*), MM. *Webster*, Yates (suppléant : *Lord Listowel*), de la *Vallée Poussin*, *Dodds-Parker*, *Ridley*, *Vos*.

N. B. *Les noms des Représentants ayant pris part au vote sont imprimés en italique.*

Draft Resolution
on the dimensions of Europe

The Assembly,

Having noted the report on the dimensions of Europe submitted on behalf of the General Affairs Committee ;

Considering the reasons which prevented this Committee from preparing a draft Recommendation for the present session, as explained in paragraphs 1 to 3 of the report by Mr. Bohy ;

Considering that the subject is worthy of detailed study by the Committee,

DECIDES

To refer this study back to the General Affairs Committee ;

To ask this Committee to submit a draft Recommendation on this matter at the next session.

Projet de résolution
sur les dimensions de l'Europe

L'Assemblée,

Ayant pris connaissance du rapport sur les dimensions de l'Europe, présenté au nom de la Commission des Affaires Générales ;

Considérant les motifs qui ont empêché cette commission de lui proposer un projet de recommandation à sa présente session, tels qu'ils sont exposés aux paragraphes 1 à 3 du rapport de M. Bohy ;

Estimant que le sujet mérite une étude approfondie de la part de la commission,

DÉCIDE

De renvoyer cette étude à la Commission des Affaires Générales ;

De demander à cette commission de lui présenter un projet de recommandation sur ce sujet à la prochaine session.

Explanatory Memorandum
(submitted by Mr. Bohy, Rapporteur)

Introduction

1. Your Committee had asked our colleague, Mr. de Grailly, to prepare a report and a draft Recommendation for its consideration.

Well documented and full of ingenious views, this report has raised the keenest interest. It is not usual practice to vote on a report, which should be considered as expounding the Rapporteur's reasons for reaching the conclusions expressed in the draft Recommendation. We are convinced, however, that in many respects this report would have been agreed to by the majority of the Committee and, if the text had been mine, I personally would have been very tempted to retain almost all the findings and considerations contained in Chapter II of this interesting work.

2. The Committee, however, did not agree with the conclusions Mr. de Grailly considered he should draw from his explanatory memorandum. After the rejection of his draft Recommendation, Mr. de Grailly felt he could not concur with the proposal of the Committee to communicate his explanatory memorandum to the Assembly as a working paper.

3. The Committee was then in a most embarrassing position. This item is specifically included in the agenda of the sitting of the Assembly on 16th November. Important personalities have already agreed to take part in the debate. There could therefore be no question of merely deleting this item from the agenda. Nor could it remain without a text being submitted to the Assembly as a basis for discussion. At its meeting on 25th October, therefore, your Committee instructed me to prepare the present document.

In such a short time, it was materially impossible for a draft Recommendation to be submitted for the approval of the Committee, with the inevitable amendments and finishing touches, including translation and distribution in reasonable time.

Consequently, the Committee agreed that I should not attempt this.

My task is therefore limited to listing, in as much detail as possible, the facts and data as I see them. This will provide a basis for the general debate in which this list can be lengthened, shortened or amended accordingly.

As I start this task, I fully realise that my text will be of little merit: the subject proposed is so complex that I cannot hope, in only a few days, to carry out the necessary documentary research, pick out the salient points in order of importance and furnish the reasoned memorandum normally expected of a Rapporteur. Alceste asserted that "time is of little avail". I am afraid the contrary will be only too obvious.

CHAPTER I

What is Europe ?

4. A geographer would answer: "One of the five continents, western prolongation of Asia, 10,236,000 square kilometres, 565 million inhabitants, an advanced peninsula of a large Eurasian mass".

Quite a different answer is given in the introductory articles of the Treaties instituting the Council of Europe, WEU, ECSC, the Economic Community and Euratom. Consultative or legislative, the assemblies corresponding to these different political constructions are parliamentary, at least in their composition. Since no nation which fails to respect the essential rules of a true parliamentary system — universal suffrage, freedom of the parties, parliamentary immunity — can be accepted, the Europe which is being built through these institutions cannot be extended beyond the iron curtain or south of the Pyrenees.

This prunes down geographical Europe considerably. But although its area and number of inhabitants is reduced, its unitary calling is more certain. A nation is not formed unless there is something, and indeed much, in common. To seek union without anything to share is an unrealistic dream, particularly if some consider that the

Exposé des motifs
(présenté par M. Bohy, rapporteur)

Introduction

1. Votre commission avait chargé notre collègue, M. de Grailly, de lui proposer un rapport et un projet de recommandation.

Appuyé sur une documentation très sûre, abondant en perspectives ingénieuses, ce rapport est du plus vif intérêt. On sait qu'il n'est pas d'usage de soumettre au vote le rapport, lequel doit être considéré comme l'exposé des motifs qui ont conduit le rapporteur aux conclusions exprimées par le projet de recommandation. Nous sommes cependant convaincus que ce rapport eût, en de nombreux points, recueilli l'assentiment de la majorité de la commission et, pour ma part, j'eusse été fort tenté, si le texte m'eût appartenu, de reprendre presque entièrement les constatations et considérations exposées au chapitre II de cet intéressant travail.

2. En revanche, les conclusions que M. de Grailly avait estimé devoir tirer de son exposé des motifs n'ont pas rencontré l'assentiment de la commission. Celle-ci ayant refusé le projet de recommandation, M. de Grailly n'a pas cru pouvoir acquiescer à la proposition de la commission qui consistait à communiquer son exposé des motifs à l'Assemblée au titre de document de travail.

3. La commission se trouvait, dès lors, dans une situation fort embarrassante. Ce point est expressément prévu à l'ordre du jour de la séance du 16 novembre de l'Assemblée. Des personnalités importantes sont, dès à présent, inscrites au débat. En proposer dès lors la suppression pure et simple était impensable. Le maintenir, sans qu'aucun texte ne soit proposé à l'Assemblée comme base de discussion, l'était tout autant. C'est pourquoi, à sa séance du 25 octobre, votre commission estima devoir me charger d'établir le présent document.

Il était matériellement impossible qu'en un si bref laps de temps un projet de recommandation puisse être soumis à l'approbation de la commission, subir les amendements et retouches inévitables, être traduit et distribué dans un délai raisonnable.

On comprendra dès lors que la commission ait bien voulu m'en dispenser.

Ma tâche se bornera donc à un inventaire aussi complet qu'il me sera possible des données et des facteurs tels que je les aperçois. Ceci permettra à la discussion générale de s'engager, d'amputer ou d'augmenter cet inventaire ou d'en modifier tel ou tel élément.

Au moment où j'entreprends cette tâche, je sais déjà que mon texte sera de petit mérite, car la complexité du sujet proposé m'interdit d'espérer pouvoir en quelques jours poursuivre comme il convient les recherches documentaires, le choix des points à retenir et leur hiérarchie, et d'aboutir à l'exposé ordonné qu'on est en droit d'attendre d'un rapporteur. Alceste assurait que le « temps ne fait rien à l'affaire ». Je crains qu'on aperçoive de trop que ceci n'est pas toujours vrai.

CHAPITRE I

Qu'est l'Europe ?

4. A cette question, les géographes répondent : « L'un des cinq continents, prolongement occidental de l'Asie, 10.236.000 km², 565 millions d'habitants, péninsule avancée d'une grande masse eurasiatique ».

Mais la réponse qu'y donnent dans leurs articles liminaires les traités instituant le Conseil de l'Europe, l'U.E.O., la C.E.C.A., la Communauté économique et l'Euratom en est fort différente. Consultatives ou législatives, les assemblées correspondant à ces différentes constructions politiques se veulent, au moins dans leur recrutement, parlementaires. Excluant dès lors toute nation où les règles essentielles à un régime parlementaire véritable, « suffrage universel, liberté des partis, immunité parlementaire », ne sont pas respectées, l'Europe qui se construit par ces institutions ne peut s'étendre ni au-delà du Rideau de fer, ni au sud des Pyrénées.

Voici du coup l'Europe des géographes singulièrement rétrécie. Réduite en superficie et en nombre d'habitants, elle a cependant une vocation unitaire plus certaine. On ne forme pas une nation à moins d'avoir quelque chose et même beaucoup de choses à mettre en commun. Une aspiration à l'union sans rien à mettre en commun

desired union must stretch to organised unity under a common authority.

5. Let us first keep to the united Europe we have just described. We have seen that it can already subscribe to the essential principles of its political foundations. It can also lay claim to a common philosophical heritage, in this respect being almost entirely derived from what Thierry Maulnier referred to in a recent book as "Greece, our birthplace". It also draws on Roman law, if only for a common concept of the juridical theory of obligations. Thus, the diversity of neither language nor religion constitutes an obstacle to at least one or several common denominators existing in the variety of forms and numbers. For the rest, they provide welcome originality, and in no case must an attempt be made to render them sterile through systematisation. The true wealth of intellect in Europe resides in there being sufficient points of contact to be able to pool so much diversity, thanks to logic which, from Aristotle to Descartes, has provided a basis both for Kant's "Critique of Practical Reason" and for John Stuart Mill's "System of Logic".

6. In Chapter II of what we hope will be an objective analysis of facts and factors, we shall consider where this possibility of unity has led to and where it might lead to; if, pending unity, real union is possible; if there is a real desire for unity and to what extent it is realistic, and finally if what is realistic can be extended.

In Chapter III, we shall first try to place union and unity in the context of the remainder of Europe, and then see if we cannot run the risk of breathing difficulties bordering on partial asphyxia by throwing open a few windows to receive the full blast of the world.

CHAPTER II

Present dimensions of Europe

A. From union to unity

(a) Council of Europe

7. On 10th August 1949, the first session of the Council of Europe was opened in the Hall of

Strasbourg University. It had hardly started before surprised concern, soon tinged with anger, began to make itself felt. For the Belgians, French, Luxembourgers, Dutch, Italians and even the Greeks and the Turks, to be joined at the next session by the Germans, the Council of Europe was the constituent assembly of the United States of Europe. For most of the British and Scandinavian members it was merely a happy meeting ground for clearing away misunderstanding and facilitating contacts for the conclusion of bilateral or multilateral agreements. Impatience clashed with a sincere lack of understanding.

8. The group known as the federalists had dreamt of a political concept built on the basis of an institution with an executive subject to parliamentary supervision. It was for this institution to solve the problems of harmonising the economic and social questions as necessary. As their hopes collapsed, the risk arose of enthusiasm being mingled with bitterness without any progress being made towards solving the problems raised. As a forum for the most eloquent but also the most vain speeches, the Council of Europe was in danger of becoming an academy in which federalist views would come face to face with anti-federalist views. It was saved from this by the concern quickly shared by all its members regarding the hardening stalinist policy, which ensured continuing interest in the annual report on general policy.

(b) Birth of the ECSC, WEU and the EEC

9. But the federalists had not lost all hope. An initiative taken by Robert Schuman saved them from the irritation and sterility of marking time. On 9th May 1950, he proposed placing the basic wealth of Europe — coal and steel — under a common authority subject to parliamentary supervision. On 19th May 1952, the Treaty of Paris was signed by the Six and on 10th August 1952, the High Authority of the ECSC was set up. The originality of Robert Schuman's proposal was in adopting an economic instead of a political approach to the problem. But we believe we are interpreting his views correctly by saying that knowing that the Zollverein had been the starting place of German unity, he had not lost hope that economic unity would sooner or later lead to political unity.

n'est qu'un rêve sans débouché sur le réel, surtout si cette aspiration à l'union doit, aux yeux de certains, aller jusqu'à l'unité organisée sous une autorité commune.

5. Bornons-nous tout d'abord à l'Europe unie telle que nous venons de la délimiter. Nous avons vu qu'elle peut déjà mettre en commun les principes essentiels de ses assises politiques. Elle peut aussi se revendiquer un même héritage philosophique, car elle est presque tout entière, sur ce plan, nourrie de ce que Thierry Maulnier appelle dans un livre récent « cette Grèce où nous sommes nés ». Elle s'abreuve aussi aux sources du droit romain au moins par une conception commune de la théorie juridique des obligations. Ni la diversité des langues, ni celle des religions, ne font ainsi obstacle à ce qu'il y ait dans la variété des formes et des nombres au moins un ou plusieurs dénominateurs communs. Pour le surplus, les originalités sont d'ailleurs heureuses et il ne faut, à aucun prix, tenter de les réduire par une systématisation stérilisante. Car ce qui est la richesse même de l'esprit dans cette Europe, c'est précisément d'avoir assez de points de contact pour pouvoir mettre en commun tant de diversités, grâce à une logique qui d'Aristote à Descartes sert de fondement aussi bien à la critique de la raison pratique de Kant qu'au *System of Logic* de John Stuart Mill.

6. Dans le chapitre II de cette analyse des facteurs et des faits qui se souhaite objective, nous examinerons où a conduit et où pourrait conduire cette possibilité d'unité ; si en attendant l'unité, l'union est réelle ; si l'aspiration à l'unité est, elle aussi, réelle, et dans quelle mesure elle débouche sur une réalité, et enfin si cette réalité peut s'étendre.

Dans le chapitre III, nous essaierons de situer et l'union et l'unité dans le reste de l'Europe, d'abord, et de voir, ensuite, s'il ne faut pas, à peine de les exposer à des difficultés respiratoires proches de l'asphyxie partielle, leur ouvrir quelques fenêtres sur le grand air du monde.

CHAPITRE II

Dimensions présentes de l'Europe

A. De l'union à l'unité

(a) Le Conseil de l'Europe

7. Le 10 août 1949 s'ouvrait dans l'Aula de l'Université de Strasbourg la première session du

Conseil de l'Europe. Elle était à peine engagée qu'une surprise inquiète où se mêlait bientôt chez certains un peu de colère se marquait sur les visages. Pour les Belges, les Français, les Luxembourgeois, les Hollandais, les Italiens, voire les Grecs et les Turcs, auxquels devaient se joindre à la session suivante les Allemands, le Conseil de l'Europe était l'assemblée constituante des Etats-Unis d'Europe. Pour la majorité des Britanniques et des Scandinaves, ce n'était que le lieu de rencontres heureuses, propres à dissiper les équivoques et à faciliter dans la bonne entente la conclusion d'accords bi- ou pluri-latéraux. L'impatience des uns se heurtait à la sincère incompréhension des autres.

8. Ceux qu'on nommait en gros « les fédéralistes » avaient rêvé d'une conception politique institutionnellement construite à partir d'un exécutif parlementairement contrôlé. A cette institution de résoudre les problèmes des harmonisations nécessaires de l'économique et du social. L'effondrement de leurs espérances risquait de les conduire à des propos où se mêleraient l'enthousiasme et l'amertume, sans pour autant faire progresser la solution des problèmes posés. Forum où s'entendraient les discours les plus éloquentes, mais aussi les plus vains, le Conseil de l'Europe menaçait de devenir l'académie où s'affronteraient les thèses du fédéralisme et de l'anti-fédéralisme. Il en fut sauvé par la communauté de soucis que devait bientôt donner à ses membres le raidissement de la politique stalinienne, ce qui rendit au rapport annuel sur la politique générale un intérêt aussi certain que constant.

(b) Naissance de la C.E.C.A., de l'U.E.O. et de la C.E.E.

9. Mais les fédéralistes n'avaient pas pour autant emprunté la voie du renoncement. Ce fut l'initiative de Robert Schuman qui leur épargna un piétinement coléreux et stérile. Le 9 mai 1950, Robert Schuman proposait de placer sous une autorité commune, parlementairement contrôlée, les deux richesses fondamentales de l'Europe : le charbon et l'acier. Le 19 mai 1952, le Traité de Paris était signé entre les Six et, le 10 août 1952, la Haute Autorité de la C.E.C.A. était mise en place. L'originalité de Robert Schuman était d'avoir substitué à une approche politique du problème, l'approche économique. Mais nous ne croyons pas trahir sa pensée en avançant qu'instruit de ce que le *Zollverein* avait été le départ de l'unité allemande, il ne désespérait pas de voir l'unité économique imposer tôt ou tard une unité politique.

10. In order to keep this report within reasonable limits, we shall not dwell on the signing of the EDC Treaty on 27th May 1952 and the failure to ratify it on 30th August 1954, quickly followed by the creation of our Assembly in its stead. The task of our Assembly will be discussed later.

11. We therefore move on to 1955 with the opening of the negotiations, first in Messina and then in Val Duchesse, prior to the signing of the Treaties instituting the Common Market and Euratom in Rome on 25th March 1957.

Although ratified without great difficulty, enthusiasm for the Treaty of Rome was lacking. It was not supranational enough for the federalists. And, admittedly, it did not go quite so far as the ECSC in this respect. Others were somewhat apprehensive as is witnessed by the restrictive and protective clauses and the establishment of the famous list G.

(c) *EFTA*

12. The entry into force of the Rome Treaty on 1st January 1958 raised fears that the Six might form an economic autarky. Consequently, on 19th November of the following year, the Treaty instituting EFTA was signed in Stockholm.

With their enthusiasm for integration, militants of the European idea have not always been entirely fair about the refusal by future members of EFTA to accept integration in the Economic Community. Britain's position was undoubtedly difficult. Could it bring in its wake, into a community of European extraction, all the Commonwealth countries with which it was linked by important agreements? Had this been possible, would there not have been some strange distortion of the purely European balance of the new institution? Could Britain blithely agree to break away from this certain solidarity in favour of promising but still uncertain future prospects?

From the moment Britain felt unable to be associated, considerable confusion arose for countries such as the Scandinavian countries, whose trade was mainly centred on Britain and its market.

13. It is certain that the creation of EFTA was a defensive reflex. It is equally certain that at the outset feelings between the two bodies were not

over-effusive to say the least. But for an account of the favourable development of these relations, I would refer to paragraphs 16 to 23 of the outstanding report by our colleague, Mr. Edelman. Any attempt on my part to emulate his excellent and perfectly clear analysis would be quite superfluous.

(d) *Recapitulation*

14. Now that Britain states its willingness to join the European Community, what degree of cohesion has been reached in Europe?

(i) Six countries are closely associated in a threefold Community: ECSC, Common Market, Euratom.

(ii) They have contracted a special agreement with a seventh State: the United Kingdom. Thus WEU was born, originally with the sole intention of filling, insofar as possible, the gap left by the non-ratification of the European Defence Community. This new institution was to play a very special political rôle after the signing of the Rome Treaties. Once these treaties were concluded, was there not a risk of Britain feeling isolated in spite of the meeting place provided by the Council of Europe? WEU then became an essential link. The truth of this is borne out by the fact that it was at the June 1961 session in London that the British Prime Minister, Mr. Macmillan, delivered the speech which heralded the forthcoming British application for membership of the Common Market.

(iii) On 9th July 1961, Greece was associated with the Common Market (followed by Turkey two years later).

(iv) With effect from 19th November 1959, most of the other member countries of the Council of Europe, plus Switzerland and Portugal, joined together to form EFTA.

(v) Finally, crowning all, the Council of Europe maintains a more flexible link, but one of infinite importance, because without it, and this cannot be repeated too often, none of the others would have seen the light of day.

(vi) Since then, other countries have considered joining or being associated with the Common Market. But the failure on 29th January 1963 of the negotiations for the accession of the United Kingdom obviously put a stop to this development.

10. Passons, pour garder à ce rapport des dimensions raisonnables, sur la signature du Traité de la C.E.D., le 27 mai 1952, sur l'échec, le 30 août 1954, de sa ratification, bientôt suivi de la création, au titre de substitut, de notre assemblée. Aussi bien reviendrons-nous tout à l'heure sur ce que fut et ce que sera la mission de cette dernière.

11. Et venons-en à l'année 1955 où s'ouvrent à Messine d'abord, à Val Duchesse ensuite, les négociations préalables à la signature à Rome, le 25 mars 1957, des traités instituant le Marché commun et l'Euratom.

Ratifié sans grande difficulté, le Traité de Rome ne l'est pourtant pas dans l'enthousiasme. Pour les fédéralistes, il n'est pas assez « supranational ». Et il est vrai qu'il est sous ce rapport quelque peu en retrait sur la C.E.C.A. Il suscite chez les autres des appréhensions dont les clauses restrictives et de sauvegarde et l'établissement de la fameuse liste G portent témoignage.

(c) *L'A.E.L.E.*

12. Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1958, le Traité de Rome inquiète ceux qui craignent que les Six ne se constituent en autarcie économique. D'où la signature, le 19 novembre de l'année suivante, à Stockholm, du traité instituant l'A.E.L.E.

Dans leur enthousiasme intégrationniste, les militants de l'idée européenne n'ont pas toujours porté sur le refus des futurs membres de l'A.E.L.E. de s'intégrer à la Communauté économique un jugement parfaitement équitable. La position de la Grande-Bretagne était incontestablement malaisée. Pouvait-elle entraîner avec elle, dans une communauté d'essence européenne, l'ensemble des pays du Commonwealth auxquels elle était liée par des accords importants ? L'eût-elle pu, l'équilibre purement européen de la construction nouvelle n'en aurait-il pas été curieusement rompu ? La Grande-Bretagne pouvait-elle accepter de gaieté de cœur le relâchement de cette solidarité certaine au profit de perspectives d'avenir prometteuses, mais non encore assurées ?

Et dès lors que la Grande-Bretagne ne croyait pas pouvoir s'associer, à quelle perplexité n'étaient pas réduits les pays, tels les Scandinaves, dont les échanges étaient principalement axés sur la Grande-Bretagne et son marché ?

13. Que la création de l'A.E.L.E. ait correspondu à un réflexe de défense n'est pas douteux. Qu'à l'origine il y ait eu entre les deux organis-

mes des sentiments, dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils manquaient d'effusion, est tout aussi certain. Mais, pour l'évolution favorable de ces relations, je prie le lecteur de se reporter aux numéros 16 à 23 de l'excellent rapport de notre collègue M. Edelman. Il est superflu de répéter ici, probablement moins bien qu'il ne l'a fait, son analyse excellente et parfaitement claire.

(d) *Faisons le point*

14. Quel est, au moment où la Grande-Bretagne déclare vouloir adhérer à la Communauté européenne, le degré de cohésion de l'Europe ?

(i) Six pays sont étroitement associés au sein d'une triple communauté : C.E.C.A., Marché commun, Euratom.

(ii) Ils ont contracté un accord particulier avec un septième Etat : la Grande-Bretagne. Ainsi est née l'U.E.O. originellement conçue à seule fin de combler, dans la mesure du possible, le vide creusé par l'échec de la ratification de la Communauté Européenne de Défense. Cette création nouvelle allait jouer un rôle politique très particulier après la signature des Traités de Rome. La conclusion de ceux-ci ne risquait-elle pas de donner à la Grande-Bretagne, malgré le lieu de rencontres que constituait le Conseil de l'Europe, une regrettable sensation d'isolement ? L'U.E.O. devenait dès lors un trait d'union indispensable. C'est si vrai que c'est à la session de juin 1961, à Londres, que le Premier ministre britannique, M. Macmillan, prononçait le discours qui permettait de pressentir la prochaine demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun.

(iii) Le 9 juillet 1961, la Grèce s'associait au Marché commun (comme la Turquie devait le faire deux ans plus tard).

(iv) A partir du 19 novembre 1959, la plupart des autres pays membres du Conseil de l'Europe, plus la Suisse et le Portugal, se trouvent associés au sein de l'A.E.L.E.

(v) Enfin, coiffant le tout, le Conseil de l'Europe maintient un lien plus souple, mais infiniment important : car, et on ne saurait assez le redire, sans lui rien de ce qui vient d'être défini n'aurait vu le jour.

(vi) Depuis lors, d'autres pays ont envisagé, soit leur participation, soit leur association au Marché commun. Mais l'échec, le 29 janvier 1963, des négociations pour la participation de la Grande-Bretagne a évidemment stoppé cette évolution.

15. To sum up, the dimensions of Europe expand according to the flexibility of the links uniting the constituent States. The threefold Community groups only six countries which are bound by close ties. Eighteen nations take part in the work of the Council of Europe, which sets a credible limit on our hopes for a more extensive community.

These are the dimensions the present report is intended to define.

B. Unity and the 30th June crisis

16. Does the 30th June 1965 crisis call in question what previously seemed to have been established once and for all ?

This is not the place to discuss causes and responsibility. Apart from being pointless, any attempt to lay responsibility at someone's door can but stir up passions and aggravate differences at the very time it is important to avert the resulting dangers. The real problem is *can* and *must* the crisis be solved ?

Prior legal questions have been raised such as :

(i) Has a country party to the treaty the right, without infringement of the treaty, to paralyse the operation of the Community by being systematically absent ?

(ii) Does absence necessarily paralyse the operation of the Community, or can the Council, even incomplete, validly and normally ensure its operation ?

In my view, the organs of the Community and not our Assembly should answer this.

But since your Committee decided that this working paper should be written, there have been a number of events which make it easier to answer the first question.

(a) Can the crisis be solved ?

17. At the meeting of the five members of the Council of Ministers and the Commission on Tuesday 26th October, unanimous agreement was reached on the procedure to be followed in an attempt to cope with the crisis. An important point is that this agreement was reached with the understanding assent of the Commission.

What is this agreement ?

It is public knowledge that difficulties arose when, in accordance with the treaty, the Council met with the Commission and the latter felt fit to raise certain questions which some considered were relevant and right whereas one of the partners considered them ill-timed and irrelevant to the questions on the agenda.

To take the liberty of tackling the issue directly, though perhaps hardly diplomatically, since the parties at variance were mainly the French Government and the Commission, was it possible, without infringing upon the treaty, for the Ministers to try to settle the difference between themselves without the Commission ?

The texts are formal on this issue.

Yes, the Ministers can meet without the Commission being present.

But an honest interpretation of the treaties indicates that such procedure must be exceptional.

This is the basis on which the agreement of the Five seems to have been established. It can be summarised as follows :

(i) the absence of one of the partners cannot paralyse the Community ;

(ii) to leave no doubt about this, the Council has been duly convened for a meeting on 24th November ;

(iii) a meeting of the Council will be held at ministerial level without the Commission ;

(iv) this must not become usual practice and its exceptional nature must be clearly affirmed.

This seems to be the scope of the agreement on *procedure*.

18. But is there also agreement on the substance ?

It is quite probable that the Five, wishing to reach agreement with the French Government, have discussed among themselves the points on which they consider it essential to establish a joint position and those on which a more flexible approach might be adopted, leaving the door open to interpretation, without which no negotiation is possible.

15. En résumé, les dimensions de l'Europe s'élargissent en proportion de la souplesse des liens qui unissent les Etats qui la composent. Si la triple communauté ne groupe que six pays, elle les assujettit étroitement. Si le Conseil de l'Europe admet à ses travaux 18 nations, il marque du même coup les limites vraisemblables de notre espérance dans une communauté plus vaste.

Ainsi peuvent se mesurer les dimensions que le présent rapport a pour but de définir.

B. L'unité et la crise du 30 juin

16. La crise ouverte le 30 juin 1965 remet-elle en question ce qui paraissait jusqu'ici irréversiblement acquis ?

Ce n'est pas le lieu de discuter des causes et des responsabilités. Aussi bien, la recherche des responsabilités, outre qu'elle est vaine, ne peut qu'irriter les passions et aggraver les différends à l'heure même où il importe d'en conjurer les périls. Le vrai problème se pose ainsi : la crise *doit-elle* et *peut-elle* être résolue ?

Des questions juridiques préalables ont été posées, notamment :

(i) un pays partie au traité a-t-il le droit, sans se mettre en état d'infraction, de paralyser par son absence systématique le fonctionnement de la Communauté ?

(ii) cette absence paralyse-t-elle nécessairement le fonctionnement de la Communauté, ou le Conseil, même incomplet, peut-il assurer valablement et normalement ce fonctionnement ?

C'est, à mon sens, aux organes de la Communauté et non à notre assemblée d'y répondre.

Mais depuis le jour où votre commission nous a désigné pour rédiger le présent document de travail, divers événements se sont passés qui permettent de mieux répondre à la première question.

(a) *La crise peut-elle être résolue ?*

17. Le mardi 26 octobre, les cinq membres du Conseil des Ministres qui avaient, conjointement avec la Commission, répondu à la convocation, se sont mis en parfait accord sur la procédure à suivre pour tenter de conjurer la crise. Et cet accord s'est fait, chose importante, avec l'assentiment compréhensif de la Commission.

Quel est cet accord ?

On sait que les difficultés ont surgi lorsque, conformément au traité, le Conseil s'est réuni avec la Commission et que celle-ci a cru devoir introduire dans le débat des questions que les uns estimaient justes et pertinentes, cependant que l'un des partenaires les jugeait inopportunes et étrangères aux préoccupations portées à l'ordre du jour.

S'il nous est permis de nous exprimer en termes aussi directs que peu diplomatiques, et puisque la mésintelligence se situait essentiellement entre le gouvernement français et la Commission, était-il possible, sans contrevenir au traité, que les ministres s'efforcent de régler le différend entre eux en dehors de la présence de la Commission ?

La réponse donnée par les textes est formelle.

Oui, les ministres peuvent se réunir en dehors de la présence de la Commission.

Mais une interprétation honnête des traités conduit aussi à constater que cette procédure doit être exceptionnelle.

C'est sur cette base que l'accord des Cinq paraît bien s'être établi. Nous croyons pouvoir le résumer comme suit :

- (i) l'absence de l'un des partenaires ne peut paralyser la Communauté ;
- (ii) afin qu'il n'y ait sur ce point aucun doute, le Conseil a été dûment convoqué pour le 24 novembre ;
- (iii) une réunion du Conseil aura lieu au niveau des ministres et sans la Commission ;
- (iv) pourtant, cette procédure ne saurait devenir habituelle et son caractère exceptionnel doit être clairement affirmé.

Telle est la portée, semble-t-il, de l'accord sur la *procédure*.

18. Mais y a-t-il également accord sur le fond ?

Il paraît peu vraisemblable que les Cinq désireux de réaliser un accord avec le gouvernement français n'aient pas été amenés à préciser entre eux les points sur lesquels il leur paraissait essentiel de fixer une position commune et ceux qui leur semblaient susceptibles d'assouplissement et d'interprétation, sans lesquels aucune négociation n'est possible.

If this assumption is correct, it would be desirable :

- (i) for a reasonably firm stand to be taken on the seemingly perfect agreement between them ;
- (ii) for this agreement to affirm or confirm complete faithfulness to the Treaty of Rome ;
- (iii) for the powers of the Commission, as they have been defined so far, to be in no way reduced or fettered.

19. On what basis, therefore, can conciliation be sought ?

It is evident that the French reaction derives from concern in Paris regarding the switch on 1st January 1966 from unanimous voting to voting by qualified majority for a certain number of questions.

Commenting on the press conference by General de Gaulle on 9th September last, the French Committee of the Pan-Europa Union justified this concern as follows :

"The request by France signifies that it wishes to provide against a possible change in position by those who, after having agreed to build agricultural Europe, might profit by the majority rule to call in question decisions which have already been reached."

If that is the real cause for anxiety for the French Government, I believe it is both discourteous and easy to assuage.

Discourteous, because how can it be thought that the partners of France might profit by and, in fact, misuse the advent of majority voting to call in question what had been decided unanimously a few months before.

Easy to assuage, because the French Government would only have to stipulate exactly which texts it wished to keep intact and the Five, and insofar as necessary, the Commission, provide it with any guarantees it required regarding their maintenance and this anxiety would subside immediately.

20. But is it not rather against the majority principle itself that the French Government is protesting ? One might think so from the views expressed by Mr. Pompidou on television on 14th October. And this would obviously be more

serious, for to give in on the principle itself means calling in question the whole Community structure.

Can no arrangement be sought ? Was the system not waived at the request of the Netherlands Government with regard to transport ? Did not the German Government do likewise when the European cereal prices were to be fixed ? In other words, in *concrete cases* endangering *really important and legitimate interests* and on the clear understanding that the *exceptional nature* is clearly stressed, is no conciliation possible ?

(b) *Must the crisis be solved ?*

21. The brilliant report by Mr. Edelman, which has already been mentioned, provides forceful and excellent arguments in answer to this question. The crisis must be solved, not only for the Community itself but, owing to interests stretching far beyond the frontiers of the Six, for its negotiations with EFTA, for the Kennedy round, for the association of African countries, etc.

If, by misfortune, no arrangement proved possible, the Five, Britain and the EFTA countries which had considered joining or being associated with the Community, would have to review their position. But one thing is certain : the Community must live and keep moving. This is so because for seven years the member countries have pursued an investment policy for a market of 180 million people which, if suddenly reduced, would have serious repercussions on their economic structure leading to an unprecedented collapse both in respect of the numbers employed and the standard of living of the labour force.

If the present shape of the Community proved impossible, another would have to be found at all costs. Those who recall the rôle of France in the birth and progress of the European idea and in the building of the resulting institutions could not lightly consider such a prospect, while any experienced economist can easily see that the French economy would receive the first blow in such an accident, but it would not be the only one to suffer.

But our hopes are confirmed by the information which has reached us at the time of

Si cette hypothèse se révélait exacte, nous souhaiterions :

- (i) que l'accord qui paraît être parfait entre eux se maintienne avec une raisonnable fermeté ;
- (ii) que cet accord affirme ou confirme une fidélité parfaite au Traité de Rome ;
- (iii) que les pouvoirs de la Commission, tels qu'ils ont été jusqu'ici définis, ne puissent être en rien réduits ou vinculés.

19. Sur quoi, dès lors, la conciliation pourrait-elle être recherchée ?

Il est clair que la réaction française trouve son origine dans les inquiétudes que suscite à Paris le passage, le 1^{er} janvier 1966, du vote à l'unanimité au vote à la majorité qualifiée pour un certain nombre de questions.

Dans un commentaire de la conférence de presse du Général de Gaulle du 9 septembre dernier, le Comité français pour l'union paneuropéenne justifie ainsi cette inquiétude :

« La demande de la France signifie qu'elle veut se prémunir contre un changement éventuel de position de ceux qui, après avoir accepté de faire l'Europe verte, pourraient profiter de la règle de la majorité pour remettre en cause les décisions prises. »

Si c'est là vraiment l'inquiétude du gouvernement français, elle me paraît à la fois discourtoise et commode à calmer.

Discourtoise, car comment penser que les partenaires de la France pourraient profiter et, pour tout dire, abuser de l'avènement du vote à la majorité pour remettre en cause ce qui aurait été acquis à l'unanimité quelques mois auparavant.

Commode à calmer, car il suffirait que le gouvernement français précise avec exactitude les textes à l'intégrité desquels il tient et que les Cinq, et pour autant que de besoin la Commission, lui donnent telle garantie qu'il souhaitera de leur immutabilité et cette inquiétude s'en trouverait aussitôt dissipée.

20. Mais n'est-ce pas plutôt sur le principe même de la majorité que le gouvernement français se cabre ? Les propos télévisés tenus par M. Pompidou, le 14 octobre, donneraient à le penser. Et ceci serait évidemment plus grave. Car céder sur

le principe même, c'est remettre en question toute la structure communautaire.

Aucun accommodement ne peut-il être recherché ? Le gouvernement des Pays-Bas n'a-t-il pas, sur ce point, sollicité et obtenu une dérogation en ce qui concerne les transports ? Le gouvernement allemand n'a-t-il pas fait de même lors de la fixation du prix européen des céréales ? Autrement dit, là où se présenteraient des *cas d'espèce* mettant en péril *des intérêts réellement importants et légitimes*, et pourvu bien sûr que le caractère *exceptionnel* en soit clairement souligné, aucune conciliation n'est-elle possible ?

(b) *La crise doit-elle être résolue ?*

21. A cette question, le brillant rapport de M. Edelman, que nous avons déjà cité, répond avec force et avec d'excellents arguments. La crise ne doit pas seulement être résolue pour la Communauté elle-même, mais en raison d'intérêts qui dépassent très largement les frontières des Six : pour ses négociations avec l'A.E.L.E., pour le *Kennedy round*, pour l'association des pays africains, etc...

Si par malheur aucun accommodement ne pouvait être trouvé, les Cinq, la Grande-Bretagne et ceux des pays de l'A.E.L.E. qui avaient envisagé leur participation ou leur association à la Communauté auraient à revoir leur position. Mais une chose est certaine : la Communauté doit vivre et même progresser. Elle le doit parce que les pays membres ont depuis sept ans poursuivi une politique d'investissement à l'échelle d'un marché de 180 millions d'habitants dont le rétrécissement brutal entraînerait, outre les conséquences redoutables pour leur structure économique, un effondrement sans précédent, tant de la densité de l'emploi que du niveau de vie des travailleurs.

Si la Communauté se voyait refuser sa forme présente, il lui faudrait à tout prix en trouver une autre. Mais ceux qui se souviennent du rôle de la France dans la naissance et le progrès de l'idée européenne et dans l'édification des institutions qui en sont nées, ne sauraient envisager pareille perspective sans un douloureux serrement de cœur, cependant que tout économiste averti discerne aisément que l'économie française serait la plus durement frappée par pareil accident, mais qu'elle ne serait pas la seule à en souffrir.

Mais l'information qui nous parvient, au moment même où nous traçons ces lignes, que le

writing that the French Government intends to share in the budget of the Communities for 1966.

CHAPTER III

From the Council of Europe to geographical Europe

A. From West to East

22. Let us return to geographical Europe.

It is split in two by the Iron Curtain and the larger part is not the one in which we live and whose unifying factors we have described.

It has been emphasised that our common political, cultural and ideological patrimony is merely a common denominator which in no way precludes diversity in institutions and character.

It is quite possible to apply the same analysis to the different Communist countries and assuming (*quod non*) they were the same some twenty years ago, it is not unlikely that the national characteristics of the peoples and the personalities of the governments have imprinted certain differences in their development.

In their wish to reduce the inhuman severity of the Iron Curtain, some have considered making use of these differences in choosing their approach.

Here we must speak in clear-cut terms.

It is certain that the desired contacts are easier with certain States, certain people and certain men, than with others.

There is a natural trend, therefore, to seek and multiply meetings and attempt to reach agreements more with some than with others.

But in certain cases this trend is doubled by what is considered a subtle move. It is claimed that as links are formed with the countries thus selected, they will be drawn further from the Communist bloc, which will thus begin to split, resulting in the isolation of the other countries to our advantage.

This is a utopian and dangerous view.

Admittedly, there are better openings for limited and reasonable co-operation with some eastern countries than with others. It would be both foolish and wrong not to draw the practical conclusions which must be shared by all who have peace and the future at heart. But rather than make this an instrument of division at the risk of provoking the most brutal reactions — and I am almost tempted to say that they would be justified — these possibilities must be used for the progressive and, insofar as possible, reasonable normalisation of relations with *the whole* of the European Soviet world.

B. The German problem

23. Only by following this course and in the circumstances we have just described can that serious and increasingly urgent problem of re-establishing German unity be settled.

This is a most legitimate aspiration. It is not being nationalist to wish for the unity of one's country which is arbitrarily divided through the advancement of foreign arms, particularly when, from the human point of view, this division is often cruel and is definitely harmful to the economic equilibrium which depends on the complementary nature of each region.

24. Some would like to obtain statements from the political leaders of the Federal Republic, whether in the Government or the Opposition, giving prior recognition of the Oder-Neisse line. Would it be too much to say that we consider this requirement unreasonable and if we were responsible politicians in Germany we would certainly not agree?

Not that we believe that Germany can finally be reunified without agreement in some way or another over the Oder-Neisse line, but such agreement should then be part of the price paid by Germany for its peaceful reunification. To insist on a prior statement by Germany would be depriving it of what might be one of its most important means of negotiation. No responsible politician could agree to this.

25. Thus, we consider that the problem of the Oder-Neisse line should be discussed first and foremost between the people concerned, i.e. between Germans and Poles. It is for them to see whether an agreement on this frontier can

gouvernement français entend coopérer au budget des Communautés pour 1966, nous paraît de nature à confirmer nos espoirs.

CHAPITRE III

Du Conseil de l'Europe à l'Europe des géographes ?

A. D'ouest en est

22. Mais revenons à l'Europe des géographes.

Le Rideau de fer la coupe en deux, et la plus grande moitié n'est pas celle où nous sommes et dont nous avons dit ce qui l'unit.

Nous avons pourtant souligné que ce qu'il y a de commun dans son patrimoine idéologique, culturel et politique n'est qu'un commun dénominateur et n'empêche ni la diversité des institutions, ni celle des caractères.

N'est-il pas vraisemblable que la même analyse puisse se faire des différents pays communistes et qu'à les supposer (quod non) identiques voici vingt ans, les caractéristiques nationales des peuples et la personnalité des gouvernants aient marqué de quelques différences leurs évolutions particulières ?

D'aucuns, dans leur désir de faire perdre au Rideau de fer de son inhumaine rigueur, ont songé à utiliser ces différences pour choisir leurs approches.

Et c'est ici qu'il importe de parler clair.

Que les contacts souhaités soient plus aisés avec certains Etats, certains peuples et certains hommes qu'avec d'autres, voilà qui est vrai.

Que la tentation existe dès lors de rechercher et de multiplier davantage les rencontres et les tentatives d'accords avec ceux-ci qu'avec ceux-là, rien de plus naturel.

Mais certains doublent cette préférence d'une manœuvre qu'ils croient subtile. En nous rapprochant de ceux que nous choisissons ainsi, proclament-ils, nous les éloignerons d'autant du bloc communiste qui s'en trouvera lézardé et l'isolement des autres s'ensuivra pour notre plus grand avantage.

Or, cette vision nous paraît à la fois utopique et dangereuse.

Certes, certains pays de l'Est offrent à une coopération limitée et raisonnable plus d'ouverture que d'autres. Il serait à la fois sot et criminel de ne pas en tirer les conclusions pratiques qui doivent être celles de tous ceux qui ont le souci de la paix et de l'avenir. Mais loin d'en faire un instrument de division et à peine de provoquer les réactions les plus brutales, et j'ai presque envie de dire les plus justifiées, il faut se servir de ces possibilités pour normaliser progressivement, et dans toute mesure raisonnable, les relations avec *l'ensemble* du monde soviétique européen.

B. Le problème allemand

23. Ce n'est d'ailleurs que dans le climat que nous venons de décrire et par cette voie que le problème si grave, et de plus en plus pressant, du rétablissement de l'unité allemande peut être résolu.

Rien de plus légitime que cette aspiration. Ce n'est pas être nationaliste que de souhaiter l'unité de son pays arbitrairement divisé par le progrès des armes étrangères, surtout lorsque cette division est, du point de vue humain, souvent cruelle et, du point de vue économique, tel que le définit le caractère complémentaire des régions, nettement nuisible.

24. Certains souhaiteraient obtenir des dirigeants politiques de la République fédérale, qu'ils appartiennent au gouvernement ou à l'opposition, une déclaration préalable de reconnaissance de la frontière Oder-Neisse. Nous est-il permis de dire que cette exigence nous paraît déraisonnable, pour ne pas dire plus, et que si nous étions homme politique responsable en Allemagne, nous n'y consentirions certes pas ?

Non pas que nous pensions que la réunification de l'Allemagne puisse finalement s'obtenir sans qu'elle s'assortisse d'un acquiescement, avec ou sans aménagement, à la frontière Oder-Neisse. Mais cet acquiescement devrait alors faire partie du prix payé par l'Allemagne pour sa réunification dans la paix. Exiger d'elle une déclaration préalable serait la dépouiller d'un de ses moyens de négociation et probablement du plus important. Il n'est pas un politique digne de ce nom qui y pourrait consentir.

25. Aussi bien le problème de la frontière Oder-Neisse nous paraît devoir être débattu d'abord et avant tout entre les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire entre Allemands et Polonais. A eux de voir si un accord sur cette frontière peut intervenir

be reached and if adjustments should be made to make it less severe for one side or the other.

26. Finally, the great powers would intervene only after these bilateral negotiations, their sole purpose being to provide a guarantee which, coming from the United States and the USSR, we consider more than desirable not to say essential.

CHAPTER IV

Windows on the world

A. Europe and the United States

27. There are dimensions which are not confined to ground measurements.

Six-power Europe with its 180 million inhabitants, an annual output of 83 million tons of steel, some \$17,000 million gold reserves, etc., is probably an economic power that can stand comparison and competition with the two great markets of East and West¹. It might be recalled, however, that while the United States made enormous sacrifices under the Marshall Plan to re-establish free Europe, it was probably guided not only by feelings of human solidarity but also by the fact that with the present-day level of output and required outlets, no progress is possible without constantly expanding markets. The validity of such markets depends on the volume of products they can absorb, which in turn implies a satisfactory level of stable prosperity.

The problem with transatlantic trade also raises the problem of Europe's political relations with North America. There are two aspects to this problem.

28. *First*: The North Atlantic Treaty establishes a defence community between free Europe and the United States. We shall not encroach on the excellent reports on this subject prepared by Mr. Duncan Sandys and Mrs. Stoffels-van Haaf-

1. If the United Kingdom joined the Community, these figures would become: 234 million inhabitants (compared with 192 million in the United States and 225 million in the USSR) and 110 million tons of steel (compared with 115 million in the United States and 85 million in the USSR).

ten. Let it merely be said that any alliance between a strong State and States which are even relatively weak may result almost inevitably in their leading a satellite existence if only because of the laws of density and gravitation; that a well-balanced alliance implies a contract between relatively equal powers and therefore the States of free Europe can hope to achieve this balance only through close unity. In short, if the European nations have a rightful claim to greatness owing to their background, their present standing and their just hopes for the future, they can succeed and maintain their position only by taking part in a greatness which must be shared, for in spite of what some think it can no longer be achieved through proud isolation.

29. *Second*: It has been wondered if a policy of thaw with the East, as described in the previous chapter, might not lead to unfavourable reactions on the part of the United States. We believe such an approach implies that nothing has changed since destalinisation, that there never was a meeting between Kennedy and Khrushchev, that there has been no change in Sino-Soviet relations and that certain speeches by Chinese leaders were never delivered.

B. Europe and the countries in the process of development

30. On 19th December 1962, an agreement of association was reached between the European Economic Community and a certain number of African countries.

It is all very well to speak of assistance to countries in the process of development. It is all very well to hope that when they have overcome their present difficulties these countries will be valid trading partners capable of absorbing part of our production which we hope will be in constant expansion.

But (and this is not true for Africa alone), it must be fully realised that nothing worthwhile will be done in this direction as long as the economy of these countries is subject to the periodical disturbance of excessive fluctuations in raw material prices. In this respect, we refer to the excellent article by André Philip in the September 1964 copy of the review "Development and Civilisations".

ou s'il doit s'assortir de certains aménagements qui en rendraient la rigueur moins gênante pour les uns et pour les autres.

6. Enfin, les grandes puissances n'interviendraient qu'après les négociations bilatérales et à seule fin d'y donner une garantie qui, de la part des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., nous paraît plus que souhaitable pour ne pas dire indispensable.

CHAPITRE IV

Fenêtres sur le monde

A. L'Europe et les U.S.A.

27. Il est des dimensions qui ne s'inscrivent pas que sur le sol.

Sans doute, l'Europe des Six avec ses 180 millions d'habitants, sa production annuelle de 83 millions de tonnes d'acier, ses quelque 17 milliards de dollars de réserve d'or, etc., représente-t-elle une puissance économique en état de supporter comparaison et concurrence avec les deux grands marchés de l'Est et de l'Ouest¹. Peut-on rappeler pourtant que si les Etats-Unis d'Amérique ont consenti par le plan Marshall d'énormes sacrifices pour la restauration de l'Europe libre, c'est sans doute par un sentiment de solidarité humaine, mais aussi parce que, à l'échelle moderne des productions et des débouchés que ces productions exigent, aucune progression n'est concevable sans une extension constante des marchés ; et que ces marchés ne sont valables que s'ils ont une capacité d'absorption suffisante, partant un degré suffisant de prospérité stable.

Le problème des échanges entre l'Europe et l'outre-atlantique pose du même coup le problème des relations politiques avec l'Amérique du nord, et ce problème a deux aspects :

28. *Le premier* : le Traité de l'Atlantique Nord établit entre l'Europe libre et les U.S.A. une communauté de défense. N'empiétons pas sur les excellents rapports élaborés sur ce sujet, tant par M. Duncan Sandys que par Mme Stoffels-van

1. Si le Royaume-Uni entrait dans la Communauté, ces chiffres deviendraient : 234 millions d'habitants (contre 192 aux Etats-Unis et 225 à l'U.R.S.S.) et 110 millions de tonnes d'acier (contre 115 aux Etats-Unis et 85 à l'U.R.S.S.).

Haften. Disons simplement que toute alliance entre un Etat fort et des Etats même relativement faibles risque d'entraîner, par les seules lois de la densité des corps et de la gravitation, un satellisme presque inévitable ; qu'une alliance bien équilibrée suppose un contrat entre des puissances relativement égales et que, dès lors, les Etats de l'Europe libre ne peuvent espérer trouver cet équilibre que dans leur étroite unité ; en un mot, que, si les nations européennes tant par leur passé que par leur présent et les justes espérances de leur avenir ont droit à la grandeur, elles ne peuvent y parvenir et s'y maintenir que par leur participation à une grandeur qui ne peut être que commune, car elle est désormais interdite, quoi qu'en pensent certains, à ceux qui croiraient y pouvoir atteindre dans un orgueilleux isolement.

29. *Deuxième aspect du problème* : D'aucuns se sont demandé si une politique de dégel avec l'Est, telle par exemple que nous l'exposons au chapitre précédent, n'est point de nature à provoquer aux Etats-Unis des réactions défavorables. C'est, nous paraît-il, juger les choses comme si rien n'était changé depuis la déstalinisation, comme s'il n'y avait jamais eu d'entrevue Kennedy-Khrouchchev, comme si les relations sino-russes n'avaient subi aucune altération, comme si certains discours des dirigeants chinois n'avaient pas été prononcés.

B. L'Europe et les pays en voie de développement

30. Le 19 décembre 1962, intervenait l'accord d'association entre la Communauté Economique Européenne et un certain nombre de pays africains.

Aide aux pays en voie de développement ? Fort bien. Espoir que lorsqu'ils auront échappé à leurs difficultés présentes, ces pays seront, sur le terrain des échanges, des partenaires valables, capables d'absorber une partie de notre production que nous espérons en extension constante ? Fort bien encore.

Mais (et ceci n'est pas vrai seulement pour l'Afrique) qu'on comprenne bien que rien de valable ne sera fait dans ce sens tant que l'économie de ces pays restera soumise aux désarrois périodiques des variations excessives du cours des matières premières. Nous renvoyons à ce sujet à l'excellent article qu'André Philip publiait dans le numéro de septembre 1964 de la revue « Développement et civilisations ».

To conclude

31. Thus, the dimensions of Europe are still ill-defined because Europe is still in the process of development. It depends on Europe, its States and its peoples as to whether its limits will be set or, through peaceful perseverance, whether they will expand as they take shape.

It is the task of an Assembly like ours to help this evolution which can be continued only if the Europeans are able to form an increasingly clear picture of the shape of Europe. Our Assembly groups the seven nations whose interests converge the most, which form the most coherent geographical whole, and whose institutions, traditions and cultures are the most communicable.

Could there then be any thought of refusing this task ?

*
**

32. Your Rapporteur fears that, although quite long, this report is still incomplete.

Concluding a letter, also quite long, to Madame de Grignan, Madame de Sévigné wrote in the following terms :

“Forgive me my dearest for such a long letter, I had no time for greater brevity”.

Your Rapporteur invokes this excuse as his own in the hope that you will be good enough to accept it.

Pour conclure

31. Ainsi donc, les dimensions de l'Europe restent mal définies parce qu'elle est en plein devenir. Il dépend d'elle, des Etats et des peuples qui la composent, ou que ses limites se figent, ou que par un processus persévérant et pacifique, elles s'étendent en se précisant.

C'est la tâche d'une assemblée comme la nôtre d'aider à cette évolution qui ne peut se poursuivre que par une prise de conscience de plus en plus précise de l'Europe par les Européens. En notre assemblée sont présentes les sept nations dont les intérêts sont les plus convergents, celles qui géographiquement sont groupées de la manière la plus cohérente, celles dont les institutions,

les traditions et les cultures sont les plus communicables. Se concevrait-il dès lors que nous nous refusions à cette tâche ?

*
**

32. Votre rapporteur craint qu'encore que fort long, ce travail soit pourtant incomplet.

En conclusion d'une lettre, elle aussi fort longue, à Mme de Grignan, Mme de Sévigné écrivait à peu près ceci :

« Pardonnez-moi, ma belle, de vous écrire si longuement, je n'ai pas eu le temps de faire plus court ».

Cette excuse, votre rapporteur la fait sienne, en espérant qu'il vous plaira de l'agréer.

